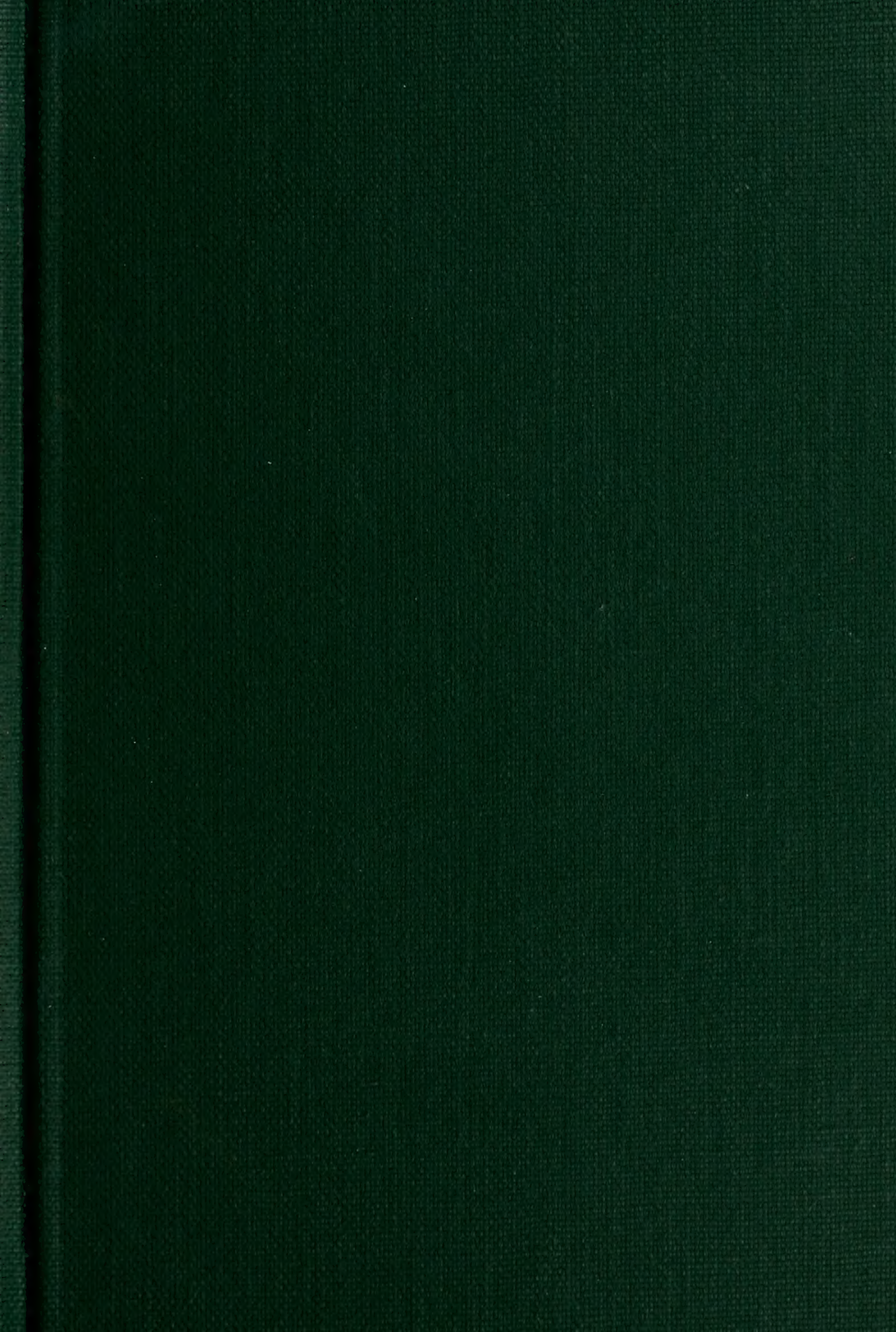


Gaston DEFOYÈRE

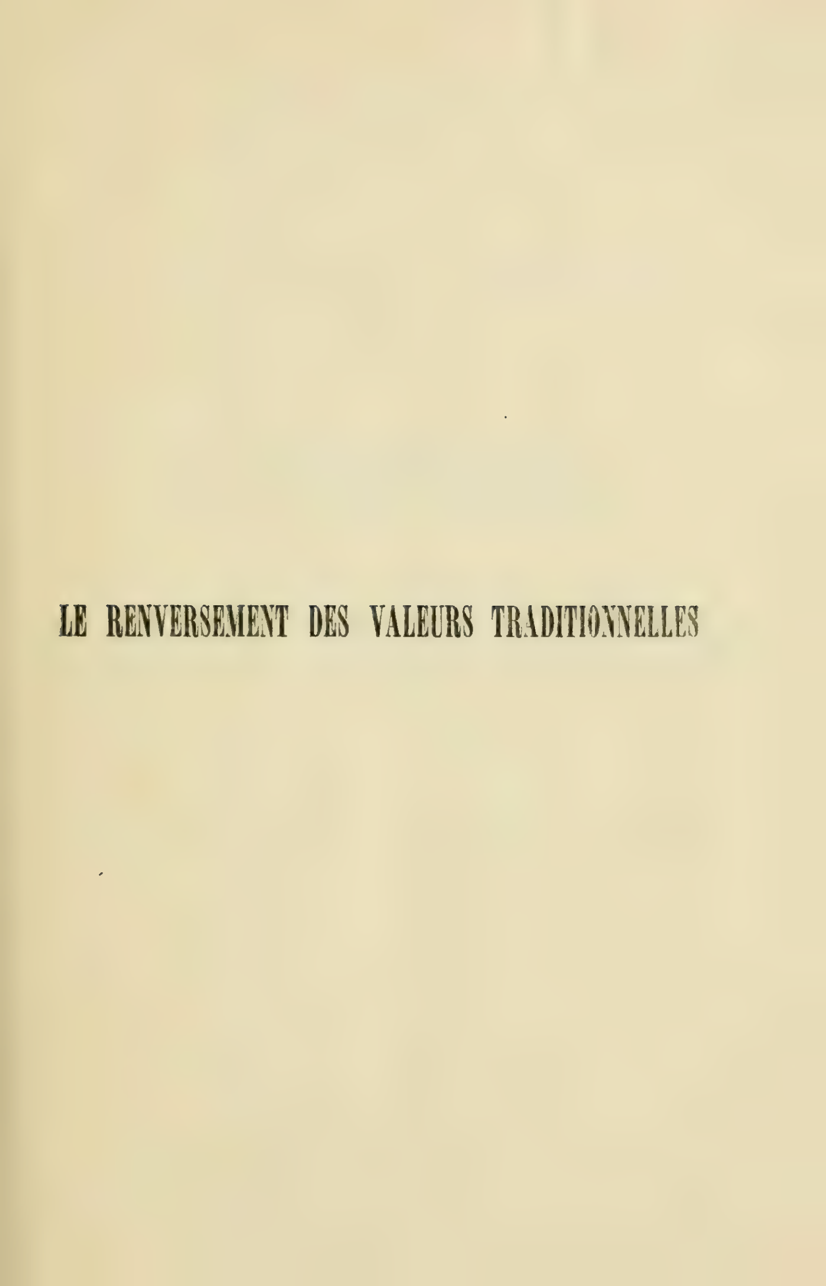
UTOPIES SOCIALES

LE RENVERSEMENT DES VALEURS TRADITIONNELLES

Étude critique sur les Dangers de « l'École de Reims »

PARIS
J. VICTORION & Cie, 67, rue de Seine

1913



LE RENVERSEMENT DES VALEURS TRADITIONNELLES

Gaston DEFOYÈRE

UTOPIES SOCIALES

LE RENVERSEMENT
DES
VALEURS TRADITIONNELLES

Étude critique
sur les Dangers de « l'École de Reims »

PARIS
J. VICTORION & Cie, 67, rue de Seine

1913


LIBRARY
JAN 30 1978
UNIVERSITY OF TORONTO

L'idée du présent travail est sortie de la lecture du livre de M. Auguste Pawlowski, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales de Paris, publié chez Alcan, au cours de cette année, et portant ce titre : « Les syndicats féminins et les syndicats mixtes en France, leur organisation, leur action professionnelle, économique et sociale, leur avenir ».

Le livre de M. Pawlowski, après avoir traité d'abord des syndicats féminins, consacre la seconde partie du volume presque toute entière aux tentatives de syndicats mixtes catholiques en France, surtout dans le Nord. Il termine par les syndicats mixtes laïques de la Gironde.

Personne, parmi ceux qui s'occupent de sociologie, n'ignore l'œuvre des syndicats mixtes dont plus ou moins tous les auteurs ont parlé depuis la thèse de M. Adéodat Boissard. Les livres de MM. Léon de Seilhac, Fagniez, Hubert Valleroux et bien d'autres, donnent quelques détails sur ces institutions.

Cependant, ce que nous ne pensions point rencontrer dans le tumulte des opinions syndicalistes de plus en plus régnantes, c'est un exposé en réalité sympathique de cette œuvre, due aux initiatives patronales, à ce paternalisme *si démonétisé de nos jours.*

Rien que publier ce titre, oser faire cela en 1912, *nous est apparu presque comme une belle audace.*

De plus, notre curiosité était très vivement mise en éveil par cette assertion de l'auteur (p. 129), *qu'une tentative effective de constitution de* patrimoine corporatif *avait été faite par le patronat de la grande industrie. A mots couverts, la chose était expliquée. Nous hésitions à le croire.*

Ce doute nous a porté à faire une enquête sur toute cette question. Nous eûmes ainsi l'occasion de lire sur documents tout ce qui fut fait jadis par « l'œuvre dite de Mouvaux » contradictoirement, sur documents aussi, les directions préconisées aujourd'hui par l'Ecole dite de Reims (Action populaire) *dans la direction des « œuvres sociales ».*

Aucun mystère d'ailleurs, de part ni d'autre : les imprimés existent et donnent tous les authentiques désirables au critique.

En plus de ses tracts, brochures et publications de toutes sortes, Reims édite tous les ans son « Guide Social », dont la doctrine appartient à l'appréciation de tous.

De son côté, La Croix du Nord *publie chaque Lundi une chronique sociale intitulée* : Le Monde du Travail, *inspirée par les professeurs, orateurs et conférenciers des* Semaines Sociales ; *on y cite couramment de longs extraits des documents édités par Reims. Les tendances s'étalent donc clairement aux yeux du public. Il suffit de savoir lire pour voir dans quel sens, favorable ou non à la paix sociale, les idées se développent dans les milieux catholiques industriels du Nord de la France, où M. Pawlowski a vu, lui aussi, fonctionner ce qui reste des initiatives patronales bienfaisantes.*

Nous commencerons par l'actualité, *courante, c'est-à-dire par l'examen de la méthode Rémoise présentement souveraine, étant imposée, pour ainsi dire d'office, au peuple chrétien du Nord par la pesée des propagandistes du grand journal religieux* : La Croix.

Par comparaison avec ce que nous dirons de l'ancienne Ecole de Mouvaux, le public pourra juger de lui-même et tirer les conclusions.

Avant d'examiner les postulats du « Guide Social » de Reims, on nous permettra quelques considérations d'ordre général.

CHAPITRE PREMIER

LES RÉFORMATEURS SOCIAUX
ET L'IDÉE DE REFONTE TOTALE DE LA SOCIÉTÉ

Deux sortes de réformateurs sociaux. — Les uns agissent dans le réel ; les autres construisent dans l'espace. — Paroles énergiques de Léon XIII sur la propriété privée, le travail, les intérêts harmoniques des classes sociales. — M. de Mun et l'idée de *refonte totale de la société.* — Vue générale peu favorable sur les opinions de *L'Action populaire* de Reims : son *Guide Social.* — Postulats des théoriciens du *syndicalisme intégral* et le *renversement des valeurs traditionnelles.* — Les peuples comparés à des armées en marche. — Loi de la civilisation. — Vue historique sur le travail libre et le travail hiérarchisé. — Erreur initiale de la Démocratie dite chrétienne.

Lorsqu'on étudie l'histoire des doctrines économiques, on est frappé d'un fait, c'est que l'on peut classer pour ainsi dire en deux grandes catégories spéciales les réformateurs sociaux.

Ceux qui discutent *en pratique* les réformes demandées par la classe ouvrière.

Ceux qui discutent *en théorie* ces mêmes réformes, et

qui tous, plus ou moins, se figurent qu'il y a quelque énorme et *séculaire injustice* à réparer dans le monde ; qu'il y a un *redressement de compte* à opérer par divers moyens qu'ils préconisent.

Les premiers croient que l'évolution, ou si l'on veut, la transformation lente et naturelle des hiérarchies sociales, est *continue* et permanente dans le monde : ce sont, par exemple, les Saxons ou Anglo-Saxons de race ; également les descendants des anciens « hanséates », les Belgo-Hollandais issus des peuples navigateurs et mercantiles du Moyen-Age. Ceux-là cherchent à *adapter* au génie de leur sang et de leur race, les conceptions nouvelles de la vie, les modalités nouvelles du travail, et ils le font la plupart du temps immédiatement, *de plano*, d'une façon pratique (1).

Les autres ont l'âme inquiète, et jamais en repos. Ils croient à un « meilleur devenir » que seule une Révolution totale permettra d'atteindre. Ne disons point où sont ces rêveurs, s'ils sont des pays de Tolstoï, ou au contraire très proches de nous, nos concitoyens, avant tout amoureux excessifs d'ordre et de symétrie, et quelques-uns au point de voir leur philosophie tout entière absorbée dans cette recherche d'un absolu *dans l'espace*. Lorsqu'ils s'essayent à vouloir réaliser leurs concepts *dans le temps*, ils se heurtent à mille et mille impossibilités qui les déroutent, les exaspèrent et les poussent à des tâtonnements politiques hasardeux, aussi à des pensées de coactions qui seraient de véritables procédés de rétrogradation.

Cependant, lorsque la claire pensée latine veut bien voir

(1) Remarque de Le Play : Réforme sociale, t. III, p. 108 ; Enseignement professionnel chez les Américains du Nord, les Anglais, les Hollandais, les Allemands. Comparaison avec l'idéologie étatique française.

les choses et s'inspirer du constat exact des faits, il en résulte, en vertu de sa faculté de généralisation, de merveilleux aperçus.

Notamment, cela arriva à deux esprits supérieurs, dont il semblera étrange de voir accoupler ici les noms, mais qui sont illustres à plus d'un titre : cela arriva à Bastiat et à Léon XIII, le pontife ayant d'ailleurs médité à fond l'œuvre économique du grand penseur français (1).

On sait comment le méridional, le « landais » Bastiat, fut amené à l'étude de l'économie politique, par ses relations commerciales avec la Grande-Bretagne, au temps de Cobden, et comment il fut littéralement stupéfait de voir que les meetings populaires de l'*Anti-Corn-law-league* se tenaient devant des milliers et des milliers d'auditeurs, acharnés au triomphe de « La Cause », sans qu'*un seul mot* contre la *propriété privée* fut prononcé !

Dans sa discussion avec M. Thiers, au sujet du régime protectionniste, Bastiat signala ce fait comme une chose absolument extraordinaire (2) et qui devait surpasser l'entendement de ses compatriotes, les Français.

---

(1) Cardinal Pecci, archevêque de Pérouse. *L'Eglise et la civilisation*, 1877-1878, citant presque textuellement, presque littéralement, des phrases du chapitre d'introduction des *Harmonies économiques*, de Bastiat.

(2) Bastiat. Œuv. compl., t. IV, p. 543. « ...Voyez ce qui se passe » en Angleterre. Il semble que si le communisme avait dû trouver » quelque part une terre qui lui fût favorable, ce devait être le sol » britannique. Là les institutions féodales plaçant partout, en face » l'une de l'autre, l'extrême misère et l'extrême opulence, avaient dû » préparer les esprits à l'infection des fausses doctrines. Et pourtant » que voyons-nous ? Pendant qu'elles bouleversent le continent, elles » n'ont pas seulement troublé la surface de la société anglaise. Le » chartisme n'a pas pu y prendre racine. Savez-vous pourquoi ? Parce » que l'association qui, pendant dix ans, a discuté le régime protec-

Le grand, le profond esprit philosophique que fut Léon XIII, surprit beaucoup les démocrates-républicains issus de Lamennais, lorsque, dans l'encyclique *Rerum Novarum*, il prit si énergiquement la défense de la propriété privée. Cette attitude de nette affirmation n'échappa point au chef incontesté de l'économie politique libertaire et libérée des dogmes : M. Ch. Gide. Celui-ci ne put s'empêcher de le remarquer (*Princ. Econ. pol.* 3e édit., p. 403). Aussi, le P. Fontaine, dans son dernier ouvrage si commenté : *Le Modernisme Social*, a-t-il eu mille fois raison de noter ce point symptômatique sur lequel nous croyons devoir insister nous-même aujourd'hui.

On s'étonne parfois que l'œuvre de M. de Mun, que l'œuvre dite *des Cercles Catholiques d'Ouvriers*, n'ait pas obtenu tout le succès qu'elle méritait d'avoir. Cela tient à son incertitude de doctrine dès le début, touchant précisément les questions de principe sur la propriété, sur le travail.

M. de Mun ne s'adressait point seulement à des catholiques ayant *la foi du charbonnier*. Mais ce qu'il disait et écrivait, était pesé et vérifié par des philosophes, par des théologiens, par des économistes, par des esprits *avertis* en un mot. Or, sur les points fondamentaux de l'économique, et relativement à cette science de l'acquisition des richesses que les anciens appelaient d'un seul mot : la

---

» teur, n'en a triomphé qu'en jetant de vives lumières sur le principe » de la Propriété et sur les fonctions rationnelles de l'Etat... » (Voir aussi au tome II des œuvres de Bastiat.)

Inutile de dire que, depuis le temps où écrivait l'illustre économiste, les choses ont bien changé. Nous reparlerons plus loin, d'ailleurs, de l'évolution du Trade-Unionisme. La remarque de Bastiat a cependant, au point de vue ethnique, une grande valeur que l'on appréciera.

« chrématistique » économique, il y avait des flottements évidents de doctrine.

Depuis lors des postulats incertains demeurent, survivent, subsistent dans certains disciples de cette école, dérivée, quoiqu'on en dise, de l'école catholique autrichienne, et l'on entend encore des chrétiens de bonne foi, se figurant que la *propriété* est une *fonction sociale*, que le *travail* est une *autre fonction sociale.* Or, cela est directement contraire à la vraie notion de la propriété suivant Léon XIII, visant spécialement le socialisme dans l'encyclique *Rerum Novarum*, et à la notion du travail très expliquée dans le même document, comme aussi dans l'encyclique *Graves de Communi* et dans tous les autres actes Romains rappelés par Sa Sainteté Pie X au *Motu Proprio* du début de son Pontificat.

Actuellement, la querelle est plus forte que jamais. L'ancien socialisme, démodé par ses utopies grotesques, ayant fait un avatar récent et s'étant incarné dans « l'Idée Syndicale », on a inventé un postulat nouveau qui est le suivant :

« *Les intérêts entre les différentes classes sont naturellement antagoniques* ». Donc, il y aura toujours lutte entre les intérêts des ouvriers et ceux des patrons ; il faut s'organiser pour la *lutte des classes*, jusqu'à ce que mort s'en suive, c'est-à-dire, que le Patronat excédé, « passe la main » à des coopératives quelconques ou à de rusés organisateurs (juifs probablement) du trust de la force musculaire contre les deux autres forces : le capital et l'intelligence réunis.

Les catholiques sensés ont beau dire que l'Encyclique est formelle, en citer le texte. On ne les écoute pas. Cependant, voici l'enseignement apostolique : ...« Les riches et les

» pauvres ne forment pas deux classes ennemies. C'est une
» grave et funeste erreur de croire que ces deux classes sont
» ennemies nées l'une de l'autre, comme si la nature avait
» armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent
» mutuellement dans un duel obstiné. Aberration telle qu'il
» faut placer la vérité dans une doctrine entièrement
» opposée ; car de même que dans le corps humain, les
» membres, malgré leur divergence, s'adaptent merveil-
» leusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exac-
» tement proportionné et qu'on pourrait appeler symé-
» trique, ainsi dans la société les deux classes sont destinées
» par la nature à s'unir harmonieusement et à se tenir
» mutuellement dans un parfait équilibre. Elles ont un
» impérieux besoin l'une de l'autre : il ne peut y avoir de
» capital sans travail, ni de travail sans capital. La con-
» corde engendre l'ordre et la beauté ; au contraire, d'un
» conflit perpétuel, il ne peut résulter que la confusion des
» luttes sauvages. »

Répétons-le : à côté des théoriciens se placent, aussi dangereux, les sentimentaux comme ceux du « Sillon » et d'autres qui gémissent à la « Tolstoï » sur le sort des travailleurs manuels, quels qu'ils soient d'ailleurs.

Ces intellectuels ne savent pas ce que c'est que les pays où l'on travaille industriellement et où la population, habituée à cela depuis toujours, depuis des siècles (sous des modes différents, évidemment), aime le travail.

Un observateur à la Arthur Young se rend vite compte que l'on est, dans le Nord de la France, à peu près de même race que les Belges. On nous autorisera, pour la présente étude, de prendre, sur ce point de *sentimentalité,* quelques exemples topiques de ce qu'est la menta-

lité d'une race travailleuse. Nous les tirerons d'une enquête impartiale faite en Belgique par M. Charriaut et publiée dans la Bibliothèque du Dr Le Bon ; nous les citerons lorsqu'il s'agira précisément des *trusts*, des *cartells patronaux* qu'il a étudiés et contre lesquels tant de griefs sont actuellement articulés...

Nous nous croyons fondés à répéter que deux écoles économiques catholiques sont réellement en présence : celle qui, avec Rome, admet, *absolument parlant*, la propriété privée personnelle et responsable, sauf à considérer en haute équité et en charité les *devoirs* sociaux qui découlent de ces droits, tous principes restant intacts, et celle qui juge qu'il y a lieu à un « redressement de compte » qu'elle demande aujourd'hui au *Syndicalisme*, après l'avoir longtemps réclamé de l'*Etatisme*, lorsque le Syndicalisme n'existait pas encore.

Ceux à qui l'histoire de l'économie politique est familière sauront à quel rameau il faut rattacher ces écoles.

Pour étudier les tendances de « L'Action populaire de Reims », nous devrons remonter en France aux initiatives de M. de Mun et le faire très sommairement.

M. de Mun, au lendemain de la guerre, crut que *la richesse, les riches, les heureux de ce monde, les classes dirigeantes, les autorités sociales* étaient responsables des méfaits de *la Commune*, « parce qu'ils ne remplissaient point leurs devoirs sociaux ». L'idée était héritée de l'illustre Le Play.

Ramenée sur le terrain catholique, elle pouvait produire les meilleurs résultats, mais la pensée d'une « refonte » complète de la société vint, à notre avis, paralyser l'action efficace de ce mouvement généreux.

De suite, et sans étudier les « chrématistiques » préa-

lables (1), l'illustre orateur voulut se mettre à l'œuvre et poursuivit ses investigations dans tous les recoins de l'*organisme social.*

Il n'y vit que désordre.

Nous n'avons pas à attirer l'attention sur ce que fut la doctrine trop confuse de l' « œuvre des Cercles », condensée dans le livre intitulé : *Conseil des Etudes* (2). Mais il est incontestable que bien des points, démontrés acquis par les encycliques postérieures, étaient mis en doute, discutés, tandis que dans d'autres pays, en Angleterre et en Belgique, par exemple (pays travaillistes), on ne songeait même pas à les examiner.

Tout naturellement, des discussions surgirent, non seulement avec le groupe des hommes de science et de dévouement catholique absolu, comme les « Jurisconsultes catholiques », mais aussi avec les industriels animés de l'esprit le plus droit et le plus sincère, comme « le Groupe des patrons catholiques du Nord », dit « Ecole de Mouvaux », dont le fondateur est en instance de canonisation (3).

Inutile de rappeler ici ce que la « Démocratie, dite chrétienne » sut ou voulut trouver dans les immortelles encycliques de Léon XIII. L'histoire de ce mouvement a été faite surabondamment.

---

(1) Ce mot, nous l'avons expliqué, remplace, condense et abrévie le trop long membre de phrase dont il faut se servir lorsqu'on veut parler en économie politique et sociale de la *Science de l'acquisition des richesses.*

(2) Œuvre des Cercles Catholiques d'Ouvriers, *Conseil des Etudes*, Questions sociales et ouvrières. — I. Régime du travail. Paris, Bureaux de l'Association Catholique, 262, Boulevard Saint-Germain. — V. Lecoffre, éditeur, rue Bonaparte.

(3) On sait que M. Vrau et M. Camille Feron-Vrau, son beau-frère, fondateur de Mouvaux, sont actuellement en cours de procès de canonisation.

Ce qu'il faut dire, c'est que l'organe de l'Œuvre des Cercles, *L'Association Catholique*, revue qui continuait son postulat premier : refonte complète de la société du haut en bas par un changement radical dans les notions de propriété, de capital, de travail, devenus simples fonctions sociales, abritait sous le grand nom de M. de Mun l'œuvre partout diffuse de la Démocratie dite chrétienne, en France.

L'Action populaire de Reims, créée dans ce milieu d'idées brouillées, ne pouvait que se ressentir de cette absence totale de principes sur les notions sociales les plus fondamentales.

Depuis longtemps, un sentiment très vague de défiance planait à son endroit, lorsque la question syndicaliste vint lui donner dans ces dernières années l'occasion de montrer à nu ses idées. Ce sont aussi, malgré les afflrmations des Encycliques, celles de la « refonte totale de la société » en raison d'une *suspicion légitime* qui, suivant le terme juridique connu, planerait sur l'organisation *foncière* de celle-ci.

Tant qu'il s'est agi d'*étatisme*, on pouvait croire que, poussant ses adeptes d'une façon outrée peut-être dans la voie d'une action d'opposition constitutionnelle politique, actuellement désuète, mais autorisée jadis, l'*Action populaire* poursuivait les desiderata de l'Encyclique *Humanum Genus* sur la constitution chrétienne des Etats. Peut-être voulait-elle une amélioration gouvernementale (problématique, mais possible) ; les critiques devaient attendre. On attendit.

Mais aujourd'hui que la preuve est faite. Aujourd'hui que la *Séparation* a eu lieu, aujourd'hui que les déclarations d'athéisme ont persisté et se sont accentuées à la suite de

cet acte de détachement ; aujourd'hui que le gouvernement français est devenu, non seulement laïcisateur, mais « athéisateur », suivant l'expression d'un philosophe éminent, le chanoine Gaudeau, cette attitude d'étatisme, quand même, aggravée d'un absolu syndicalisme *sans restriction*, qui caractérise la tendance Rémoise, inquiète et mérite examen.

C'est cela que nous essayerons de faire aujourd'hui.

Dans l'œuvre de Reims tout gravite aujourd'hui autour de la question syndicaliste. Il suffira, pour s'en convaincre, de prendre son *Guide Social* de 1912, en suivant soigneusement comme références ses éditions de 1911 et 1910 qui commençaient à élaborer la doctrine *libérale* (libérée des principes fondamentaux du droit naturel) dont on paraît fondé à l'accuser.

Très souvent aussi le *Guide* renvoie à une autre publication de l'Institut Rémois : *L'Année Sociale internationale.* Il sera nécessaire de s'y reporter ; les documents recueillis là, sont encadrés de réflexions et de citations qui justifient les critiques les plus sévères.

La partie syndicaliste du *Guide* 1912, qui va de la page 145 à la page 241, est vraiment le « gros œuvre » du *Guide ;* on pourrait l'appeler : la maîtresse poutre sur laquelle tout repose.

Pour l'*Action populaire de Reims*, tout est là, tellement bien là que, à son avis et sur cette question (p. 147), les vrais révolutionnaires ne sont pas, pour elle, les ouvriers qui veulent se grouper dans leurs professions pour défendre leurs intérêts, « ce sont ces libéraux orthodoxes qui, ayant » brisé avec l'histoire sociale du passé, toute pleine de vie » corporative, et répudiant un principe imprescriptible de » droit naturel, font cause commune avec les destructeurs » de 1791 ».

Il est bien parlé de surnaturel et de professionnel dans ces pages, mais, à la page 157 et relativement aux syndicats patronaux, il est dit : « Aujourd'hui que les industriels se » tendent la main d'une frontière à l'autre, en des ligues » dites défensives mais parfois agressives, pour la sauve- » garde de situations acquises et de purs intérêts matériels, » tout est à redouter pour la paix publique si des principes » chrétiens ne viennent pas tempérer cet effort vers une » hégémonie païenne du capital sur le monde du travail. » Dans la lettre, c'est un appel au sens chrétien, mais dans l'esprit, cela paraît bien une condamnation en bloc de l'industrie, de ses organisations, le plus souvent aussi bienfaisantes pour les ouvriers, dont on maintient les salaires et la vie, que pour les « chefs » dont l'évolution active et responsable est facilitée ! C'est la condamnation enfantine et simpliste de tout l'acquit social comme ferait un rustre, qui désirerait revenir aux clepsydres, sous le prétexte que le système des chronomètres est trop compliqué à approfondir !

C'est la *tabula rasa* que l'on demande sans s'inquiéter du bien-être des consommateurs, si souvent célébré par les Pontifes Romains eux-mêmes, nous venons de l'observer.

Au dernier Congrès de l'*Association de la Jeunesse catholique*, à Lyon, n'a-t-on point vu de tout jeunes gens discuter de l'industrie moderne comme s'il s'agissait d'une chose modifiable, au gré d'un magicien, du jour au lendemain (1).

En outre, et pour passer de la pure « chrémastistique sociale » à la question morale, parler ainsi n'est-ce pas vouloir ignorer de parti pris ce que l'on nous apprend avoir été

---

(1) *Critique du Libéralisme*, article de M. V. Delmont, 1er juin 1912.

fait par l'œuvre des patrons catholiques de Mouvaux par exemple, qui firent tout le possible pour recréer le *lien social* brisé par la Révolution ? Ces hommes furent poursuivis dans leur œuvre par la haine gouvernementale la plus implacable.

Bien mieux, « L'Action populaire de Reims » envoie des orateurs, paraît-il, dans les locaux de cette œuvre ; son dédain en ces matières, cependant si importantes, devient inexplicable !

Et toute la grande enquête de Le Play, donc !...

Il faut franchir les pages 161 et suivantes, pourtant pleines d'intérêt pratique sur l'éloge prématuré du *contrat collectif* et de ses avantages, sur l'*apprentissage* et *le loisir ouvrier*, pour retrouver aux pages 190, et surtout 194, le postulat philosophique, imprudemment étalé, caressé peut-être par Reims, aux chapitres : *Le Syndicalisme* et *le Salariat* et la *Confédération Générale du Travail.*

Non pas que les écrivains Rémois se prononcent nettement sur la doctrine étalée en ces exposés de thèses, et en ces narrations des luttes oratoires entre M. de Mun et M. Briand, par exemple ; ils sont trop habiles pour cela. Ils savent qu'ils s'adressent à des catholiques que l'on ne peut heurter de front ; aussi ils mettent « sous les yeux » du lecteur, sans commentaires.

C'est précisément cette absence de commentaires que nous blâmons.

De par le fait de Reims (au fond l'événement est peut-être heureux), nous sommes donc avertis d'une chose que nous n'oublierons plus désormais pour notre compte, dans le cours de cette analyse, et que nous signalons spécialement pour la concision de la démonstration :

« Le grand œuvre du syndicalisme confédéral (C. G. T.),

c'est **le renversement général des valeurs traditionnelles.** »

Ici, le lecteur nous permettra de bien préciser de quoi il s'agit :

Le renversement des valeurs traditionnelles, comme aussi l'interversion des valeurs ou des facteurs, signifie, dans la pensée de ceux qui se servent de ces expressions, que l'ouvrier doit désormais passer au premier plan, que le patron ne doit plus paraître qu'au second rang. « Le Tiers-Etat, disait Sieyès, n'est rien ; il doit être tout » ; maintenant on dit : « L'ouvrier n'était rien dans l'industrie, il doit être tout ».

«*Nous avons interverti l'ordre des facteurs*, dit M. Hubert Lagardelle (auteur cité par le *Guide*). *Nous avons vu dans le syndicat, c'est-à-dire dans l'organisation autonome de la classe ouvrière, le centre de gravité de l'action socialiste. Nous n'avons reconnu de valeur créatrice qu'aux constructions positives du prolétariat.* »

« Le syndicalisme crée sur des types inédits. *Il est évident que si les créations du prolétariat n'étaient qu'une simple copie des créations de la bourgeoisie, elles ne présenteraient aucun intérêt nouveau. Bourgeoises d'origine, elles seraient bourgeoises de fait, malgré l'origine ouvrière* » de leurs auteurs. Les institutions ouvrières « *n'ont de portée socialiste que si elles organisent des règles de vie contraires aux règles des institutions bourgeoises* ».

Les rédacteurs du *Guide* ajoutent plus bas, à la même page 194 : « C'est bien le retournement complet de toutes » les valeurs traditionnellement admises. Ce retournement » des valeurs n'est d'ailleurs pas spécial au syndicalisme » confédéral, il tend de plus en plus à se généraliser : nom- » breux sont aujourd'hui, les milieux qui, reléguant la poli- » tique ancienne au second plan, attendent surtout du

» labeur social le triomphe de leurs idées. Le champ de » l'action sociale apparaît vraiment comme le champ clos » où se joue le sort de la cité future (1). Les travailleurs » manuels, qui sont plus près des réalités et de la vie que » les intellectuels, ont les premiers subi la nécessité d'aban- » donner la vieille tactique politicienne : en cela, comme » sur beaucoup d'autres points, ils se montrent infiniment » plus jeunes et plus adaptés que les socialistes les plus » avancés du Parti politique ».

L'appréciation exacte de Reims sur ces postulats d'Hubert Lagardelle ne nous est point indiquée. — Que pensera le lecteur de cet étalage de doctrines nouvelles ? — Quelle impression conservera-t-il en son cerveau ? — Est-ce par la méthode d'imprégnation que l'on veut faire pénétrer par tous les pores le « sens social nouveau » ?... La chose est possible. On est d'autant plus porté à le croire que toute la discussion entre M. Briand et M. de Mun est inscrite aux pages suivantes consacrées à la C. G. T., à sa « tare congénitale », à « la grève générale » et aux moyens de réprimer les agissements des « Confédérés ».

On conclut complaisamment le chapitre en citant le passage du discours, resté trop fameux, du C[te] de Mun, où il expose que toute la force de la C. G. T. consiste en ce qu'elle arbore le drapeau « de droits méconnus ». « Pour- » quoi, dit-on, les ouvriers catholiques ne l'arboreraient-ils » pas à leur tour ? (ce drapeau des droits méconnus). Leurs

---

(1) On se souviendra de la condamnation de cette théorie et de ce mot dans la *lettre sur le Sillon* de Pie X. — Voir aussi dans *L'Année sociale internationale*, 1910, éditée par Reims, une interview très suggestive du syndicaliste Gompers, à *La Petite République*, de Jaurès, p. 232. Ce morceau est à lire et à méditer en entier, il révèle tout un état d'esprit.

» principes, loin de les gêner, donnent une assise inébran-
» lable à leur programme de revendications. Les ouvriers
» sérieux, attachés à l'honneur de la profession, soucieux
» des réformes pratiques et non de l'agitation politique,
» suivraient peu à peu le drapeau des droits méconnus.
» L'exemple des 71.000 syndiqués chrétiens de Belgique,
» groupés en quelques années, montre que cette espérance
» n'est pas chimérique. ».....

Alors, pensera le jeune vicaire, directeur de patronage, nous pouvons croire, d'après le *Guide* de Reims, qu'il y a « des droits méconnus » ; donc, toute une classe de forbans ? Nous pouvons penser que les *valeurs traditionnellement admises* sont complètement retournées ; donc, Révolution légitime ?

On voit les conséquences de cet « état d'esprit ». Ajoutons au surplus que nous aurons occasion d'expliquer plus tard comment on se trompe en voulant, *absolument parlant*, engager les catholiques français dans la même voie que les catholiques belges qui vivent dans un tout autre milieu politique, et s'adressent à des populations d'esprit *radicalement* différent, au sens ethnique du mot. Il suffit de visiter par soi-même les milieux pour s'en rendre compte.

Retenons pour le moment que le *syndicalisme intégral* d'Hubert Lagardelle et *son renversement des valeurs traditionnelles* est exposé sans restrictions par l'*Action populaire* de Reims dans son *Guide Social.*

Quelle était donc cette loi des *valeurs traditionnelles* que l'on s'efforce de renverser, non seulement sans que Reims y voie d'objections, mais au contraire, semble-t-il, consentant ainsi à ce qu'il y ait marche parallèle dans le même sens, sinon conjonction d'efforts effectifs ?

Il était admis jusqu'à ce jour que dans le développement

de la civilisation, le droit d'autorité, de commandement, le *jussus* revenait à ceux qui avaient la responsabilité des efforts vers la réussite, vers l'obtention du résultat cherché en commun, vers l'arrivée au but visé : aux « chefs », en un mot.

Ainsi que le disait de Bonald dans les préliminaires de sa *Législation primitive* : « L'ordre entre les hommes n'est autre chose que l'art de faire passer les uns avant les autres, afin que tous puissent arriver à temps ». Et Maurras, à sa suite, dans une page restée à juste titre célèbre, dans son *Dilemme de Marc Sangnier*, a établi péremptoirement que si Godefroy de Bouillon avait réussi à atteindre Jérusalem, tandis que Gauthier Sans-Avoir avait échoué misérablement dans la même entreprise, c'est que l'un connaissait les lois de la tactique militaire, tandis que Gauthier Sans-Avoir, soldat improvisé, avait dépensé dans des broutilles les forces de son armée.

Continuant d'ailleurs, avec les sociologues modernes comme M. Hauriou, la comparaison « d'une armée en marche », on considérait les « chefs d'industrie » comme connaissant la *loi des affaires* avant de prendre leur part de commandement et d'évoluer sur le terrain. On leur était reconnaissant d'être, non seulement « des chefs de tactique » mais encore des « chefs du service d'intendance » ayant assumé la tâche de nourrir ceux qu'ils conduisent ; les soldats, d'ailleurs, restant libres à leurs risques et périls de déserter, de « sauter le mur » de la caserne et de courir s'offrir à d'autres disciplines.

Par ailleurs, on savait que les désertions en masse ne pouvaient que préjudicier à la marche normale des départements d'activité sociale et qu'un industriel eût été bien embarrassé de ses machines et de son outillage si, par ses

mauvais procédés, il avait exaspéré définitivement ses troupes.

Considérant l'œuvre générale de plus haut, on constatait avec Léon XIII tout ce que l'on doit à ces « chefs chercheurs », à ces « propulseurs de civilisation » ; on se rendait compte de la loi des services rendus ; on découvrait cette *loi de la valeur des services échangés*, des *peines épargnées*, qui est la loi même de la civilisation : part toujours croissante d'utilité *gratuite* des dons indivisibles de la Providence au genre humain : part toujours décroissante d'utilité *onéreuse*, grâce aux perfectionnements croissants de l'industrie humaine qui rend de plus en plus commune à tous, malgré l'appropriation individuelle, la grande donation indivise si chère au groupe Lorin.

Qu'on relise donc les *Lettres sur la Civilisation* du cardinal Pecci ; on y verra à la page 40 de l'édition Josserand (Lyon, 1878) un rappel de ce petit chef-d'œuvre de littérature française, de ce célèbre apologue de Bastiat : le *Menuisier de village*, devenu de ce fait même, bien plus qu'un morceau, délicieusement écrit, d'économie politique *classique !*

On continuait encore, et l'on constatait en effet que plus les capitaux s'accumulaient, plus les prélèvements proportionnels diminuaient et plus le travail voyait augmenter sa part relative et à plus forte raison sa part absolue (1) ; que l'effet inverse se produisait quand les capitaux se dissipaient.

La voix des pontifes rappelait à ces « chefs », du même ton qu'aux seigneurs féodaux d'autrefois, le devoir d'être

(1) Rien n'est venu démentir cette découverte de Bastiat ; tous les économistes l'ont constaté.

compatissants et humains, modérés dans leur force et dans leurs succès, de n'oublier jamais les lois morales, et leur voix était entendue.

Non seulement elle était entendue, mais elle avait trouvé un auditoire tout préparé dans ces régions du Nord de notre pays où le travail du dimanche était (le fait est connu de la France entière), rigoureusement évité *depuis toujours*, et où l'on s'était préoccupé à tel point de la *moralité* du travail et de sa vraie *destinée sociale*, que des *Comités d'études sociales* s'étaient formés entre patrons, dès les premiers documents *précédant* les avertissements solennels des Encycliques.

Tout cela sera expliqué très en détail et d'après les documents eux-mêmes en un chapitre spécial.

Donc, la *loi économique* de la civilisation était connue, expliquée, dégagée des « faits chaotiques du début de l'industrialisme ». Il importait seulement d'empêcher *dans le succès*, l'oubli des lois morales qui peuvent faire dégénérer toute œuvre humaine.

La voix des Pontifes a-t-elle voulu changer quelque chose à l'autorité indispensable des chefs pour la marche en avant ?

Ils ont assez insisté sur *l'harmonie naturelle des classes* pour qu'il n'y ait *aucun doute* sur ce point.

Ce qu'ils ne voulaient pas, c'était que la *bienfaisance* indéniable des conquêtes nouvelles *se changeât* en oppression par le fait de *libérer de tout rapport avec le droit naturel, religieux, avec la morale*, les *opérations nouvelles* de l'industrialisme.

Aucune dénégation sur *les valeurs traditionnelles hiérarchisées*, et *forcément hiérarchisées ;* aucun doute sur la bonté des temps actuels comparés aux temps anciens. Les écrits sont là et ils parlent avec éloquence.

Les rapports sociaux dans les opérations du travail menaçaient d'être matérialisés ; les pontifes élevèrent la voix et firent entendre les sommations impérieuses de la *charité, supérieures même à la justice des contrats.*

Peut-on concevoir, lorsque toutes les *valeurs traditionnelles* seront renversées et que la force numérique, grégaire, pécorique des masses aura remplacé le *jussus* du chef ; peut-on concevoir, disons-nous, que des appels à la charité agissent pour empêcher les excès matériels de cette masse de vouloirs matérialisés ?

Dans un tel état de renversement des rôles, *des valeurs traditionnelles*, on ne peut même plus concevoir de marche possible ; comment concevoir le frein de la charité contre les emballements qui feraient d'une course désordonnée une descente vertigineuse vers la mort ?

Quelle charité, les troupes de soldats débandées, et décidées à ne plus écouter la voix des chefs, pourront-elles faire à ces chefs dépossédés du commandement ?

Quelle charité peut faire une pareille armée aux chefs de son *intendance ?* Elle ne peut que les supprimer comme des êtres gênants.

Or, on peut imaginer des intendants militaires infidèles faisant une mauvaise répartition des vivres et se faisant rappeler à l'ordre par des autorités supérieures à eux. Peut-on imaginer des foules sans intendant militaire, se répartissant à elles-mêmes et toujours équitablement, des vivres de campagne ? Mais ces vivres ne parviendront peut-être même pas au camp car *ils ne sauront peut-être même plus être créés !*

Dans ce *renversement des valeurs traditionnelles* et des responsabilités de tout genre, rien ne dit en effet que les « steamers coopératifs » vaisseaux fantômes, navires

hypothétiques, continueront à apporter aux usines coopératisées les produits indispensables à la subsistance, vaille que vaille, des masses *libérées de toute sujétion, même morale !* et l'on ose représenter cet incertain, à peine concevable, comme un *souhaitable devenir !* On représente ce tableau comme l'image même de l'ordre nouveau à créer, tout au moins comme l'idéal vers lequel il faut tendre !...

Nous verrons comment, au moyen du *contrat collectif*, on se propose de donner aux soldats en marche le bon moyen de s'unir inébranlablement contre la direction des chefs, comment, *matériellement* parlant, on considère qu'ils arriveront ainsi à inverser la valeur traditionnelle du commandement à leur profit.

Force matérielle contre force du travail mental et capitalistique des chefs dirigeants, voilà sur quoi roule toute la didactique de fond de l'Œuvre Rémoise, quels que soient les enveloppements de la pensée dans les anciens vocables catholiques.

L'Histoire rapporte qu'à la bataille de Roosebecke, les Flamands s'étaient liés par une corde, de façon à ce qu'aucun traître ou aucun poltron ne pût fuir, en laissant aux autres le soin de la défense.

Cette corde, c'est dans la pensée des démocrates, le lien solide que le *contrat collectif* créera entre les unités ouvrières militarisées, en situation de combat, mais non plus pour la défense d'un territoire envahi. Ainsi on sera bien certain que personne dans les rangs n'enfreindra la consigne syndicale, fût-elle de se révolter, lorsque les ordres du chef responsable, ou les instructions de l'intendant, parviendront au corps de troupe.

Voilà la question syndicale nettement située dans le concret. C'est exactement et rigoureusement parlant, la même phraséologie qu'en 1848.

***

En fait de question ouvrière *historique*, donc NATURELLE, on se convaincra, en parcourant le *Guide*, que les auteurs ignorent absolument de quoi il s'agit.

L'imputation est grave ; elle nous paraît cependant mériter d'être portée.

Nulle part vous ne voyez la distinction *fondamentale* cependant, entre les métiers d'art, *d'art quelconque* (nous restons très large) et l'*industrie*, telle que les législations étrangères l'ont comprise (1).

Cependant, il y a une différence énorme, fondamentale entre ceux qui *aspirent* à la pratique d'un art quelconque comme les mécaniciens d'art, les menuisiers et autres, ceux qui autrefois faisaient partie des *corps de métiers* enregistrés, catalogués, pour lesquels il fallait une *maîtrise*, d'ailleurs singulièrement respectée et armée d'autorité, et les simples manouvriers, ouvriers qui n'ont à offrir que leur force simplement musculaire et qui entendent rester *handmen*, *man-ouvriers*, jusqu'à la fin de leurs jours, sauf l'ascension, forcément modeste, sur l'échelle intérieure de l'usine par la confiance du manufacturier.

La distinction ne date pas d'hier, *elle a toujours existé*

---

(1) En Autriche et en Prusse, on a soigneusement distingué ces deux choses :

En Autriche, trois sortes de métiers : 1° métiers d'artisans, petite industrie ; 2° métiers concessionnés, établissements insalubres, dangereux, etc. ; 3° métiers libres, grande industrie.

En Allemagne : division également entre grande et petite industrie. La corporation n'est obligatoire que pour les métiers de la petite industrie et seulement si la majorité le demande. Elle est *facultative* pour la grande industrie.

dans la société, dans le monde du travail, et nous ne pouvons faire aux professeurs Rémois l'injure de supposer qu'ils ignorent à ce point l'histoire du travail en France, et même tout simplement l'histoire de France.

N'instituons pas ici un débat rétrospectif absolument épuisé, *il y avait* et *il y a toujours eu* une différence fondamentale entre les compagnons *aspirants* à la profession d'un métier déterminé et le *man-ouvrier* qui tenait dans *les lieux privilégiés* sa *louée*, son *marché de main d'œuvre*, avec tout le brouhaha des prétentions, des discordes, des grèves et des tumultes inhérents à cette notable infériorité dans les prétentions au « meilleur devenir social ».

De tout temps il y a eu, côte à côte *avec le travail corporatif*, un *travail entièrement libre* qui offrait et marchandait sa main-d'œuvre (1). Autrement dit, à côté du compagnon admettant, consentant résolûment l'ordre hiérarchisé, puisqu'il postulait sa place dans la corporation, et puisqu'en y entrant il abandonnait, pour d'incontestables avantages (sécurité d'avenir, propriété du métier, etc., etc...) une portion de sa liberté, il y avait l'ouvrier proprement dit, le *man-ouvrier* qui correspond aux *unskilled* anglais.

La substitution du régime manufacturier, presque partout, au régime du métier d'art, fait que cet ouvrier qui n'est pas un *artisan*, mais un simple offreur de force musculaire, a de plus en plus d'emploi dans les manufactures. C'est donc de plus en plus la force brutale (qu'on excuse le mot) qui est poussée à se coaliser contre toutes les autres forces réunies, forces capitalistes et forces d'intelligence. Nous savons bien tout le prix que l'homme attache, dans

(1) Hippolyte Blanc. Les corporations de métiers, leur histoire, leur esprit, leur avenir. Paris, Letouzey, p. 247-250 et surtout 313.

quelqu'état de vie qu'il se trouve, à la stabilité, à la sécurité, à la certitude du lendemain, au statut légal qui assure l'existence !

C'est précisément ce qui fait dans l'Inde la grande résistance que trouvent les missionnaires à vaincre l'esprit de « caste » qui assure au pauvre Soudra son minimum de vie chétive. Lorsqu'on veut le convertir à la foi catholique, il répond qu'il ne demanderait pas mieux, mais qu'en se convertissant il perdrait son *statut légal !*

Est-ce, au cas présent, à la recherche, à la poursuite d'un « statut légal » que s'acharne le syndicalisme intégral ? Nullement, ou du moins cela n'apparaît point, car qui dit fonction sociale dit obligation par réciprocité ; or, d'obligations, il n'en veut pas.

L'outil que l'on forge est moins un outil de vie qu'une arme de combat.

Que l'on pousse à l'association, c'est fort bien lorsque toute morale est respectée, mais se rend-on compte que l'on pousse ainsi à tous les risques ?

Les plus intelligents des meneurs l'ont déjà vu ; redoutant cette solidarité des risques, leur recherche actuelle les porte vers une solution bâtarde et qui resterait à bien mettre en lumière : combiner le maintien du salaire avec une participation aux profits, sans jamais entraîner aucune participation aux pertes (1).

On s'étonne du malaise des ouvriers sérieux vis-à-vis des solutions de la démocratie dite chrétienne, dont ils sont vraiment honteux. Qu'on juge donc de la gravité du cas, lorsqu'on repousse délibérément tout *paternalisme*, c'est-à-dire

---

(1) Déjà en 1848 Bastiat l'avait remarqué : voir le chapitre des *salaires* dans les *Harmonies économiques*, p. 455.

toute action *quelconque* de l'employeur intelligent sur la force qu'il met en usage.

Cela n'a rien d'étonnant ; dans leur bon sens et dans leur esprit de *justice simpliste*, les ouvriers de bon sens sentent l'iniquité de pareilles combinaisons et ils rougissent presque d'entendre des hommes de poids entasser des sophismes pour transformer en *justice intégrale* ce *renversement des valeurs traditionnelles* qui est bien l'iniquité évidente, l'in-équité ; et quant à ceux d'entr'eux qui changent d'idée sous cette pesée, c'est pour devenir vraiment socialistes. Voilà le beau résultat.

Ah ! si dès les débuts on avait fouillé le problème en ce sens rigoureusement historique ; si l'on avait maintenu soigneusement les distinctions entre les professions en tenant compte des nécessités qui affèrent à ces différenciations radicales ; surtout si l'on avait été bien d'accord, que rien ne pouvait se faire sous un gouvernement athée et athéisateur, nous n'en serions point à cette situation.

Les esprits sont peut-être plus déviés, plus dévoyés qu'en 1792, où le serment de *haine à la Royauté* signifia « haine à toute hiérarchie », à tout *paternalisme*, à toute tradition. Nous achevons la libération complète de l'homme vis-à-vis des *valeurs traditionnelles* qui avaient créé la France par la subordination (sub-ordinare, hiérarchiser du haut en bas, et non pas de bas en haut) de tous *à l'ordre* dans l'*autorité* et *par l'autorité.*

Les prédictions catastrophiques de Karl Marx se vérifient surtout... ici même, par l'œuvre dissolvante dans les esprits de la démocratie dite chrétienne.

La région industrielle du Nord est, nous le verrons, très éprouvée à ce point de vue.

CHAPITRE II

LES DESTRUCTIONS DE L'ÉCOLE DE REIMS

Examen de l'*introduction* et de la *première partie* du *Guide* de Reims. — Aspirations vagues, sujettes à caution. — Position philosophique douteuse. — Prétérition de documents pontificaux. — Cours de sociabilité, idées confuses. — Cours d'intégration syndicaliste. — Attaque générale contre le patronat. — Le *moi* égoïste et le *nous* fraternel. — On cherche en vain les articles du christianisme social. — Résumé des griefs à formuler contre ces premières parties du *Guide* de Reims. — Les fêtes et les pompes de la Révolution. — Pourquoi la grave prétérition de l'Encyclique *Humanum genus ?*

Cette « position » philosophique trop neutre, trop sympathique à *l'esprit de nouveautés*, explique à merveille l'étonnement profond dont est saisi le lecteur qui, pour la première fois, ouvre ce vrai *Catéchisme* qu'est le *Guide* de Reims, livre qui a la prétention de s'adresser aux 35 millions de catholiques français et de les diriger dans les voies de la doctrine sociale moderne.

Le livre débute par une *Introduction*, expliquant ce que sont l'*Education* et l'*Action sociales ;* puis il donne la liste

des documents pontificaux sur lesquels il compte baser sa doctrine.

Cette liste est tronquée. Elle est incomplète. On y remarque, entr'autres omissions, celle de l'Encyclique *Graves de Communi*, qui fut à l'Encyclique *Rerum Novarum* ce qu'un *règlement d'administration publique* est à une loi civile.

D'autres prétéritions encore mériteraient d'être signalées.

Mais où éclate bien l'*esprit* des Auteurs Rémois, c'est lorsqu'ils négligent volontairement d'insister sur les « déclarations de principes » des Papes, tant sur la légitimité de la propriété foncière privée, que sur l'harmonie naturelle et nécessaire des « classes », la hiérarchie dans le travail : toutes choses fondamentales qui laissent intact le vieux mécanisme des relations sociales, qu'il s'agit d'améliorer mais non de *refondre en son entier.* Ils courent de suite aux phrases qui paraissent donner raison à leur violent amour syndicaliste *intervertisseur des valeurs traditionnelles.*

C'est la hantise de trouver au fameux passage sur la *misère imméritée des travailleurs*, passage presqu'intégralement tiré de Bastiat, qui s'est servi exactement de la même expression (1), un sens de complet bouleversement de ce qui existe, un *redressement de compte.*

---

(1) BASTIAT. *Harmonies économiques*, p. 564, chap. des Causes perturbatrices. Voici la citation exacte : «...Nous croyons que les » services s'échangent contre les services ; nous croyons que le grand » *desideratum* c'est l'équivalence des services échangés... Nous » croyons que tout ce qui gêne la liberté trouble l'équivalence des » services, et que tout ce qui trouble l'équivalence des services » engendre l'inégalité exagérée, *l'opulence imméritée des uns, la* » *misère non moins imméritée des autres*, avec une déperdition géné- » rale de richesses, les haines, les discordes, les luttes, les révolutions... » Nous croyons que l'inégalité qui peut rester encore sous un régime

Partant de ce principe, il était tout naturel de considérer le patronat comme l'ennemi à poursuivre.

A bas le patronat ! On n'ose le crier en termes exprès dans le *Guide*, mais tous les chapitres fixent cette idée dans l'esprit du lecteur.

Ils sont intitulés : *Sens du mot social — Discernement des questions sociales — Education du sens social — Organes d'éducation sociale — Le clergé et l'action sociale*, etc., etc.

Qu'on lise les unes après les autres, ces dissertations sur le sens du mot *social*. Ce mot revient partout en « motif fugué », comme ces phrases musicales de cauchemar qui vous poursuivent après l'audition de certains morceaux allemands trop orchestrés ; c'est de l'obsession véritable dans la confusion et dans l'enchevêtrement.

L'idée de *charité* et celle de *justice* y forment un mélange constant et voulu. Cela paraît construit habilement et à dessein pour dissimuler, pour masquer le but sous des termes vagues et indéfinis.

Pour une part, cela devrait s'appeler : *Cours de sociabilité*, chose très antique et très connue. Pour l'autre, au contraire, c'est : cours d'*intégration syndicaliste* qu'il faudrait dire, tellement les démolitions nous y paraissent audacieuses, et toutes dirigées vers le même but : organiser enfin des intérêts naturellement antagoniques, abstraction faite de toute autre considération, donc *libérés des principes fondamentaux du droit naturel religieux.*

Que le *sens social*, le *sens de la sociabilité* soit un rayonnement de la vertu chrétienne épanouie, de la *bonté* com-

---

» libre est, ou le produit de circonstances accidentelles, ou le châti-
» ment des fautes et des vices, ou la compensation d'autres avantages
» opposés à ceux de la richesse, et par conséquent elle ne saurait
» introduire parmi les hommes le sentiment de l'irritation... »

binée avec le *jugement* chrétien (la *judiciaire*, comme on disait autrefois), jugement fait lui-même d'abnégation constante et de sacrifice délibérément consenti, c'est un fait très certain.

La délicieuse et immortelle *Vie dévote* de saint François de Sales, évêque et prince de Genève, nous en a donné l'impérissable formule.

Il est évident, en effet, que si tous les curés de France ressemblaient à ce bon M. Vincent, que nous révérons sur les autels sous le nom de saint Vincent de Paul ; si toutes les femmes du monde suivaient les exemples de sainte Elisabeth de Hongrie, et tout les évêques ceux de saint François de Sales lui-même, cette question sociale, qui est surtout d'après Léon XIII une question morale, serait bien près d'être résolue ; elle n'existerait sans doute même pas.

Le *Guide Social* de Reims, pas plus d'ailleurs que les démocrates chrétiens, n'a rien inventé de bien neuf là-dessus.

Mais quand ils font rentrer pêle mêle dans le *sens de sociabilité* des questions de droit pur et d'arithmétique ; qu'ils confondent sciemment, semble-t-il, l'*Equité* avec la *Justice ;* ce qui est de *commandement*, ce qui est de *précepte* avec ce qui est de *conseil* : autrement dit la *droiture d'esprit*, de *cœur* avec la *chimère* de vouloir codifier des règles idéales conçues dans l'*espace* et irréalisables dans le *temps*, il nous apparaît opportun de protester.

Aux pages 20 et 21, et au sujet du sens *social et de la charité*, de l'*aumône*, nous trouvons de singulières paroles dans la bouche de M. Leroy, il dit : « ...Certaine charité » mal entendue, bienfaisance demi-païenne qui s'appuie » plus sur la vertu de l'argent que sur la vertu des principes » éternels... on fait peu de chose avec l'argent tout seul ;

» on fait plus avec le sentiment de l'ordre et de la justice; ce sont les grands facteurs du progrès spirituel et du pro-
» grès matériel... »

Dans un paragraphe de la même page 20, on demande au néophyte de devenir un véritable *fraternitaire* : « Il a le sens
» social celui qui voit l'homme à travers les premiers plans
» trompeurs, qui voit derrière le comptoir l'employé, der-
» rière la locomotive le mécanicien et le chauffeur, derrière
» l'arbre le bûcheron, dans la vigne le vigneron, au-delà de
» la production, au-delà même de l'ouvrier et de l'ouvrière,
» la famille, la société, et au-dessus du *moi* égoïste, le *nous*
» fraternel ».

Ici nous entrons, comme on le voit, tout à fait dans le mouvement de 1848, dans le fameux *mutuellisme* de Proud'hon. Pour être moins dur, supposons charitablement la théorie du *renoncement fraternel* de l'illustre M. Charles Périn, que cependant son auteur n'a pu continuer à soutenir.

Si les écrivains de Reims n'avaient point eu le dédain de tout ce qui touche à la science économique et à la science historique de l'économie politique ; s'ils n'étaient point obnubilés par cette idée fixe de la *refonte totale de la société sur un plan nouveau*, ils se seraient souvenus que leurs postulats ont été réfutés il y a soixante ans déjà par un polémiste qui s'y connaissait.

On a justement classé parmi les chefs-d'œuvre de la langue française les « Pamphlets » de Bastiat. Or, parmi ces pamphlets, se trouve la fameuse *Lettre à Lamartine*, et aussi un autre écrit remarquable intitulé : les deux devises : *Tous pour chacun, chacun pour tous.* Il suffirait de reproduire ici ces pages célèbres pour réduire à néant la sophistique Rémoise.

Nous ne le ferons pas pour ne point surcharger notre

travail ; mais nous ne saurions trop conseiller à ceux qui désirent remonter à l'origine du mouvement économico-libéral actuel, de lire les écrits de ceux qui réfutèrent alors Lamennais, Proud'hon et les autres socialistes en évidence de ce temps.

Les raisonnements des syndicalistes d'aujourd'hui sont exactement ceux qui avaient cours en 1848...

Dans l'imbroglio permanent des premières parties du *Guide* de Reims, on a quelque peine à se retrouver. Le chaos des termes *indéfinis* (non définis) y est permanent.

Après avoir ainsi malaxé les termes *charité* et *sens social*, ils n'ont point jugé la besogne terminée. Pour eux ce n'est point tout encore : avec le *sens social* ils ont découvert aussi une espèce de règle de conduite pour l'esprit qu'ils nomment : les *principes du christianisme social*, en sorte qu'ils se flattent d'avoir ainsi satisfait à la fois à la sensibilité et à la raison !

Seulement il s'est produit ceci d'étrange, c'est que, en réalité, avec ces deux vocables ils arrivent à ne rien mettre sur pieds du tout.

Leur *sens social* n'est admissible que pour tout ce qu'il emprunte à la charité catholique ; le reste est dans le vague d'un socialisme marxiste inavoué (1) et du syndicalisme intégral qu'ils préconisent et poussent par des arguments *tangents*, plutôt que par des arguments *directs*. Au fond, ils n'oseraient point les établir crûment.

Quant aux *principes du christianisme social*, ils déclarent bien qu'il faudrait les faire tracer en grosses lettres impéris-

---

(1) Karl Marx, in : *Démocratie sociale devant les idées présentes*, de Antonelli, Paris, Rivière, 1911, p. 233 et suivantes. *Le Marxisme syndicaliste*. Ce chapitre est à lire pour se faire une idée de la position philosophique des adversaires de la société contemporaine.

sables, lapidaires, sur les murailles des patronages, des collèges religieux, des séminaires ecclésiastiques et des Cercles d'études, mais on a beau feuilleter toutes les pages du *Guide* pour en trouver la formule, on ne la rencontre nulle part. La table des matières non plus n'en fait point mention. Nous dirons plus tard où nous les avons découverts.

Bien que nullement chargé d'expliquer la gêne philosophique visible des auteurs Rémois, nous constaterons cependant que cette gêne est une preuve de l'antinomie effective, réelle, *in se*, qui existe entre la doctrine catholique intégrale et la doctrine démocratique économico-libérale (*libérée des principes fondamentaux du droit naturel religieux*) de l'*Action populaire de Reims.*

Si leurs émules en surenchère populaire, les démocrates sociaux à la Antonelli-Briand, ont réussi à mettre quelque chose sur pieds, apparemment c'est grâce à la philosophie de Bergson, qui leur a fourni la soi-disant base d'une doctrine normative du syndicalisme, en enfermant l'*idée* dans le relatif du temps et du milieu, ne lui donnant qu'une *valeur d'action*, ne la justifiant que par ses *conséquences pratiques.*

Le catholicisme intégral autorise-t-il, lui, de pareilles conceptions *pragmatistes ?*

Non, n'est-ce pas ?

Eh bien, dans ces conditions, il faut se résoudre à faire du *statique* suivant la doctrine inchangée, et du *dynamique* pour autant seulement qu'on y a été autorisé par les documents complets et précis de Rome qui a la haute charge du *qualitatif* et du *quantitatif* en cette grave matière. Des catholiques ne sauraient oublier cela.

Donc, et en restituant à la vieille charité chrétienne de nos pères tout ce que les auteurs de Reims veulent deman-

der au seul *sens social*, nous dirons que la partie de leur *Guide* (la première) celle qui touche aux œuvres : *Famille, Habitat, Alcoolisme, Criminalité*, se tient à peu près à l'abri de la critique, bien que constamment le libéralisme y pousse des bourgeons de roséole démocratique avec d'invraisemblables grossissements d'optique (1).

Il y a là d'*étonnantes* et *troublantes ressemblances* avec le programme maçonnique dont nous parlons plus loin, d'après un document authentique, préfacé par M. Debierre, que tous les francs-maçons du Nord possèdent et qui est en vente, du reste, à la portée de quiconque désire se le procurer (Paris, Giard, 1909).

Le reste, nous l'avons appelé : *cours d'intégration syndicaliste*. Un examen détaillé des chapitres ne ferait pas modifier cette opinion et retirer cette épithète.

En effet, la forme patronale du travail actuel est déconsidérée partout dans le livre, et le patron, les patrons (servons-nous, si l'on veut, du mot scientifique), les entrepreneurs, représentés comme des ogres.

Il est de toute évidence que l'on veut arriver à créer un courant de pensée, ce que Sorel appellerait un *état mythique ;* au sens tout clair et tout simple un *état d'esprit* comme à la veille de la grande Révolution.

Créer un état d'esprit ! Quelle responsabilité pour ceux qui savent avec quelle facilité des appellations, des vocables, des épithètes deviennent vite meurtrières dans l'esprit des foules !

---

(1) Ainsi, au sujet des agglomérations urbaines et de leurs dangers, tous les prêtres d'expérience vous diront que les campagnes sont plus corrompues encore que les villes, quand la foi n'y est pas restée vive ; que les bergers et bergères sont encore plus exposés, si possible, que les enfants de fabriques.

Avec ces simples mots, *patron libéral*, marqués à la craie sur une porte d'usine, on peut provoquer des pillages et des incendies qui sont encore, et jusqu'à nouvel ordre, des crimes de droit commun. Y songe-t-on assez ?

Sans remonter aux époques révolutionnaires, où le mot d'*aristocrate*, lancé comme une dénonciation à tort et à travers, conduisit à l'échafaud tant de braves gens du peuple, même du tout petit peuple, il ne faut pas oublier que les ennemis de l'Eglise ont su *tarer* très facilement leurs adversaires par des mots qui restaient.

Sous la Restauration, on les appelait *congréganistes.* Plus tard, *Jésuites* ou *calotins.* Gambetta (après la Commune) les traita de *cléricaux* et de *Bondieusards.* Beaucoup de ceux qui, du temps de Jules Ferry, préférèrent briser leur carrière plutôt que de se prêter aux expulsions des Jésuites, sont maintenant traités de *libéraux ;* s'ils persistent, eh bien, le syndicalisme intégral vainqueur les trouvera tout désignés aux vengeances du peuple qui les accrochera au prochain bec de gaz, ou plutôt les traitera par le système de la « chaussette à clous ».

Ce n'est pas une digression que de faire ressortir ces souvenirs et montrer ces éventualités à des penseurs qui se donnent la mission d'entraîner les masses... n'importe où, mais *quand même !*

Donc, on commence par tracer pour la millième ou la dix-millième fois, le sombre tableau des maux sans nombre amenés par l'industrialisme, puis on passe aux qualités dont devra *être orné l'homme social.* C'est à peu près du style d'avant 1789.

Au début, on demandera à l'industriel des choses très simples et très anodines : ainsi, pour prouver son *sens social*, il devra « étudier les moyens de fixer la paie au ven-

» dredi pour permettre à la famille ouvrière de faire le len-
» demain des achats que la paie du samedi contraint de
» reporter au dimanche ».

A un paragraphe suivant, nous l'avons dit plus haut, on haussera beaucoup la réclamation ; on demandera à l'*homme social* de devenir un véritable *fraternitaire*, de voir au-dessus du *moi* égoïste, le *nous* fraternel.

Plus loin (p. 26), et au sujet des *Cercles d'Etudes* dans les collèges, où sont les jeunes fils des commerçants et des industriels, il est dit que, formés suivant la *méthode sociale*,
« nos collégiens, futurs industriels, ne seront ni de ces libé-
» raux irréductibles, hostiles de parti pris aux réformes les
» plus justes, ni de ces patrons *individualistes*, ou bien
» ennemis de toute organisation du travail, ou bien parti-
» sans d'un *paternalisme qui, étouffant les initiatives,*
» *empêche la formation des élites nécessaires.* » (Nous soulignons à dessein les aggravations du processus des récriminations antipatronales).

On voit comme, peu à peu, le ton des injonctions de Reims devient impérieux, comminatoire.

Puis enfin, nous trouverons, au sujet des patronages, le *syndicalisme intégral*, non avoué comme formule, mais préconisé sans restrictions comme le seul élément sauveur.

En cet endroit, le *Guide* de Reims nous parle de la Belgique.

Nous n'avons pas l'intention de l'imiter nous-même, en faisant ici une pause pour examiner à fond la situation politique et sociale de nos voisins, nous aurons assez d'occasions de revenir plus tard sur ce sujet.

Cependant, il nous convient de conserver le souvenir très spécial d'un fait.

En 1895, les évêques de Belgique écrivirent une lettre collective au clergé et aux fidèles, dans laquelle, convaincus par les explications des patrons catholiques de leur pays, ils reconnaissaient que l'Encyclique du 15 mai 1891, en dépeignant l'*usura vorax*, l'accaparement des *commercia* (1) et la misère imméritée des classes ouvrières, « a eu en vue la Belgique moins peut-être que certaines autres contrées ». Manière délicate, sans doute, de dire que ces conditions ne s'y réalisent point.

Les démocrates voudraient arguer d'une origine ethnique commune et assimiler les régions industrielles du Nord de la France à la Belgique.

Ils disent ceci :

Au point de vue économique et social, la situation du Nord de la France est fort semblable à celle de la Belgique. Les populations wallonnes des arrondissements manufacturiers de Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Douai, sont de même race que celles du Hainaut. Elles ont été longtemps, et jusqu'en 1789, soumises aux mêmes autorités spirituelles et temporelles que les populations demeurées belges. Tout le reste du département du Nord, vers Dunkerque, fait partie ethnique de la Flandre. L'évêque d'Ypres étendait sa juridiction depuis Bailleul jusqu'à la mer.

La population ouvrière d'Armentières et de ces régions descend en droite ligne des « communiers » d'Ypres, de Poperinghe et de Bruges. Un séjour dans le pays a bien vite convaincu l'observateur de cette vérité.

Il est fort facile de répondre que, malgré la vérité de cette constatation, et *même à cause de cela*, les imprudences de

---

(1) Le mot *commercia*, on le sait, n'a jamais été bien nettement défini, du moins d'après Rambaud (*Hist. des doctr. écon.*, p. 783, note).

langage, les excitations à l'indépendance complète, à la libération de toute attache au droit naturel religieux, à la subordination hiérarchique des classes, à la *responsabilité* des actes sociaux, n'en sont que plus graves.

Dans ces pays du Nord de la France essentiellement « *vitalistes* », travaillistes, exubérants, amoureux de gain, d'argent, de bruit, de gaîté, d'expansion, un droit public à base religieuse, tout au moins à base nettement spiritualiste, était nécessaire, plus peut-être que partout ailleurs.

Or, tout le monde des penseurs qui suit les choses de la politique française, sait exactement depuis quand cette politique est détachée de toute base spiritualiste ; depuis quand l'Etat est athée..., depuis quand il est devenu athéisateur.

Ce que l'on a appelé *Démocratisme*, *Sillonisme*, *Lemirisme*, comme on dit couramment dans le Nord, n'a pu naître et donner ses fruits que le jour où le *Ferrysme* eut résumé, dans la politique républicaine, le suc révolutionnaire des gouvernements antérieurs sans Dieu.

Tout cela est né le jour même où le *renversement des valeurs traditionnelles* fut opéré dans les *lois* et dans l'*Administration publique* par la volonté des républicains soi-disant de Gouvernement......

Ce sont, dit-on, des rentes ancestrales, qui font, dans le Nord, comme ailleurs en France, la grosse influence des chefs de file et des orateurs écoutés de la démocratie.

Un enquêteur de bonne foi trouve ainsi les raisons de ces dissonances dans la prédication, aussi désagréables à entendre pour les professionnels de l'industrie que dommageables à la paix civile.

Ajoutons respectueusement, comme catholique, que parmi les notions traditionnelles renversées par ces anti-

chrétiens pour lesquels Reims a trop de complaisance, il y a celle du rôle de la *douleur* dans le monde, et que l'on se montre surpris de voir des prêtres, confidents des consciences, ne point dire au peuple que la douleur est *également répartie* dans toute âme sur la terre, riche ou pauvre.

Ne point affirmer hautement que *chacun* porte sa croix, et que parfois les croix les plus lourdes sont celles que l'on traîne en voiture ou en automobile, est, de l'avis général, une faute lourde.

Avec cette seule vérité dite, à temps et à contre-temps, *opportune* et *importune*, suivant le mot de saint Paul, l'ancien clergé, d'avant la démocratie *dite* chrétienne, avait maintenu là-bas dans une juste et pacifique résignation, des générations entières de *vrais* chrétiens. Mais depuis que les *valeurs traditionnelles* ont été renversées, on a trahi la vérité psychologique ; disons plus, on a menti aux faits.

Lorsqu'on lit dans les *Harmonies économiques* les admirables chapitres de Bastiat sur la responsabilité et sur la douleur, on est affligé de voir qu'un laïque a davantage et plus courageusement prêché le vrai que des prêtres ayant cependant charge d'âmes.

Que dirons-nous donc de Blanc de Saint-Bonnet qui a composé, en même temps que ses études impérissables sur le *Capital*, l'*Ordre chrétien*, la *Restauration chrétienne*, un livre sur la *Douleur*, d'une hauteur de psychologie et de philosophie telles, que cet ouvrage est digne de prendre place parmi les œuvres fondamentales en sociologie.

Blanc de Saint-Bonnet a-t-il courtisé la démocratie de son temps (du temps de Lamennais) aussi rugissante que de nos jours, puisqu'elle faisait les journées de juillet 1830 et celles de 1848 ?

Blanc de Saint-Bonnet, cependant, n'était pas un prêtre !

Il ne faut pas être dupe des déclamations de Reims contre le *libéralisme patronal*, car à notre avis, il s'agit plutôt en l'espèce d'une feinte, d'une fausse attaque destinée à masquer un mouvement tournant autrement grave. On commence à s'habituer à cette manière, mais toujours il faut la dénoncer.

La démonstration viendra un peu plus loin et nous verrons que c'est au contraire dans le *Démocratisme intégral* que se trouve la vraie bactérie libérale *irréductible* à toute médication supérieure, inaccessible, inatteignable à tout sérum efficace : incurable en un mot.

Les philosophes de l'école des Durkeim et des Bergson en sont les inoculateurs. Tous les néo-penseurs, démocrates et modernisants qui marchent à leur suite, vont donc à un redoutable inconnu. Comment se fait-il que l'on ne s'en soit pas aperçu à Reims ?

Au surplus, pourquoi vouloir obstinément perpétuer dans les esprits des simples et des humbles la confusion toute verbale, purement verbale (les philosophes le savent bien, cependant) entre la très légitime liberté qu'a tout individu (et que *chaque individu a toujours eu en France*, nous ne cesserons de le répéter) de *choisir* sa profession, le siège de cette profession, les méthodes de fabrication et l'*antiassociationisme hiérarchisé* doctrinal et philosophique.

Cet *antiassociationisme hiérarchisé* Rousseauiste, partant du principe monadique de l'individu en simple agrégat social, est le vrai postulat césarien des *légistes*, devenu le postulat antiharmonique actuel.

Semer ainsi la confusion et le doute est d'autant moins pardonnable pour les doctrinales de Reims, s'adressant à *tout* le public catholique Français, qu'ils savent depuis longtemps l'opinion précise de la haute théologie sur ce point.

Déjà, en 1883, l'œuvre des cercles consultait l'*Index* de Rome sur l'amphibologie du mot : *liberté du travail.* La réponse du consulteur est insérée à la page 701 du volume consacré au régime du travail par le *Conseil des Etudes.*

Pourquoi, en 1912, perpétuer cette équivoque ?

Qu'est-ce que cela cache ?

Cela cache une chose que Reims ne nous dit pas, mais que nous trouvons dans les journaux de son amitié, tels que *La Croix du Nord* du 22 avril 1912 où l'on expose la conception complète de la *Corporation obligatoire.*

Il est donc, chez les démocrates, question d'instaurer un véritable système de *travaux forcés* sous la haute férule d'un César *quelconque.*

Reims et ses amis ne s'inquiétant nullement du régime chrétien du gouvernement (nulle part dans le *Guide* il n'est fait la plus petite allusion à l'Encyclique *Humanum genus*), il faut comprendre que tous les efforts porteront à ce que la réglementation industrielle, sans distinction d'ailleurs de métiers, de grande ou de petite industrie, soit faite par *n'importe quel despote.*

N'est-ce point là la rétrogradation la plus radicale qui se puisse rêver ?

Il nous apparaît maintenant que l'on peut résumer dans les quelques points suivants les griefs à soulever contre ces premières parties du *Guide* de Reims.

1° *Fausse attaque contre le libéralisme patronal, destinée à masquer le libéralisme, au contraire très réel, des postulats de Reims, démocratiques en économie politique.*

En effet il ne s'agit pas de dire, il faut au préalable avoir défini.

Qu'est-ce au juste, au très juste, que ce *libéralisme économique patronal* que Reims se donne la mission de traquer,

de poursuivre dans tous les coins et sous toutes ses formes ? Nous ne donne-t-on, dans le *Guide*, une définition nette, claire, précise ?

De ces définitions, nous connaissons quelques-unes, pour notre compte. Notamment celles si lumineuses du chanoine Gaudeau, dans toutes ses études sur le *Droit naturel à base religieuse* (dans sa revue *La Foi catholique* et ses remarquables ouvrages : *Religion, Sociologie, Politique*, — *L'Eglise et l'Etat laïque* — *Autour du Modernisme social* du P. Fontaine, — *Commentaire de la lettre au Sillon*, et autres).

Avec cette *base de triangulation*, comme on dit en trigonométrie, il est possible de se *figurer*, *d'idéer* ce que sera le contraire, tout ce qui ne sera pas du *droit naturel*, ce sera alors le libéralisme, la libération positive de tout principe certain, indispensable, obligatoire *in se*.

Malheureusement, pour Reims il n'en est pas ainsi. Nulle part, dans le *Guide*, nous ne voyons les éléments de cette *base nécessaire à la triangulation*. Autrement dit l'instrument philosophique indispensable à la démonstration des *a contrario* fait défaut totalement ; il est inexistant, donc inopérant.

L'observateur, le penseur, note des attaques, du bruit, de la mousquetade, mais en continuant son examen, il se rend très vite compte que cette agitation guerrière ne peut être qu'une feinte, ne saurait être que cela ; donc il s'agit d'un mouvement tournant, un mouvement de flanc.

Faisant suite à cette feinte, que nous pouvons considérer légitimement comme de pure tactique, à cette charge de façade contre le *libéralisme patronal*, nous voyons :

2° *Reims préconiser contre toute psychologie, et à l'encontre même des enseignements de Léon XIII dans l'Encyclique « RerumNovarum », le «Mutuellisme de Proud'hon ».*

Les termes du fameux sophiste sont à peine changés. On en arrive presque à regretter, pour la noblesse du geste chrétien, qu'ils ne soient pas plutôt ralliés à la théorie du *Renoncement* de l'illustre et toujours regretté Charles Périn. De ce penseur éminent, pas un mot.

Encore une fois, il faut conclure que le but est encore ici concordant au désir intense *d'intégrer la question syndicale.* Agissant ainsi, leur tactique est d'affaiblir la notion de l'autorité dévolue au patron responsable.

Que les hautes personnalités morales, qualifiées pour cela, cherchent à atténuer ce que cette autorité pourrait avoir de trop rigide, cela se comprend. Vouloir d'en bas la réduire à rien, c'est ne pas tenir compte aux nécessités impérieuses de la confection d'un travail, quel qu'il soit.

3° *La répudiation de l'individualisme,* sans que d'autres commentaires soient donnés à ce mot même, à ce terme vague que l'on peut confondre avec *égoïsme cruel et impitoyable,* par exemple, est une généralisation trop absolue. Tous les philosophes savent que l'on arriverait ainsi et très facilement à faire absorber l'individu tout entier par la collectivité, à supprimer la notion de responsabilité, de libre arbitre, à frayer les voies aux pires absolutismes : à ceux d'en haut comme à ceux d'en bas. Sachant que l'Eglise a condamné à juste titre l'*individualisme* de Rousseau, dont nous reparlerons plus loin, ils confondent sciemment ici ce que l'on doit demander à l'*énergie* et à l'*initiative individuelles,* même chez des enfants (tous les parents le savent bien, tous les éducateurs aussi), avec la thèse de l'*individualisme* moléculaire, tel qu'il sert de base aux théoriciens du *suffrage universel unipersonnel,* par exemple.

4° *La répudiation de tout paternalisme* est un très attris tant symptôme. Cela nous paraît être la contradiction bien

grave avec les enseignements Romains et aussi avec les faits. On ne saurait, sans injustice flagrante, oublier que les patrons français ont été presque partout autour d'eux les promoteurs et les soutiens des œuvres de logements, d'hygiène, d'assistance, de prévoyance et de mutualité. Ils en ont été les promoteurs, soit qu'ils les fissent rentrer comme partie intégrante de leurs activités industrielles au même titre que l'objet essentiel de leur exploitation, soit qu'ils subsidiassent ces œuvres lorsqu'ils n'étaient point seuls dans leur localité. Tous les curés de France pourraient en témoigner.

Faut-il rappeler aux accusateurs Rémois tout ce qu'ont fait les grandes sociétés houillères, les grandes sociétés métallurgiques, comme le Creusot et bien d'autres ; ce qu'ont fait les grands établissements textiles, œuvres qui tiennent des pages et des pages dans les statistiques officielles bien connues !

On jette donc aussi par dessus bord toute la consciencieuse enquête, conduite pendant quarante ans à travers le monde du travail par l'illustre Le Play ; on répudie toutes les *autorités sociales, bienfaisantes, agissantes, tous les chefs* parce que *chefs*, tous les *intendants de vivres* parce que *intendants !*

On refuse tout, et l'on « coupe les ponts » ; on rompt résolûment avec tout un passé, avec tous ceux qui avaient tenté de reprendre, de ressaisir et ressouder « les liens brisés par la Révolution ! »

Mais alors, que veut-on ? On veut :

5° *La formation de l'âme syndicale* toute imbibée de l'idée d'antagonisme soi-disant naturel, irréductible, foncier entre le travail et le capital patronal et autre.

C'est ainsi que l'on pensera désormais dans les *Cercles d'études* de toute catégorie, dans l'enseignement syndical aux Grands Séminaires, dans la formation de prêtres sociaux, sans qu'aucun rappel soit fait des prescriptions positives de la « Lettre au Sillon » sur ce point, notamment sur l'usage des vocables révolutionnaires qu'elle désirait, qu'elle voulait voir interdire au clergé.

On passe outre à cela, et nous croyons nous retrouver tout simplement en présence des « prêtres sociaux » de Saint-Simon.

Est-ce vraiment pour cela que Reims a été fondé ?

Cette prétérition de la « Lettre au Sillon » en pareille matière est tout à fait regrettable. Faut-il s'en étonner lorsqu'on voit un *Guide* catholique, fait et écrit spécialement pour des catholiques, ne point citer *in extenso* le *Motu Proprio* de Pie X !

Par contre, nous le verrons s'appuyer sur un extrait de Jaurès (p. 47) pour stimuler le zèle social du clergé.

Qu'on n'objecte pas que, d'autre part, le *Guide* invoque ce qui se fait chez les Belges. La race belge est « travailliste », excessivement pratique, et séculairement dressée au *Self Help*, par le mercantilisme hanséatique. En outre, l'action belge s'exerce en pays catholique, *gouvernementalement catholique*, et *administrativement conduit* suivant les règles du *droit naturel, stricto sensu.* Il y a là des différences radicales sur lesquelles, d'ailleurs, nous reviendrons, et qui empêchent de faire état, *absolument parlant*, de ces exemples dans toutes leurs parties. Le suffrage universel monadique n'y est point le *principium et fons* du système de vie publique.

Le R. P. Castelein, l'éminent sociologue, a reconnu ces

différences entre la situation des questions en France et la même position en Belgique (1).

Un mot encore au sujet d'une brochure de M. Leroy-dont il est parlé dans l'*Introduction* (page 20) : Il y est constaté que certaines « lois dites sociales » produisent un effet diamétralement opposé à celui que l'on en attendait !

La surprise des démocrates chrétiens serait moindre s'ils ne s'étaient point séparés de tous les autres groupes de gens *avertis*, rompus depuis de longues années à l'étude des problèmes sociaux. Ils auraient appris là ce que les *jurisconsultes catholiques*, par exemple, demandent depuis toujours aux gouvernants : n'oublier jamais que les lois de solidarité sociale ne peuvent jamais atténuer le sens de la responsabilité individuelle sans que tout s'en ressente du haut en bas de l'échelle.

On a point voulu les écouter pour cette raison toute puérile que cela gênait certains concepts *a priori* démocratico-libéraux. On en voit aujourd'hui les résultats.

Faut-il parler des chapitres sur les *Semaines* et *journées sociales*, sur les *Congrès*, sur la *Presse sociale*, sur *l'Art social ?* Non, évidemment. Les opinions des rédacteurs du *Guide* sont suffisamment connues sur ces points.

Il est plaisant, toutefois, de lire les lamentations sur la disparition de l'art des cathédrales due à l'individualisme (*sic*).

On y pleure avec Paul Boncour (oui, Paul Boncour lui-même) sur les fêtes de la Révolution si belles « dont David

---

(1) *Compte rendu des Conférences, Etudes sociales de Mouvaux*, livraison octobre 1910, Lille, Ducoulombier, p. 216 et suiv., et toute la discussion qui suivit en cette séance, consacrée à l'examen du *contrat collectif*, y compris les objections des démocrates chrétiens réfutées par Mgr Fichaux. — Voir plus loin, p. 100 et suiv.

avait dessiné les costumes » qui furent belles *précisément parce qu'elles donnaient aux cortèges profanes une allure religieuse* (*sic* dans le *Guide Social*, p. 44 ; le soulignement est de nous).

De quelle religion veut donc parler le pieux auteur du *Guide ?*

Les archives possèdent quantité de documents recueillis et qui serviraient à prouver l'existence à cette époque d'une surexaltation « moderniste » dans ces fêtes révolutionnaires, dans ces hymnes délirantes et *littéralement fous*, au pied des « arbres de la liberté ». Il deviendra peut-être nécessaire, urgent, d'en hâter la publication, car le même délire paraît sur le point d'éclore en « l'honneur d'autres vocables » : le syndicalisme sacro-saint, par exemple.

L'abbé Sicard, dans son livre sur « Les essais de *religion civile* en 1789 » nous a déjà expliqué la mentalité moderniste de l'époque. C'est à compléter régionalement son œuvre que l'on devrait s'appliquer.

Les ligues sociales d'acheteurs, dont il est parlé au *Guide* de Reims, méritent un examen très attentif, car c'est par ce point que le bon sens reviendra un jour ou l'autre aux démocrates. ; c'est par là qu'ils reviendront à l'économie politique réaliste et sérieuse, puis à une sociologie saine et pondérée.

C'est par là que l'Ecole de Reims devra recommencer toute son éducation classique (oui, classique). Car, bien qu'on affecte de le nier, il y a des règles, des règles de vie qui ne changent pas, et desquelles les *mœurs* reçoivent des leçons très dures lorsqu'elles ne veulent point les reconnaître. Voici que les mœurs font leur *mea culpa ;* c'est un bon signe.

Si « l'Action populaire » de Reims obtient de notables résultats de ce côté, nous ne pouvons qu'y applaudir.

Quid leges sine moribus vane proficiunt ! Oui, évidemment, mais il y a des réflexes des lois sur les mœurs et réciproquement. La loi suprême, la loi morale d'abord, cependant.

Lorsque l'anathème bien retentissant et bien sonore aura été jeté par la Démocratie Rémoise à la bande d'athées et d'athéisateurs officiels qui, destructeurs *avant tout* de la loi suprême, de la loi morale, n'ont qu'un but, un seul : corrompre à fond, *animaliser*, si l'on osait dire, les mœurs françaises, ils auront fait un ouvrage plus digne d'éloges encore.

Le jour où, en tête de leur *Guide Social*, aussitôt après le *Motu Proprio* de Pie X (suivant le vœu même de Sa Sainteté) ils auront publié de larges extraits de l'Encyclique *Humanum genus* sur la *Constitution chrétienne des Etats*, ils auront prouvé leurs aptitudes de « constructeurs », de « reconstructeurs ».

Qu'ils établissent donc au seuil de leur édifice, de la Basilique de leur rêve, le péristile, ou plutôt le large *Narthex* où tout le peuple sera abrité et en sécurité morale. Ils pourront alors, mais seulement alors, commencer dans ce « Temple de l'ordre » « les hymnes de la délivrance et de l'espoir ».

C'est précisément en creusant ce sujet économique de la *consommation*, de l'achat, qu'ils apercevront enfin cette vraie loi de la civilisation dont nous parlions au début de cette étude. Ils verront comment par cette loi la civilisation progresse. Ils verront comment les hommes, malgré leur *égoïsme* et même par cet instinct personnel de réussite, travaillent *inconsciemment mais providentiellement* à l'amélioration du sort de tous.

Les ouvriers ne sont pas que *producteurs ;* ils sont aussi et surtout *consommateurs*, donc *acheteurs*, et c'est cela qu'il faut *savoir voir*.

C'est par là qu'ils seront amenés *d'eux-mêmes* à parler aux ouvriers de la *loi de solidarité des industries*, qu'ils sauront s'expliquer à eux-mêmes et expliquer aux autres ce *problème de la vie chère*, si écourté, si unilatéralement traité dans leur *catéchisme social*, pour ainsi dire au seul point de vue de la question monétaire, comme s'il n'y en avait pas d'autres !

Que ce point de leur œuvre les ramène le plus tôt possible à la sagesse.

CHAPITRE III

SOI-DISANT RECUL DE L'IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE
exposé par Reims

Deuxième partie du *Guide* de Reims. — Etude du syndicalisme. — Soi-disant recul de l'idée révolutionnaire. — Le syndicat n'est pas une œuvre mais une institution. — Les idées de M. Duguit, juriste cité par Reims. — A quoi mènerait l'adoption des postulats du professeur de Bordeaux. — Syndicalisme intégral, solidarisme maçonnique.

L'animosité des doctrinaires de Reims se donne pleine carrière dans cette seconde partie réservée à l'étude du *Syndicalisme.*

Cela tient, de la page 145 à la page 291, sous toutes les rubriques possibles.

Le régime patronal actuel y est attaqué, dans ces chapitres, avec une véhémence qui s'est sensiblement accrue cette année. On dirait que plus on approche de la Révolution, plus les « chrétiens sociaux » veulent y mettre du leur, ne pas être en retard pour la *bonne besogne*, comme disait l'abbé Desgranges, dans une paroisse du Nord, l'hiver dernier. Cela fit scandale.

Notre but n'étant pas de nous indigner, mais bien de rechercher les erreurs de fond, nous ne nous attarderons pas aux diatribes verbales. Nous nous contenterons de trois observations fondamentales :

1° Les professeurs de Reims, tout comme les socialistes, font de la question économique une question de *répartition des richesses*, tandis que le problème social est peut-être surtout une question de création de la richesse dans lequel l'initiative patronale et capitaliste a une prépondérance qu'ils ne soupçonnent même pas ; il faudrait bien le leur prouver.

2° Ils ne savent pas lire dans les faits contemporains et en tirer de salutaires déductions ; déjà nous l'avons observé au sujet des classifications pratiques faites en Prusse et en Autriche.

3° Dans leur animosité aveugle, ils acceptent des pires adversaires de l'Eglise, non seulement des méthodes et des vocables, mais encore des concepts philosophiques qui sont des erreurs et, chose peut-être plus grave, des manquements aux principes fondamentaux du *Droit naturel à base religieuse.*

Ils se trouveraient ainsi (à leur insu, très probablement), les « convoyeurs du socialisme » sous une de ses formes les plus dangereuses : la *forme solidariste maçonnique*, et c'est ce que nous nous proposons d'examiner dans ce chapitre, après avoir réfuté d'abord l'idée qu'ils répandent d'un soi-disant recul de l'esprit révolutionnaire par suite des lois syndicales !

. . . .

A la page 147, parmi tous les jurisconsultes qui pourraient l'inspirer, l'*Action Rémoise* n'en rencontre qu'un seul à citer : M. Duguit.

Ce fait passera inaperçu de beaucoup.

Pour nous, il est tout un symptôme : il est l'indication du cheminement souterrain qui est fait par la *Révolution* et par l'*Anarchie*, oserait-on dire, dans les sous-sols de la Démocratie chrétienne, verbeuse, rhétoricienne, altruiste, et surtout insuffisamment avertie.

Sous cet édifice se creuse... un abîme.

Parmi les sources qui inspirent la doctrine, il s'en trouve certainement qui sont réellement empoisonnées.

Insistons sur M. Duguit, professeur à l'Université de Bordeaux que l'on met seul ainsi en vedette, près de l'immense public catholique de l'Institut de Reims, sans aucune réserve. Citons d'abord le passage du *Guide* (p. 148) qui termine toute une série d'imprécations contre ceux qui n'ont donné aux jeunes gens « qu'un catholicisme expurgé de sa doctrine sociale » et aussi contre les libéraux orthodoxes qui, « ayant brisé avec l'histoire sociale du passé, toute pleine de vie corporatiste et répudiant un principe imprescriptible de droit naturel, font cause commune avec les destructeurs de 1791 ».

Le chapitre continue par un extrait de la *Revue Politique et Parlementaire*, 10 juillet 1911, p. 32 : « Nous nous » trouvons en présence de ce fait curieux, dit M. Léon » Duguit, que partout, dans les chambres, dans le pays, » dans la presse, on invoque les principes du droit révolu- » tionnaire et que depuis un demi-siècle, se produit une » *réaction formidable* contre l'œuvre de la Révolution et » s'accomplit dans le droit public une transformation pro- » fonde qui dérive de l'*élimination constante et progres-* » *sive de tous les éléments révolutionnaires.* Le fait le plus » saillant de cette transformation est l'organisation juri- » dique des classes sociales qu'est essentiellement le mou- » vement syndicaliste. Qu'on le regrette ou qu'on admire

» cela importe peu. Voilà le fait capital de l'évolution des » sociétés pendant la seconde moitié du XIXe siècle. » (1) (Le soulignement est de nous.)

Avec l'exposé sans commentaires des postulats de H. Lagardelle, voilà la citation la plus dangereuse et la plus coupable, à notre avis, de tout le *Guide* de Reims.

Renseignés de la sorte, par les auteurs, sur les opinions d'un juriste, à juste titre catalogué parmi les novateurs les plus hardis, les lecteurs sont livrés sans défense à cette croyance que l'esprit révolutionnaire est en recul ! (2)

Ils ne peuvent se douter que Reims, présentant ainsi, prônant ainsi un jurisconsulte (le seul dans tout le *Guide*), ses opinions ne peuvent être qu'acceptables. Or, nous allons voir dans un instant ce qu'il en est au juste.

On nous dit que *certains* catholiques aiment en M. Duguit

---

(1) L'ouvrage en question est cité en toutes lettres à la bibliographie du *Guide Social*, p. 175. — Dans la préface, le *Guide*, au N.-B., dit que sa bibliographie est purement documentaire. Les notes qui accompagnent certains livres ou articles (écrit le préfacier) ne tendent d'ordinaire qu'à faire connaître un détail curieux, un point de vue intéressant. Elles ne constituent pas une appréciation de fond. Il est impossible, en effet, le plus souvent, il serait d'ailleurs téméraire ou puéril de formuler des sentences en deux mots ou deux lignes. Le respect de la vérité, le souci de la justice nous ont imposé une réserve, que l'auteur comprendra.

Il nous paraît que, notamment pour M. Duguit, les réserves auraient dû affecter un autre caractère.

(2) M. Jean Cruet, dans son livre : *La Vie du Droit et l'impuissance des Lois*, Paris, Flammarion, 1908, cite M. Duguit fréquemment, notamment p. 292, où le professeur nie le contrat de louage dans les rapports entre employeurs et employés. « De contrat, dit-il, il n'y en a point... il ne peut y avoir de rapport contractuel ».

On voit dans quel esprit M. Duguit est tenu comme « novateur ». C'est avec ces « novateurs » qu'il est nécessaire de faire alliance, d'après la Démocratie chrétienne. Un autre juriste, M. Lévy, professeur à Lyon, dit que « l'idéal c'est en somme une classe ouvrière toute nue parce qu'on ne peut rien lui prendre », *in Cruet. op. cit.*, p. 154.

une *certaine* impartialité qui lui fait ne point parler en mal de la religion catholique.

Ils font erreur, car l'action de M. Duguit est bien plus funeste encore. C'est le *Droit naturel spiritualiste à base religieuse,* c'est la *Religion naturelle* que renversent ces professeurs d'intégration syndicaliste et c'est ce que ces catholiques aveugles ne veulent point voir !

L'esprit révolutionnaire présenté aux catholiques comme rétrogradant ! ses partisans en fuite, anéantis partout !

Mais c'est précisément le contraire qui existe...

Que l'esprit révolutionnaire soit en *apparence* battu sur le premier terme de la trilogie sacro-sainte : *Liberté, Egalité, Fraternité,* cela peut à la rigueur apparaître *en trompe l'œil* à des professeurs de droit administratif occupés aux modalités de formes à observer dans les rapports du pouvoir avec les divers *assujettis* d'un pays, également à des professeurs qui n'ont jamais pris contact avec les restrictions de l'article 419 du Code pénal.

Mais les gens d'affaires savent ce que vaut cette arme à deux tranchants de la liberté d'association, telle qu'elle est offerte actuellement aux français.

Nous avons dit plus haut qu'au moment de la loi sur les syndicats tout fut permis, hors la possibilité de donner une ossature réelle et viable aux groupements professionnels complets, par la *constitution du patrimoine corporatif.* Cet organe eut été nécessaire aux *syndicats mixtes viables.*

Affirmer que, grâce à la loi de 1884 et à celle de 1901, l'esprit révolutionnaire rétrograde, est une véritable tromperie ; c'est à proprement parler une contre-vérité.

Dans la pensée de nos ennemis, des *intervertisseurs des valeurs traditionnelles,* cet esprit avance au contraire par ce moyen d'une façon considérable en faveur du second

terme : *égalité*, de la trilogie, dont le premier : *liberté individuelle* ne fut jamais que le marche-pied : ceci, il faut l'entendre *stricto sensu.*

C'est ainsi que tous les constituants et les législateurs de 89 à 93 l'ont tous compris !

La très exacte vérité, c'est que la chute de Robespierre (1) au 9 thermidor *interrompit l'œuvre révolutionnaire en* marche vers le Babouvisme, et c'est pourquoi l'on voit poindre de ci de là des commencements d'éloges à la « vertu » de l'intègre chef des montagnards. On allait, *par la liberté comme moyen*, à *l'égalité de fait comme but*, et aujourd'hui que la démentalisation chrétienne des masses est presque achevée ; aujourd'hui que, d'eux-mêmes, les syndicats s'installent en *castes ouvrières* et réclament *l'égalité* par la force, tout est pour le mieux dans le sens *exactement révolutionnaire*

L'idée que la loi sur les syndicats est un progrès, qu'elle marque un recul sur les conceptions révolutionnaires, est actuellement tellement répandue, tellement insinuée dans tous les milieux catholiques par les écrivains modernisants, qu'on nous permettra d'insister ici sur le grand danger

(1) Lire intégralement le texte de la *Déclaration des droits de l'homme de Robespierre*, sans les modifications faites par la Convention, aussi les extraits de son journal *Le Défenseur de la Constitution.* Noter les article II, XI et XXX : Art. II. Les principaux droits de l'homme sont de pourvoir à la conservation de son existence et la liberté. — Art. XI. La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, *soit en leur procurant du travail*, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. — Art. XXV. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen. — Et tous les autres articles, d'ailleurs, qui se tiennent parfaitement entr'eux, étant donné le point de départ. (In Amédée Lefaure, *Socialisme pendant la Révolution.* Paris, Lacroix, 1867, p. 36 et suiv.)

qu'offre cette illusion, dont le *Guide* de Reims, avec et par MM. Duguit et autres, se fait le propagateur.....

Pour Sieyès l'Association est un des moyens indiqués par la nature afin d'atteindre le bonheur » (1).

Or, voici que les travailleurs, par suite des efforts, des combinaisons, des astuces et des artifices de langage, des équivoques et des sophismes des hommes politiques qui, par le suffrage universel et l'enseignement laïque obligatoire, les flattent, voici qu'ils arrivent à des groupements qui leur donnent le « dominium », la souveraineté politique. Voici qu'ils peuvent, suivant le mot de Paul Boncour lui-même, dire au monde entier : l'*Etat c'est nous*, et l'on voit dans ce fait une rétrogradation de l'idée révolutionnaire !

Mais c'est au contraire le *renversement total des anciennes valeurs traditionnelles* qui se trouve (enfin !) réalisé. Or, ce vœu était le plus cher de tous les hommes acharnés depuis dix-huit cents ans à l'écrasement de la mentalité catholique qui avait tout si bien hiérarchisé ! (2)

Ne confondons point, ne brouillons point nos idées par des mots, et que certains des meilleurs serviteurs de

---

(1) Voici toute cette importante citation de Sieyès : « La *nature*, » dit-il, donne à l'homme des *besoins* et des *moyens* pour y pourvoir. Deux hommes étant *également hommes*, ils ont à un *égal* » *degré* tous les droits qui découlent de la nature humaine. Il » existe, il est vrai, de grandes *inégalités de moyens* parmi les » hommes ; la nature fait les forts et les faibles ; elle départ aux » uns l'intelligence qu'elle refuse aux autres ; il suit qu'il y aura » entre eux inégalité de travail, inégalité de produit, inégalité de » consommation et de jouissance ; mais il ne s'ensuit pas qu'il » puisse y avoir inégalité de *droits*. L'ASSOCIATION est un des » moyens indiqués par la *nature pour atteindre le bonheur*. » (Les soulignements sont au texte.) In Auguste Nicolas : *Du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme*. Paris, Vaton, 1852, p. 225.

(2) Voir ce que nous disons aux annexes, du *Code de la Nature* de MORELLY; publié en 1775.

l'idée française évitent surtout de tomber dans le piège. C'est là qu'on les guette pour faire péricliter tous leurs efforts et réduire à rien leurs travaux.

A la page 259 du *Guide* : *Syndicalisme et Patronat*, nous aurons le regret de voir le chapitre s'ouvrir par la citation d'un passage de M. de la Tour du Pin, extrait de *Vers un ordre social chrétien*, *Pensées détachées*, broch. de l'A. P., p. 16. Il y est dit ceci :

« Les ouvriers ont mis à profit le retour à la *liberté* » *d'association* par *l'abrogation de lois révolutionnaires* » (nous soulignons pour faire voir la profonde confusion » qui règne dans les esprits et aussi dans les mots, *coali-* » *tion* et *association* n'ont jamais été une même chose) beau- » coup plus rapidement que ne l'ont fait les patrons, et ils » entraîneront ainsi ces derniers dans le mouvement plutôt » par la force que par la persuasion (parbleu ! avec tous les » prolégomènes et autres gracieusetés qui ont accompagné » le *droit surtout de coalition* enfin proclamé en 1884 !). » Si bien que ceux-ci, trouvant la position occupée, en con- » serveront difficilement la part à laquelle ils ont droit » dans la direction du travail, après en avoir exercé le » monopole.

» Les corporations seront donc plutôt démocratiques » que patronales ou *même que mixtes* (souligné à dessein » par nous) et ce sera le trait de cette époque déjà carac- » térisée par le mot d'avènement du quatrième Etat. »

Le droit de reconstituer la hiérarchie dans le travail, et le droit pour l'ouvrier de *recourir librement à cette bienfaisante hiérarchie offerte* qui lui permettrait de rencontrer enfin la fixité, le repos, la sécurité d'avenir, sera toujours, qu'on en soit assuré, refusé par la Révolution. Il sera toujours *refusé* par les gouvernants qui, de près ou de loin, toucheront à la Révolution.

Les démocrates chrétiens, qu'ils soient du groupe Lorin ou qu'ils soient du groupe Sangnier, eux aussi, par « snobisme moderniste » se sont ralliés à cette idée de *disjonction d'intérêts*, adroitement répandue par les sophistes et les sectaires, et ils ont été les premiers à se dresser contre le « patrimoine corporatif ». Quelle erreur de visée !...

Individualisme et associationisme vont très bien ensemble dans la pensée maçonnique et révolutionnaire, dans la pensée des Loges parce que la surexcitation de l'*individualisme* permet à l'ouvrier de rejeter avec orgueil et dédain toute sujétion « hérile », mais qu'il se pliera très facilement à admettre que l'association *entre pairs* (inter pares) décuple sa force et centuple l'effet à produire... cet effet fût-il, socialement parlant, irrémédiablement nocif à la civilisation chrétienne, comme d'ailleurs la Révolution ne le redoute nullement, mais le souhaite au contraire de toutes les forces de son âme haineusement anticatholique, anti-Dieu (1).

Entre « le renoncement fraternel » des moutons bêlants, des « snobs du modernisme chrétien » et l'*associationisme solidariste* des francs-maçons se plaçait la *Vérité catholique* que l'on a dissimulée, dont on a rougi ; Reims avait de ce côté-là tout à faire au lieu de s'amuser à laisser croire au peuple chrétien que la Révolution était en recul, et à détourner ainsi l'attention des troupes catholiques de défense !

C'est avec de pareils faux bruits dans la garnison d'une ville assiégée que l'on provoque des désastres impossibles à réparer et des capitulations.

---

(1) Nous prions le lecteur de voir aux annexes le complément de tout ceci.

Les travailleurs de l' « idée » doivent savoir que c'est l' « idée » qui mène le monde et qu'ils sont hautement responsables de celles qu'ils répandent dans les masses.

Est-ce pour aboutir à ce beau résultat que l'*Action populaire de Reims* a été fondée ?

Quelle différence y a-t-il entre le langage des *solidaires* et celui de « l'honnête Malouet », celui de Condorcet, d'Armand de la Meuse, de Marat, de Robespierre, de Babeuf ?

Il n'y en a pas.

Si les constituants utopistes, les Robespiéristes, si les Babouvistes, si les « égalitaires » avaient connu le mot *solidarité*, ils l'eussent sûrement employé et de cette façon eussent concrétisé ces idées *de droit à l'existence*, de *droit au travail*, de *droit au secours*, de *droit à tout*... qui remplissent leurs discours, leurs adresses et leurs pétitions ; ils n'ont manqué que du *vocable*, mais les idées sont absolument les mêmes ; les concepts sont identiques. Donc, nous continuons bien la marche en avant imprimée par la Révolution, et nous ne sommes nullement en rétrogradation, ainsi que Reims voudrait bien le faire croire par l'organe de M. Duguit.

Mais, dira-t-on, la loi Le Chapelier ?

La loi Le Chapelier ! mais ce fut surtout *une loi de circonstance*, en même temps qu'une loi anti-hiérarchique, simplement. M. Fagniez, à la page 64 de son livre, l'explique tout au long (*Corporations et Syndicats*, Paris, Lecoffre), et nous nous faisons un devoir de citer *in extenso*, aux annexes, ce passage de l'éminent écrivain.

. . . .

Cette nécessaire digression une fois faite, continuons notre étude.

Le *Guide* de Reims, très circonspect, possède. nous l'avons dit déjà, des amis « inféodés à la cause », qui ont publié dans *La Croix du Nord*, le fameux programme, enfin connu, de cette *corporation moderne* OBLIGATOIRE à laquelle craintivement le P. Belliot, en conclusion de son immense travail, avait *refusé* de souscrire.

Le *Guide*, comme par une sorte de hasard, révèle la formule du *sens social* tel qu'on l'entend à Reims, dans certains paragraphes de deux chapitres sur le syndicalisme qui ont pour titre : *Importance du mouvement syndicaliste* (p. 145), *Légitimité du mouvement professionnel ou syndical* (p. 148). Ces deux chapitres seraient à citer en entier, mais ce n'est pas indispensable à notre analyse.

Il suffira de retenir deux paragraphes (page 150) « ...le syndicat professionnel n'est pas une œuvre, mais une « institution » sociale : la distinction est essentielle, dit l'auteur, et la distance immense entre l'idée d'œuvre et l'idée d'institution (1). Seconde affirmation (empruntée, dit le texte, à la lettre pastorale écrite par Mgr Lobbedey en septembre 1911, à l'Encyclique *Rerum Novarum*, au *Motu Proprio* de Pie X, 1903 et à la lettre au Président de l'Union économique catholique d'Italie en 1907), le syndicat, pour être légitime, n'a pas besoin d'être *mixte* (souligné au texte), comme le croient encore certains. Cette question sera traitée, dit-on, au chapitre du syndicalisme mixte, que nous n'avons d'ailleurs pas trouvé à la table des matières.

Il importe de ne point laisser passer ce postulat qui,

(1) L'auteur du chapitre se réfère ici au *Guide Social* de 1911, que nous avons sous la main et dont nous vérifions ainsi parfaitement les tendances, toujours en *crescendo*.

grâce à Reims, court maintenant à travers les journaux comme *La Croix du Nord*, qui se répand dans les sacristies, les presbytères, partout en un mot où il y a un sophisme à insinuer, à bien graver dans le cerveau des humbles.

Les Rémois remarquent que le syndicat, pour être légitime, n'a pas besoin d'être mixte et ils s'appuient ici sur Léon XIII. Nous avons le devoir de répondre que les syndicats non mixtes ont surtout besoin, pour être légitimes et agir légitimement, d'être régis par le *droit naturel* prescrivant la distinction des classes, c'est-à-dire la subordination (*sub ordinare*) des ouvriers aux patrons, des agents d'exécution aux agents de direction. Or, cela est contredit à tout instant par le *Guide* qui prêche l'*inversion des valeurs traditionnelles !*

Il ne peut y avoir d'autre trait d'union efficace.

Entre les syndicats patronaux et les syndicats ouvriers, *cela* est indispensable. Faute de *cela*, toutes les commissions intermédiaires ou conseils de travail échoueront misérablement...

Pour en revenir à M. Duguit, de Bordeaux, préconisé par Reims, nous apprenons par M. Antonelli, de la *Démocratie sociale* (1) que le professeur « ne fait reposer sa règle de » droit sur aucun principe métaphysique ou moral, mais » qu'il le dégage objectivement des faits sociaux. C'est cette » règle de droit qui s'impose, tant aux gouvernants qu'aux » gouvernés, tant à la puissance publique qu'aux individus ». Et plus loin : « ...Une loi ne s'impose que lorsqu'elle est conforme aux conditions de vie actuelles,

---

(1) ANTONELLI. *La démocratie sociale devant les idées présentes*, Paris, Rivière, 1911, p. 101 et suiv. *La mort de l'Etat.* Le soulignement est de nous.

» momentanées et changeantes d'une société donnée, déter-
» minée par l'observation et l'analyse rationnelle de son
» évolution et de sa structure... »

Enfin, M. Duguit conclut, dans le chapitre que lui consacre M. Antonelli, sur la vision suivante du gouvernement qu'il entrevoit pour demain : « ...Au sommet des gouver-
» nant représentant la majorité effective des individus
» composant le groupement social ; à eux point de droit, de
» puissance publique, mais le devoir d'employer la plus
» grande force à la réalisation du droit au sens le plus large,
» leur action se réduisant, pour l'accomplissement des acti-
» vités techniques, à leur rôle de surveillance et de contrôle.
» Dans la société, des groupements syndicalistes fortement
» intégrés, fédérés par professions et ayant une représen-
» tation politique, assurant une forte limitation au pou-
» voir des gouvernants. » (Voir en annexe le chapitre complet de M. Antonelli sur M. Duguit.)

Ce n'est évidemment pas parce que l'on pourra voir un jour des syndicats ouvriers et patronaux *disjoints*, ou vaguement reliés (non point unis), par des commissions mixtes, représentés au Parlement, que l'on peut crier à une rétrogradation de l'esprit révolutionnaire !

Un écrivain très averti apprécie lui aussi M. Duguit. — Son livre est intitulé : *Pour le droit naturel* (1).

M. G. Platon, à la page 93 de ce livre, nous apprend dans les termes suivants ce que le professeur de Bordeaux appelle *règle de droit objective, droit objectif*. « ...Il le
» déduit du principe de *solidarité*. M. Duguit, juriste,
» emprunte aux sociologues, gens, comme on sait, vivant

(1) G. Platon. *Pour le Droit Naturel, à propos du livre de M. Hauriou : Les principes du droit public*. Paris, Marcel Rivière et Cie, 1911.

» en marge de toutes les disciplines, en marge du droit,
» en marge de la philososphie, en marge des sciences natu-
» relles, en marge de tout et pillant tout. M. Duguit, qui
» est juriste, trouve bon de leur emprunter ce *prétendu*
» *principe sociologique de solidarité,* dont il fait comme la
» béquille de son système juridique nominaliste si infirme
» et chancelant.

» Solidarité par similitude et solidarité par division du
» travail : voilà la loi de la vie, de la sociale. Certes, il n'y a
» ni bien ni mal. Il n'y a pas de principes. Mais tout ce qui
» favorise la solidarité est *bon* (souligné dans le texte) est
» dans l'*ordre.* Tout ce qui contrarie cette solidarité est
» mauvais. A part cela, il est bien entendu qu'il n'y a pas
» de principes. Il est entendu qu'un acte, une manifestation
» de la volonté humaine ne sont *légitimes* que lorsqu'ils
» sont dans le sens de la solidarité ; ce qui leur confère leur
» valeur légale, juridique, c'est leur conformité avec le prin-
» cipe de solidarité. Ce qui confère aux gouvernants, aux
» individus constituant l'État, le droit de commander, c'est
» la conformité de leur acte avec la *règle du droit,* logique-
» ment déduite du principe de solidarité. »

M. G. Platon explique plus loin (p. 97) comment, dans son *Manuel de droit constitutionnel,* à la page 76, M. Duguit déduit le droit objectif du principe de solidarité :

« Tout individu est, par le droit objectif, *obligé* à coo-
» pérer à la solidarité sociale. Il en résulte qu'il a le *droit* de
» faire tout acte par lequel il coopère à la solidarité sociale.
» Mais les droits de l'homme *ne sont pas* des prérogatives
» qui lui appartiennent en sa qualité d'homme, ce sont des
» pouvoirs qui lui appartiennent parce que, étant *homme*
» *social,* il a un devoir à remplir et qu'il *doit* avoir le *droit*
» de remplir son devoir. C'est parce qu'il existe une règle

» de droit qui *oblige* chaque homme à des droits, lesquels » ont ainsi pour principe et pour mesure la *mission* qu'il » *doit remplir.* »

Voilà donc où l'*Action populaire de Reims* s'est laissée entraîner à la suite de M. Duguit. Tout simplement elle accepte pour son « redressement de compte social » :

Le concept maçonnique du solidarisme avec toutes ses conséquences sociales...

On s'explique de la sorte le désarroi mental, la tristesse de ces bons vieux curés de campagne qui cherchent en vain dans leur souvenir et à quoi peuvent bien se rattacher les idées de leurs jeunes et exubérants collaborateurs.

Dans leurs études théologiques antérieures, rien ne les préparait à cette volte de la pensée moderne. Entourés des *autorités sociales* de leur paroisse, le bien s'était fait traditionnellement autour d'eux et presque toujours avec eux, d'accord avec eux.

Or, voici qu'aujourd'hui tout est bouleversé, tout est retourné ! De troublantes questions les assaillent. Devraient-ils donc douter d'eux-mêmes à la fin de leur carrière ?

Que veulent donc dire ces *catéchismes nouveaux* qu'ils voient dans toutes les mains ?

Ce qu'ils veulent dire ?... Nous sommes sur la voie d'en trouver l'explication.

. . . .

CHAPITRE Ier

LA THÈSE SOLIDARISTE
CREDO SOCIAL DE REIMS

Conséquences philosophiques du syndicalisme intégral et du solidarisme maçonnique. — Le concept juridique de la solidarité. — Théorie du quasi contrat social de M. Léon Bourgeois. — Créanciers sociaux, débiteurs sociaux. — Sens plein du *droit à la vie* qui en résulte ; les conséquences ; conclusions logiques de Jaurès et de Millerand. — L'idée du *droit à la vie* vient des encyclopédistes : Morelly, en 1775, passe par la grande Révolution, par Lamennais en 1848 et aboutit présentement à la jonction des chrétiens sociaux et des démocrates sociaux. — Le vrai droit est *le droit à la protection des efforts pour la vie ;* ce droit refusé aux catholiques français. — Les articles du *Credo social* de Reims. — Le syndicat autonome ; son omnipotence absolue, *stricto sensu*, sur les syndiqués. — Le *travail marchandise.* — La commercialisation du travail, comme proposait le libéralisme de MM. Yves Guyot et de Molinari. — Les « Nations » d'Anvers ; réflexions patriotiques à leur sujet. — L'enquête de M. Charriaut en Belgique ; profit que l'on doit tirer de ce travail.

Sur le mot *solidarité*, et comme définition, le *Guide* de Reims est très sobre.

Dans son *Vocabulaire économique et social*, publication distincte éditée à part par Reims, voici l'explication que nous rencontrons :

Solidarité : Dépendance mutuelle des hommes qui fait que le sort des uns influe inévitablement sur le sort des autres. (C'est banal.)

Solidarisme : Théorie qui enseigne que chacun est responsable devant ses semblables, à raison de la répercussion bonne ou mauvaise que ses actes peuvent exercer sur eux. (Même réflexion.)

Et c'est tout.

Au mot *responsabilité* qui, en philosophie catholique ou simplement chrétienne, forme l'indispensable contre-partie de la *solidarité* et du *solidarisme*, rien, pas un mot.

Ouvrons *L'Année sociale internationale* de 1910 : rien au mot *responsabilité*. Au mot *Solidarité des classes* : un extrait d'ailleurs judicieux de M. Fouillée.

Réservons pour plus tard ce que l'*Action Rémoise* propose de réflexions et d'aphorismes sur l'*individualisme* et, pour en revenir au concept de *solidarité*, disons de suite qu'il serait hors de notre sujet de le considérer sous tous ses aspects (qui sont nombreux); le concept juridique, étroit, strict, vinculant que les antichrétiens nous présentent comme *règle de droit*, sera seul examiné ici.

Les autres côtés : côté philosophique naturel sur lequel on discute depuis Leibnitz, côté supranaturel qui ressort au catéchisme et à la religion, ont fait l'objet de dissertations définitives auxquelles il serait outrecuidant de vouloir apporter la moindre contribution nouvelle.

Mais le concept juridique économique nous appartient, et nous nous devons d'en parler maintenant d'après les inventeurs eux-mêmes. On sait que ce fut un franc-maçon

de marque, M. Léon Bourgeois, qui se chargea de mettre sur pied le sophisme. Ce qui importe, c'est de dégager la fantasmagorie économique que l'on a déduite de ce concept forcé hors de ses limites traditionnellement envisagées, hors du sens obvie que le bon langage populaire lui attribuait, d'accord avec le catéchisme.

Nous saisirons par ce moyen, et sur le vif, les erreurs profondément dangereuses, révolutionnaires, anarchiques, dont ces fausses déductions ont permis d'empoisonner bien des groupements, avides du reste, de généreux apostolat.

Dans son livre *La Solidarité*, M. Léon Bourgeois procède absolument comme Rousseau, avec cette différence toutefois que le philosophe génevois développait *à fond* son idée du *Contrat social*, tandis que M. Léon Bourgeois, pour défendre, lui, son *quasi-contrat social*, est obligé, par la force des choses, de biaiser, de marcher obliquement et de ne pas suivre résolûment sa voie.

Après avoir posé ce principe qu'il y a pour les humains une « association antérieure à leur naissance » (ce qui est du Rousseau), il reconnaît que, sous peine de retomber dans le roman, il faut avouer qu'en fait il n'y a pas eu de contrat préalable, de consentement préalable. Cela est bien évident. Cependant, dit-il, un contrat formel est-il nécessaire ?

Avec cette interrogation, avec ce doute, commence la série des sophismes. Si le consentement des individus n'a pas présidé à la formation des sociétés, dit M. Léon Bourgeois, ne peut-on pas affirmer que ce consentement préside à leur maintien ? (C'est la querelle d'Isnard girondin et de Robespierre). Ne suffit-il pas qu'il intervienne, même après coup, même tacitement, pour qu'on puisse dire qu'il existe entre tous les membres d'une société ce que le droit civil a depuis longtemps désigné sous le nom de *quasi-contrat ?*

Or, un quasi-contrat impose à chacune des parties des obligations qui ne peuvent être autres que celles qu'auraient certainement acceptées les parties si elles avaient pu être librement consultées et si un accord s'était établi préalablement entre elles.

Le quasi-contrat est la représentation du contrat qui eût dû intervenir ; il doit recevoir la même interprétation, et le législateur doit le sanctionner avec la même énergie.

La présomption du consentement qu'auraient donné les volontés libres et égales sera le fondement du droit.

C'est ici, il faut le faire remarquer de suite avec M. Eug. d'Eichtal, un des plus heureux contradicteurs de M. Léon Bourgeois, c'est ici que se dévoile une inacceptable extension du sens de « quasi-contrat », tel qu'il est défini par la loi civile (articles 1370, 1371) et les jurisconsultes relèvent vertement cette fantaisie juridique.

Cette abusive extension imagine une première fiction qui consiste à admettre que les hommes en naissant soient civilement débiteurs. Si quelqu'un demande envers qui, on répond : les hommes sont débiteurs vis-à-vis du passé. Mais comme on ne saurait concevoir le « paiement en justice » à des disparus, on met au monde une nouvelle fiction, on considère la masse des biens sociaux légués par les ancêtres.

Nous devons tout à nos ancêtres, dit-on, et la justice exige qu'on paye ses dettes. Mais payer à des morts et sans savoir à quels morts, ni sous quelle forme, c'est chose malaisée et il n'y aurait là aucune réalisation de justice.

Alors surgit l'idée de substituer comme *créanciers les vivants aux morts* et à nos aïeux plus ou moins lointains et inaccessibles, des vivants, nos contemporains, ceux que nous coudoyons chaque jour.

On contemple ce legs du passé, cette masse dont se com-

pose l'ensemble de la civilisation : outillage de production intellectuelle et industrielle, en dehors duquel toute vie serait ou impossible, ou précaire, ou misérable. Le tout est géré par les contemporains qui sont responsables de cet héritage et qui en profitent. Les contemporains seront donc finalement les créanciers en vertu du quasi-contrat de solidarité.

Au fond, le *solidarisme* conduit de suite à un socialisme avancé, proche lui-même et avant-coureur du collectivisme lui-même.

Il confond dans son appel à la solidarité des choses très différentes : le devoir et la dette, le domaine moral et le domaine juridique, l'utilité sociale et l'obligation contractuelle.

De plus, on ne fournit aucun *critérium* pour déterminer les limites dans lesquelles l'Etat aurait le droit ou le devoir d'appliquer le principe de la dette sociale lorsqu'il prescrit et impose des sacrifices aux concitoyens. Bien plus, on le laisse maître absolu de fixer lui-même ces limites en s'inspirant d'un soi-disant droit des classes les plus nombreuses, qui sont précisément celles qui, par le bulletin de vote et le droit du suffrage universel, tiennent en leurs mains les destinées du pays ! On lui laisse sans restriction le redoutable droit de saisie dont il ne se prive pas, nous le voyons tous les jours par l'inflation des feuilles de contributions, surtout depuis la mise en pratique des soi-disant « lois sociales ».

Avec ce principe de l'obligation, on voit comment, en partant du point de départ d'une prétendue *justice sociale*, on tomberait vite dans une injustice formelle.

En se plaçant à un point de vue objectif, en tenant compte non des mots mais des faits dans leur réalité

vivante, une réalisation de la justice sociale confiée à l'Etat est forcément pleine de périls et de difficultés d'application.

Les faits économiques dominent de beaucoup, surtout en cette matière, la proclamation d'un principe abstrait, toujours facile à émettre dans l'espèce mais qui, même en le supposant exact, aurait besoin d'être interprété en tenant compte des contingences concrètes de l'organisation sociale et politique.

Suivons cependant l'idée de *justice sociale* dans la thèse solidariste.

On observe que la *dette* des vivants vis-à-vis des morts est très inégale : les uns ont *reçu* beaucoup d'avantages sociaux, les autres très peu. Les uns ont été favorisés par l'héritage, par l'éducation, par la situation de *leurs* parents ; les autres sont dénués de patrimoine, d'instruction, d'aide matérielle et intellectuelle de tout genre.

Eh bien ! la *justice sociale* exige que la compensation se fasse.

La dette que nous ne pouvons pas acquitter aux ancêtres, puisqu'ils ne sont plus là pour la toucher, payons-la à leurs descendants et *en raison inverse* de ce *qu'ils ont reçu en naissant ;* cela se fera sous forme de « redressement de compte ».

Cependant, la théorie de la dette sociale ainsi présentée est-elle réellement admissible ?

Il nous apparaît, à nous, qu'elle est illégitime en bonne logique et fuyante en application. De l'aveu même de ses auteurs, elle reste dans une indétermination complète, soit au point de vue de la quotité, soit au point de vue de l'incidence du « redressement de compte ».

Après avoir proclamé que le compte individuel existe en principe, on est bien forcé de confesser qu'il est impossible à établir pratiquement, puisqu'on ne voit même pas com-

ment il serait faisable vis-à-vis des créanciers primitifs qui, après tout, ont vécu pour eux-mêmes et ne nous ont pas consultés lorsqu'ils nous ont donné l'être.

En quoi sommes-nous leurs débiteurs pour la vie qu'ils nous ont transmise plus que nous le sommes vis-à-vis de la nature pour l'air que nous respirons ?

Ils ont vécu pour eux, souvent en épuisant ou gaspillant les ressources naturelles : mines, forêts, espèces animales, etc., etc... D'ailleurs, comme dit Hamlet, nous ne choisissons pas nos aïeux. Ils nous ont légué, non seulement la vie, dont quelques-uns des descendants se seraient peut-être volontiers passés, mais souvent des dispositions, des vices, ou des infirmités héréditaires qu'il faudrait bien faire entrer en ligne de compte dans un calcul de *Doit* et *Avoir* (1).

---

(1) Un auteur, controversant sur le *solidarisme*, se demandait comment établir le compte d'un homme qui a reçu de ses ancêtres, en même temps cent mille francs et une maladie mentale ?

Est-ce que certains individus n'ont pas fait, pour l'espèce, beaucoup plus que celle-ci n'a fait pour eux ?

Que l'on établisse par *Doit et Avoir* le compte de Bessemer, de Nobel, de Claude Bernard, de Pasteur ?

Que l'on établisse par *Doit* et *Avoir* le compte de James Watt et de Denis-Papin, dont le génie travaille dans toute machine à vapeur. Au surplus, que ne doit-on à Pascal, inventeur de la brouette, à Mathieu Bombasle qui perfectionna la charrue, aux inventeurs de la boussole, de l'hélice, de la turbine ?

Brémontier, en découvrant le moyen de cultiver les Landes, a produit à lui seul plus de richesses que 50.000 laboureurs en une année. C'est grâce à lui que 500.000 hectares de terre sont montés de 9 fr. à 100 fr., puis à 1.000 fr. l'hectare.

Et Christophe Colomb, alors ? Faut-il prendre au *pied de la lettre* la boutade d'Emerson qui disait que tout homme revenant d'Amérique devrait déposer sa carte au pied de sa statue ? A côté de ces noms illustres, combien d'inconnus qui, pour une rémunération bien modeste ou parfois contre une vie de misère et de sacrifices, au prix d'efforts contre la routine et l'ignorance, ont enrichi, dans des proportions considérables, le patrimoine industriel, moral ou intellectuel de l'humanité ?

Comment, dans tous ces cas, décider si et dans quelles proportions la société elle-même est restée *créancière ou débitrice ?*

Comment régler la solde de chacun de ses membres ou de ses descendants ?

Cependant, les *solidaristes* ne sont pas arrêtés et ils répliquent : l'indétermination de la dette n'empêche pas l'obligation de subsister, pour le plus grand nombre.

Il n'y aurait peut-être point trop d'objections à faire à cette remarque si elle avait seulement pour but et pour effet de créer des *débiteurs sociaux* vis-à-vis de la *masse compacte créancière* de l'humanité et de pousser ces débiteurs à l'accomplissement d'un devoir social envers les moins favorisés de la fortune et de les inciter à dépasser plutôt qu'à restreindre la mesure de leur obligation. Mais il y a *les créanciers sociaux, la masse des créanciers sociaux* et il apparaît bien que tout le système a été médité et construit pour leur fournir des arguments.

Après les *débiteurs sociaux*, on s'occupe donc des *créanciers sociaux*. Pour ceux-ci qui sont le nombre, la masse, puisque ces créanciers sont tous ceux qui ne sont pas satisfaits de leur part dans le patrimoine social et qui sont le peuple vivant, s'agitant et votant, on les institue porteurs d'une *créance ferme, mais* non définie, non limitée, non articulée vis-à-vis de telle ou telle personne, flottante dans sa qualité sinon dans son principe, et atteignant *solidairement* une classe, *clairement désignée* et *nettement circonscrite* : les *propriétaires*, les *patrons*.

Voilà la conception solidariste du côté de la *masse créancière*, c'est-à-dire de la masse des travailleurs.

Incarnez dans un mot, un seul, l'idée toute entière et vous en déduisez tout ce que vous voyez faire aujourd'hui ce mot c'est : *le droit à la vie*.

« *Il suffira de donner au droit à la vie son sens plein et*
» *une forme juridique adéquate pour transformer graduellement la société et la propriété. C'est au nom du*
» *droit à la vie que les travailleurs devront être assurés*
» *non seulement contre le dénuement extrême de la vieillesse*
» *et de l'invalidité, mais contre le chômage qu'ils devront*
» *être protégés, contre les effets déprimants du labeur démesuré... Comme la vie pleine, la vie vraiment humaine,*
» *suppose l'exercice de la liberté et de la volonté..., c'est*
» *au nom du droit à la vie qu'ils doivent être appelés à*
» *concourir à la direction des entreprises... Or, cette coopération n'est possible que par la propriété commune et*
» *sociale des moyens de production.*

» *Le droit à la vie commande donc, non seulement toute*
» *une évolution d'assistance et d'assurance mais toute une*
» *évolution de propriété.*

» *Il est la formule* juridique fondamentale d'où tout le
» *socialisme peut se développer, en des formes sans cesse*
» *élargies.* » (1)

Lors de la discussion à la Chambre sur la loi créant un service de *solidarité sociale*, sous forme d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, M. Millerand insistait sur la créance que chaque homme, en naissant, a sur la société : le *droit à la vie* (2). C'est toujours le même principe qui inspire les actes. Reportons-nous à la Révolution de 1789, de laquelle se réclame M. Boncour, dans cette sorte de logogriphe de son livre sur le *Fédéralisme*

---

(1) JAURES. *Petite République*, n° 16, juin 1903. — In Eug. D'EICHTAL : *La formation des richesses et ses conditions sociales actuelles*, p. 390, note.

(2) In *idem*, p. 390, note. — Voir également dans FONTAINE. *Modernisme social*, p. 93, l'entente entre Millerand et le groupe Lorin à « l'Association internationale pour la protection des travailleurs ».

économique, qui paraît indéchiffrable à ceux qui ne sont pas initiés.

Il y eut un projet d'institution de la *Conscience collective du peuple*, présenté à la Convention Nationale par un certain Prunelle, lorsque Robespierre fit discuter l'idée de Dieu. Cela paraissait indispensable à ces jacobins qui, par la bouche d'Anacharsis Clotz, firent entendre alors au monde, du haut de la tribune d'un peuple *décivilisé*, les plus horribles blasphèmes qui aient jamais été proférés depuis la Passion de N.-S. J.-C.

Nous voici donc retombés aux postulats de Morelli, en 1775, et à tous ses successeurs révolutionnaires. On réclame le *droit à la vie*.

Les chrétiens sociaux, convaincus de la nécessité d'un *redressement de compte*, ont donc trouvé enfin, dans le solidarisme maçonnique, la formule économique qu'ils recherchaient depuis 1848, depuis la chute de Lamennais qui, lui aussi, avait préconisé ce *droit* avec la véhémence que l'on sait (1).

C'est par ce *droit à la vie* que les auteurs du *Guide* de Reims arrivent à souder aux conceptions de Bourgeois, de Millerand et de Jaurès, les postulats d'Hubert Lagardelle sur le *renversement des valeurs traditionnelles* et trouvent très naturel qu'en tout état de cause, ce soit le peuple qui organise lui-même sa voie : *Fara da se*.

C'est en vertu du *droit à la vie* qu'on nous montrera au *Guide* de Reims (p. 164) le P. Antoine voulant à toute force faire entrer la personnalité de l'ouvrier en association avec le patron dans le contrat de travail (voir chapitre Convention collective de travail, p. 164 du *Guide*).

---

(1) « La plante peut s'épanouir, les animaux pulluler, etc., etc... » dans la tirade bien connue.

Nous avons donc ici tout le système complet, et s'il était permis d'emprunter à la physiologie une comparaison, nous dirions qu'en ces pages consacrées peut-être un peu longuement à M. Duguit, nous avons mis à nu tout l'appareil vaso-moteur de l'*Action populaire de Reims.*

Il suffit de suivre maintenant jusqu'au bout toutes les ramifications.

Signalons maintenant hors et avant tout cette conséquence peu prévue de l'écrivain Rémois, c'est que tout ce beau système est du *libéralisme* a-religieux le plus pur et, si l'on peut dire, le plus intégral.

Pour eux, en effet, c'est un *Etat quelconque*, des agents gouvernementaux *quelconques* qui ont la mission *ipso facto* d'opérer le *redressement de compte social* et de faire valoir contre *qui de droit* la créance ouvrière.

Il nous apparaît bien que, s'il y a quelque chose de *fondamentalement renversé* dans leur esprit, c'est la notion vraie de l'Etat telle qu'elle est exposée intégralement dans l'Encyclique *Humanum genus.*

La thèse de Léon XIII renverse tout leur système par la base. S'ils le maintiennent, que sont-ils ? Comment peut-on les qualifier ?

Partant de ce principe du *devoir d'un Etat quelconque, d'un Etat de fait comme d'un Etat légitime*, vis-à-vis de la masse ouvrière *créancière sociale*, il est ensuite très logique d'en arriver au *contrat collectif* et à *l'arbitrage obligatoire*, à la fixation, non pas occasionnelle, comme cela se fit quelquefois, mais permaennte, du *minimum* des salaires, et même du minimum des prix en général, des prix de toutes choses (1).

---

(1) En France, après la peste noire, en 1351. Hippolyte BLANC, *op. cit.*, p. 18. — En Angleterre également, voir C[ie] de Paris : *Asso-*

La série des conséquences est sans limite.

La grande faute des utopistes Rémois est d'avoir, vis-à-vis de leur public, abusé du sens amphibologique de ce grand et beau mot de solidarité chrétienne.

Alors que la théologie, du moins la théologie populaire (nous ne connaissons point assez l'autre pour nous prononcer), emploie couramment ce mot pour promouvoir la charité, eux le font passer dans l'ordre économique avec un sans-façon pernicieux qui amème les conséquences que nous avons déduites.

C'est au moyen de cette antienne solidariste que Marc Sangnier fit ses premières victimes (1).

Nous ne croyons pas utile de refaire ici la critique du *droit à la vie* suivant Lamennais, nous noterons seulement une chose qui intéresse tout spécialement la France en état d'anarchie. Les Français catholiques sont des *outlaws*, des hors la loi, et par cette disqualification, cette *diminutio capitis*, les métèques étangers et les francs-maçons qui les gouvernent entendent ne plus observer vis-à-vis d'eux ce *droit à la protection des efforts pour la vie* que chaque citoyen reçoit en naissant dans tous les pays civilisés, droit à la protection qui le suit partout : *civis Romanus sum*, disait déjà saint Paul. Cela était en règle absolue du temps de Rome.

Il y a là un déni de justice que les doctrinaires Rémois ne peuvent ignorer, et cette terrible tare imposée d'office à

---

ciations ouvrières en Angleterre, Paris, Germer-Baillière, 1869. — Les Trades-Unions se formèrent *secrètement* contre ces taxations trop longtemps maintenues, après la peste de 1648 (p. 26).

(1) Le Père Fontaine, in *Modernisme sociologique*, a rappelé la condamnation portée contre Marc Sangnier par Mgr Delamaire à propos de sa réunion de Roubaix.

tous les catholiques français et à leurs enfants aurait dû leur être une raison, avec tant d'autres plus hautes et plus décisives, de limiter de façon stricte leurs concessions et leurs condescendances.

C'est ici que l'on peut, après maintes considérations, dégager les principes où apparaissent enfin *les articles du Credo du christianisme social de Reims* et leurs conséquences, qui toutes, qu'on le remarque bien, conduisent à la *corporation obligatoire* de *La Croix du Nord.*



Le premier article du *Credo* du chrétien social, inspiré des principes de Reims, sera donc celui de MM. Duguit et Boncour, Gide, Millerand et consorts.

Créance ouvrière indéterminée mais *réelle* sur la société capitaliste dans laquelle naît l'ouvrier et qui l'entoure dès son apparition dans le monde : *droit à la vie.*

Syndicalisme intégral qui permet seul aux ouvriers, par l'adoption avant tout du *contrat collectif*, de l'*arbitrage obligatoire* et les *grèves concertées* et par la vertu de la *conscience collective* qui forme le droit naturel nouveau du peuple, d'arriver au paiement intégral de cette créance ouvrière.

Le salariat doit disparaître par la difficulté d'établir, au jour le jour, le rapport proportionnel des efforts à la rémunération, l'équivalence des échanges.

La *coopération obligatoire* sera donc nécessaire pour la récupération de la portion du patrimoine humain, de la fraction de richesse humaine dont le prolétariat a été lésé jusqu'à ce jour : *misère séculaire imméritée !*

Les fonctions sociales : fonctions des propriétaires, des patrons, des chefs d'entreprises seront considérées comme des *délégations* uniquement tolérées, consenties dans un sens d'*utilité générale*. Adaptées au but que nous connaissons et constituées en fait par la *solidarité existante*, cela permettra de parvenir à ladite récupération sous le haut contrôle des *justiciers sociaux* qui ne sont rien autre que les hommes qui sont *en fait* au pouvoir, en fonction de gouvernement. Cette *justice sociale idéale* appliquera des principes abstraits, mais fatalement et en aveugle par le glaive des lois (1). Les lois ne sont autres que la volonté générale, c'est-à-dire la loi du nombre de Rousseau appliquée à la direction des syndicats autonomes. Libéralisme intégral, comme nous l'avons dit plus haut.

Celui qui sera pénétré de ces points fondamentaux possédera les vrais principes de la science sociale chère à la « Démocratie » de MM. Boncour, Antonelli et Briand, et de la Franc-Maçonnerie (2), principes si naïvement dévoilés par Jaurès dans les passages de son journal cités plus haut par nous.

Alors, c'est Reims-Jaurès ?

Nous attendions que l'Ecole de Reims nous donne autre chose.

Nous attendions aussi (et nous craignons d'attendre longtemps) qu'elle donne à ceux qu'elle endoctrine, aux humbles qu'elle vient atteindre dans leur mentalité, cette conception exacte, juste, raisonnable de ce qu'est la vie

---

(1) Souvenez-vous des Jacobins et de leur formule : la Fraternité ou la Mort !

(2) Les conclusions de la conférence maçonnique de Jean d'Ypres, dont nous avons déjà parlé, sont presque identiques à ces postulats. Quelle tristesse de voir de pareille coïncidence d'idées !

d'un peuple, de ce qu'est l'essentiel de la civilisation bienfaisante.

La voie qu'elle suit, non seulement ne lui permet pas de le dire, mais, ce qui est infiniment plus grave encore, elle engage la civilisation dans une véritable impasse, dans un un trou où elle s'enlise dans toutes les boues du *Libéralisme économique le plus réel, à son insu...* nous voulons le croire.

Hubert Lagardelle l'a dit : *le syndicalisme intégral intervertit toutes les valeurs traditionnelles.*

L'Action populaire de Reims n'a pas un instant d'hésitation et voici ce qu'elle nous expose elle-même sur ce sujet à la page 161 de son *Guide* :

« Ce n'est pas seulement dans l'organisation profession-
» nelle et la vie économique que le syndicat est appelé à
» jouer un rôle, c'est aussi *dans la vie sociale et morale*, et
» *dans l'organisation politique de la nation.* De là l'*impor-*
» *tance de l'esprit dont il s'inspire* (nous en sommes nous-
» même fortement pénétré depuis que nous connaissons les
» vraies théories de M. Duguit) *sur la vie morale des adhé-*
» *rents, le syndicat exercera son influence comme les*
» *anciennes corporations* (or, il y a un monde tout entier
» de différence) *par ses institutions éducatives et mutua-*
» *listes, par sa réglementation de la profession* (1), *par le*
» *respect du contrat de travail que, à la suite de la conven-*
» *tion collective, il imposera à ses membres* ».

A la page 163 on parlera bien de « ce libéralisme économique dont les partisans considèrent que le travail est une marchandise comme les autres : on la vend le plus cher

(1) On peut se demander, par les exemples anglais comment on comprendra l'éducation des *uiskilleds*, par exemple (voir nos remarques sur l'Angleterre).

possible et on l'achète le moins cher possible » et l'on discourra là-dessus en y ajoutant (pour détourner sans doute l'attention) une erreur véritable du P. Antoine : intégration de la *personnalité* du travailleur dans le contrat de travail.

L'erreur est tellement manifeste que nous ne nous attarderons pas à la discuter à cette place. C'est du reste un moyen de faire passer l'idée de bonté du « contrat collectif » qui réaliserait ainsi deux justices au lieu d'une : obligation de remplir les obligations contractuelles d'abord, puis sauvegarde « des droits inaliénables de la personne du travailleur », tels que le droit à la liberté de conscience, le *droit à la vie*, à la conservation de la santé et de la moralité, La perspective est attrayante, en effet, pour des cœurs chrétiens, mais il faut voir de près ce qui en est, ayant soin d'ailleurs d'élaguer tout le sentimentalisme étalé à la page 166, auquel on pourrait opposer tout le contraire dans bien des cas. En effet, combien d'ouvriers vieux, impotents, inhabiles, combien de demi-valeurs, de quarts de valeurs sont tolérés dans les usines à l'heure actuelle sous le régime du *contrat individuel*, par des patrons qui *ont de la considération*, suivant le dicton populaire. Le nombre en est important.

Mais laissons de côté tout spectacle attendrissant et exposons le vrai en cette matière, car la bibliographie de Reims n'est pas considérable sur ce sujet.

Pour parler clair et net, disons que le *contrat collectif*, malgré les restrictions, les sous-entendus, les mirificences du *Guide* Rémois n'est rien autre chose, *tout au rebours de son affirmation*, que l'idée même de MM. Yves Guyot et de Molinari, qui se sont faits en France les propagandistes de la *commercialisation du travail* par le *contrat collectif*, précisément, et qui y voient une solution très *libérale* au sens

philosophique et manchestérien du mot, c'est-à-dire très *libérée,* de l'organisation des rapports entre patrons et travailleurs dans l'industrie. Dans ce système, les ouvriers organisent leur travail eux-mêmes ; les syndicats prendraient la forme de *compagnies de travail*, et, devenant ainsi des organes de productions, perdraient leur caractère agressif. Cela fut inspiré aux auteurs par l'exemple des « Nations » d'Anvers. Comme les sociétés capitalistes, ces compagnies pourraient être montées par actions, de telle sorte que chaque membre fût toujours copropriétaire de l'avoir social. Elles traiteraient pour les produits ou services de leurs membres et garantiraient dans des conditions déterminées, l'exécution d'un travail déterminé (1).

---

(1) Si nous donnons ici quelques explications, c'est pour faire comprendre le langage que le Cardinal Mercier a pu faire entendre aux dockers d'Anvers, dans un pays depuis longtemps mercantilo-coopératiste.

Notons qu'il s'agit d'une industrie toute spéciale, celle des gros travaux de port, faits en commun et que dans d'autres industries les ouvriers belges tiennent d'autres raisonnements, ayant toujours soin de rester dans le possible et le pratique.

Lors donc que. pour travailler au port, les nombreux ouvriers étrangers affluèrent à Anvers, de tous les coins de l'Europe, au XVI[e] siècle, ils se groupèrent entr'eux par « nations ». Ils furent tous possesseurs *de parts* du capital engagé dans leur groupe ; ce sont des *actions* de travail. On peut les transmettre et revendre, à condition que l'acquéreur soit agréé par les autres associés ; l'agréation par la moitié au moins des membres est exigée de tout candidat. Le capital de chacune de ces « nations » est très élevé. Celui du *Noord-Natie* atteint 400.000 fr. ; il comprend immeubles, chevaux et matériel considérable. Les « nations » sont responsables des marchandises qui leur sont confiées. Elles ont qualité de peseurs et mesureurs jurés et les tribunaux les prennent souvent pour experts. *Elles ont leur propre juridiction* et aucun autre tribunal n'intervient. Elles emploient jusqu'à 15.000 ouvriers. Naturellement, les meneurs socialistes sont venus mettre le trouble en cette organisation autonome, en excitant, en 1899, à une réglementation du travail extérieure à la corporation. CHARRIAUT, *op. cit.*, p. 237 et s.

Avec ce système, il y aurait donc l'achat du travail, en gros, comme il y a aujourd'hui l'achat en détail avec responsabilité effective de « la société de travail » pour malfaçon et fautes de ses membres ou employés. L'industriel aurait devant lui une société *responsable* comme il a un *fournisseur !* etc., etc...

Cela pouvait se soutenir autrefois, mais aujourd'hui !...

Des exemples récents prouvent que les associations ouvrières veulent bien *commercialiser leur travail* mais entendent esquiver de plus en plus les *responsabilités.* (Voir en Angleterre, au chapitre spécial, le résultat de la diminution de la responsabilité chez les Trades-Unions.)

Chose curieuse et digne d'être considérée avec grand intérêt, tout un groupe de jeunes sociologues, français, pour la plupart disciples de Georges Sorel, nationalistes intégraux, cherchent les moyens de soustraire les travailleurs français, surtout les travailleurs parisiens, à la dure pesée que la puissance ploutocratique cosmopolite opère sur eux.

Nous songeons instinctivement à leurs efforts lorsque nous étudions le cas bien spécial des « Nations » d'Anvers. Voilà des « travaillistes » admirablement *organisés* et *hiérarchisés* depuis des siècles, *consentant* une discipline, *obéissant* à une réglementation dont leurs *jurés* (soumis eux aussi au *droit naturel*, au *jus*) ont la garde, qui deviennent riches, puissants.

Ils ont un capital collectif considérable.

Il s'agit là d'un *patrimoine corporatif*, non seulement intéressant au premier chef, mais encore indispensable à la vitalité de la corporation.

La République française actuelle maçonnique et juive tolérerait-elle l'existence d'un pareil patrimoine prolétarien ?

Poser la question c'est la résoudre.

On comprend donc la violente indignation de tous ceux qui, en France, savent ce que vaut le travail, ce que vaut la vie et qui recherchent dans la tradition nationale les moyens de re-agglomérer les énergies de résistance aux doctrines dissolvantes des sophistes de la Sorbonne.

Où l'on ne comprend plus du tout, c'est lorsqu'on voit un grand institut comme l'Institut Rémois sombrer dans l'idéologie la plus complète...

Les juristes, *conseillers des syndicats*, voudraient au contraire, comme M. Lévy, de Lyon, une classe ouvrière « toute nue », à laquelle on ne peut rien prendre : « Qui n'a rien ne doit rien » dit-il ! (Cité par Jean Cruet, *vie du Droit*, p. 154.) Le *Guide* (p. 228-229, à la bibliographie) citera avec complaisance un extrait de M. Louis Granier sur les *Actions de travail* (1).

. . . .

Le *Nautilisme* et le *mercantilisme*, c'est-à-dire l'aptitude au commerce et la mentalité vigoureusement individualiste et énergique que donne l'habitude des *risques* de cette industrie et de l'autorité dans le succès, a imprimé un caractère « racique » indestructible et visible aux populations insulaires ou « hanséatiques » qui ont pratiqué de temps immémorial la *coopération utile*, l'association d'intérêt sans aucun *concept solidariste inutile* aux besoins de l'*association de fait*.

Or, par hasard (ou providentiellement, plutôt) car il n'y a pas de hasard dans le monde, il se trouva qu'au début de l'*era æconomica*, le charbon, ce pain de l'industrie, affleura

(1) *Guide* Reims, p. 228. *Les actions de travail* (Préface de Ch. Gide), par Louis Granier, où se trouve le véritable exposé de M. de Molinari

le sol dans ces mêmes pays, déjà façonnés de longue date à l'*associationisme.*

Les descendants des « Hanséates » *mercantiles*, devinrent « les travaillistes » de l'industrie et apportèrent à cette besogne nouvelle une mentalité toute préparée.

M. Charriaut a mis ce point spécial merveilleusement en lumière. Voyez à ce sujet notamment les pages consacrées par lui au *Mercantitisme* dans ce pays et à l'empreinte ineffaçable que ce *Mercantilisme* a imprimé à l'âme Belge. On y fait par là du « socialisme commercialisé » et du « socialisme apprivoisé ».

La lecture de ce livre renverserait, à notre avis, bien des idées préconçues et assainirait les raisonnements. La mentalité des ouvriers français du Nord , de Lille par exemple, de la région de Valenciennes, Douai et de toute la contrée minière du Pas-de-Calais est telle, nous affirme-t-on.

« Qu'il soit wallon, qu'il soit flamand, le Belge est individualiste, observe M. Charriaut, le sentiment de sa personnalité s'accentue très nettement. Il a une philosophie préférée : l'*égotisme.* Il la pousse jusqu'à l'*égoïsme* dans tout ce qui touche au bien-être. Il n'hésitera pas à donner des coups pour se frayer un passage à travers les hommes et à travers la vie, comme si un peu de sang espagnol bouillonnait encore dans ses veines. En même temps, par une contradiction singulière, il a l'instinct de l'ordre et de la discipline. La contradiction s'augmente encore du respect d'autrui. Le belge, qui vit en quelque sorte replié sur lui-même, comme pour attaquer ou se défendre, n'en est pas moins très tolérant, il laissera les autres tranquilles pourvu qu'on ne touche pas à sa propre tranquillité » (p. 77).

Les Belges sont convaincus que la maxime collectiviste « à chacun selon ses œuvres » est déjà une doctrine inéga-

litaire et qu'il y aura toujours une vraie *loi d'airain* — celle de la dimension des cerveaux — même lorsque « la concurrence sans frein » dont parle Lassalle, aura disparu.

La grande force de ces races industrieuses « travaillistes » depuis le Moyen-Age, c'est d'ignorer « la maladie de l'énergie » et de ne point s'embarrasser de supputations abstraites.

Tandis que les peuples méridionaux parlent, gesticulent et fabulent, paraissant devoir avaler le monde mais ne sachant pas persévérer, les races du Nord ont le sens des réalités, ne « soufflent pas dans leurs tire-lires » et savent d'avance que puisqu'on ne peut vivre qu'en gagnant de l'argent et que la lutte est, en fait, nécessaire pour cela, il faut l'accepter tout de suite, tout uniment. Avec une imagination aussi calme et aussi modérée, point de faux conseils de la « folle du logis », point d'imagination, point d'enthousiasme par cette raison plus profonde qu'on ne croit : l'enthousiasme embrouille et masque les obstacles, or il faut que la route soit nette et claire à l'œil nu.

Les économistes en chambre ne s'imaginent pas que cette circonspection recouvre une opiniâtreté, une force de travail et de résistance considérables.

L'âme des « hanséates » est perpétuée dans ces races où l'argent tient une place absolument prépondérante, même sur les sentiments de famille, d'honneur commercial, de loyauté de fabrication, etc... (toujours d'après Charriaut).

...Ce calme n'est point une nonchalance rêveuse comme celle de l'Espagnol ou de l'Oriental, qui n'éprouvent pas le besoin de faire aujourd'hui ce qu'ils peuvent faire demain.

L'aspiration ne consiste pas à vite se débarrasser d'une besogne, comme le croient certains français (et certains anglais), pour être libre et se reposer ensuite, la tactique

des ouvriers consiste dans l'ininterruption d'une tâche moyenne. Pour chaque jour on dosera sa peine ; une fois la dose pesée et réglée, on ne la dépassera pas et l'on établira une juste proportion entre la dépense musculaire et la production voulue.

La conception *altruiste* est absolument et rigoureusement absente de tout plan de réforme chez les ouailles de Mgr Mercier, et cela doit être expliqué aux démocrates Rémois qui paraissent totalement l'ignorer. C'est la philosophie pratique et « *racique* » de l'*Egotisme* en tout, poussé jusqu'à l'égoïsme dans ce qui touche au bien-être obtenu par l'argent, mais avec l'instinct de l'ordre et de la discipline. On connaît et on revendique tout son droit, mais on rend tacitement hommage à celui des autres.

Répétons-le, le Belge est naturellement mercantilo-coopératiste. Ce qui est créé là-bas « c'est la confrérie individualiste, où chacun ne considère que les services qu'il peut attendre des autres » et Henri Charriaut signale qu'il a trouvé dans les statuts de plusieurs coopératives belges cette clause typique : « les associés ne sont tenus des engagements de la société *que divisément, aucune solidarité* n'existant entre eux ». Nous sommes donc à l'antipode de l'idée Rémoise.

Cela indique qu'en fait et en pratique, l'intérêt personnel, moteur premier, peut admirablement se concilier avec le souci de l'intérêt général *lorsque l'ordre politique n'est pas en cause*, remarque qui nous paraît fondamentale. Pas question là-bas du « nous fraternel » édulcorant.

Voilà l'explication trouvée du fameux *laissez faire, laissez passer*, prononcé précisément par les économistes sociaux qui avaient fait de « la clinique » sociale auprès des

races « mercantilo-travaillistes », où le droit naturel public à base religieuse n'était pas mis en question.

C'est ainsi que les remarques de Le Play sur les peuples respectueux du *Décalogue* et pratiquants du *Décalogue* avaient une valeur considérable que les modernisants voulurent abolir à tout prix.

On sait que leurs efforts sont sur le point d'aboutir.

Les héritiers des « Hanséates » ont démontré avant Darwin que « l'association de faibles a raison de forts », à condition de travailler ferme et de ne pas bouder à la besogne ; ils ont fait cette démonstration par la Ghilde et la Hanse, mais toujours par l'association *libre de forces vivant par elles-mêmes*, rendant inutile l'action gouvernementale, apprenant aux individus à se diriger et à se gouverner eux-mêmes, sans aucun besoin de la protection tutélaire du prince, hormis celle qui garantit la sécurité des personnes et des propriétés.

Cette considération devait être faite, parce qu'elle prouve que la question syndicaliste n'offre en ce pays aucun des caractères de *renversement des valeurs traditionnelles* qu'elle prend chez nous. Les Belges ont adopté le syndicalisme parce qu'il correspond admirablement aux instincts de leur race, el ils l'ont adopté de suite, mais avec ordre et courage ; raisonnablement et *pratiquement*. — Chez nous, au contraire, il est le résultat du cheminement sournois, cauteleusement continué, et enfin épanoui, du mauvais *compagnonage* révolutionnaire maçonnique, subversif de l'idée d'autorité et de hiérarchie ; on voit que cela diffère du tout au tout ! Pour être absolument exact, il faut ajouter que toute une école de *démocratisme néo-chrétien* se charge de démentaliser actuellement la race Belge et fait de gigantesques efforts en ce sens.

Cette école de doctrinaires est suffisamment connue...

Ceci dit, nous pouvons aborder maintenant la question du *libéralisme foncier* de Reims dans ses postulats syndicalistes.

CHAPITRE V

LIBÉRALISME INTÉGRAL DES POSTULATS DE REIMS

CORPORATION OBLIGATOIRE

Libéralisme intégral des postulats de Reims : *Do ut des ; facio ut facias*, sans autres considérations. — Le travail marchandise et le contrat collectif. — La collaboration manufacturière ; l'amortissement humain. — Programme de la *corporation obligatoire* des chrétiens sociaux. — Les crises industrielles trouvent les chrétiens sociaux sans solution efficace.

L'Action populaire de Reims ne parle que peu, et à mots couverts, d'interconfessionalisme. En ceci sa tactique est adroite et lui permet de franchir un pas difficile. Mais, si elle a volé par dessus un gros obstacle, c'est pour choir dans une pire erreur : pour tomber dans le *libéralisme a-religieux* (1).

Nul, plus qu'elle, n'a reproché à l'école de Manchester de

(1) Voyez ce que dit M. G. Desbuquois (p. 158-159, *Guide*, 1911), de l'*Unité de la classe ouvrière* et de l'interconfessionnalisme.

ne se guider que sur les combinaisons de la « Chrématistique » sèche et toute mécanique des échanges humains, révélée par l'analyse, sans tenir compte suffisamment de l'homme en lui-même, en tant qu'homme.

Pour condamner avec véhémence les formules contractuelle du classique droit Romain : *do ut des, facio ut facias,* on emplissait des brochures entières, des volumes complets ; on enflammait des auditoires et l'on troublait bien des cerveaux. Toute la question industrielle était remise en discussion.

Or, voici qu'aujourd'hui c'est tout simplement cette sèche et brève formule du *do ut des*, du *facio ut facias* que l'on nous sert, mais en la plaçant à l'autre terme de l'équation des échanges humains : en bas (1).

Après avoir montré pendant longtemps les excès du capital employeur lorsqu'il est *libéré* de toute considération morale, après nous l'avoir montré oppresseur, exploiteur du capital-travail, voici que l'on nous propose le capital-travail, libéré à son tour de toute considération supérieure, se valorisant lui-même et, dictant par le moyen du *syndicalisme intégral* et du *contrat collectif*, ses lois au capital-entreprise : *do ut des, facio ut facias ! ! !*

---

(1) Desbuquois. *Guide* de Reims, 1911, p. 167-169. « Le but premier du syndicat dans l'ordre économique c'est la conclusion du *contrat collectif* de travail. Et ceci n'est pas de la théorie : l'observation des faits sociaux montre que dès leur origine..., etc... » Page 169 : « ...comme tout contrat la convention collective repose sur le principe *do ut des.* Assurément elle dépouille le patron de quelques facultés ou privilèges, mais en échange il s'assure une période de paix (!)... »

Remarquons : ici on parle *contrat*, *convention*, plus loin (p. 66 et suiv.) nous verrons qu'on nous parlera de *société professionnelle.* — A quel type de contrat s'attachera Reims ? Louage, société, vente ?... A tous, alternativement ?

C'est bien là une valorisation « chrématistique » et économique du travail-marchandise se présentant *uniquement comme tel*, sur le marché des échanges.

C'est le travail-marchandise examinant lui-même, jaugeant, mesurant son poids de valeur, abstraction faite de toute autre considération sociale, *in se*, se valorisant *au jugé*, s'estimant et *s'offrant* : offre et demande (1).

Que ce procédé ait des répercussions à l'infini, peu importe. L'intérêt de classe exige que l'on se mette des œillères pour ne considérer rien d'autre.

Ainsi, *libéré* de tout autre concept moral, le syndicat opérera sa pesée.

Il se fera à son tour exploiteur d'une force nouvelle, capitalistique, numérique, devenue prépondérante, au regard d'exploités qui deviendront ce que la masse compacte et collective aura décidé : aucune loi morale n'ayant à intervenir là-dedans, *offre de marchandise-travail.* Voilà l'avenir souhaité par Reims.

Cela dépasse Molinari, puisqu'il n'est même plus question de responsabilités comme chez les « Nations » d'Anvers ! Qu'importe si la valorisation du travail a été majorée au point de rendre la demande réfractaire, insensible à l'offre. De cela, on n'a cure.

Donc, isolement complet du milieu social ambiant, du monde des consommateurs.

Ce n'est plus seulement du Manchesterianisme à rebours, c'est une conception qui passe l'entendement, en ce sens

---

(1) Voir à ce sujet, page 229 du *Guide*, 1912, une note suggestive tirée du *Social Praxis* anglais, cité complaisamment, sur « l'offre du travail marchandise par les ouvriers qui n'ont que leurs bras... » et l'enquête anglaise à ce sujet. Cela on le sait depuis longtemps ; on le sait depuis les patriarches !

qu'elle suppose chez ceux qui l'ont inventée une imagination enfantine de ce qu'est le mécanisme social, que l'on suppose devoir continuer à marcher tout seul sans les mobiles et les ressorts qui l'ont jusqu'ici actionné.

Ajoutons cette aggravation du sens démocratique, que sur le marché des valeurs où se présentera le *travail-marchandise*, l'estampille « régalienne » et « léonine » du souverain populaire sera apposée pour en *forcer* l'acquisition.

L'acheteur, sur le marché, de la *valeur-travail*, du *travail-marchandise*, sera obligé d'accepter au *cours fixé*, donc au *cours forcé* (quelles que soient, comme nous l'avons dit, les inévitables répercussions sociales et les droits acquis des consommateurs, des rentiers, par exemple, — il est vrai que dans la conception, il n'y a plus de droits stables et fixes), sans quoi *la grève* interviendra comme *ultima ratio*.

C'est le *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas* de la tyrannie antique. De là, donc : *triple libéralisme* à la charge de l'Action populaire de Reims :

Libéralisme par l'adoption, en faveur du *travail-marchandise*, au moyen du « syndicalisme intégral » et du *contrat collectif*, de la chrématistique des échanges *libérée de toute moralité supérieure, soit intrinsèque, soit extrinsèque.*

Libéralisme par consentement au *régalisme* et au *léonisme démocratique*, en cette question du travail, par *acquiescement à la loi du nombre*, à la souveraineté du peuple *libérée*, en cette opération économique, de toute responsabilité, vis-à-vis de qui que ce soit ; acquiescement à l'idée d'une *conscience collective* (1) remplaçant en

(1) Voir ce que nous avons dit du ministère de la « Conscience collective » sous la première Révolution.

l'espèce la loi morale, et autorisant la majorité syndicaliste obtenue par suffrage, à légiférer souverainement et à coactionner *motu proprio*. Reims méconnaît qu'il y ait une loi supérieure à la loi du nombre ? Croit-il que le nombre fait le droit ?

En troisième lieu : *Libéralisme* encore de ne vouloir considérer qu'*unilatéralement l'association professionnelle* que l'on dénomme ainsi *naturelle*, ce qui est une erreur, et les *actes professionnels*, que comme *unilatéraux*, éventuellement juxtaposables, mais non confondables (ce que l'Encyclique *Rerum Novarum* réprouve cependant de façon formelle) (1). Le travail sans le capital et le capital sans le travail ne se peuvent *concevoir* agissant *séparément*.

Il n'est point jusqu'aux formules célèbres du Manchestérianisme que l'on ne retrouve sous le lyrisme de l'Institut Rémois en faveur du « syndicalisme » et du *contrat collectif* (2). On supplie le peuple chrétien auquel on s'adresse de *laisser faire, de laisser passer*.

Vous voulez vous opposer, nous dit-on ? Il y a grand danger à cette obstruction ; le mouvement est mondial, irrésistible ; d'ailleurs, vous nourrissez de vaines terreurs. *L'harmonie naturelle de cette société naturelle*, que le syndicalisme tente de reconstituer, rendra la paix au monde. Un *individualisme* odieux, et qui n'est plus défendable, est l'obstacle que vous songeriez à mettre devant ce bienfait qui s'avance, cette harmonie dont nous voyons l'aurore?

---

(1) L'Encyclique *Rerum Novarum* nous dit à ce sujet les paroles rapportées par nous aux Considérations préliminaires.

(2) *Guide*, 1912 (p. 145), la « marche à l'Etoile » du Syndicalisme. « Les partisans de la manière forte se briseraient eux-mêmes en essayant de briser le syndicalisme montant. Voilà les faits. L'avenir sera tel que le syndicalisme le fera... »

Laissez faire, laissez passer ! (*New Harmony*, comme au temps d'Owen).

Et l'on invoquera Rome et l'on continuera sur le thème *fidéiste* de l'équation des droits, de l'équivalence fraternelle des agents humains, de l'égalité de dignité des personnes, de l'égalité stricte, tout ce que le P. Fontaine a si judicieusement dénoncé, et que le chanoine Gaudeau a flétri du nom de sophismes, comme d'ailleurs il convenait. Les esprits vraiment avisés et avertis ne s'y trompent point.

A Notre-Dame du Hautmont à Mouvaux, en octobre 1910, l'éminent sociologue belge qu'est le P. Castelein, fit un discours très remarquable sur le *contrat collectif* et exposa la façon dont sont réglés en Belgique les conflits du travail.

Nous n'alourdirons pas le corps de notre étude en surchargeant ce chapitre de détails que l'on retrouvera, si on les désire, dans la brochure, publiée en suite de cette réunion de Mouvaux. Bien des pronostics optimistes, donnés par les *avocats* du *contrat collectif*, ont reçu de la part des *grèves anglaises* de cruels démentis.

Toutefois, au point de vue principe et doctrine, il importe de marquer l'opinion de l'homme d'œuvre et d'expérience qu'est Mgr Fichaux, qui connaît « son terrain » depuis un demi-siècle, qui a vu naître dans le Nord la question sociale. Voici ce que disait l'éminent prélat :

« Je ne conteste pas aux ouvriers leur droit de s'unir et
» se solidariser dans les limites raisonnables. C'est un droit
» naturel, comme l'a péremptoirement établi le R. P. Cas-
» telein. Mais j'en reviens à ce que j'ai déjà dit. Il importe
» au premier chef que les limites raisonnables soient nette-
» ment déterminées, que le terrain de lutte économique
» entre le patron et l'ouvrier soit défini par qui de droit.

» Et qui de droit, c'est l'autorité qui a reçu de Dieu la garde » des lois fondamentales de la morale. En fait, à l'heure » présente, admet-on généralement l'intervention de » l'Eglise ?

» En tous cas, prenant les choses au mieux, les syndicats » séparés et le *contrat collectif* peuvent être un expédient, » en vue d'une paix superficielle. Mais ils supposent un état » de guerre latent. Ce sont *organisations défensives* de part » et d'autre, engendrant simplement l'équilibre des intérêts » et, par suite, l'amortissement réciproque de deux » égoïsmes. L'ordre social chrétien avait une toute autre » base. Si on veut le rétablir, et la paix durable est à ce » prix, il faudra bien revenir à la confiance mutuelle, au » syndicat mixte, où les deux éléments se compénètrent » dans l'union confraternelle.

» Il faudra, en d'autres termes, en revenir à la solution » de Léon XIII : *à la Corporation appropriée aux besoins » du temps...* »

Voilà ce que disait l'éminent philosophe social, et préalablement il avait fait observer dans la même réunion entr'autres points (Rapport, p. 201) : « ...que certains contrats col» lectifs supputent le salaire d'après le rendement des tra» vailleurs. Sans rendre le *contrat collectif* en lui-même » responsable de cette manière d'agir, je ne puis admettre » que les *travailleurs se trouvent assimilés à des machines » et se voient rémunérés mathématiquement, comme le » calculent certains contrats anglais, d'après l'échelle » mobile de leur rendement* (1). L'ouvrier est un homme et » doit être traité en homme. Il a, comme son patron, une

(1) Ce fut une des solutions proposée, croyons-nous, par Andrew Carnegie, à la question sociale.

» âme, et par suite, une dignité qui, dans ces conditions, » ne se trouve pas assez sauvegardée... »

N'est-ce point là ce *libéralisme Manchestérien*, PAR EN BAS, comme nous croyons pouvoir le dénoncer ?...

Et comme on répondait en développant la bonté de ce type de contrat de travail (qui vient de faire en Angleterre une si misérable fin), l'éminent prélat ajouta ces mots quasi-prophétiques, puisqu'on était en octobre 1910 :

« Veuillez remarquer que les Trades-Unions, en Angle- » terre, sont des organismes de date ancienne. Ils ont été » établis à une époque où le sentiment de l'autorité était » très puissant. La Révolution qui avait sévi sur le con- » tinent n'avait pas encore envahi les îles britanniques. » Il en reste quelque chose, bien que la décadence ait com- » mencé et que le *labour party* devienne de plus en plus » envahissant.

» En Allemagne et en Autriche, est-il sûr que l'esprit » socialiste ne soufle pas avec ses colères et ses prétentions » excessives ? Il y a des zones, particulièrement religieuses, » où on peut discuter raisonnablement ; mais est-ce vrai » sur tous les points de ces pays, où d'ailleurs l'intimida- » tion des pouvoirs publics produit encore quelqu'effet ?

» En tous cas, est-ce vrai en France ? Est-il vrai que les » patrons opposent seuls une résistance déraisonnable, » tandis que les ouvriers ne cherchent qu'à négocier en paix » sur le terrain de leurs droits incontestables ? Les meneurs » socialistes ne sont-ils pas les instigateurs de ces *chartes* » par lesquelles on entend bien plutôt ébranler l'autorité » patronale que résoudre des différends de pure appré- » ciation ?

» Si les pouvoirs publics voulaient et pouvaient réprimer » ces interventions anarchiques et garantir aux profes-

» sionnels leur calme raison et leur pleine liberté ! Le peu-
» vent-ils ? Le veulent-ils ? L'ordre social est-il chez nous ?
» Sait-on encore ce qu'est l'ordre social ? Là est le vice
» radical de la situation. Y songe-t-on assez ?

» Et pourquoi l'ordre social est-il aussi profondément
» troublé ? Parce qu'on n'est plus chrétien et qu'on ne veut
» plus de l'ordre social chrétien. Ce qu'il faut réformer chez
» nous, comme base nécessaire de toute réforme sérieuse,
» c'est, chez les patrons, chez les ouvriers, chez ceux qui
» sont investis de l'autorité, l'esprit qui a présidé à la vraie
» civilisation, l'esprit chrétien... »

On ne pouvait mieux dire, et dans le sens même de notre raisonnement.

Nous avons eu le vif regret de constater à quel point Reims en arrive, lorsqu'on pousse à bout ses postulats...

Au fond, sauf son verbalisme, cotonneusement chrétien, et sa phraséologie trop vaguement religieuse pour avoir un effet utile et sanctifiant sur les humbles, nous ne voyons rien qui distingue la démocratie de Reims de la démocratie d'Antonelli-Briand. C'est en réalité le même désir qu'Hubert Lagardelle *d'intervertir les valeurs traditionnelles,* au moyen d'une sorte de manchestérianisme « à rebours ». Ce libéralisme serait-il moins condamnable que l'autre, par hasard ?

Et dès lors, nous sommes en droit de partager tous les doutes émis à la séance de Mouvaux par Mgr Fichaux ?

On se perd vraiment en conjectures sur cet entraînement qui porte ainsi tout un grand parti catholique à préconiser aveuglément la mise en œuvre d'un instrument dangereux, peut-être le plus dangereux *pour les faibles, les réellement faibles,* qui ait jamais été employé jusqu'à ce jour !

Lorsqu'on saura que dans son livre, M. Antonelli va

jusqu'à repousser le concept philosophique de l'*entre-aide* de Bakounine et de Kropolkine (1), on ne sera point surpris de la sévérité de notre jugement d'ensemble, résumé en deux mots : *libéralisme* et *anarchie* (libéralisme et anarchie, à la Lamennais, qu'ils prôneraient bien davantage s'ils l'osaient) (2).

Leur concept de *justice sociale* est précisément le contraire de ce grand et noble mot d'*équité supérieure* dont parle le Cardinal Zigliara dans sa célèbre consultation. En chaque circonstance, ils témoignent leur horreur du « paternalisme », ils marchent ainsi inconsciemment sans doute, ou bien, comme les « envoutés » du Moyen-Age, dans les voies ténébreuses du syndicalisme Marxiste et du mutuellisme Proudhonien, et tout simplement des nuées de Jaurès, dont nous avons vu au chapitre précédent le fond de la pensée (p. 79) (3).

N'examinons point ici si cette mentalité erronée de l'Institut Rémois provient de l'adoption du faux postulat philo-

---

(1) ANTONÈLLI. *Démocratie sociale*, Paris, Rivière. Avant-propos, p. 29-30.

(2) Dans son *Protestantisme comparé au Catholicisme*, BALMÉS (t. III, p. 109) explique, d'après Mgr Gerbet, qu'en condamnant Lamennais le Souverain Pontife aurait voulu couper court au renouvellement des erreurs de Wicleff.

Lamennais parlait, lui aussi, de l'égalité de nature entre tous le hommes et il en tirait comme conséquences nécessaires l'égalité des droits, l'équivalence fraternelle, etc., comme le groupe Lorin.

(3) L'abbé Michel, le distingué professeur de Lille, a publié dans *Les Questions ecclésiastiques* une dissertation extrêmement remarquée sur le mot *justice sociale* dont on ne trouve, dit-il, aucune trace dans les enseignements pontificaux.

Nous prions le lecteur de prendre connaissance de ce travail. C'est une réfutation des postulats imprudents de la Démocratie dite chrétienne. *Les Questions ecclésiastiques*, Lille, Desclée, livraison avril 1912.

sophique de Marx sur la *valeur-travail*, ou des théories de Proudhon. D'autres erreurs sur la « la chrématistique » des échanges sont suffisantes à amener un gros trouble d'esprit chez les lecteurs, et ces théories nous apparaissent avoir été conçues dans le but de voiler précisément le *libératisme* des inventions sociales *a-traditionalistes* et *a-paternalistes*, telles qu'on les veut à Reims.

Le contrat de travail serait une association de personnes au lieu d'être un échange d'acte contre richesse, théorie imaginée par les chrétiens sociaux d'Autriche et reprise par le P. Antoine principalement (Haider-Thesen) (1). Le *Guide* de Reims, au chapitre du *contrat collectif*, paraît bien la faire sienne, cherchant par ce moyen à répandre l'idée que l'on peut ainsi trouver facilité d'intégrer dans un salaire plus juste, le principe de la *double justice* (p. 164).

Nous n'avons pas le souvenir qu'aucune Encyclique autorise cette invention tellement contraire à l'évidence, au bon sens, au sens obvie des réalités concrètes que, pour arriver à la faire seulement comprendre aux ouvriers eux-mêmes, on est obligé de surexciter leur orgueil d'homme au plus haut point, comme fit le *Sillon*, par exemple.

En quoi la personnalité, si éminente soit-elle, du *sculpteur praticien* qui met *à la pointe* et *au clou*, pour équarrir le bloc de marbre du statuaire, pour le finir, le polir ; en quoi sa personnalité est-elle un seul instant *associée* à la

---

(1) La réunion du Château d'Haïd, en Bohême, en juin 1892, donna naissance aux thèses élaborées en ce lieu et à cette date par les chrétiens sociaux d'Autriche : prince de Lœwenstein, baron de Vogelsang et comte de Bréda. On nomma ces thèses *Haider-Thesen*. On y voulait faire du *louage de travail*, une analyse tout à fait différente de celle qui avait eu cours jusque-là. Ce sont les postulats repris aujourd'hui par Reims.

personnalité même de l'artiste qui a pétri la glaise ou marqué l'empreinte de son *génie* sur le plâtre du modèle type que l'on traduit en marbre ? Est-ce que ces deux personnalités associées sont marquées, côte à côte, sur les catalogues des expositions ? (1)

Rubens eut quantité d'élèves qui travaillèrent à ses tableaux, et Michel-Ange également fut aidé en beaucoup de ses chefs-d'œuvre. Se figure-t-on que ces toiles ou ces mausolées célèbres auraient dû, en *bonne justice*, être signés : Rubens et Cie, Michel-Ange et Cie ?

Que l'on essaye de faire circuler ce sophisme dans les ateliers parisiens ?

Il existe en industrie une collaboration étroite, très étroite, engendrant, par suite, des rapports moraux spéciaux entre *employeurs* et *employés*, cela est hors de conteste (*cum laborare*). Cette étymologie parle toute seule. Mais qui dit *associé*, dit tout autre chose (*ad rem specialem socii*), dit personnalités d'accord, entendues pour courir *ensemble* des chances et des risques, de réussite comme d'insuccès...

Laissons donc tout cela.

Dans toutes les Expositions universelles on attribue, sur la demande des chefs d'industrie, et aux plus actifs, aux plus intelligents, aux meilleurs des employés d'usines, des

---

(1) En fait de « professions d'art » constituant le grand renom de la France, la République maçonnique n'a même pas su ni voulu protéger le *travail*, l'*acquit*, le *génie* national. En imposant de pouvoir appliquer les *médailles du Salon*, titre d'honneur universel et de succès d'argent, aux artistes étrangers comme aux nationaux, elle a fait un tort incalculable au patrimoine national français. Elle a provoqué la scission en deux grandes sociétés : les *Artistes Français* et la *Société Nationale*. Voir l'historique de cette affaire qui fit grand bruit en son temps.

médailles de *collaboration ;* ce ne sont pas des médailles d'*associés.*

Cela dans tous les métiers, dans toutes les industries.

Il y a donc, dans le sens universel et général des peuples, de tous les peuples, compréhension de l'*acte de la collaboration manufacturière* dans une idée constamment la même. C'est le cas d'invoquer ici le critérium de genre humain. Le genre humain ne se trompe pas à ce point-là.

En passant, il faut bien parler un peu de l'*amortissement des forces humaines employées* dans les usines, car cet amortissement-là, d'après la démocratie, devrait également être intégré dans le salaire.

Ce fut Sismondi, on le sait, qui émit l'idée de grouper féodalement les ouvriers autour des usines, et en raison de ce groupement pérennique, perpétuel, les questions, même les plus graves, concernant l'*accroissement des familles* notamment, et celles de l'*amortissement* du capital humain employé, étaient tranchées par le patron ; elles lui incombaient.

Alors, on croyait que toute industrie était éternelle et l'on concevait que les ouvriers devaient participer légitimement à cette éternité de leur industrie nourricière.

Depuis lors, toutes les idées ont été éclairées par la constatation des crises, des changements, des transformations, qui ont montré la fragilité de bien des choses que l'on croyait bâties à chaux et à sable, et pour la suite des sièlces.

Il reste cependant le louable désir de la *sécurité* et c'est parce que les « Patrons chrétiens de Mouvaux » avaient désiré autant que possible *offrir cette sécurité* qu'ils essayèrent de constituer leur œuvre si entravée du *patrimoine corporatif.*

Que veut-on établir d'autre au bout de tous ces raisonnements ?

On ne peut pas parler d'*amortir le travail humain* employé dans une usine comme on amortit une machine, pour la raison très simple que la machine a été *achetée* par le capital employeur, tandis que la personnalité ouvrière a été *louée*, retenue, pour pouvoir quotidiennement faire à son patron *l'échange de son travail en échange du salaire convenu* et au taux des usages locaux (1).

La personne est louée, se loue elle-même à bail révocable à une usine parce que cette personne est *productrice d'un travail sujet à estimation et échangeable.*

Le cultivateur loue une locomobile pour battre son grain et *c'est le travail* de la locomobile qui est échangé contre le salaire donné par le fermier absolument comme, si ce fermier rémunérait cinquante ou cent *batteurs en grange*, travaillant ensemble et simultanément, force représentée par le machinisme de la locomobile.

Aussi, ce n'est pas le fermier qui est chargé de l'amortissement de la locomobile, c'est au propriétaire de la machine que ce soin incombe.

Si, comme aux temps anciens, les *usiniers* (en prenant ce terme dans le sens le plus large), étaient *propriétaires* de leurs travailleurs, ils devraient, jusqu'au bout de l'existence de leur personnel, suivre la série de ce *fait du propriétaire.*

C'est devant les résultats immoraux des conséquences que l'on a bien été forcé de renoncer à la théorie de l'amortissement et de trouver cet *autre chose* qui, jamais, ne sera

---

(1) Il est évident qu'il existe des taux courants et locaux de salaires que les *Prudhommes* constatent ; ils sanctionnent les infractions à ces usages.

suppléé : l'esprit de charité, cet esprit qui fit tout le passé de la « chrétienté » et toutes les merveilles que nous lisons dans l'histoire.

Il est certain qu'entre le patron et l'ouvrier *sédentaire*, groupé, mais non lié, non ligotté à son lieu de travail, il existe *autre chose* que le salaire. Les patrons dénoncés par la démocratie comme libéraux (1) proclament hautement cette vérité.

Cet *autre chose*, il faut que les patrons soient autorisés, non seulement à le créer, mais à le *crier*.

Il faudrait que cet *autre chose* soit fondé sous forme d'avantages *évidents, manifestes, criards*, de telle manière qu'il y ait impossibilité de nier le *bienfait accompli* et *stabilisé* et que les ouvriers de bonne volonté soient *entraînés* à en user.

. . . .

Nous avons exposé, croyons-nous, en toute sincérité et vérité, le programme de Reims ; si Reims n'a pas osé le formuler et s'est contenté de l'insinuer dans les cerveaux, ses bons amis de *La Croix du Nord* l'ont suppléé en cela. Voici ce que « le Monde du travail » de *La Croix* du Lundi a servi aux catholiques du Nord au printemps de cette année. Nous n'avons pas à faire observer que sous les enveloppements de la phrase et la douceur des périodes et des mots, il faut voir le réel, le concret, ce qui est *en fait* proposé.

(Cet article de *La Croix du Nord*, 22 avril 1912, est la conclusion d'une série d'études sur les diverses conceptions socialistes.)

---

(1) M. Aynard, de Lyon. Disc. à la réunion annuelle des Unions de la Paix sociale, 17 mai 1894. *Réforme sociale*, n° 1er juillet 1894, p. 31 et 32.

CATHOLICISME ET SOCIALISME

La doctine syndicale des catholiques

« Nous avons montré quelle conception étroite et négative on avait des syndicats dans les milieux socialistes. En face de leurs groupements de guerre et de destruction sociale, les catholiques présentent *le syndicat vraiment professionnel, instrument de concorde et d'organisation.*

» Ils se refusent à cette œuvre de haine qui consiste à séparer violemment, pour les jeter l'une contre l'autre, la classe patronale et la classe ouvrière, et ils ne prennent pas leur parti, aussi facilement que M. Bourget, de la barricade qui se dresse entre elles. Ils savent que, si la lutte a sa place marquée dans la nature, c'est une place exceptionnelle et que ce qui est normal ce n'est pas la lutte, mais *le concours, l'entr'aide, la collaboration, l'entente.*

» Ils professent, par contre, que le fait de se livrer à un même travail crée, entre les hommes qui s'y adonnent, des liens puissants et une véritable société de fait qui est *la Société professionnelle : la corporation.* Et cette corporation, ils veulent l'organiser, non pas en copiant servilement les corporations de l'Ancien Régime, mais en tenant compte des conditions modernes du travail et de la production.

Le syndicat professionnel, ses rouages et ses fonctions

» Ils demandent que, dans chaque profession, *soient constitués obligatoirement des groupes distincts* : *le groupe patronal formé de tous les employeurs, le groupe des salariés, formé de tous les employés et ouvriers ;* que chacun s'organisant et délibérant de son côté, *ils aient cependant des commissions mixtes pour y discuter les intérêts généraux de la profession ;* que des *conseils* formés par les délégués de divers syndicats organisent pour leur profession, l'*apprentissage*, l'*assistance*, *les diverses assurances et les retraites* et déchargent en un mot le Parlement de tout ce travail de réglementation sociale où éclate trop souvent l'incompétence de nos assemblées politiques.

» Nous venons de faire allusion aux syndicats dont les délé-

gués formeraient le *conseil professionnel.* Et en effet la corporation obligatoire que réclament les catholiques n'empêcherait la constitution, dans le sein de la corporation, de plusieurs syndicats librement formés, et c'est le sens de leur célèbre formule : *l'association libre dans la profession organisée.*

» Ainsi, ils pourraient avoir leurs syndicats à eux, s'inspirant des principes chrétiens ; et c'est dans l'Evangile du Christ qu'ils vont chercher les enseignements moraux et sociaux qui pourront les guider, qui leur permettront d'instaurer de plus en plus dans le monde du travail, le règne de Dieu, c'est-à-dire le règne de la justice et de la charité. D'un mot, s'ils veulent l'association libre dans la profession organisée, c'est parce qu'ils veulent que les syndicats chrétiens aient leur place dans l'organisation du travail et c'est pour que les principes chrétiens puissent s'affirmer et rayonner de plus en plus dans le domaine de la morale sociale. Pour une raison analogue, d'ailleurs, ils réclament l'*école libre dans l'enseignement obligatoire.*

Leur programme d'action syndicale

1° *Favoriser le mouvement syndical*

» En attendant qu'elle se réalise, les catholiques reconnaissent, dans les syndicats actuels, *une ébauche de l'organisation de demain*, et voilà pourquoi, malgré les déviations lamentables et les funestes erreurs qui s'y manifestent, ils entourent d'une sympathie particulière l'institution syndicale. Pour eux, le syndicat, même dévoyé, est un commencement de réaction contre cet individualisme qui, pendant longtemps, a laissé le travailleur isolé, sans appui, sans défense, en présence de la puissance grandissante de l'argent. Selon le mot d'Henri Lorin, si le syndicat ne peut être encore l'organisme régulier et définitif de la profession, il en apparaît, du moins dans bien des cas, comme le *gouvernement provisoire.*

2° *Fortifier le Syndicat*

» Aussi, les catholiques voient-ils le remède à la crise sociale actuelle, non pas tant dans des mesures de réaction prises contre les syndicats, que *dans l'accroissement de leurs responsabilités et de leurs fonctions.* Ils demandent pour eux le droit de posséder plus largement, le droit de représenter la profession dans la con-

clusion des contrats collectifs du travail, ils veulent qu'ils soient plus fréquemment consultés par les pouvoirs publics. Et ils nourrissent l'espoir que, mis aussi en présence de la tâche professionnelle qui est la leur, se la voyant faciliter par la loi, ils auront moins de peine à s'assagir et à quitter la voie des outrances révolutionnaires.

3° *Le Syndicat et les conflits du travail*

» De là découlent aussi les théories des catholiques sur la grève. Ils n'y voient pas, comme les syndicalistes révolutionnaires, une occasion de lutte à encourager et à propager, mais *un mal inévitable auquel il faut parfois recourir.* Ils demandent l'interdiction de la grève dans les services publics et condamnent comme un attentat contre la société les grèves révolutionnaires, mais, et s'ils admettent la grève professionnelle, c'est à condition qu'elle ait une fin juste et proportionnée aux sacrifices qu'elle entraîne.

» Si pacifiques qu'ils soient, ils reconnaissent, en effet, qu'en l'état actuel de la société, il peut arriver que les différends entre patrons et ouvriers ne puissent parfois se résoudre que par un état de guerre qui est la grève. Ils admettent que, dans ces conflits, chacun doit tenir sa place avec fermeté, pourvu qu'il respecte les règles de justice : *que les patrons n'ont pas plus à s'incliner devant les revendications révolutionnaires, que les prolétaires devant les prétentions exagérées d'un employeur.* Mais ils ne confondent pas l'énergie avec la violence : ils veulent que ces luttes soient réduites au minimum, qu'elles soient adoucies et réglementées par une organisation professionnelle et *que ces conflits sociaux, loin de provoquer la lutte des classes, s'achèvent en de loyales collaborations.*

» Et pour résumer les positions prises par le syndicalisme révolutionnaire et le catholicisme social dans cet ensemble de questions, nous avons d'un côté des syndicats organisés en vue de la guerre et de la destruction de l'Etat, une lutte de classes déchaînée de manière à creuser un fossé aussi profond que possible entre les prolétaires et les possédants, et, de l'autre côté, une organisation professionnelle *réservant à chaque classe la possibilité de défendre ses droits par une action autonome, mais les distinguant sans les séparer, les unissant, au contraire, dans*

une œuvre commune pour la prospérité de la profession et soumettant à des règles de justice supérieure les conflits que soulève l'opposition des intérêts.

NOTRE CONCLUSION. — L'AVENIR SOCIAL DU CATHOLICISME

» Nous pourrions poursuivre ce parallèle sur d'autres terrains, sur celui de la famille, par exemple, ou du patriotisme, et nous y verrions se manifester encore l'antagonisme que nous venons de constater entre le catholicisme social et le socialisme.

» Mais il faut nous borner, et si nous n'avons pu relever toutes les oppositions entre notre doctrine et les doctrines adverses, nous croyons du moins avoir marqué les plus caractéristiques et les plus frappantes.

» De notre comparaison, si imparfaite et si incomplète soit-elle, n'est-il pas vrai, d'ailleurs, qu'il se dégage pour nous une impression de confiance, un réconfort ?

» Sans doute le socialisme, en tant que mouvement, paraît avoir aujourd'hui le vent en poupe : il compte soixante-quinze députés à la Chambre, et la C. G. T. remplit trop souvent du récit de ses manifestations bruyantes les colonnes de ses journaux. De l'action sociale des catholiques on parle peu, encore, et c'est tout au plus si, à l'époque des *Semaines sociales*, la grande presse daigne s'intéresser aux travaux de nos maîtres et de nos amis.

» Mais ne nous laissons pas tromper par les dehors : la vigueur apparente du socialisme couvre bien des germes de faiblesse et de mort ; et il se fait, par contre, dans tout le pays, par l'effort patient des catholiques dévoués, une œuvre sociale profonde dont les résultats ne peuvent tarder à se manifester. Déjà quelques-uns d'entre eux sont visibles : dans les masses les préjugés ennemis du catholicisme commencent à tomber, une opinion sympathique et admirable entoure quelques-uns des chefs du mouvement.

» Nous pouvons donc attendre avec confiance l'heure où le catholicisme et le socialisme restés seuls en présence se livreront les combats décisifs. »

. . . .

Et nunc erudimini ; ce qui, en langage vulgaire, signifie : tenons-nous pour avertis.

Que le lecteur veuille bien se reporter à ce que nous disons en annexe sur le *Code de la nature*, de Morelly, en 1775.

La conception de la démocratie chrétienne que nous venons d'exposer, nous ramène purement et simplement aux postulats des Encyclopédistes de cette époque antique.

Est-ce pour cela que Reims a été fondé ?

Est-ce pour cela que la Chronique du Travail de *La Croix du Nord* du lundi a été fondée, à seule fin « d'imprégner » les cerveaux populaires de la belle découverte de l'*intervertissement des valeurs traditionnelles ?*

Et si l'on voulait stationner un peu, au lieu de parcourir en prospection les divers postes de cette armée de combat, qui mène la lutte contre la société actuelle, on ferait de suite les nombreuses remarques nécessaires sur le postulat trop connu de M. Lorin : « Le syndicat libre dans la profession organisée ». Voilà bien le cliché type, le mot sonore, le membre de phrase destiné à frapper et à éblouir ! Quel amas véritable de contradictions ! Comment le syndicat peut-il être à la fois libre et obligatoire ? Les démocrates entendent sans doute « obligatoire » pour ses propres membres et libre à l'égard de la « profession », c'est-à-dire de l'ensemble des syndicats unis. Mais c'est en flagrante opposition avec l'esprit de tout le système !

En quoi consisterait alors l'organisation professionnelle si elle n'établit un lien de subordination entre les syndicats isolés et l'Union syndicale ?

Les démocrates chrétiens inventent cette liberté de chaque syndicat, car ils savent bien que les syndicats chrétiens seraient en minorité infime dans cette « organisation professionnelle », et par suite exposés aux pires oppressions de la part de la collectivité.

Rêver pour eux la liberté est la plus niaise des illusions !...

Il paraît que de toutes ces impossibilités on ne peut sortir et que l'on est en train d'inventer encore autre chose et de se retourner vers l'Etat ! Nous verrons cela plus tard.

En tous cas, il apparaît clairement que tous les bons amis de la démocratie sont entièrement d'accord sur le vrai postulat du *compagnonnage* parisien d'avant la Commune et des francs-maçons du Congrès de Liége : *rendre le capital serf du travail* (1) *par le moyen du renversement des valeurs et par la corporation obligatoire !*... C'est fort édifiant.

Que fera donc le gouvernement, que feront les patrons, que feront les ouvriers lorsque l'exercice lui-même de l'industrie deviendra impossible ?

La Croix du Nord nous rapportait, au 2 septembre 1912, l'exposé de la situation d'une des industries les plus connues du Nord de la France ; il peut utilement prendre place dans notre Enquête.

Que nos lecteurs veuillent bien la trouver aux annexes. Nous en donnerons simplement ici la conclusion. Il s'agit de la fabrication du tulle à Caudry.

« On croira peut-être que, pour remédier à la surproduction, il suffirait de créer de nouveaux débouchés. Sans doute ; mais il faut bien remarquer que, jusqu'à ces der-

(1) In Périn. *Mélanges de politique et d'économie.* Paris, Lecoffre, 1883, p. 99.—« Rêver la renaissance de ce détestable instrument de gêne qui, pendant des siècles, a étouffé le génie industriel de la France ! La camisole de force dont la Révolution avait délivré le travailleur, redemandée par celui qui passe pour le plus éclairé et le plus dévoué à l'œuvre générale de la Révolution ! Il faut qu'il y ait là-dessous quelque chose d'inexpliqué, autrement ce serait scandaleux, ce serait à ne pas y croire ! » Ch. Périn ajoute : « A l'ancienne corporation dont laquelle les maîtres exerçaient l'autorité, on veut substituer une corporation nouvelle, où règneront les ouvriers ». Ceci était écrit en 1883, il y aura demain trente ans !

nières années, l'Angleterre et la France étaient, pour le tulle, les seuls fournisseurs du marché mondial. Actuellement, les choses sont bien changées. D'anciens clients qui faisaient de riches commandes se sont lancés dans cette industrie. Les Etats-Unis se suffisent presque à eux-mêmes ; d'ici peu, ils exporteront dans l'Amérique entière. L'Allemagne est devenue une rivale redoutable ; ses produits inondent déjà le monde entier et elle est merveilleusement outillée pour les luttes de l'avenir... »

Le temps n'est donc plus où les patrons s'enrichissaient, où les ouvriers gagnaient huit, dix et douze francs par jour. Quelques-uns de ceux-ci ont fait des économies, mais combien qui ont vécu au jour le jour, qui ne se sont pas préoccupés d'être propriétaires de leur foyer, qui ont dépensé sans compter !

Le bien-être qu'en général recherchait la population, a entraîné une hausse exorbitante des denrées à Caudry.

Les charges s'accumulent et la misère s'annonçant, il s'est produit, vers 1900, une poussée socialiste, qui n'a pas encore achevé ses ravages parmi le peuple.

Cette ville de Caudry, qui vit tout entière de tulle, ne pouvant offrir ni le tissage, ni la métallurgie, ni une autre entreprise quelconque aux nombreux ouvriers que l'habitent, est littéralement menacée de ruine. Les métiers ne pourront plus être revendus qu'à moitié prix de leur valeur, les commerçants verront venir la faillite et les familles du Cambrésis, venues à Caudry dans l'espoir d'y trouver l'aisance, abandonneront une localité à laquelle ne les rattache aucun souvenir ancestral.

La mode reviendrait-elle, qu'il faudrait, pour sauvegarder l'industrie du tulle, en réglementer la production par une entente internationale entre les fabricants.

(Remarquez ce désir d'entente internationale entre les employeurs, dans l'intérêt même des ouvriers. Nous y reviendrons.)

Peut-on penser que cette entente soit possible quand il faut faire état des exigences socialistes et quand on considère ensuite que la concurrence est de plus en plus vive entre les nations et que l'Allemagne notamment dispose de bras nombreux, payés modérément, et peut très facilement offrir des prix inférieurs aux nôtres ?

L'avenir de l'industrie tulliste semble bien compromis, conclut l'écrivain : il faudrait, pour la relever, un concours de circonstances difficile à réaliser. »

Tel est le récit du journal *La Croix du Nord.*

Que feront les démocrates vis-à-vis de cette situation ?

Ils vous répondront qu'ils ne s'adressent qu'aux industries prospères et assurées de la *pérennité* dans la prospérité !

Connaissent-ils leur histoire ? Qu'est-ce qui est assuré de la *pérennité* avec les découvertes modernes ?

Savent-ils par quel menu incident maritime la puissante Ligue Hanséatique se vit contrainte de suspendre son *consortium ?* (1)

---

(1) Tout le monde sait ce que fut un déplacement dans les courants maritimes, qui, en entraînant un simple poisson comme le hareng, de la Baltique vers l'Océan du Nord, comme plus d'un siècle auparavant il avait passé des côtes de la Poméranie vers celles de la Scanie, retira une de ses sources principales de richesse à la fameuse ligue hanséatique.

Ce fut *une* des causes. Evidemment, il y en eut bien d'autres, qui sont très heureusement expliquées par BAUDRILLART : *Eléments d'économie rurale, industrielle, commerciale.* Paris, Delagrave et Guillaumin, 1867.

Savent-ils que les employés de ces comptoirs installés dans tous les ports principaux de l'Europe étaient voués au célibat, comme dans un ordre monastique véritable? (BALMÈS. *Protestantisme comparé au catholicisme*, t. III, p. 214-215) (1).

Il est très joli de demander l'*obligation*, mais il faut voir la question sous toutes ses faces...

D'où provient donc cette mentalité de l'*Action Populaire de Reims ?*

Elle provient, nous l'avons dit déjà dans nos remarques préliminaires, de cette idée fixe, incrustée dans les cerveaux, permanente et obnubilante de « la grande récupération ».

Pour la démocratie dite chrétienne, il y a une grande et séculaire injustice à réparer ; une misère *séculairement imméritée* (ils ont pris la chose exactement dans le postulat Marxiste) et par « tous les moyens » à faire cesser. On fera, s'il le faut, alliance avec tous les protestataires qui se montreront, qui entreront en ligne.

M. Béchaux, dans son livre devenu classique (*Les revendications ouvrières en France*, Paris, Guillaumin, 1894) explique, page 199, combien les *corporatistes obligatoires* autrichiens ont été déçus lorsqu'ils ont vu les querelles enfantines surgir à propos de prétentions exagérées. Il s'appuie sur la grande enquête de M. Brandts.

Concluons donc nettement :

On démontre les *bienfaits* par leurs œuvres.

---

(1) BALMÈS, *op. cit.*, p. 215 : « N'est-il pas bien remarquable que la » ligue hanséatique ait réglé ses comptoirs d'après le modèle des com- » munautés religieuses ? Ses employés mangeaient en commun, » avaient des dortoirs communs, *nul d'entr'eux ne pouvait se marier* » (nous soulignons), S'il contrevenait à cette loi, il perdait les droits » d'associé hanséatique et de citoyen ».

Tout gouvernement doit laisser se produire les *initiatives bienfaisantes*. S'il agit autrement, il n'est pas porté au juste, à l'honnête ; il est porté au mal et cela s'appelle d'un mot tout court et tout bref : la *malfaisance sociale*. Cela sortira *toujours* d'un gouvernement basé sur les *Droits de l'homme*, sur les *principes révolutionnaires*, au lieu d'être basé sur le *Droit naturel religieux* et sur les *valeurs traditionnelles*.

Reims n'aurait jamais dû l'oublier.

CHAPITRE VI

LE SOLIDARISME SUBVERSIF

CONSTATATIONS RÉALISTES DU SYSTÈME EN FRANCE

Rappel de la grande loi de civilisation. — *Ad metallas, ad triremes*, ou renversement de toutes les valeurs traditionnelles. — Chasse au capital et fuite des capitaux. — Rétrécissement de la matière imposable. — Par tous les moyens. — Constatation du système solidariste de renversement dans tous les compartiments de l'Industrie nationale. — Commencer par la plus indispensable, la houille ; ainsi de suite. — Taux de mortalité, taux de longévité des affaires. — Déplacement des industries.

Si les professeurs de Reims avaient possédé le *vrai sens social averti*, ils auraient réfléchi avant de lancer dans les masses populaires ces mots vagues et dangereux qui sont en train de mener l'Europe aux pires catastrophes.

En émettant aussi délibérément leurs thèses sur la solidarité ouvrière et sur « les renards » au moment des grèves, ils font preuve qu'ils ignorent totalement cette grande loi de la civilisation qui est la transformation lente et gra-

duelle, mais *certaine* de toutes les forces de la nature au profit de tous, au profit des plus déshérités par conséquent, *par le moyen des élites.*

A l'origine de ces découvertes nécessaires et providentielles, opérées par les élites, par *le travail des inventeurs* et par *le moyen du capital*, il y a pour ces élites une rémunération très importante. Cette rémunération, mise en balance avec la masse énorme du travail brut, du travail des manouvriers, des « unskilled », paraît considérable ; en d'autres termes, le travail de ces *élites* paraît payé fort cher.

Mais la concurrence intervient, le produit baisse, le concours des services naturels ne profite plus à ce producteur privilégié, monopoleur, mais bien au consommateur, et le travail qui les utilisa se rapproche, quant à la *rémunération*, de celui où *elle se calcula par la durée.*

Ainsi, le *fonds commun* des richesses *gratuites* s'accroît sans cesse ; les produits de toutes sortes tendent à revêtir et *revêtent positivement* de jour en jour cette condition de *gratuité* sous laquelle nous sont offerts : l'eau, la lumière, l'air, l'électricité, etc... Donc, le niveau de l'humanité aspire à s'élever, à s'égaliser ; donc, abstraction faite de la loi de population, la dernière classe de la société est celle dont l'amélioration est virtuellement la plus rapide.

Est-ce, oui ou non, le simple journalier, le « unskilled », qui sait tirer parti de la chaleur, de la gravitation, de l'élasticité, qui invente les procédés et possède les instruments par lesquels ces forces sont utilisées ?

Les anticapitalistes et les antipaternalistes de Reims devraient bien nous expliquer comment il se fait qu'un simple travailleur, qui n'a que ses bras, se procure dans notre monde civilisé et capitalistique, mille et mille fois plus de satisfaction qu'il n'en recueille dans l'*isolement.*

Prétendre le contraire est une sottise impossible à justifier.

Le travail ne commence à entrer dans une condition pire qu'au moment où l'association cesse, où la disjonction s'opère... en un mot, tout court et tout bref : quand *le capital se retire, se sauve.*

Pour apprécier la bonté d'une action politique, d'une action sociale ; un seul critérium : cette action fait-elle fuir le capital, ou bien lui donne-t-elle confiance ? Tout est là !

Les faits ne sont ni optimistes ni pessimistes, ils sont : les faits.

. . . .

Il ne suffit pas de constater chez les plus dévoués des catholiques une déviation complète des principes, il faut considérer maintenant l'état réel dans lequel les gens avec qui ils ont contracté alliance de pensée et alliance de tactique ont mis le pays.

Il faut, autrement dit, descendre des nuages de la théorie pour voir dans les faits concrets et juger avec ses yeux.

La théorie du *Renversement des valeurs traditionnelles*, constatons-le,a pris bien vite le pas sur celle de la *solidarité*, ou plutôt on a commencé, si l'on veut, à appliquer le *solidarisme subversif de l'ancien ordre de choses*, par où il fallait vraiment commencer : par les bases modernes de la *Richesse nationale.*

Jadis les travaux inférieurs, les travaux de pure main-d'œuvre, les travaux tout simplement manuels occupaient les plus bas degrés dans l'échelle des *activités sociales* et de la rémunération des services.

Actuellement, et du fait de la vapeur, les industries purement musculaires (*ad metallas, ad triremes*) sont devenues,

au contraire, des mains-d'œuvres indispensables à la vie sociale.

Aussi, est-ce par ces « activités » là que la besogne de *renversement* a commencé (1).

Nous voudrions bien savoir quel est l'avis de Reims sur le moteur qui met journellement en branle tout cet appareil compliqué.

N'attendons point la réponse et disons nettement que ce sont les *initiatives individuelles, vivantes* et *créatrices des élites,* qui font cette merveille (2).

Quoiqu'en disent les démocrates, ce n'est pas seul l'appât du gain individuel qui pousse ces élites au travail ; c'est pour beaucoup *la crainte de l'insuccès.*

Le problème obsédant des administrateurs, des ingénieurs, de tous les industriels, c'est d'assurer le *résultat annuel* qui, seul, retient les capitaux et consacre la valeur. Et c'est pourquoi, *jour et nuit,* ces hommes payent de leur personne.

L'insuccès ! Mais n'est-ce point aller pour certains jus-

---

(1) Les activités *créatrices* de tous les pays modernes, en l'ordre naturel et normal, sont rangées dans le classement suivant, partout bien défini : *activités productrices, activités distributrices.*

Activités productrices : *l'agriculture ; les industries houillères ; les industries métallurgiques ; les industries textiles et autres.*

Viennent ensuite les *activités distributrices,* parmi les quelles : *le commerce ;* le grand mouvement fiduciaire des *banques* auquel donne lieu l'ensemble des transactions et qui prépare la capitalisation ; *l'outillage public,* transports de tout genre.

Voilà comment on peut établir la répartition des *activités créatrices* principales de la prospérité économique d'un pays, la façon dont son *capital* se met journellement en œuvre pour procurer la vie matérielle à tous du haut en bas, et surtout en bas.

(2) Nous ne pouvons parler ici de l'agriculture. Ce sujet doit, à notre avis, être traité par des spécialistes.

qu'à la faillite, c'est-à-dire au déshonneur pour soi el les siens ?

Nous avons comparé avec M. Hauriou et Ch. Maurras, la civilisation, les peuples, aux armées en marche. C'est le cas de suivre jusqu'au bout le parallèle et de dire : la crainte de l'insuccès est la hantise de quiconque s'occupe d'industrie, de tout « chef » d'établissement, comme l'exceptionnel souci de la défaite est la hantise du général, du chef militaire : voilà la vérité psychologique.

Il faut n'avoir jamais ouvert une biographie de quelqu'ordre que ce soit, pour ne savoir point qu'en face de toute grande réalisation, on découvre *toujours* un *effort viril, tenace*, s'élevant quelquefois jusqu'à la plus haute altitude morale : le sacrifice *du moi*.

Il faut avoir une inconcevable audace pour affirmer au peuple qu'autre chose puisse être à la base de tout progrès, sinon le très légitime intérêt privé ; cette aspiration à la sécurité, que donne la propriété pour soi et les siens, sentiment qui n'est après tout que la vieille loi si moralisatrice du travail.

La question est jugée par les gens impartiaux. L'*Etatisme*, c'est la servitude pour les individus et l'épuisement des ressources du pays, et ceux qui ont le plus à en redouter les effets sont précisément les masses dont on prétend défendre les intérêts !

L'œil vigilant de Pie X ne s'y est point trompé, c'est bien la Révolution qui continue par l'insidieux et progressif processus d'une législation qui atteint d'extrêmes limites et sacrifie trop souvent l'intérêt général à des utopies et à des surenchères.

La chasse au *capital*, à ce capital dont Blanc de Saint-Bonnet a fait jadis un si profond historique, et la haine de

classe, sont chez nous, non seulement des hérésies économiques, mais témoignent encore d'un inintelligent mépris des intérêts véritables des masses et constituent *en fait* un formidable gaspillage de la fortune publique.

De tout cela, pas un mot dans le *Guide* de Reims.

Le *Renversement méthodique des valeurs traditionnelles* un instant interrompu, recommença dès le premier ministère maçonnique de M. Léon Bourgeois, vers 1890, aussitôt passée la grosse angoisse boulangiste. Il était juste que le père *officiel* de la théorie solidariste fermât les yeux sur le procédé qu'il importait d'employer avant tous les autres : *la grève.*

Grèves. — Les grèves recommencées vers cette époque prirent alors une extension telle qu'elles devinrent un vrai péril national.

En 1910, M. Turot, ancien conseiller municipal de Paris, revenant d'une tournée dans l'Amérique du Sud, disait ceci (1) : « Combien de fois j'ai entendu prêcher :
» ne commandez rien en France, car, à cause des grèves,
» les marchandises arrivent détériorées ou n'arriveront pas
» du tout. Et les Anglais comme les Allemands s'appliquent
» à faire ressortir l'insécurité qui résulte pour la marche
» des affaires, des bouleversements constants que subit
» notre marché. Je crois, ajoutait M. Turot, qu'il est temps
» de donner un avertissement salutaire, car si cette situa-
» tion se prolongeait, l'*avenir des patrons ne serait pas seul*
» *compromis, mais aussi l'existence de l'ouvrier* ». (C'est nous qui soulignons.)

---

(1) M. Carmichael, p. 105 de la livraison *Musée social*, avril 1911 : *Pas de progrès général sans prospérité économique.*

Puis, alors, les capitalistes commencèrent à tourner leurs regards vers l'étranger.

Eux, ces *capitalistes*, qui avaient *créé* de toutes pièces *nos usines, nos chemins de fer, notre outillage public*, en un mot, prirent le dégoût de ces situations perpétuellement troubles, et ils s'adressèrent aux placements plus certains de l'étranger.

Le public épargniste commença lui aussi à s'intéresser, par crainte des bons amis des *solidaires*, aux valeurs ayant un marché international permettant une *rapide réalisation*, chose qui aurait dû frapper les auteurs de Reims et qu'ils n'ont pas vue. C'était la *panique* en permanence dans les cerveaux des épargnistes français : un 1848 prolongé (1).

Autres résultats : cela désintéressait les français les plus fortunés de la chose publique ; cela limitait en outre les charge principale des impôts aux capitaux utilisés en France devenus corvéables à merci (de toutes les incohérences, la plus funeste dans ses effets), et par surcroît on fortifiait ainsi la concurrence étrangère contre nous sur les marchés extérieurs sans compensation suffisante des garanties et avantages qui devraient résulter pour nos industries et nos salaires, de notre richesse acquise. Enfin, on soustrayait aux activités et à l'outillage de notre pays des ressources qui sont pour sa prospérité ce que la semence est à la récolte.

On sait le parti que le ministère Caillaux a tiré de cette situation de fait *imposée, nécessitée* par les agissements des

(1) Il faut ajouter que l'abus seul de ces placements est critiquable. C'est une sécurité indéniable contre les crises nationales qu'une proportion de la fortune française soit placée au dehors. Les intérêts et les revenus de ces placements suppléent aux bénéfices déficitaires intérieurs toujours possibles !

solidaires de l'école Bourgeois : Gide, Millerand... Duguit... et Reims, hélas !

Une statistique bien faite établirait qu'*un million* de francs travaillant activement en France répand *annuellement, avant tout prélèvement de bénéfices,* sous la forme d'impôts, d'assurances, de salaires, de transport, et de dépenses diverses de 2 à 300.000 francs en moyenne (deux à trois cent mille francs).

Supposez le même million investi à l'étranger, ne contribuant que peu ou rien à la vie et au développement du pays d'origine, il rapporte entre 40 et 45.000 francs !

Evaluons à 5 milliards le quart de nos placements à l'étranger et supposons-les employés dans l'une des activités existantes ou s'offrant, soit pour en créer d'autres, soit pour améliorer notre outillage public, les dépenses supplémentaires de toute nature qui y correspondraient approcheraient de un *milliard* par an (1).

C'est à cette *activité* de production intérieure et à son débouché extérieur que l'Angleterre a, de tout temps, demandé sa fortune publique. L'Allemagne, depuis trois décades, agit dans le même sens, et il faut bien dire et avouer que là est le fond même de la *question économique ;* que cela constitue le réel de l'influence des Nations en progrès.

Cette activité productrice est à la fois la meilleure et la plus permanente solution aux graves problèmes qui se posent partout. C'est naturellement aussi le moyen de suffisamment alimenter les budgets d'Etat.

Si emprunteuse, et même à taux élevé, qu'ait été autrefois l'Allemagne, on voit aujourd'hui s'accroître considé-

---

(1) Carmichaël, *op. cit.*, p. 104-105.

rablement sa fortune générale et s'étendre la base normale des perceptions fiscales de son gouvernement.

Elle se garde des immobilisations de capitaux à faibles revenus et utilise jusqu'à ses versements pour *ses retraites* et *invalidité,* à des œuvres productrices d'économies ou de rendements sérieux.

Quel contraste avec les immobilisations de notre *Caisse d'épargne*, de notre grande *Caisse nationale de retraites*, etc., qui retirent de notre circulation et stérilisent pour nos *activités* le chiffre énorme de 5 milliards 162 millions !

On sait la campagne faite par M. Rostand, de Marseille, sur ce sujet.

Croyez-vous qu'en cette petite Belgique syndicaliste, si chère aux admirateurs de la démocratie, on fasse grève de cette façon ?

Ecoutez ce qu'en dit Charriaut, dans ce livre de lui, que nous avons si souvent cité (pages 253 et suiv.).

« La Belgique est, parmi les pays industriels d'Europe, » celui qui compte le moins de grèves et de grévistes. La » Belgique est très en retard — ou, si l'on veut, très en » avance — sur les autres pays, quant aux nombre des gré- » vistes. La grande majorité des conflits y sont réglés entre » patrons et ouvriers sans autre intervention. Toutefois, » on peut noter, en ces dernières années, une fréquence » plus grande de l'intervention des unions professionnelles, » et, dans ce cas, les résultats sont plus favorables aux » ouvriers.

» De façon générale, la grève n'est pas en Belgique le » brusque résultat d'un mécontentement. C'est l'action » réfléchie d'une organisation préparée. Les socialistes » belges savent par expérience qu'une grève perdue a pour » résultat de créer une atmosphère de défiance et de sus-

» picion. Ils l'envisagent comme un moyen extrême très
» redoutable.

» L'évolution coopérative du socialisme contribue beau-
» coup à cette sagesse. Des ouvriers qui, jusqu'ici, ne son-
» geaient qu'à se mettre à la tête des grèves et de toutes les
» agitations révolutionnaires, ont été appelés, en effet, à
» diriger les coopératives de production et de consomma-
» tion, et l'on voit aujourd'hui ces mêmes « camarades »
» prêcher l'ordre, l'apaisement et la conquête du pouvoir
» par les moyens évolutionnaires. La raison ? Ce sentiment
» très humain que la grève est la mère de la misère et que la
» misère nécessite crédit. Or, le crédit n'est pas leur affaire...
» La coopérative aura vivement fait faillite si elle donne
» tout et ne reçoit rien. Les dirigeants le savent : ils savent
» que la grève c'est l'obligation de faire crédit, et que le
» crédit pour les institutions ouvrières, c'est la ruine à bref
» délai. D'où la nécessité de calmer les tempêtes.

» Au cours des grèves noires de 1887, Jean Volders, dans
» *Le Peuple*, ne cessait déjà de s'efforcer d'apaiser l'agita-
» tion ouvrière. « Le Parti ouvrier, écrivait-il, a fait ce qu'il
» a pu pour ouvrir les yeux aux mineurs. A l'heure présente
» encore, il leur crie : casse-cou ! Répondre aux provoca-
» tions gouvernementales, c'est risquer de faire verser,
» sans le moindre profit possible, bien du sang ouvrier. »

Et maintenant, par contraste, ouvrez le *Guide* de Reims à la page 225, à la section intitulée *Coalitions ouvrières* : vous y verrez *in fine* que les auteurs en sont encore à la *loi d'airain* de Lassalle, dont la sophistique arrive à duper jusqu'à Mgr Kettler. Cela ressort de leur *volonté* d'arriver à la détermination *légale du salaire minimum.*

Puis sur les grèves (page 229) :

« Pour apprécier sainement la grève, non dans un idéal

» abstrait, mais dans l'humanité qui vit sous nos yeux, il
» faut nous demander où en serait la classe ouvrière si elle
» n'avait recouru à ce procédé : on se rappelle ce qu'avait
» fait des salariés le régime de l'industrie moderne avant
» qu'ils aient réussi à se grouper et à agir collectivement,
» et l'on a sous les yeux la déplorable situation présente
» des ouvriers inorganisés, tels que les travailleurs à domi-
» cile. « C'est, dit M. G. Olphe-Galliard, l'écart entre le
» niveau le plus bas auquel se seraient abaissées les condi-
» tions du travail, si leur dépression ne s'était pas arrêtée,
» et les résultats actuels, qui donne le gain véritable de
» l'action collective. » Plus que la grève la possibilité seule
» de la grève maintient les salaires. Supposons les ouvriers
» désarmés, les salaires ne seraient bientôt plus que ceux
» *de la loi d'airain* : des salaires de famine qui engendre-
» raient la révolte et la révolution. » (Souligné par nous, comme dans la citation suivante.) Comme si les ouvriers ne menaçaient pas constamment de s'en aller *aux mines* (*ad metallas*) si on ne veut pas les augmenter.

Bien plus, à la page suivante et sous la rubrique *La grève juste et l'ordre social — Une interprétation juridique de la grève*, vous trouverez ces lignes incroyablement modernistes (page 230) :

« Le phénomène de grève déconcerte les juristes. Qu'y
» a-t-il au fond de cette réalité mystérieuse de la grève ?
» Il faut, pense M. Paul Bureau, demander l'application
» aux droits primordiaux de la société tout entière. Dans
» toute grève juste, les grévistes seraient *les porte-paroles*
» *de l'ordre social* : la preuve en serait que l'opinion publi-
» que ou la *conscience collective les soutient* souvent.
» Derrière le conflit qui divise employeurs et employés,
» chacun apercevrait la lésion soufferte par la société elle-

» même, quand le salaire est réellement insuffisant ou » quand la durée du travail est trop longue : l'ordre social » est alors en jeu et les grévistes sont devenus pour un jour » ses défenseurs. Dès là qu'apparaît une violation patente » du *droit imprescriptible qu'a tout homme de vivre honnê-* » *tement en travaillant*, — bien entendu, les moyens de » conciliation une fois épuisés — la grève est licite, et aucun » contrat passé entre employeurs et employés ne peut » l'empêcher, parce que l'ordre public et les bonnes mœurs » (art. 6 du Code civil) sont en cause : le *respect des droits* » *primordiaux* d'un certain nombre d'ouvriers intéresse la » société tout entière.

» Cette ingénieuse conception sera-t-elle agréée de nos » juristes classiques ? Nous en doutons : ils n'ont pas cou- » tume d'aller si loin ni si haut. Pour eux, l'arrêt concerté » du travail est un fait quelconque sans signification » sociale ou morale plus profonde que d'autres. Certains » cherchant à voir un peu au-delà de la façade des choses, » disent que la grève en général ne rompt pas le contrat de » travail, mais le suspend seulement ou même ne l'affecte » d'aucune manière, d'autres, et la jurisprudence de la » Cour de cassation les suit, affirment que la grève rompt » toujours le contrat... Un droit nouveau s'élabore, qui » n'a rien de commun avec notre législation individualiste » et déconcerte les vieux interprètes du *Code* » (1).

Cette question des *grèves*, des *labels*, de tout ce que la démocratie peut inventer sur ce point, a une répercussion tellement prochaine sur le terrain pratique de *la vie* même

---

(1) Condorcet et autres déjà cités par nous plus haut ne parlaient pas autrement. On en revient positivement au *Code de la Nature de Morelly*, 1775 : *Le droit à la vie*, comme nous l'avons expliqué précédemment.

de la nation, et des ouvriers par conséquent, que nous devons poursuivre encore notre examen.

COMMERCE. — *Le commerce*, lui aussi, subit les incidences des mouvements insurrectionnels et révolutionnaires.

Dans les banques françaises, par exemple, le produit non employé des escomptes avec les dépôts des particuliers et des sociétés accumulent des capitaux considérables en quête de placements.

On a fait à nos sociétés de crédit le très vif reproche, non seulement de soustraire aux placements en France ces accumulations de réserves, mais encore de drainer systématiquement les économies du pays pour les diriger vers l'étranger.

Ce n'est pas le lieu d'examiner le problème sous toutes ses forces.

Les solutions préconisées ces années-ci, notamment sous le ministère Caillaux, n'abordent pas le nœud même de la question.

Il est tout-à-fait impossible de supposer qu'avec la pléthore de capitaux disponibles chez nous, en quête de revenus, une banque spéciale, de nécessité évidente, ne soit pas créée, mais la sécurité et la rémunération des capitaux à employer ne sont point assez certaines pour cela.

La vérité est qu'il s'agit de longues immobilisations, de quasi-commandites et que les atteintes portées chez nous à la richesse en formation par une législation insoucieuse du respect du contrat et par une réglementation exagérée, ont ébranlé la confiance des capitaux de placement.

On ne croit plus à l'Etat français honnête homme !

On pourrait encore écrire de nombreuses pages sur ce sujet, mais il importe, après avoir vu de quels éléments de

« panique » sut jouer, par les grèves, le parti des *solidaires*, ce qu'il a fait pour l'industrie elle-même et la répercussion de ses atteintes sur la vitalité de nos œuvres nationales.

Retourner toutes les valeurs traditionnelles, tel était l'objectif.

HOUILLÈRES. — Il fallait donc commencer par *les mines de houille* puisqu'à *la base* de toute activité moderne il y a la vapeur et que tout en dépend depuis la métallurgie jusqu'aux industries textiles ; puis continuer ensuite par les transports : marine et chemins de fer.

Pour les mines de houille, ce fut chose relativement facile. Pour les transports, il fallut plus de temps, et les Chemins de fer ne donnèrent dans « le mouvement » qu'en octobre 1910.

A ce moment, on crut que « cela y était » et comme l'histoire date d'hier, tout le monde est au courant des faits sur lesquels nous ne nous étendrons pas.

Le mouvement subversif dans les mines de houille française mérite que l'on s'y arrête car, répétons-le, tout dépendra pendant longtemps encore de charbon et de la vapeur aussi longtemps que « la houille blanche » qui, cependant, utilise déjà pour plus de 100 millions de capitaux, n'aura pas généralisé son emploi.

On sait que la richesse du sous-sol de notre pays est très médiocrement favorisée au point de vue de notre réserve de charbon comparée à celle de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de la Belgique.

Le fait n'est nullement ignoré de nos gouvernants *solidaires*, bien que peu connu sans doute à Reims.

A la hausse des salaires, imposée à jet continu par une puissante organisation syndicale disciplinée et habilement

dirigée pour des fins politiques, a correspondu une réduction des heures de travail, par « paliers » successifs, dont on avait affirmé que des « combinaisons » permettraient aux mineurs de maintenir la production par un travail individuel plus intensif : il n'en fut rien.

Comme on devait s'y attendre avec une législation d'exception, l'intérêt général paie maintenant les conséquences d'un renchérissement et d'une insuffisante production de charbon en France.

Toutes nos tractions, toutes nos industries souffrent *d'un mal initial* à l'exportation et plus de vingt millions de personnes, formant la population active, font les frais de ceux qui ont été justement appelés les aristocrates des travailleurs.

Le pire c'est que l'on n'a point voulu reconnaître les dangers d'une telle législation.

Sous prétexte que la loi de 1810 doit toujours être modifiée, on laisse en suspens la mise en valeur de 152 concessions de mines diverses, considérées cependant bonnes par le service des mines. (Malgré avis favorable du Conseil d'Etat, 12 septembre 1905). Au fond, la raison vraie ce sont les exigences des ouvriers qui réclament une participation collective dans les bénéfices. Les capitaux se refusent à cette attribution de bénéfices, parce que, au travers de « l'actionnaire ouvrier », la collectivité des ouvriers actionnaires participeraient à une gestion pour laquelle *ils ne sont pas préparés.* (C'est une affaire de psychologie constatable en toute grosse industrie. Peut-être dans les très petits métiers d'art et de luxe : le livre, la bijouterie, etc., l'autonomie et la coopération pourraient peut-être se pratiquer.)

Nous prions le lecteur de se rappeler ici ce que nous avons dit plus haut au sujet des *Nations* d'Anvers.

Dans les conseils d'administration ce serait encore pis que ce qu'on appelle justement « le parlementarisme à l'armée », car une armée, même révolutionnaire, est *nourrie* par son intendance qui, elle, n'est pas révolutionnaire, tandis qu'ici, par de fausses manœuvres, on compromettrait *la vie* de centaines et de milliers de femmes et d'enfants.

Non seulement on ruinerait les patrons, mais on détruirait l'outil même qui fait la vie de l'ouvrier...

La prospérité d'une mine dépend de la richesse de son fond, de la suffisance des capitaux; il faut « prospecter » pour découvrir, puis semer pour récolter, et l'aléa est grand.

Cela est l'histoire de tous nos charbonnages français. Leur prospérité dépend aussi de la direction, que l'on ne peut concevoir entravée par l'inexpérience administrative des représentants d'une collectivité.

La vérité est que les houillières sous le contrôle de l'Etat n'ont pu offrir aucune résistance à la législation ; elles ont d'ailleurs une récupération facile sur le consommateur sans défense. Lorsque, dans les cas graves (grèves concertées, manœuvres révolutionnaires généralisées, comme au moment de la grève des cheminots, 1910), les industriels des frontières écoutent les offres des importateurs allemands ou belges, vite une voix populaire s'élève criant à l'antipatriotisme du capital qui, plutôt que de satisfaire aux « doléances du pauvre peuple », s'alimente à l'étranger au détriment du pays !

Les affameurs à la lanterne !

Voilà la situation exacte.

Les houillères ont été l'école primaire d'expériences néfastes pour le pays.

Des richesses de première nécessité restent enfouies, inu-

tiles, au sein de la terre décourageant les recherches nouvelles et privant pour de longues années (s'il faut attendre une nouvelle loi abrogeant pour ainsi dire celle organique du 11 avril 1810), les ouvriers de France de salaires importants. C'est cela que l'on appelle en langage parlementaire de surenchère électorale faire le bonheur du peuple. En attendant, l'anémie s'installe dans le *plus nécessaire* des compartiments de notre activité nationale et l'on a calculé que plus de 80 millions de francs ont dû se placer à l'étranger ces années-ci, qui se disposaient à donner la vie à ces diverses concessions (1).

Il y aurait de très importantes remarques à faire sur le danger, en fait de houille, de devoir être importateur de 30 % de notre consommation, alors que le *continent* n'est pourvu que pour les périodes d'activité moyenne. Cela ressort à une étude séparée qui devrait être faite également.

Comment se sont comportés nos législateurs *solidaires* en présence de cette insuffisance naturelle des ressources du pays en combustible ?

Ils savaient cependant qu'il s'agissait là d'un intérêt général primordial, puisqu'à la base de toute activité moderne, répétons-le, il y a la vapeur (2).

---

(1) Cependant, il faut noter que le 2 avril 1912, le Gouvernement Français a octroyé quatre concessions de mines de fer et de mispickel aurifère, dont les décrets insérés au *Journal officiel* du 4 avril 1912 contiennent une clause de participation de l'Etat aux bénéfices de ces entreprises nouvelles.

D'après ces documents, seraient réservés : 20 % des bénéfices de deux de ces concessions et 12 ½ % des profits réalisés par les deux autres sociétés.

C'est une interprétation toute nouvelle de la loi du 21 avril 1810 ; elle doit retenir l'attention.

(2) En se reportant à la moyenne des années 1905-1908, on voit que le charbon français au carreau de nos mines a été de 4,45 plus élevé

Leur rôle a été nettement antiéconomique, nous l'avons vu.

Avec le système français, nous avons *placé toutes nos industries nationales* (puisqu'elles dépendent toutes de la houille) *dans les plus mauvaises conditions possibles pour profiter des années prospères et aussi des grands besoins mondiaux.* Comme dit un grand industriel. M. Carmichaël : « *C'est un abonnement de toutes les activités du pays à une situation inférieure. L'entrave à l'exportation est formidable.* »

Voilà où mène l'idéologie ! on en arrive à ce point de dénommer le capital « un requin » (1). On sabote toutes les forces vives du pays et l'exode des capitaux rendant manifeste le rétrécissement de la matière imposable, ce à quoi on ne pense jamais, fait qu'en voulant satisfaire *tous* les appétits du peuple, on compromet irrémédiablement peut-être l'avenir de la nation. En réalité, dans cette pression excessive, soit de l'Etat lui-même, soit du syndicalisme d'en bas : syndicalisme chrétien ou révolutionnaire exagéré, *le renversement des valeurs traditionnelles* se révèle comme au fond antidémocratique, comme résultat, tout aussi bien qu'antiéconomique. Les choses se tiennent bien mieux qu'on ne le pense !

On a tout simplement oublié l'intérêt général et l'intérêt national pour ne considérer que le bénéfice exclusif d'un peu plus de 200.000 ouvriers mineurs !

---

qu'en Angleterre (soit 44 %) et supérieur de 2,87 au coût allemand (soit 24 %). Notre consommation nationale étant de 50.741.000 t., c'est une charge annuelle de 223.607.000 fr. ou 145.626.170 fr., que supporte notre consommation suivant que la comparaison est faite avec l'Angleterre ou avec l'Allemagne.

(1) Jaures. *Humanité*, 18 mars 1911 : guerre aux capitaux « de la gent requinière ». In Carmichaël, *op. cit.*, p. 90.

Métallurgie. — Dans la métallurgie, dont l'industrie textile est naturellement tributaire pour ses machines, ses métiers, ses transmissions, tous les prix de revient se sont trouvés haussés au regard des revients à l'étranger, par le fait initial de l'indigence houillère française.

La métallurgie n'emploie que 70.000 personnes.

La main-d'œuvre ouvrière dans ces grosses entreprises, ne joue comme nombre que moyennement, *fort moyennement*, par rapport à la capitalisation et au mouvement d'affaires.

Ces « grandes industries », sous forme de sociétés anonymes, s'exercent au travers de directions auxquelles on ne peut refuser sans injustice une grande habileté intellectuelle, un esprit scientifique remarquable et une haute et généreuse préoccupation du personnel ouvrier. Sur ce dernier point, on remplirait un volume des institutions créées par ces « grandes industries », si violemment attaquées de nos jours par le démocratisme sous toutes ses étiquettes. Les volumes de la *Réforme sociale* sont bondés, remplis de descriptions de ces *institutions paternalistes !*

Cela est ignoré, sans doute, des théoriciens Rémois, habitués comme tous les démocrates à voir les choses dans l'*espace*, nullement dans « le temps », dans le réel et le concret.

Traction. — Là aussi, le fait positif est indéniable ; nous sommes, sur nos voisins, *en infériorité marquée pour toutes nos tractions, comme aussi pour nos industries d'ailleurs.*

Le « pain » de nos usines, suivant le mot pittoresque mais vrai, si noir qu'il soit, ne se classe pas en première ligne comme calories, et de plus, il est d'un prix trop élevé.

Industries textiles. — Les industries textiles *récupèrent*, non seulement les salaires propres de manutention et le coût des lois sociales qui leur sont spéciales, mais encore les charges qui frappent les mines, la métallurgie, les chemins de fer et toutes les autres industries qui leur fournissent des accessoires. Il ressort donc que *l'élévation de leurs revients contribue naturellement au renchérissement de la vie pour tous et aux difficultés de l'exportation.*

Voilà le fait initial mauvais, encore une fois constaté ici.

Il était l'aboutissement fatal de législations inconsidérées, dictées par des intérêts politiques à courte vue sans orientation du côté des intérêts généraux et permanents du pays, sans souci des répercussions inévitables.

L'industrie textile apparaît, dans notre production nationale, comme la plus grande distributrice de salaires.

C'est dans *l'industrie textile* que le savoir faire personnel du capitaliste d'initiative est le plus indispensable, car c'est de lui que dépendent les résultats. Les chefs de ce groupe ont à nourrir 825.383 nationaux (1). Les salaires annuels dépassent un milliard de francs.

On voit que leur besogne n'est pas mince.

Le chef responsable de toute industrie textile dépend, avons-nous dit de la situation houillère et de la situation métallurgique effective de son pays, car il doit, lors de son installation, payer son outillage au prix courant ou l'acheter à l'étranger, puis l'alimenter ensuite par la houille nationale également au prix courant.

L'outillage national ne lui fournit ses machines qu'à un prix supérieur à celui qui veut s'établir dans les pays voisins, par cette simple raison que le métallurgiste français

---

(1) Carmichaël, *op. cit.*, p. 94. Les industries textiles en France occupent *pour la confection* 1.073.588 personnes (in *id.*).

emploie 18 % de la consommation du charbon français qui, lui-même, coûte plus cher chez nous qu'à l'étranger (1).

A cette première infériorité du début, s'en ajoute une autre permanente, car la houille consommée journellement dans les machines continue à coûter plus cher à l'industriel français qu'à ses collègues des autres pays.

On sait que les soi-disant *lois sociales* furent votées dans un but électoral.

Pour ne parler ici, et seulement en passant, que d'une seule question, *celle des salaires dans l'industrie textile*, qui passionna si fort, et passionne encore toutes les écoles étatistes et démocratiques, et sur laquelle nous reviendrons : une enquête fut ordonnée par la Chambre des députés, dans sa séance du 7 novembre 1903, sous l'inspiration de M. Jaurès.

Cette enquête, qui aurait pu, qui devrait même, dans l'état où elle se trouve, constituer les cahiers très documentés de l'industrie textile, se trouve muette dans la chose essentielle : la conclusion !

Le but visé était manqué ; on était à la veille d'élections et la commission jugea prudent de laisser à la législature suivante le soin de tirer les conclusions.

Pas une seule protestation ne s'éleva à la Chambre contre une dérogation aussi significative et aussi grave à la coutume parlementaire.

La vérité était que l'on avait constaté un fait : les salaires d'ensemble des industries textiles en France sont, non seulement supérieurs à ceux de l'étranger, mais encore les heures de travail et la réglementation y sont beaucoup plus étroites que dans les autres pays (2).

---

(1) 2,87 par tonne employée, moyenne de 1905-1908 par rapport à l'Allemagne.

(2) Carmichaël, in *Musée social* (*op. cit.*).

Ceci peut être répondu aux renseignements du *Guide* de Reims. Le travail ouvrier est taxé à un prix de.... dans le coût de la marchandise, conjointement à tous les autres frais qui forment le revient, en sorte que s'il y a moindre rendement, le prix de revient étant faussé, tout cela se répercute sur des centaines et des milliers de kilos... il est facile de se rendre compte de l'importance de la surveillance du *forfait* passé.

Vous vous figurez peut-être qu'il y a toujours *bénéfice* dans toutes les industries, disait-on, aux professeurs de Reims ? Vous ignorez le « *taux de mortalité* » des affaires.

Non seulement, il y a le *taux de mortalité* des affaires, comme parlent les anglais et les américains, mais il y a encore le *taux de longévité* des affaires.

N'importe quel « business-man » vous dira qu'une affaire de trente ans est déjà une vieille affaire, une affaire qui risque de ne plus être « à hauteur » de ne pouvoir suivre le « progrès », de ne pouvoir, par exemple, faute d'amortissement suffisant, pouvoir transformer l'outillage suivant les découvertes nouvelles.

Pendant ces trente années de période, quelles transformations mondiales ont pu s'opérer ! Les découvertes électriques, l'utilisation de la houille blanche ont modifié complètement l'état du marché.

L'Italie, par exemple, qui ne comptait point comme pays industriel, il y a cinquante ans, est en train de battre Manchester dans les Indes pour la vente à bon marché des cotonnades classiques.

Le jour où l'on trouvera de la houille dans la plaine lombarde ou dans les contreforts des Alpes et des Apennins, la face des affaires industrielles continentales peut se trouver absolument changée. Il faut se souvenir que Milan,

ancienne ville de commerce libre, fut un des centres lainiers les plus importants du Moyen-Age...

Si, après le coton, on envisage la question laines, les transformations manufacturières européennes se concentrent en trois groupes bien déterminés par les gens d'affaires : Bradfort, Leipzig et l'arrondissement de Lille dans le Nord de la France.

Suivant le mouvement monétaire des pays et suivant l'adaptation des possibilités et des activités nationales à cette situation monétaire qui, elle, est impassible, il y a faveur ou il y a défaveur pour l'un ou l'autre des trois groupes.

On a remarqué qu'ils ne marchent jamais d'ensemble et tous les trois d'un pas égal.

L'Angleterre a été, pendant dix ans, dans une situation monétaire tendue ; il y avait malaise industriel correspondant, tandis que les deux autres centres continentaux vivotaient plus ou moins heureusement.

Les meneurs internationaux du socialisme maçonnique, du « Ferrerrisme » n'ignorent point ces détails.

Ils sont aussi au courant de ces « courants d'affaires » que les staticiens comme Juglar et Siegfried qui ont mis sur pieds et en graphiques la science de prévision des « crises économiques », trouvée par eux.

C'est alors et au moment des périodes d'activité et de prospérité industrielles qu'ils profitent pour pousser les revendications ouvrières plus en avant encore, exciter à la haine de classes, tandis que des agents pacificateurs et de bonne volonté pourraient, en semblable circonstance, profiter très aisément de l'avance prise par les capitalistes en ces périodes heureuses pour faire appel à des institutions stabilisées et durables en faveur de la classe ouvrière. Ils

seraient sûrement écoutés. On en a comme preuve, et Reims ne l'ignore pas — c'est là sa grande faute — ce qui fut fait par les patrons chrétiens de Mouvaux, ramifiés à toute la grande industrie du Nord de la France. ....

Combien de crises dont le capital « engagé » a fait les frais dans des proportions que les socialisants chrétiens... n'oseraient même soupçonner.

Supposez une inféodation complète et à la Sismondi autour des usines ; supposez que la main-d'œuvre ne puisse se transporter, soit à la métallurgie, soit aux mines. Qu'adviendrait-il ?... Ce ne sont point cependant les meilleurs techniciens ouvriers qui émigrent aux mines et prennent place ainsi parmi les travailleurs *privilégiés !* Voyez ce que nous avons dit au chapitre précédent de la crise du tulle à Caudry.

La plupart du temps les bons ouvriers de la profession font confiance à leur patron, comprennent ce qui se passe en voyant s'accumuler les stocks de marchandises et attendent patiemment la fin de la crise. Ils savent parfaitement bien que les patrons ont plus d'intérêt qu'eux à ce que les *affaires reprennent.* Leur visage redevient joyeux lorsqu'une fois la crise passée, la figure du *patron* se désembrunit enfin....

Ceci pourrait être allongé de façon instructive par des documents du plus haut intérêt, mais nous en avons dit suffisamment pour bien montrer par où on a commencé *effectivement, pratiquement,* en France, *le renversement des valeurs sociales traditionnelles.*

Reims n'en paraît nullement ému.

CHAPITRE VII

LE SYNDICALISME A L'ŒUVRE EN ANGLETERRE ET EN AUSTRALIE
CRISE ANGLO-SAXONNE
SUICIDE DE NATIONS

Pénétration du système de *renversement des valeurs traditionnelles* chez les Anglo-Saxons. — Ils s'aperçoivent de la manœuvre ; un reste d'organisation politique rend possible la réaction en Angleterre ; en France point. — Historique du mouvement en Grande-Bretagne ; même *processus* qu'en France. — Avant tout *irresponsabilité* des groupements ouvriers ; on peut tout briser par ce moyen. — M. Balfour et les nouveaux *tyrans féodaux.* — Le bourgeois de Londres et M. Ludovic Naudeau. — Les *irresponsables* isolés et les *irresponsables* en groupe ; leur folie n'en est que plus dangereuse. — Ce qu'un avocat anglais a vu en Australie et en Nouvelle-Zélande. — Ce que dit *L'Océanie Française.*— Suicide de nations. — Natalité et vitalité.— L'Anglo-Saxon *sportif* vis-à-vis de l'Allemand *travailliste...* et envahisseur. — Légèreté de la Démocratie *bucolique* française.

On est parfois étonné, dans les milieux de théoriciens, que les hommes d'affaires ne se rangent point, refusent de se ranger, aux opinions émises, n'acceptent point les

théorèmes proposés ; nous venons d'en établir les raisons.

Le renversement des valeurs traditionnelles culbute effectivement tout l'ancien édifice social et conduit à l'anéantissement, à la mort, au *suicide*, les nations qui s'y laissent prendre.

Ainsi, tandis qu'en France on continue à agir comme l'astrologue du fabuliste qui regardait les astres, risquant de choir dans un puits, les Anglais, éclairés par de récents événements, font résolûment « machine arrière » et réclament leur vieux trade-unionisme « avec sa reconnaissance des devoirs corollaires des droits ; droits et devoirs qui sont communs à tous les citoyens ».

Ils ont vu, dans tous les compartiments de leurs *activités sociales*, se réaliser tout à tour la faillite de ces mirifiqes instruments de paix civile et sociale que Reims préconise sous le nom d'*organismes de conciliation* : *commission d'arbitrage obligatoire*, *conventions collectives*, etc., et ils n'en veulent plus. Ils ont fait l'expérience de tout cela, et ils n'y ont point trouvé la paix, quoiqu'en affirme le *Guide* de Reims.

De ceux-là nous devons bien parler un peu, puisqu'aussi bien, d'après Reims, ce sont les seuls *libéraux* qui font l'obstacle au retour de l'âge d'or, en s'opposant à l'adoption en France de semblables mesures...

Le radicalisme piétiste anglais, qui s'était réveillé depuis quelques années, avait certainement réussi à affaiblir en Angleterre une armature sociale, longtemps citée jadis pour sa solidité, et comme cet affaiblissement coïncidait avec la décadence des *Unions de métiers ouvrières*, avec la constitution d'un syndicalisme révolutionnaire, la difficulté se trouvait considérablement aggravée pour nos voisins.

Toutefois, certains vieux rouages du gouvernement local

semblent avoir gardé la vigueur qui permet l'initiative et l'action. C'est ainsi qu'on voyait le lord maire de Londres, au début de la dernière grève de houillères anglaises, présider une grande réunion de ses confrères venus de tous les points du Royaume-Uni, afin d'inviter le personnel des usines, *patrons* et *ouvriers*, à tenir compte des intérêts supérieurs de la société et de la patrie.

« On n'imagine pas, écrivait Ch. Maurras, à cette époque, une réunion ni une décision de ce genre dans la République Française. Nos parlementaires eux-mêmes, qui sont cependant les intermédiaires désignés entre l'Etat et le particulier, se garderaient, comme d'une responsabilité dangereuse, d'intervenir ainsi en corps. Ils laissent faire les ministres, dont c'est le métier de se compromettre, et les ministres comme l'opinion, exactement comme elle, même un peu en retard sur elle, car ils ne sont que ses serviteurs, les ministres ne peuvent intervenir qu'*après coup*.

» Donc, politique ou sociale, l'action utile exige tout d'abord un gouvernement subsistant par sa propre force, disposant d'une autorité propre, supérieure aux hasards du suffrage et aux remous de l'opinion.

» La tradition est encore assez forte en Angleterre et les morceaux en sont assez bons pour permettre certaines réactions partielles extrêmement précieuses.

» Il n'y a donc là-bas, dirait M. Le Play, qu'à résister au mal et à perfectionner le bien.

» Chez nous, il faut commencer par détruire et par remplacer comme ennemi du bien, comme allié du mal, ce rouage central, le gouvernement républicain dont l'esprit se trouve dirigé tout entier contre les idées nécessaires d'autorité indépendante, d'organisation et de tradition.

Hors, de ces idées, impossible de reconstituer un Etat

assez puissant pour faire face aux mouvements de l'anarchie réorganisée. » (1)

Les républicains de Reims et leurs amis de *La Croix du Nord* se sont bien gardés de dire les mêmes choses et ils ont continué à servir aux lecteurs des *Cercles d'études*, des persbytères, etc., leur même « tarte à la crème », leur bonne panacée universelle, s'obstinant à faire croire au *monde du travail* que l'univers entier était en marche pour le *renversement des valeurs traditionnelles.*

Les Anglais, pendant quelque temps endormis, sont actuellement en éveil et l'on se souvient des énergiques paroles de M. Balfour, lors des dernières grèves ; elles ne seront point oubliées, qu'on en soit certain...

---

(1) Il est intéressant de donner ici, en une note succincte, la façon dont le parti socialiste anglais est actuellement unifié. Constitué en 1900, le *Labour Party* réunit les représentants, au Parlement, des diverses catégories ouvrières d'Angleterre, trade-unionistes traditionnels auxquels se joignent les éléments beaucoup plus avancés de *l'indépendant Labour Party*, groupement constitué en dehors du trade-unionisme et revêtant un caractère politique.

Depuis déjà longtemps, le trade-unionisme et le socialisme suivaient une marche parallèle, mais sans se confondre. A partir de 1900, une fusion s'opéra entre la politique et la défense professionnelle.

Un congrès (27-28 février 1900), tenu à Plymouth, décida de réunir dans une conférence, les syndicats, les coopératives et les partis socialistes, afin de discuter la question de la représentation ouvrière directe. C'était la préparation de l'unité socialiste et du *renversement des valeurs traditionnelles* anglaises. Sur l'initiative de John Burns, le président actuel du *Local Government Board*, on décida la création d'un Parti ouvrier et ce nouveau « Labour Party » fusionna trois sociétés à tendances socialistes : l'*Indépendant Labour Party*, la *Social Démocratic fédération* et la *Tabian Society.*

Si l'on désire se rendre compte de l'influence grandissante de ce groupement puissant, il faut lire dans les *Annales du Musée Social*, année 1906, p. 363, l'article de M. Alfassa, on aura la clef du mouvement précipité, et en apparence, mais en apparence seulement, foudroyant, de la marche de la Révolution et de la destruction en Angleterre.

La manœuvre solidariste a commencé chez eux aussitôt après les élections de 1906. L'incident fameux du *Taff Vale Railway*, en 1901, en fournit le prétexte : plus de responsabilité pécuniaire !

Le journal *Le Clarion* se chargea d'avertir le public que le *parti du travail*, étant maintenant dans la place et « *n'attendant plus sur le pas de la porte* », des *choses* allaient arriver. En réalité, cela ne tarda point.

Ce fut tout d'abord le vote de la loi de huit heures dans les mines (*Height Hour's act*), mesures législatives dont les effets certains, et combinés d'avance, ne devaient pas tarder à se produire. Elles eurent leur effet direct sur les dernières crises qui étonnèrent si vivement les gens non avertis.

La loi de huit heures dans les mines devait *forcément*, dans l'esprit des conjurés, entraîner deux résultats inéluctables : augmentation des frais d'extraction, puis, incidemment, diminution du « volume » des salaires. Tout cela devait fatalement rendre, et rendit en effet plus aiguë, la lutte entre les trois facteurs que nous avons montré si étroitement commandés l'un par l'autre : les bénéfices, le montant des salaires et le prix du charbon.

L'Angleterre entrait ainsi exactement dans cette même voie du *renversement des valeurs traditionnelles*, imposée chez nous, par le parti des *solidaristes* au pouvoir.

Le *Trade Disput-Act*, seconde injonction de la coalition socialiste anglaise au parti radical récemment élu, décréta que les fonds des Trade-Unions seraient à l'abri de toute action civile. On *nudifiait* ainsi la classe ouvrière, suivant le vœu du professeur Lévy, que nous avons cité ; on la mettait toute nue, donc sans aucune prise possible sur elle.

Cela permit à la *Fédération des mineurs* de déchirer à

son heure, en 1912, et à son gré, sans crainte d'aucune conséquence pécuniaire, les engagements conclus entre patrons et ouvriers (1).

Vis-à-vis de cette situation, M. Balfour ne put s'empêcher d'exprimer ce que pensaient les patriotes d'un pareil complot.

« Le pays, quelque grandes qu'aient été les crises passées, disait cet homme d'Etat, d'a jamais été en face d'un péril aussi grand. Le spectacle nous est donné, étrange et sinistre, d'une simple organisation agissant dans les limites de ses pouvoirs légaux et menaçant de paralyser, paralysant dans une large mesure le commerce et les manufactures d'une communauté qui vit du commerce et des manufactures.

» Le pouvoir que possèdent les mineurs (il s'agissait de la discussion du Coal Bill) est dans l'état actuel de la loi

(1) Avant la grève, la situation était celle-ci : les mineurs proprement dits ou abatteurs, travaillant au fond de la mine, étaient payés à *la tâche*. Les autres, occupés aux travaux annexes, soit au fond, soit à la surface, étaient payés *à la journée*, sur la base d'une année particulière prise comme point de départ. A ce salaire fixe, venait s'ajouter un certain pourcentage variant avec le prix du charbon. Ce pourcentage ne pouvait descendre *au-dessous d'un minimum* fixé. On voit que les ouvriers payés à la journée étaient d'ores et déjà assurés d'un *minimum de salaire*.

Les abatteurs, payés à la tâche, suivant la quantité de charbon extrait, recevaient généralement un salaire plus élevé que celui des ouvriers à la journée, mais lorsque se rencontrait une veine où l'extraction était plus difficile, une « place anormale », le salaire diminuait dans une grande proportion. En dépit des allocations prévues pour ces cas spéciaux, les ouvriers prétendaient que ces arrangements, qui donnaient lieu à des conflits incessants, étaient insuffisants. De là, la cause occasionnelle de la grève, dont les origines, nous l'avons vu, sont bien antérieures. (*Bulletin Union*, 1912, p. 36.)

On sait que la grève houillère du mois de mars dernier fit rompre des contrats qui, dans quelques centres miniers, devaient durer plusieurs années encore.

(construite par le radicalisme socialisant) presque sans bornes. Avons-nous jamais connu rien de pareil ? Y a-t-il jamais eu baron féodal exerçant semblable tyrannie ? Y a-t-il jamais eu usurier de village faisant semblable usage de ses droits ? Y a-t-il jamais eu trust américain qui ait fait usage des droits qu'il tient de la loi avec un pareil mépris de l'intérêt général ? Le point de perfection même auquel nous avons porté nos lois, notre organisation sociale, les rapports mutuels des différentes industries et professions nous exposent plus que nos prédécesseurs des âges plus rudes au grave péril qui menace en ce moment la société. »

Ayant ainsi affirmé la gravité de l'heure présente, M. Balfour en vint à l'attaque directe, il accusa le ministère d'avoir sans cesse fait preuve de partialité pour les mineurs, il affirma que pas un ministre n'avait fait allusion à la *manière dont avaient été brisés les contrats collectifs*, etc.

Passant ensuite au Bill en discussion sur le *salaire minimum*, l'homme d'Etat ajouta : « Vous donnez à ce salaire minimum la forme la plus outrée, jamais gouvernement n'a pareillement trompé les Communes !

» Si encore le Bill allait nous tirer immédiatement d'embarras ! Mais non, il n'atteint même pas cet objet, Nous devons cependant voir plus loin que l'heure présente En votant le Bill, vous direz à l'ouvrier : « Vous travaillerez à tel et tel salaire ou vous ne travaillerez pas du tout ». Et vous dites au patron : « Vous donnerez tel salaire ou vous liquiderez vos affaires ». Logiquement, il sera impossible de refuser de donner cette loi à toutes les industries ; c'est donc une révolution totale que le gouvernement entend opérer et précisément en faisant des concessions à l'industrie la plus lucrative pour les ouvriers, à celle qui leur demande le moins d'heures de travail ».

C'est donc bien sur le terrain des mines que se joue la grosse partie des *solidaires* et de ceux qui visent au *renversement des valeurs traditionnelles*. On *libère* toute action sociale économique d'attache avec les principes du *Droit naturel à base religieuse*. On l'affranchit de cette idée de justice dans les contrats qui, dès lors, ne peuvent même plus se comprendre sans cela !...

Que répondirent les mineurs à M. Asquith, lorsque le ministre proposa l'*arbitrage ?* M. Ramsay-Macdonald, leur porte parole, expliqua que l'on avait commis là une *insigne erreur, d'où venait toute la difficulté* : « Demander aux mineurs d'accepter de régler le conflit par l'*arbitrage obligatoire*, (c'est une) demande, disait-il, que depuis le premier jour de sa formation, la *Fédération des mineurs* a toujours repoussée et qu'elle repoussera toujours, espérons-le » (1). (*Bulletin Union*, 18 avril 1912, p. 38.)

---

(1) C. B. Stanton, un des leaders miniers gallois, disait lors de la dernière grève : « La prochaine fois, il ne sera question d'épargner personne. Je dirai toute ma pensée et advienne que pourra. Si *ces comités mixtes nous donnent satisfaction, tout ira bien* ; sinon, après avoir donné à nos gens le temps de remplir leurs gardes-manger, nous établirons le plan d'une campagne *destinée à obtenir du gouvernement une raisonnable intervention* ». « . . . Et je suis persuadé qu'étant suivis par nos hommes et quelques amis, nous ferons mettre à genoux ce gouvernement ou tout autre gouvernement ». (In *Bulletin Union*, avril 1912.) Les soulignements sont au texte. — Les leaders ont engagé les mineurs à reprendre le travail, mais comme pour s'excuser du succès incomplet qu'ils ont obtenu ils prédisent, comme C.-B. Stanton et Hartshorn, « à brève échéance, une lutte près de laquelle la grève (dernière) sera d'une pâle insignifiance » et annoncent qu'à l'avenir les conflits du travail seront « courts, violents et sévères ».

Ceci répond péremptoirement à ce que les démocrates ultra-laïques, comme M. Augagneur, écrivaient sur ce sujet (*Grande Revue*, avril 1912) et ce que chrétiens sociaux ultra-libéraux et démocrates pronostiquaient naïvement dans leur *Guide* populaire de la catholicité en 1912.

Lorsqu'on a lu tout cela dans les journaux anglais, on en est à se demander pourquoi et dans quel but Reims persiste « mordicus » dans sa propagande, vraiment aveugle, en faveur de *l'arbitrage obligatoire.*

Nous jugerons encore mieux cette utopie lorsque nous verrons la *Révolution*, l'*inversement des valeurs traditionnelles* suivre *exactement* en Angleterre le même *tracé* que chez nous, le *tracé* recommandé par l'allemand Kantsky, dans sa polémique avec Elm (*Politique et syndicats*, traduction de Polack, Paris, Giard, 1903, p. 17, 26, 27, 37). *D'abord les mineurs !* En effet, dans l'industrie moderne, nous l'avons expliqué précédemment, la *houille* commande tout ; mais immédiatement après les mines viennent les *transports*, très nécessaires, indispensables à la vie d'une nation, principalement les *transports maritimes*, dans un pays de navigation comme l'Angleterre : *ad metallas, ad triremes ;* après les mines, les navires, avons-nous dit.

La logique se marque fort bien ici dans le processus des grèves anglaises, absolument comme chez nous.

Une fois la bonne base d'opération posée,et aussi bien posée, il fut facile aux coalisés du *Nouveau Labour Party* de continuer leur œuvre et de provoquer tous les conflits qu'il leur plût.

En 1910, on vit soudain les *ouvriers constructeurs de navires*, dont l'*Union* pouvait être considérée comme le modèle type des organisations professionnelles, provoquer une série de grèves partielles, *malgré les instructions de leur comité central*, fait sans précédent dans l'histoire de cette corporation, mais qui, pour les anglais *avertis*, n'était pas imprévu.

Puis ce fut le tour le tour des *chemins de fer* : d'abord sur le *Nord Eastern Railway*, en juillet 1910, par suite d'un

incident insignifiant (1). A ce moment, le *Labour Party* intervint pour enrayer le mouvement, mais seulement par crainte du mauvais effet en raison des élections, proches alors. Le mouvement reprit en 1911 par la brusque *rupture de la convention collective*, imposée en 1907 aux compagnies par sir Lloyd Georges (2).

Toujours en 1910, ce fut le tour des filatures de coton. Les cardeurs de coton de l'établissement Fern, s'étant refusés à opérer le nettoyage des cardes avec une certaine sorte d'alène, tous les cardeurs se mirent en grève. Leurs patrons les menacêrent d'un lock-out général, devant s'étendre au Laucashire tout entier. Des deux côtés on se reprochait de n'avoir point tenu compte de la *convention collective*, signée à Brookland, en 1893, entre la Fédération des filateurs de coton et celle des fileurs. (3)

La question fut portée devant la Fédération des asso-

(1) Un aiguilleur avait reçu avis de changer de poste et réclama sur cette mesure. Bien qu'un inspecteur fût chargé d'examiner sa requête, il refusa de se rendre à sa nouvelle destination et fut alors invité par la Compagnie à rester chez lui. Immédiatement (20 juillet), 36.000 employés de chemin de fer étaient en grève et faisaient cause commune avec leur camararde.

(2) Après la grève de 1907, et par une pesée très sérieuse, près des Compagnies, M. Leoyd Georges avait obtenu de la plupart d'entre elles un système de conciliation et d'arbitrage, confié à un *Conciliation Board*. Cela n'empêcha nullement la *brusque* rupture des contrats.

(3) Dans cette convention, les conflits locaux devaient être d'abord examinés par les secrétaires des organisations locales d'employeurs et d'ouvriers ou par un comité mixte nommé *ad hoc* par ces organisations. A défaut d'un arrangement local, les différends étaient portés devant le Comité mixte de Manchester de la Fédération des employeurs et des Unions d'ouvriers, et aucune suspension de travail n'était permise avant la fin de cette procédure.

Pour la question de hausse ou de baisse générale des salaires, l'accord interdisait aucune modification avant le délai d'un an à dater du précédent changement (porté à deux ans en août 1910). Il était

ciations de filateurs de Laucashire, dont le rapport conclut que l'association des ouvriers émettait d'excessives et inadmissibles prétentions : par exemple, pour le contrôle du travail des ouvriers dans les filatures et l'acceptation de *leur interprétation des contrats comme la seule correcte et possible.*

Bref, on en arriva à des querelles tout-à-fait puériles et byzantines, antiindustrielles, antimodernes, que n'eussent certainement pas soulevées les leaders de l'ancien trade-unionisme.

Autrefois, en effet, les *conventions collectives* ressemblaient à de véritables instruments diplomatiques passés entre gentlemen, telle cette fameuse réponse d'une chef d'*Union des constructeurs de navires* à un enquêteur royal, en 1893 : « Nous donnons à notre adhérent l'ordre de remplir ses engagements ; s'il s'y refuse, notre conseil lui inflige une forte amende. Si l'employeur a, pour le remplacer, surpayé à un autre le prix convenu, nous réglons l'employeur par chèque et obligeons l'ouvrier à rendre cette somme à la Société ».

Ce temps, depuis l'invasion du solidarisme continental et la pénétration de l'*idée de renversement des valeurs traditionnelles,* n'existe plus du tout.

Non seulement M. Groussier le constatait dans un numéro

---

fixé un délai de prévenance d'un mois pour toute proposition de changement ; toute modification devant être de 5 % des salaires de base en vigueur.

Mais, comme un certain article 7 permettait de « tourner la bonne foi » et de dresser des embûches au cas de changements ou modifications dans le travail ou le salaire, ce que le loyalisme des leaders-unionistes n'ont pas permis en 1893 se passa en 1910.

L'esprit était absolument retourné. L'*intervertissement des valeurs traditionnelles* était un fait accompli en Angleterre.

de l'*Humanité* du 3 octobre 1906. Il y appelait, depuis l'ère nouvelle, la *convention collective :* un *traité aux termes duquel le vainqueur impose au vaincu ses exigences.* Le correspondant à Londres de *La Petite République*, commentant un article du *Tîmes* du 29 août 1911, consacré à *la conciliation* et à *l'arbitrage*, disait exactement la même chose ; seuls les chrétiens sociaux persistent. Pourquoi ?

Lors de la toute dernière grève des dockers, à Londres, au cours de cet été, on se souviendra que les employeurs décidèrent solennellement et publiquement qu'ils ne se rendraient pas à l'appel d'*arbitrage* qui leur avait été fait parce que la *convention collective*, rompue par la grève, avait été revêtue de la signature d'un ministre et que, malgré cela, elle n'avait point été respectée.

Ils estimaient avec raison que, dans ces conditions, il n'y avait absolument plus rien à attendre de la bonne foi des dirigeants du parti « travailliste »... et gréviste à outrance, « jusqu'à toujours », comme on dit en argot parisien.

L'attitude des dirigeants des Unions anglaises est donc actuellement nettement hostile à la *conciliation* et à l'*arbitrage* et elle se trouve accentuée encore par l'hostilité qui vient d'accueillir un projet de création d'un *Conseil industriel*, ayant pour principale mission de procéder à des enquêtes sur les conflits du travail et composé de représentants des employeurs et des ouvriers. (*Réforme économ.*, 20 octobre 1911, p. 1099, in *Bulletin Union*, octobre 1911, p. 298-299.)

C'est bien la parole du vieux Keir-Hardie qui se réalise. « Le vieil esprit révolutionnaire, qui semblait endormi parmi nous, se réveille. Oui, oui, c'est une Révolution qui se prépare, c'est bien clair ! »

Les Anglais qui assistent, non plus année par année,

mais bien mois par mois au délabrement méthodique, à la ruine par pièces et morceaux de leur vieille organisation nationale du travail, n'hésitent plus à se montrer très énergiquement courroucés et prêts à réagir.

Déjà en 1911, l'un d'eux avait confié à Ludovic Naudeau (*Le Journal*, 27 août 1911) que le salut de la patrie était en cause et, pour ainsi dire, que cela devenait une question de vie ou de mort : question d'Etat. « L'augmentation du prix des transports dans les îles britanniques causerait non seulement un nouveau renchérissement du prix de la vie, mais aussi une augmentation du prix de revient de tous les produits anglais. Actuellement, sur tous les marchés du monde, la Grande-Bretagne se sent serrée de près, traquée, menacée et quelquefois même battue par la concurrence allemande.

» Les Unions nouvelles (syndicats sans responsabilité), me disait hier un marchand anglais, écrivait Naudeau, emploient leur force aveugle et arrogante à faire augmenter les salaires et à faire diminuer les heures de production, sans vouloir considérer en rien qu'elles nous conduisent à la ruine ! Elles oublient que nous ne sommes pas seuls dans le monde, et que pendant que nous procédons à nos rajustements sociaux, nous nous heurtons hors d'Angleterre à une concurrence féroce. Le résultat de toute cette agitation, ce sera finalement, pour la classe ouvrière, le chômage et la famine ».

C'est bien dommage que ce bon commerçant anglais ne puisse se déplacer pour venir faire aux *Semaines sociales*, ou même à l'*Action populaire de Reims*, un petit discours de *vérité économique*. Les Anglais désabusés réclament donc énergiquement, et ils ont raison, le retour aux *responsabilités*, aux *droits* et aux *devoirs communs à tous les citoyens !*

Et en fait, en réalité, les ravages de l'*irresponsabilité* ne sont-ils pas aussi graves dans un groupe social quelconque que dans un individu isolé ?

N'a-t-on pas chaque jour des exemples de ces excès qui portent un *irresponsable* aux pires extrémités, au mépris de tout, non seulement du prochain, mais encore au mépris de lui-même, *au suicide ?*

Les exemples très suggestifs et très attristants qui leur viennent de l'Australie servent d'ailleurs d'indication à ceux qui savent encore raisonner en Europe.

Un voyageur anglais, avocat à Londres, navré de ce qu'il rencontra là-bas, et voulant éviter à sa patrie le sort de ces régions neuves, essentiellement agricoles ou minières, donc pleines d'espoir et de possibilités d'avenir prospère, *en train de se suicider*, écrivit dans le *Standard* de Londres une relation de ce qu'il avait observé.

Il avait vu des pays, placés dans des conditions exceptionnelles de climat, de fertilité, de peuplement et de protection douanière, qui n'avaient point répondu aux espoirs que certains fondaient sur les *lois sociales.* On n'y avait su éviter ni les grèves, ni les troubles ; on se mourait de la tyrannie syndicale, et cela il voulait le dire à ses compatriotes.

Comment se fait-il que ce document ait échappé aux doctrinaires de Reims, si amoureux de tout ce qui fut socialement imaginé là-bas ?

Pour combler cette lacune, nous le reproduirons ici, afin de montrer en combien peu de temps une démocratie sociale pure... peut *se suicider*, mourir de l'auto-intoxication, produite sur son organisme par ses propres manœuvres.

Voici les plus importants passages de la relation du récent voyage de M. E. G. Jellicoe dans l'Australie.

Nous prions nos lecteurs de retenir avec soin ces lignes qui les éclaireront eux-mêmes et leur permettront d'éclairer d'autres de nos concitoyens induits en erreur par la presse démocratique et blocarde, réunies dans la même folie.

Ils remarqueront les dates : 1904, année où commence l'expérience ; 1911, année où se marque la plus profonde désillusion. Sept années ont suffi pour que cette « Plaie d'Egypte » (de conception moderniste juive) ait mené tout un immense pays presque à sa ruine.

« ...Au moment où je quittais la nouvelle Zélande en 1904 et revenais exercer ma profession en Angleterre, la prospérité de la colonie était parfaite. Ses meilleurs citoyens se flattaient, au moyen d'une législation sociale qu'ils croyaient efficace, d'avoir procuré à la classe laborieuse et plus pauvre de la communauté les moyens matériels d'améliorer leur situation.

» J'avoue que j'étais de ceux qui pensaient que l'accroissement du bien-être des ouvriers était plus important à considérer que leur productivité, et que celle-ci augmenterait naturellement avec le mieux être et le développement du caractère et de la conscience nationale. De même que l'Evêque de Londres (anglican, sans nul doute), j'étais plein de confiance dans le mouvement ouvrier qui devait apporter sur cette terre « le ciel de justice et d'humaine bonté ». Pendant les huit mois que j'ai parcouru à nouveau les territoires du Dominion, je n'ai trouvé nulle part le « Paradis de l'Evêque ». Toutes mes idées politiques avaient été faussées et je me suis réveillé à la sombre réalité de toutes ces complaisances à la classe ouvrière.

» *Le suffrage universel intégral aussi bien masculin que féminin, l'action des politiciens professionnels et démagogues* et la diffusion des *naïves théories sur le capital* et

le travail ont eu pour résultat d'amener un pays possédant tous les éléments de prospérité *tout près de sa ruine financière et industrielle. L'initiative individuelle* et *l'épargne privée* ont été complètement annihilées, le *capital s'est retiré des entreprises* ou s'est abstenu d'en créer de nouvelles et, par une *conséquence fatale, le travail s'est raréfié, cessant même à certaines places. Le coût de la vie a augmenté d'une façon énorme*, et, comme contre-partie, la consommation s'est rejetée sur les produits inférieurs. » Le voilà donc éclairé ce *gros problème de la vie chère* dans sa raison créatrice essentielle et fatale sous l'influence des errements de vrais *irresponsables.*

Jellicoe continue :

« C'est, on le voit, une crise excessivement pénible pour le monde ouvrier. *Les lois sur l'arbitrage industriel* se sont montrées contrefaites et leur seul résultat a été d'imposer à une population, déjà surchargée d'impôts, une *armée de fonctionnaires* bien payés, dont la principale occupation est de tracasser et de paralyser le commerce et l'industrie du pays.

» Le fonctionnement des lois (sur l'arbitrage) est complètement faussé, et au moment même où je m'embarquais pour l'Angleterre (1911), la fédération maritime menaçait de se mettre en grève si satisfaction n'était pas donnée, par la cour d'arbitrage, à ses revendications, tandis que les *charpentiers* requéraient de la Cour une sentence *leur garantissant que jamais l'obligation ne pourrait leur être imposée de travailler le samedi, ce jour devant être exclusivement réservé pour le sport et les matchs de foot-ball.*

» Ainsi, la Nouvelle Zélande, par ses *expériences de législation sociale* et par *la taxation extrême* des possesseurs du sol, a complètement perdu de vue ce fait fondamental

qu'en effrayant les capitaux et en les chassant des entreprises, on *rétrécit le champ de l'activité privée* en même temps *qu'on diminue le fonds national des salaires.* Non seulement un grand nombre de familles aisées se trouvent frappées, mais des milliers de gens, ayant de modiques ressources, se trouvent réduits avec leur femme et leurs enfants, à des conditions d'existence très précaire, sinon à la misère.

» L'Australie a également ressenti les effets de cette *folle législation du travail* et de même qu'en Nouvelle-Zélande, le *Labour Party travaille, non seulement à sa propre destruction, mais encore à celle de ses concitoyens. Son but avoué est de rabaisser les gens et les choses à son niveau grossier et de détruire le capital.* Le caractère, le respect et le devoir sont choses dont on ne parle plus. Tout est remplacé par le sport : la boxe, les courses de chevaux, le jeu, pour lesquels, naturellement, de nouvelles augmentations de salaires sont nécessaires. Les mêmes gens que dans la Nouvelle-Zélande nous nous sommes efforcés d'élever à de meilleures conditions morales et matérielles, maintenant *que le droit de vote les a rendus maîtres du pouvoir politique,* sont devenus de véritables tyrans et une menace pour toute la communauté. *A l'heure actuelle, un ouvrier non affilié à une Trade-Union est dans l'impossibilité de gagner sa vie...* »

Ici nous ouvrons une parenthèse et coupons le récit du journaliste anglais pour demander aux démocrates pourquoi ils ne font jamais état dans leurs discours et écrits sociaux de la lettre de S. S. Léon XIII aux archevêques et évêques de l'Amérique du Nord et intitulée *Longinqua oceani* (1895).

Il nous semble cependant que cette lettre renferme certain *modus agendi* dont on tient trop peu de compte au

point de vue de la liberté individuelle des ouvriers.

L'avocat anglais termine ainsi son récit sur un ton de courroux, de lamentation et de tristesse.

C'est à se demander ce qu'il doit dire de l'heure présente.

« Tout ce que j'ai vu voir pendant ces huit derniers mois (1911), tant en Australie qu'en Nouvelle-Zélande, de la tyrannie, de l'ignorance, de la paresse, de l'insolence et des membres du collectivisme pratique, m'a déterminé, dès ce moment, à résister de toutes mes forces à *la détestable et criminelle croisade qui est prêchée et entretenue en Angleterre* (il aurait pu ajouter : et aussi ailleurs) *et qui conduirait à un semblable désordre*, en posant comme base de la politique le préjugé et la rancune des classes, ainsi que la destruction des institutions dont notre pays est si justement fier. » (*Standard* du 6 janvier 1912.)

Eh bien ! et nous !... que dirons-nous donc, nous qui avons de tels récits et de telles visions pour nous instruire et qui marchons vers le feu comme des ânes à qui on bande les yeux ?.....

Ce lamentable sujet n'est pas épuisé.

Voici ce qu'observait à ce sujet, récemment, le journal *L'Océanie française* :

« On a peine à concevoir qu'un continent aussi vaste que l'Australie, dont la superficie égale celle de l'Europe, ne possède pas une population supérieure à un peu plus de quatre millions d'habitants... Bien des causes contribuent à ce non peuplement : éloignement de l'Europe, grande sécheresse de certaines parties du continent et surtout mesures législatives draconiennes qui entravent l'immigration.

» L'ambition des australiens est de fonder un grand empire de race blanche, semblable aux Etats de l'Amérique

du Nord. Un grand empire ne peut exister réellement que si la population est proportionnelle à sa superficie. Or, seule la région méridionale de ce grand continent est habitée et le tiers de la population *totale* réside dant les trois grandes villes de Sydney, Melbourne et Adelaïde, la campagne se partageant le reste, quantité infiniment négligeable, eu égard à l'étendue de la contrée. Le résultat de cet état de choses est la désolation d'une contrée qui *offrirait d'innombrables richesses agricoles si les bras ne manquaient pour défricher les terres* (et le retour à la terre, alors ? tout le monde n'en *voudrait* donc pas ?)

» L'élevage s'impose donc, qui n'exige aucune main-d'œuvre, quelques gardiens à cheval suffisant à la surveillance d'immenses steppes.

» Si *la confédération ne change radicalement sa façon de faire*, il est *fatal* que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les territoires septentrionaux de l'Australie, presque déserts à l'heure actuelle, deviendront l'exutoire du Japon surpeuplé et colonisateur qui, pour l'instant, se contente de la Corée et de la Mandchourie méridionale. *Malgré leur énergie et leur courage*, les australiens ne *pourraient* pas s'opposer à l'envahissement par le peuple nippon de la partie nord de leur continent.

» En attendant, ils cherchent par tous les moyens à enrayer l'infiltration pacifique de la race jaune et à interdire l'accès de leur bol aux individus arrivant isolément.

» En un mot, l'Australie ferme la porte aux Asiatiques et aux travailleurs de couleur et cherche à attirer les colons de race blanche, mais, avec *un illogisme* inexplicable, ses lois restrictives gênent considérablement l'immigration, de telle sorte qu'il est difficile à un étranger d'entrer en Australie pour y occuper un emploi déterminé.

» L'australien a pris l'habitude des salaires très élevés et il craint que l'introduction de la main-d'œuvre étrangère ne diminue les tarifs dans de fortes proportions.

» D'où interdiction, à tout individu, d'entrer sur le territoire si, lié par un contrat de travail, approuvé par le ministre compétent (formalité indispensable), le salaire prévu par l'engagement est inférieur aux taux en vigueur dans le pays.

» La conclusion de ceci est que l'Australie doit, si elle veut devenir une grande nation de race blanche, prendre sans *plus tarder*, les mesures nécessiares pour attirer surs on sol et surtout l'y maintenir, l'immigrant Européen. Les salaires baisseront sans nul doute, mais, *comme il s'agit pour elle* d'une question vitale au premier chef, le doute et l'hésitation ne peuvent être permis ».

Il faut donc conclure, en plus de cet extrait de *L'Océanie française*, que le « *retour à la terre* », si légitimement préconisé d'ailleurs par les meilleurs économistes et hommes d'Etat, n'est pas *spontané* chez tout le monde, surtout dans le peuple.

Ce fut là une des fortes erreurs de la génération de 1848, de Victor Considérant, par exemple, avec ses fameux droits naturels de chasse, pêche et cueillette.

Il y a des hommes que l'on peut pousser dans le dos toute leur vie et qui jamais ne consentiront à émigrer à la campagne.

Beaucoup de personnes s'illusionnent sur ce point...

Que les exemples australiens nous servent donc.

Voilà ce à quoi aboutit, dans le réel et le concret, la mise en pratique du *renversement des valeurs traditionnelles.*

Le fameux *Fara da se* des syndicats autonomistes peut se lire sur nature.

Le socialisme a mené à la ruine et au *suicide* les nations les plus jeunes et les mieux armées en vue de meilleur devenir.

Cela, Reims ne l'a point dit. Cette prétérition, dans les circonstances actuelles de la marche de la Révolution en Europe, en France et dans le monde entier, est à notre avis une faute très grave.

D'éloquents prédicateurs font en ce moment les plus louables campagnes en faveur de la *natalité ;* il faut que les sociologues les encouragent en exposant les causes qui font que les pays qui *viennent* de *naître*, et où l'on aurait pu *naître*, meurent au contraire... et par le *suicide.*

Les prétéritions documentaires et les faux aiguillages démocratiques sur ces points sont d'autant plus graves *pour des Français*, que cette sorte de dégénérescence du sens *vitaliste* paraît propre aux peuples d'origine anglo-saxonne.

On a trop aimé ses *aises* dans cette race. Un belge, un allemand, un hollandais sont, remarquez-le bien, tout autant *charnels*, au sens philosophique du mot, mais ils sont beaucoup moins *sportifs ;* infiniment moins *sportifs*, que les anglais, qui sacrifient à l'*amusement* davantage d'heures que les autres n'en consument dans une *griserie* d'ailleurs lourde, un peu épaisse et universellement constatée.

Les allemands et les belgo-hollandais sont devenus plus effectivement laborieux peut-être que les anglais et ceux qui dérivent d'eux comme les américains et les australiens.

Dans le livre déjà cité de Reims (*Année sociale internationale*, 1910), aux pages 232 et 233, on voit nettement ce contraste.

Tandis qu'à la page 232 on nous cite l'interview de

Gompers, le chef de la *Fédération Américaine du Travail*, qui parle aux camarades de Paris de *vie meilleure, plus jolie*, des douceurs de l'*aisance*, des *opportunités* de l'existence, etc., bref, toutes formules de *rocking-chair*, à la mode australienne, la page suivante nous donne le *vrai sens* de l'évolution syndicaliste allemande.

On y lit ceci :

« Dans le syndicalisme allemand, le groupe des anar-
» chistes et des révolutionnaires a peu d'influence ; le réfor-
» misme et l'esprit de modération font de grands progrès
» parmi les syndiqués socialistes eux-mêmes. Les ten-
» dances des révolutionnaires français provoquent leur
» réprobation (parbleu !). Ils acceptent en théorie le prin-
» cipe de la lutte des classes, poursuivant, de même en
» théorie, l'abolition du patronat et du salariat, mais ils
» répudient dans l'ensemble la grève générale, repoussent
» les politiciens et déclarent qu'ils veulent se tenir stricte-
» ment sur le terrain professionnel.

» Ils s'intéressent surtout aux réformes pratiques, à
» l'extension des lois d'assurances, à la question du chô-
» mage, des habitations ouvrières, des bureaux de place-
» ment. S'ils conservent dans le langage courant des expres-
» sions telles que « lutte de classes », *klassen kampf*, ils
» répugnent à la vloience et discutent avec beaucoup de
» calme les questions les plus passionnantes. »

Pour les belges, c'est tout-à-fait la même chose.

Ici, Reims nous prend à la fois par les deux systèmes : *étatisme* et *laxisme vitaliste*. Or, comme nous ne craignons en France ni les Anglais, ni les Américains, ni les Australiens, pourquoi venir nous préconiser les aspirations *bucoliques* des races chez lesquelles l'amour de la *joliesse des choses*, du *golf*, du *tennis* et des *opportunités* de la vie, a pris une part ultra-prépondérante ?..

Nous avons assez à faire avec l'invasion directe de peuples, forts, robustes, travailleurs à dures mâchoires et à durs vouloirs, pour ne point venir nous préconiser du *farniente* supplémentaire et des alanguissements vitalistes, parfaitement hors de circonstance.

De l'énergie du haut en bas, voilà ce dont nous avons un grand besoin, un besoin extrême, un besoin *maximum*, pour lutter, tant contre les *métèques* de l'intérieur, que contre ceux de l'extérieur, surtout avec les ramifications sans nombre qu'ils ont déjà dans la place.

CHAPITRE VIII

L'IMPASSE DE REIMS

Impossibilité de conclure pratiquement.

« L'impasse de Reims », en fait. — *Egotisme* et *libéralisme* des groupes autonomes. — Manquement à la loi providentielle de la solidarité des industries entre elles. — Ce qui *se voit ;* ce qui *ne se voit pas.* — Le *cercle vicieux.* — Mépris des groupes autonomes pour le *nous* fraternel ; renforcement, au contraire, du *moi* égoïste. — Les belges et les trusts patronaux. — La « sportule » des prêtres constitutionnels en 1790. — Lutte entre coopératives et syndicats *égoïstes* et à *courte vue.* — Ce que disait la « Lettre au Sillon ». — Ce que l'on voulut faire dans le Nord. — La verrerie ouvrière d'Albi. — Simple mot sur les *Retraites ouvrières.*

Nous venons de voir comment, *en fait,* toutes les anciennes valeurs sociales sont interverties, et nous avons tracé ce tableau d'après les hommes d'affaires avertis. Conclusion terrible : *suicide de nations !...*

De nos grands intérêts français menacés par l'odieux régime que nous subissons, menaces et dangers avec lesquels la démocratie dite chrétienne joue avec la plus par-

faite insouciance, Reims ne dit pas un mot. Evidemment on y est obnubilé par le faux concept de « solidarité maçonnique » du « redressement de compte social », coïncidant si bien avec la propre pensée de « refonte totale de la société sur plan nouveau ». Malgré l'affirmation absolument contraire des Pontifes Romains, les utopistes Rémois ont abouti à une véritable *impasse*, à un cul-de-sac anarchique, dont il leur est, matériellement parlant, impossible de sortir.

Il se pourrait aussi fort bien qu'ils aient péché contre le *Droit naturel et social* de façon plus grave encore en contractant l'alliance syndicaliste intégrale.

Leur libéralisme les aurait poussé à une faute plus considérable que celle dont ils se sont rendus coupables en battant en brèche sans merci l'ancienne hiérarchie patronale, bafouée, ridiculisée, honnie sous le nom de *paternalisme* (pourquoi pas badernalisme ?)

Ils n'ont point vu que cette puissance énorme qu'ils veulent donner en bloc à chaque groupe ouvrier industriel porte *par le fait même* ce groupe à se prévaloir outre mesure, sans mesure (qui tiendrait la jeauge ? qui serait juge ?) de sa force en poids de vrac.

Il y a donc là, dans cette prédominance, exclusive, butée à de purs instincts matériels, violente, aveugle et surtout absolument fermée à toute considération sur les réflexes de ses désirs relativement à l'économique des autres associations similaires dans la nation, une situation a-sociale, tout-à-fait exceptionnelle et étrangement neuve.

Par quel principe de *droit naturel, religieux, spiritualiste*, les utopistes Rémois pourront-ils justifier ce manquement réel à la loi, *bien providentielle, celle-là, de la solidarité de toutes les industries entr'elles ?*

Ici, faisons un raisonnement : quelle compagnie armée, quel bataillon, quel régiment, dans n'importe quelle troupe en marche, a jamais eu semblable droit de faire bande à part en usant à son gré, vis-à-vis des autres sections militaires, du procédé de *pronunciamento ?*

Reims a-t-il réfléchi à cette conséquence ?...

Comme ces intelligences simplistes, enfantines (au sens philosophique du mot), intelligences non averties, ignorant ou voulant ignorer que tout *phénomène* a une loi, les didactes de Reims, dans le grand désarroi national que nous avons décrit, ne *voient... que ce qui se voit*, c'est-à-dire n'envisagent que l'unique question de relèvement des salaires.

Pour eux, tout sera sauvé quand les salaires seront partout relevés.

Vie chère, *Trusts*, *Grèves*, *Semaine Anglaise*, etc., tout en un mot se résume pour eux en une question de salaires.

L'argent du salaire, c'est ce que *l'on voit*, ce que *tout le monde voit*, ce que *l'ouvrier voit.*

Il ne faut être ni philosophe, ni « catéchiste » pour dire cela.

Mais ce qu'il y a *derrière les phénomènes*, ce qu'il faut savoir deviner sous peine de se tromper, ces lois des choses : *lois de la civilisation, loi de solidarité des industries entre elles ;* cela ils l'ignorent, et veulent à tout prix l'ignorer.

Il ne s'agit plus de citer avec complaisance les *intervertisseurs des valeurs traditionnelles ;* il faut voir ce qui résultera de ce renversement ; il faut donner aux âmes ardentes et dévouées des idées de reconstruction.

De ces idées-là, dans le *Guide* de Reims, on n'en trouvera pas une seule, et l'on ne voit même pas qu'ils ébauchent de ce côté le moindre effort de pensée.

Ils laisseront par exemple, à leurs amis de la Presse, tels

les rédacteurs de *La Croix du Nord*, le soin de développer le programme de la *corporation obligatoire* qui est bien au fond de leur rêve.

Pour eux : argent salaire, salaire argent, voilà ce qu'on lit à chaque page des dernières parties du volume.

C'est enfantin... De la part de philosophes sociaux que l'on a tout lieu de supposer avertis ; c'est même coupable.

Prenez cette question si actuelle et si angoissante de « LA VIE CHÈRE » :

Au lieu d'examiner si les gouvernants athées, laïcisasateurs, athéisateurs, n'ont pas été pour beaucoup dans cette situation, ils escamotent ces points dangereux, et sautent de suite à la question monétaire.

Evidemment, la rareté ou l'abondance de l'or font beaucoup en cette question, mais *elles ne font pas tout*. Or, lorsqu'on se met en posture de doctrinaire, de conducteur de foules, il faut *tout savoir* et honnêtement *tout exposer*.

Il eût été strictement équitable de parler *tout d'abord* des folies gouvernementales et administratives des « mauvais bergers » qui nous rançonnent et qui ont établi en France les taxes d'impôts les plus lourdes qu'en aucun autre pays, et qui, de ce chef, ont grevé les *prix de revient* de chaque industrie dans des proportions considérables (1).

De cela, rien !... On fera d'assez longues dissertations

---

(1) Les différents budgets sont publiés chaque année, et dans un *Guide* comme celui de Reims, cela devrait être soigneusement noté. — « Les Anglais sont mis au courant des opérations de leur gouvernement par des *Reports* qui sont pour chaque service annuellement publiés, ne coûtent que quelques deniers (0,50 à 0,60 c.) et sont lus par tout le monde. De cette façon, en Angleterre, chaque administration, *obligée* de récapituler ses actes en public et de rendre compte de sa gestion, sait à quoi elle s'expose dans sa responsabilité ». Quelle différence avec les ténèbres et « l'envoutement français ». (Voir René STOURM, *Cours de Finances*, le budget, p. 620 et note.)

sur le rôle de la monnaie auxquelles on n'a rien à contredire ; mais on aura oublié totalement que si l'ouvrier est producteur, il est aussi et surtout *consommateur.*

La loi du bon marché, c'est l'abondance des produits. Chaque relèvement de salaires contribue à un relèvement du prix de la vie. Sans les machines agricoles et par suite de relèvement de tous les salaires payés en agriculture, le pain serait en France à un prix exorbitant. On serait obligé de revenir aux *taxations d'office* qui ont régi la France jusqu'à Turgot.

Il y a quelque temps, se tenait à Arras, en plein centre des houillères du Nord, une entrevue entre patrons et ouvriers pour le relèvement des salaires dans les mines.

Voilà ce qu'un écrivain de grand sens disait à ce sujet dans un journal du Nord, sous ce titre très exact : *Le Cercle vicieux* :

« L'entente, après une longue discussion, a fini par s'établir sous la forme d'une nouvelle prime de 5 % accordée sur le salaire de base. Au point de vue social, on ne peut que se réjouir de ce résultat, mais, au point de vue économique, il serait peut-être téméraire de penser qu'il amènera le résultat que les mineurs en attendent. Nous nous expliquons.

» Le grand argument, en effet, qui a été apporté par les délégués des syndicats pour obtenir ce relèvement des prix de la journée réside dans la cherté de la vie qui ne cesse de s'accroître avec une effrayante rapidité. Le fait est exact ; il faut aujourd'hui, pour vivre dans les mêmes conditions qu'il y a vingt ans, qu'il y a dix ans, qu'il y a cinq ans même, une somme d'argent plus élevée ; mais, en dehors des charges fiscales imposées par l'Etat, quelle est la cause à peu près unique de cette situation, sinon les augmentations

de salaires qui ont été accordées depuis quelques années dans presque toutes les corporations ouvrières ?

» On tourne véritablement dans un *cercle vicieux*. Plus on gagne, plus on dépense, sans améliorer sa situation, et plus on dépense, plus on veut gagner, pour l'améliorer. Le salaire nominal est modifié ; le salaire réel, c'est-à-dire celui qui permet de se procurer une même quantité de choses utiles à l'existence, ne change pas.

» Savez-vous ce que représentent les cinq pour cent des mineurs ? La coquette somme de dix millions. Mais, cette somme, elle ne sera pas prise dans la poche des capitalistes. Les compagnies la récupéreront par une augmentation du prix du charbon, et même, il leur restera bien le tour du bâton, c'est-à-dire que l'augmentation de prix de vente sera plus forte que l'accroissement des salaires. Les négociants et revendeurs imiteront les compagnies, de telle sorte que les 5 %, qui équivalent à peu près à cinquante centimes la tonne de charbon, arriveront jusqu'au consommateur sous la forme d'une pièce de vingt sous, pour les marchés en gros, et peut-être davantage pour les petits acheteurs.

« Dans beaucoup d'industries, le charbon est un des éléments importants du prix de revient. La conséquence sera donc qu'une foule de produits manufacturés vont, dans quelques mois, coûter plus cher que maintenant. Ces produits, c'est la masse, c'est-à-dire les ouvriers eux-mêmes, que forment la masse, qui les consommera et qui les paiera un prix accru non seulement des 5 % accordés aux mineurs, mais encore de tout ce qui sera resté entre les mains des intermédiaires, qui, forcément, arrondissent les prix, surtout dans les transactions au détail.

» Vous me direz que les mineurs auront gagné sur le dos des autres travailleurs ce que ceux-ci auront perdu. Pas absolument, car ils sont aussi consommateurs et abandonneront, à ce titre, une faible partie de leur gain.

» Maintenant, multipliez par toutes ou presque toutes les professions l'opération que les mineurs viennent de faire, et vous verrez qu'il en résultera une augmentation générale du prix de la vie, qui absorbera, et parfois au-delà, l'augmentation du salaire.

» En effet, une augmentation de salaire seule ne peut accroître le bien-être ; seule *l'augmentation des richesses d'un pays* peut amener ce résultat, — et par augmentation des richesses, il faut entender non celle des matières dites précieuses, métaux ou bijoux, mais celle de tous les objets nécessaires, utiles ou agréables aux hommes.

» Or, il y a aujourd'hui une tendance, qui se manifeste notamment dans le bassin houiller, c'est de méconnaître cette vérité élémentaire et de diminuer la quantité productive à mesure que le salaire augmente. On extrait moins de charbon aujourd'hui qu'il y a quelques années par tête d'ouvrier du fond. Dans beaucoup de métiers, on agit de même, de telle sorte que les produits se raréfiant, une nouvelle cause de hausse de ces produits se manifeste et rend encore la vie plus onéreuse et moins large. S'il y a moins à consommer dans une contrée, on consomme moins, tout en dépensant plus.

» Il faut le dire et le répéter, au risque de ne pas être compris, il n'y a qu'un moyen d'améliorer la condition du plus grand nombre, c'est, en évitant la surproduction, de mettre à la portée des consommateurs une quantité suffisante de produits. Cet accroissement ne peut être réalisé

que par un plus grand effort de l'homme ou par des découvertes mécaniques et économiques.

» Ce n'est pas dans cette voie que marchent les socialistes, en décourageant le capital qui n'ose plus se hasarder dans des entreprises nouvelles et en persuadant le travail qu'il sera d'autant plus heureux qu'il travaillera moins, c'est-à-dire qu'il créera moins de richesses ».

A ces paroles définitives, il convient cependant, pour le cas spécial de Reims, d'ajouter encore autre chose.

Cette lutte pour le relèvement groupal des salaires qu'ils encouragent et propulsent si étourdîment, sera le tombeau des utopies libérales, libéralistes de ces surprenants théoriciens.

C'est dans cette inextricable anarchie qu'ils trouveront la punition de leurs illusions profondes, de leur coupable dédain de ces « *lois économiques* » dont ils dissertent à tort et à travers.

Après avoir tout démoli du côté patronal : *autorité responsable, hiérarchie respectée, paternalisme, colaboration graduée suivant les rôles* et non pas égalitaire d'homme à homme (un homme en vaut un autre), comme nous l'avons fait remarquer plus haut, se figurent-ils bien l'action effective que eux, auront vis-à-vis du *syndicalisme groupal* intégral ?

Se figurent-ils par hasard que ces groupes de gens robustes et bien musclés voudront écouter leurs appels au désintéressement, au « renoncement affectueux », qu'ils répondront en un mot à leur formule chérie : *plus de* MOI *égoïste, mais le* NOUS *fraternel ?*

Jamais, au grand jamais !

C'est la faillite *assurée* de leur rêve.

Si l'*égoïsme* groupal se manifeste, c'est bien au sein des

syndicats ; ils n'ont cure des intérêts généraux de la collectivité.

On a voulu intervertir les valeurs traditionnelles par le moyen desquelles la civilisation s'était fondée peu à peu. On verra ce que coûtera ce renversement.

C'est en même temps la faillite totale de ce libéralisme foncier, démocratique, aussi intégral qu'impénitent.

Que l'on veuille bien écouter un exemple d'hier au sujet de cet égoïsme que l'on qualifiera par euphémisme d'*égotisme syndical.*

En Belgique, nous l'avons vu, le sentiment coopératif existe depuis toujours. M. Charriaut l'explique tout au long à la page 222 de son livre. Il cite le cas de deux corporations ouvrières, les mineurs du Borinage et les tailleurs de diamants d'Anvers, qui prirent prétexte d'un ralentissement des affaires, de nature à provoquer une baisse des prix, et par conséquent des salaires, pour décréter d'elles-mêmes, spontanément, lors de la crise industrielle de 1908, sans aucune sorte d'entente avec les patrons, la limitation de la production.

Pour les ouvriers des tailleries de diamant, la grève proportionnelle ne pouvait avoir de conséquences graves. Le diamant est un objet de luxe et de fantaisie, la hausse des prix ne saurait atteindre réellement la grande collectivité des consommateurs. On vit très bien sans diamants.

Pour l'industrie houillère, les conséquences ne pouvaient être les mêmes. Le maintien rigoureux du prix de combustible dans une période de crise équivaut à une déclaration de guerre à l'industrie métallurgique qui ne vit que par le charbon. L'industrie métallurgique occupe des milliers et des milliers d'ouvriers que la cherté du charbon affame, lorsqu'elle enlève aux industriels nationaux toute possibilité de tenir tête à la concurrence étrangère.

Les syndicats des mineurs belges ne virent cependant que leur intérêt corporatif particulier. Alors que le pays était atteint dans ses forces vives, ils préférèrent un travail limité à une réduction des prix du produit houiller régulateur de l'industrie. Leur solidarité pour les ouvriers métallurgistes et pour la collectivité s'arrêta à la conception éminemment pratique du travail proportionnel et ils firent le jeu des producteurs charbonniers qui ne protestèrent et ne poursuivirent les chômeurs que pour la forme et pour le principe, les journées de chômage n'étant naturellement pas payées.

Ainsi, la démocratie ouvrière belge donne ce spectacle d'une lutte essentiellement capitaliste dans sa forme et dans ses résultats, contre la démocratisation des prix *et sans s'inquiéter de quiconque.*

On pourrait allonger la liste des citations sur ce sujet. Restons sur cette vision de la faillite du sentimentalisme de Reims.

Trusts patronaux. — N'insistons ni sur une étrange théorie des *grèves* et sur son absurde traduction de ce qu'il dit être les *trusts* patronaux.

Lorsque les prix de revient montent, il faut bien que *toutes* les consommations s'en ressentent.

Si l'on connaissait à fond les *lois* de la *valeur* et la chrématistique économique, on verrait que les chefs d'industrie, les chefs de l'armée en marche, les intendants militaires sont bien forcés de chercher des combinaisons pour alimenter leurs troupes sous peine de débandade ! Furent-elles funestes aux ouvriers ? Voyez ce que disent les enquêtes dans les pays « travaillistes » (1).

---

(1) Claudio Jannet. Ses ouvrages sur le *Capital* et aussi sur les *Etats-Unis d'Amérique.* — Rambaud. *Cours économ. polit.*

Le reproche que l'on fait aux trusts est surtout de n'avoir peut-être pas assez correspondu à réaliser le plan providentiel de transformation de l'*utilité onéreuse* en *utilité gratuite.* Mais c'est tout.

Les ouvriers n'en ont point souffert. Pourquoi donc représenter « les ogres patronaux » se donnant la main par dessus les frontières en une internationale d'exploiteurs (1) à laquelle doit correspondre l'internationale des exploités ?

En quoi l'alliance de Richard-Cœur de Lion et celle de Philippe-Auguste pour la 3me croisade ont-elle rendu plus malheureux les soldats de ces deux troupes coalisées ? La comparaison de Maurras vaut encore dans l'espèce. Il y avait des deux côtés des intendants chargés de la vie des troupes et l'histoire ne dit pas qu'ils les aient laissé mourir de faim. Quel bel intérêt auraient-ils eu à cela ?

Franchement, on se figure le Français plus intelligent. On l'est davantage, paraît-il, en pays « travailliste ».

Charriaut, dans son enquête, après nous avoir montré les associations corporatives belges perdant complètement de vue l'intérêt de la collectivité dans leur lutte pour le meilleur salaire, nous dit qu'on les voit même parfois se faire « les complices » du capital dans cette bataille des appétits déchaînés. On cite le syndicat des ouvriers verriers, proclamant triomphalement qu'il a réussi « *à établir l'union complète entre le capital et le travail* » (*sic*) (2), à la suite d'un conflit dont les circonstances méritent d'être rapportées et offertes aux méditations des démocrates Rémois et autres.

« Les sociétés verrières cherchaient depuis longtemps à former un syndicat pour la réglementation de la vente, une

(1) *Guide Social*, p. 265 et suiv. : organisations patronales.
(2) In Charriaut, p. 270.

sorte de trust d'expansion et de défense qui aurait pour conséquence immédiate de relever les prix.

» Mais l'entente ne pouvait s'établir en raison surtout des exigences de certains producteurs dans la répartition des quote-parts ; que firent alors les ouvriers socialistes ? On peut penser qu'ils se tinrent cois, n'ayant pas à intervenir dans une discussion essentiellement patronale, n'intéressant que la direction administrative des diverses entreprises de verreries. On peut penser encore qu'ils protestèrent contre la nouvelle coalition capitaliste qui s'apprêtait à surgir et dont le résultat le plus clair serait l'augmentation des prix de tous les objets en verre, et par suite du coût de la vie. Non. L'Union verrière, qui réunit tous les verriers socialistes, n'intervint que pour *sommer les producteurs de se coaliser* et voici les paroles significatives prononcées par le président du syndicat des ouvriers : « Les établissements luttent entre eux ; c'est l'anarchie, il n'y a ni réglementation ni entente. Si les patrons marchaient d'accord, il en serait autrement. La grosse majorité d'entre eux est de cet avis ; mais l'entente n'est possible qu'à la condition d'être unanime, par exemple, par la création d'un comptoir général de vente. Malheureusement, quelques patrons n'en veulent pas, alors que c'est la seule solution de la crise, le seul moyen possible de sauver cette belle industrie (*sic*) ». Et non content de se prononcer ainsi pour la formation du syndicat patronal, *les ouvriers signifièrent aux fabricants leur préavis de cessation de travail, si, à une date déterminée, l'entente n'était pas conclue. Ou l'organisation patronale, ou la grève*, l'ultimatum fut catégorique.

» Les ouvriers, continue toujours Charriaut, firent plus : sachant qu'un fabricant au moins ne voulait pas entendre parler de convention, ils *menacèrent ce « sauvage »* (sic)

d'un boycottage en règle s'il n'adhérait pas au groupement. « L'Union verrière » ne lui fournirait plus d'ouvriers et il serait obligé de fermer son usine, dans l'impossibilité de recruter un personnel assez nombreux parmi les ouvriers non syndiqués.

» L'idée de l' « *Union verrière* », en poussant à la création d'un cartell verrier, était évidemment d'amener, avec une majoration des prix, une amélioration des salaires. Mais le moyen employé est au moins curieux, dit Charriaut, si l'on songe aux campagnes des socialistes dirigées contre l'agglomération capitaliste, à leur lutte contre la concentration des richesses qui supprime la classe moyenne et affame les travailleurs ». (Les soulignements sont de nous.)

Trouve-t-on dans le *Guide* de Reims beaucoup d'observations aussi pratiques ?...

A un point de vue plus élevé encore et étant donnée la loi de Séparation de l'Eglise catholique d'avec l'Etat, qui fera plus tard les fonds nécessaires à l'entretien du culte et du curé ?

Verra-t-on les curés français comparaître à la barre des commissions syndicales ouvrières pour établir le chiffre de la « sportule » qui leur sera concédée par le bon vouloir desdits syndicats ?

Ce spectacle a déjà été donné chez nous par les curés constitutionnels qui se présentaient aux assemblées de district pendant la grande Révolution pour mendier un traitement que l'on discutait par francs et décimes. Ne sera-ce point honteux ?

Ose-t-on nous dire que cette attitude est dans le plan prévu par la Providence ?

Supposons tout pour le mieux ; supposons qu'au lieu de la guerre entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers,

on arrive à un *modus vivendi*, à une paix transactionnelle. Le patron ne sera plus libre d'encaisser comme il voudra ses bénéfices ; le *parlementarisme à l'usine* donnant probablement aux ouvriers le droit de visiter les livres comme aux agents du fisc chargés de percevoir l'impôt sur le revenu, il se passera ceci que le patron ne pourra plus employer comme il voudra son argent... même en bonnes œuvres. Il sera à ce point de vue à la merci de ce que le *parlementarisme ouvrier* aura décidé.

Reims a-t-il songé à cette hypothèse ?

Que deviendra le culte en France dans ces conditions ?

LUTTE ENTRE LES COOPÉRATIVES ET LES SYNDICATS.

Pour bien juger de l'inextricable embarras dans lequel se sont mis les auteurs du *Guide* de Reims en s'engageant ainsi à fond, il faut lire à la page 328, tout le chapitre sur les conflits entre coopératives et syndicats. Ils n'arrivent point à mettre de solution sur pied et voici leur conclusion plutôt un peu aigre : «...Ce dont personne ne veut, et à juste titre, c'est de livrer les coopératives à l'exploitation des *syndicats égoïstes* et à *courte vue* (retenons ces épithètes) qui tendraient à enrichir une poignée d'ouvriers privilégiés au détriment de la *collectivité des consommateurs comprenant une majorité de travailleurs beaucoup moins heureux.*

Sur ces sages paroles, faisons des vœux pour que l'on se mette à Reims à étudier l'économie politique dite classique (méprisée comme classique).

C'est de la sorte que l'on s'y guérira de la manie du *redressement de compte*, de la passion de vouloir « *refondre la société dans un moule nouveau* ». On y parlera avec moins de respect attendri des « *intervertisseurs des valeurs traditionnelles* » des *solidaristes* à la Duguit, des *coopératistes- socialistes* à la Gide.

Qui sait ! on reviendra peut-être à ces enseignements profonds de « la lettre au *Sillon* » : « Que la question sociale n'est » pas née d'hier, que de tout temps, l'Eglise et l'Etat, heu- » reusement concertés, ont suscité dans ce but des organi- » sations fécondes, que l'Eglise, qui n'a jamais trahi » le bonheur du peuple par des alliances compromettantes, » n'a pas à se dégager du passé et qu'il lui suffit de repren- » dre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration » sociale, les organismes brisés par la Révolution et de les » adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, » au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la » société contemporaine : car les vrais amis du peuple ne » sont ni révolutionnaires, ni novateurs, mais tradition- » nalistes ».

Si on s'y inspirait des directions pontificales, on reprendrait selon l'Eglise, bien plus que selon la législation des Etats sans Dieu, « les organismes brisés par la Révolution ».

L'histoire rapporte que cet esprit n'avait cessé de régner dès son origine dans l'« association des patrons chrétiens du Nord » (1). Nous allons le prouver dans un instant.

Mais Reims veut ignorer ce « *patronat pestiféré* »...

Pour rentrer dans les réalités, il faut se souvenir de l'événement tout récent d'Albi.

Un écrivain, réputé pour son bon sens, traçait dernièrement les lignes suivantes, qui valent d'être conservées :

« Au milieu des événements qui troublent l'Europe, il est naturel que l'opinion publique ne se soit guère émue de la grève qui a éclaté, il y a quelques semaines, à la verrerie ouvrière d'Albi, mettant aux prises les ouvriers les uns avec les autres. C'est pourtant un événement qu'il faut

---

(1) Mgr Fichaux. In : Conférences de Notre-Dame du Hautmont, octobre 1910.

noter, parce qu'il porte avec lui un grave enseignement. La verrerie ouvrière d'Albi était née, au lendemain d'une grève violente, de l'initiative socialiste, encouragée par un donateur généreux que l'expérience intéressait. M. Jaurès l'avait appuyée de son patronage, de sa parole et de sa propagande. Il s'agissait de démontrer par les faits que la suppression du patronat n'était pas une utopie, et qu'une grande industrie pouvait vivre et prospérer par la seule force de l'association ouvrière. Déjà un premier essai avait été fait à Monthieux, dans la Loire, où une mine, abandonnée par une compagnie frappée de déchéance, avait été concédée à un groupe d'ouvriers. C'était « la Mine aux Mineurs ». Le mot, alors, fit grand bruit et parut plein d'avenir. Une subvention du Gouvernement favorisa l'expérience, qui échoua, presque immédiatement, à cause de l'insuffisance technique et des querelles des nouveaux exploitants. Pareille tentative n'avait pas mieux réussi à la verrerie d'Aniche, dans le Pas-de-Calais, où cependant les capitaux de premier établissement avaient été fournis par quelques bons radicaux, saisissant cette occasion pour faire leur cour aux collectivistes. Les mêmes causes engendrèrent le même échec. A Albi, on avait cru, grâce au don généreux qui avait facilité l'entreprise et à l'appui des chefs du parti socialiste, réussir enfin à opposer aux industries capitalistes une industrie purement ouvrière, forte et prospère. L'expérience n'eût pas été probante, puisque le capital initial était venu d'une libéralité bourgeoise. Mais, du moins, pensait-on que, ainsi mise à flot, l'œuvre pourrait vivre. L'événement renverse ces espérances. On pouvait le prévoir, car l'idée n'était pas nouvelle. En 1848, l'Assemblée Nationale l'avait acclamée. Elle avait voté un crédit de trois millions, pour subventionner les coopératives

ouvrières de production. Thiers disait aux Députés : « C'est vingt millions qu'il fallait voter ! Ce n'était pas trop pour faire une expérience qui vous guérit de ces folies ». Près de vingt ans plus tard, sous l'Empire, en 1866, une commission d'enquête fut chargée de rechercher les résultats obtenus par ces sociétés subventionnées de 1848. Il y avait là Cernuschi, Wolowski, Cohadon, gérant de la société des maçons ; Chabaud, qui avait présidé en 1862 la délégation ouvrière envoyée à l'exposition de Londres, tous sympathiques, quelques-uns dévoués à la cause ouvrière. Le résulat de l'enquête fut accablant. On constata que presque toutes les sociétés de production avaient échoué par l'inexpérience commerciale, la division des associés et l'insuffisance de la gestion. Quelques-unes avaient survécu. Comment ? Les unes étaient devenues des patronats collectifs, avec peu d'associés et beaucoup de salariés, qu'on décorait du nom d'auxiliaires. Cernuschi disait : « Les frères Rotschild sont des coopérateurs ; il est vrai qu'ils ont des salariés. Mais la société des maçons en a aussi ; seulement, elle les appelle des auxiliaires. Qui empêche les frères Rotschild d'en faire autant ? » Les autres sociétés, encore debout s'étaient donné un directeur, chef absolu de l'entreprise, un dictateur, disait Chabaud, en fait un véritable patron. C est présentement le cas de la verrerie de Rive de-Giers, la seule des expériences tentées en ces dernières années, qui, après bien des traverses, semble enfin à peu près réussir. Elle le doit à l'autorité d'un homme et à la discipline qu'il a su imposer aux coopérateurs. L'homme et la discipline ont manqué à Albi. L'œuvre se dissout dans la discorde. La preuve est faite. Pas d'industrie prospère sans une forte direction ! » (1)

---

(1) Billet de Junius, *Echo de Paris*, 22 octobre 1912.

Retraites ouvrières. — Nous nous gardons bien d'entamer ici ce sujet à propos duquel on a fait couler tant de flots d'encre.

Un fait, un seul, prime tous les autres.

Les ouvriers tiennent énormément à la retraite pour leurs vieux jours. Cela nous le savons, par expérience constatée.

Ils ont cependant *toujours refusé* tant que le gouvernement seul s'est présenté comme encaisseur de versements et distributeur des rentes (1). On nous a nettement affirmé dans le Nord que, lorsque les patrons qu'ils connaissaient, en qui ils avaient confiance, ont constitué le groupement professionnel prévu par la loi, ils ont adhéré de suite, avec un certain enthousiasme même. On en fut surpris dans le clan démocratique. Le *paternalisme* avait donc encore de l'ascendant.

Mais, depuis, les socialisants et les socialistes ont fait l'impossible pour détacher ces adhérents des caisses patronales.

Les socialistes syndicalistes, évidemment conseillés, ont un but : faire remanier la législation dans le sens de la contribution *uniquement patronale*.

Toujours la théorie *solidariste* de la créance ouvrière et l'on voit le *Guide* donner en plein là-dedans, puisqu'il admet que toutes les *déchéances* ouvrières doivent être récupérées dans le taux du salaire... En voyant tout cela, faut-il répéter encore une fois : *suicide des nations ?*

---

(1) C'était peu de temps avant l'accident de Longchamps et la mort de Berteaux, l'agent de change. En apprenant sa mort, tous les ouvriers s'exclamèrent : en voilà encore un de parti au ciel avec notre argent.

CHAPITRE IX

Ce que fut l'Œuvre des " Patrons catholiques du Nord " ignorée de la Démocratie.

Ce qu'on découvre au cours d'une enquête. — Choix de documents sur l'œuvre dite de Mouvaux. — Exposé intégral des *réalisations* de l'œuvre adressé à Rome à Pie X, en 1904. — Voyage *ad limina ;* approbation complète. — Un *contre Motu proprio.* — Le *Patrimoine corporatif* et l'article 419 du Code pénal français ; contribution aux indications de M. Pawlowski. — Fêtes jubilaires de Mouvaux en octobre 1910 ; hauts encouragements. — Pourquoi le silence de Reims ? — Comment et sur quels sujets on travaille à Mouvaux.

Désireux de poursuivre à fond ce que nous pouvons appeler notre enquête, nous avons dû collectionner pas mal de documents. Nous avons sous la main nombre de journaux et de revues, classés, au fur et à mesure, avec le plus grand soin. Ils nous permettent de nous rendre compte de faits tout particuliers et étranges qui se sont produits dans le Nord de la France, dans cette région qu'ont remuée si profondément la démagogie de Guesde, la démocratie de

Sangnier et, il faut bien ajouter, le socialisme christiano-marxiste de *La Croix du Nord* et de l'*Action Populaire de Reims.*

Autant nous étions mal à l'aise en analysant les documents de l'*Action populaire* confus, embarrassés, comme tout ce qui ne respire pas la franche vérité, autant nous fûmes surpris, en parcourant les pièces à l'appui, de trouver une note singulièrement pratique dans l'œuvre de Mouvaux. Rien là de gêné, de contraint, de dissimulé ; c'est le possible qui se met au travail sans ambages et sans détour. Tout cela serait à citer. Nous comprenons maintenant Mgr Baunard disant aux catholiques, lecteurs de son livre, qu' « il remerciera Dieu toute sa vie d'avoir assisté souvent et présidé plusieurs fois à ces réunions semi-mensuelles du Château Blanc, puis de Notre-Dame du Hautmont, d'où cinquante ou soixante industriels emportaient la conviction de leur devoir patronal, la grâce de l'accomplir, et *l'idéal d'une variété de travail, dont l'Evangile serait la loi et où la paix serait la reine, parce que Dieu y serait roi !* » (1)

Nous avons mis à part trois documents d'importance capitale : 1° la préface, s'il est permis d'employer ce terme, du P. Marquigny, premier aumônier de l'œuvre. Nous en recommandons la lecture méditée à l'*Action Populaire*, et la publions aux annexes ; 2° le rapport de Mgr Fichaux aux fêtes jubilaires de l'Association, en octobre 1909. Il résume admirablement la pensée de l'œuvre et son histoire ; 3° la relation de « l'acte » que voulurent poser à Rome même, auprès de Sa Sainteté Pie X, les adhérents du groupe de Notre-Dame du Hautmont, presqu'aussitôt après l'éléva-

(1) *Le Vieillard*, p. 278.

tion du Cardinal Sarto, patriarche de Venise, à la première dignité de l'Eglise, au magistère suprême, au Souverain Pontificat (1).

Devant faire pour les lecteurs de la présente étude sociologique un choix entre ces trois documents, tous trois de première valeur, comme on le voit, nous n'avons pas hésité. Nous avons décidé de parler au texte de la démarche à Rome ; on en comprendra facilement les motifs.

Rien ne sera plus *couleur locale* que de publier ce résumé, composé évidemment par quelqu'un de compétent. Le voici tel qu'il fut imprimé :

M. Feron-Vrau père.

Les chefs d'industrie du Nord et la Papauté.

« Il y aura tantôt huit ans (exactement le 8 février 1904), les chefs d'industrie du Nord qui ont au cœur la Foi catholique, et non point seulement cette Foi catholique passive que l'on trouve souvent insuffisante chez des chefs à qui on reproche leur apathie, mais une Foi bien agissante, « bien allante » suivant le terme moderne, active au sens où le souhaiteraient les plus orthodoxes et les plus ardents des traditionnalistes, eurent une inspiration vraiment heureuse.

Ils résolurent de soumettre au Saint Père, le Pape Pie X, un exposé *intégral*, complet de leur « œuvre ».

On peut bien écrire ici ce mot « œuvre » au sens latin de *opus* : l'œuvre ! On jugera en effet, par la suite de notre récit, qu'il s'agissait d'un tableau synoptique entier des efforts continus, tenaces, faits avec esprit de suite et méthode pour obéir au vœu de la Papauté, le plus *pratique-*

---

(1) Les patrons chrétiens du Nord au Vatican. Lundi 8 février 1904. — Victor Ducoulombier. Lille, 1904.

ment possible. On disait à Pie X ce que, malgré vents et marées, on avait exécuté pour suivre de plus près qu'il fut actuellement réalisable, les instructions pontificales de son vénéré prédécesseur, confirmées par le récent *Motu proprio.*

Afin de ne point précipiter les choses et de donner au Saint-Siège le temps de tout examiner en plein apaisement et solliciter, si besoin était, toutes explications utiles, on prit le soin de faire parvenir le rapport en question à Rome plusieurs mois (trois mois) avant d'effectuer le voyage.

On peut donc dire que rien n'était laissé à la surprise. La démarche dont nous parlons avait pour but de recueillir *de auditu* ce que le Chef suprême des fidèles pouvait avoir à objecter à l'exposé intégral qui était loyalement soumis à son examen.

Après avoir pris connaissance de ce *mémoire*, Sa Sainteté le Pape Pie X fit répondre par le Cardinal Secrétaire d'Etat, à la date du 10 janvier 1904, qu'il lui serait agréable de recevoir les membres de la délégation des chefs d'industrie du Nord et qu'il acceptait la date choisie : celle des premiers jours de février.

Voici d'ailleurs, reproduite *in extenso* la lettre du Cardinal Merry del Val. Ce document indiquera quel était le composé du travail sur lequel on avait attiré l'attention de la Papauté.

« N° 3264.

A Messieurs les Patrons chrétiens du Nord.

» Messieurs,

» La nouvelle qui est parvenue au Saint-Père de votre projet de venir à Rome pour Lui offrir l'hommage de votre attachement filial au Siège apostolique, a causé à Sa Sain-

teté une très vive satisfaction, et Elle a pris connaissance avec le plus grand intérêt du programme que vous vous êtes tracés depuis longtemps et des résultats que vous avez pu obtenir.

» *Le Œuvres professionnelles* et *celles des écoles, de la presse* et *de prévoyance*, les *œuvres charitables, récréatives, moralisatrices* et *religieuses* sont toutes dignes d'éloge.

» C'est vous dire, Messieurs, que le Saint-Père apprécie hautement l'utilité de votre entreprise aussi nettement catholique qu'elle est éminemment patriotique, et qu'Il constate avec bonheur les beaux résultats que vous avez déjà pu atteindre à l'avantage moral et religieux de vos ouvriers.

» Aussi, puis-je vous donner l'assurance que Sa Sainteté vous accueillera avec une affection toute paternelle et qu'Elle vous envoie dès à présent sa Bénédiction apostolique.

» Agréez, je vous prie, Messieurs, l'expression de mes sentiments dévoués en N.-S.

» (Signé) R. Card. Merry Del Val.

» Rome, le 18 janvier 1904. »

Nous n'avons pas à indiquer ici les noms des industriels qui firent ce voyage *ad limina*, il nous suffira de dire que, au jour fixé pour l'audience, après avoir entendu la messe du Saint Père, la solennelle entrevue eut lieu. M. Feron-Vrau père lut, au nom de tous, une adresse dont le texte même (afin qu'il n'y eut comme pour le rapport lui-même aucune surprise) avait été *huit jours* avant, envoyé à Rome pour être soumis à S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat.

II

« M. Feron-Vrau prit donc la parole, au nom de tous les chefs d industrie groupés autour de lui, déclarant que « lorsque dans leurs œuvres on s'était heurté à des pro- » blèmes obscurs, les regards s'étaient constamment » tournés vers la chaire apostolique, d'où Pierre ne cesse » d'éclairer les âmes dociles ; que certes la lumière n'avait » pas manqué, que toutefois elle s'était faite plus éclatante » depuis le jour récent où Sa Sainteté en avait réuni des » rayons épars en un faisceau qui, désormais, supprime » toute hésitation sur la voie à suivre, que les chefs d'indus- » trie présents à l'audience ou adhérents au groupe, ne » demandaient qu'à y marcher persévéramment, aidés des » encouragements, fortifiés des bénédictions de Celui que » nous vénérons comme le Docteur établi de Dieu pour nous » instruire et que nous aimons comme un Père ».

Pie X prêta une attention profonde à cette adresse. Par deux fois on remarqua qu'il en soulignait les paroles par un léger mouvement de la tête, la première fois lorsqu'il était dit que la religion seule pouvait résoudre efficacement la question sociale, la seconde quand il était fait allusion au récent *Motu Proprio* (18 décembre 1903) sur l'action chrétienne populaire.

Puis, avec une simplicité remarquable, il prit dans sa poche une modeste feuille de papier où il avait daigné écrire de sa propre main en langue italienne la réponse à l'adresse envoyée, nous l'avons dit et le rappelons encore, huit jours avant à Rome pour être soumise à l'examen et à la critique afin d'éviter toute surprise.

Pie X alors, d'une voix pleine et nette, prononça les paroles suivantes que nous traduisons textuellement de l'italien et dont l'autographe pieusement sollicité par un des pèlerins est religieusement conservé par lui.

« Nous avons écouté avec une véritable satisfaction les » affectueuses paroles de votre adresse et nous accueillons » avec une particulière complaisance les sentiments que » vous y avez exprimés, d'amour, de fidélité et d'attache- » ment à ce Saint-Siège et à Notre Pauvre Personne (*alla* » *povera nostra persona*).

» Et ce qui augmente Notre joie, c'est que vous repré- » sentez des milliers de catholiques, animés des mêmes » sentiments que vous, et que Nous reconnaissons en vous » les hommes généreux, qui se sont unis, depuis vingt-cinq » ans déjà, dans une sainte ligue pour améliorer les condi- » tions morales et matérielles des ouvriers.

» En vérité, votre œuvre ne pouvait faillir à ses pro- » messes puisque vous l'aviez fondée à la suite d'une » retraite spirituelle, après avoir médité les éternelles » vérités de la Foi et sous les auspices de la Religion.

» Vous l'avez dit justement dans votre adresse : oui c'est » la religion seule qui a la vertu de mettre d'accord les » diverses classes de la société, en proie à un conflit chaque » jour plus menaçant ; c'est la religion seule qui est capable » d'inculquer cette moralité sans laquelle les règlements » les mieux conçus ne servent de rien ; c'est la religion seule » qui assure le respect de tous les droits et l'accomplisse- » ment de tous les devoirs, en substituant le désintéresse- » ment à l'égoïsme, la résignation à l'envie, et à la haine » l'amour. Ainsi se vérifie l'oracle de l'Esprit-Saint : si le » Seigneur ne bâtit pas la maison, en vain les hommes tra- » vaillent-ils à entasser pierres sur pierres pour l'élever ;

» et si le Seigneur ne garde par la cité, en vain les sentinelles » veillent-elles pour la défendre. (Psaume CXXVI. I). »

» Vous Nous consolez donc par la pensée du grand bien » que vous avez fait jusqu'ici et du bien plus grand encore » que vous ferez à l'avenir, si vous vous maintenez fidèles » aux principes qui ont servi de fondement à votre œuvre.

» L'Eglise, qui a toujours béni et protégé les sociétés de » ce genre, continuera à bénir aussi les vôtres, afin qu'elles » demeurent toujours prospères et florissantes.

» Vous Nous consolez par l'espérance que Nous avons » que votre exemple servira d'école et de stimulant, non » seulement pour les chrétiens fidèles, mais pour tous » ceux qui se flattent de pourvoir au bonheur de la société » sans le secours de la religion, oublieux de l'ouragan qui » gronde sur leurs têtes et du naufrage qui les menace.

» Vous Nous consolez par votre fidélité aux enseigne- » ments donnés par Notre vénéré Prédécesseur et con- » firmés par Nous, enseignements qui ne sont autres que » ceux de Jésus-Christ lui-même dans son Evangile. Dans » votre patrie en particulier, votre action ferme et coura- » geuse exercera un véritable apostolat ; aussi comptons- » Nous bien que la France ne démentira jamais son glorieux » titre de Fille aînée de l'Eglise.

» A cette fin, Nous vous accordons de tout cœur la Béné- » diction Apostolique, étendue à vos familles, aux familles » des ouvriers placés sous votre dépendance et à la France » entière. Notre vœu le plus ardent est que Dieu la ratifie » et la confirme, en vous comblant de l'infinité de ses » grâces. »

Ainsi s'exprima devant les chefs d'industrie du Nord la plus haute Autorité du monde.

Chacun des pèlerins fut ensuite présenté à Sa Sainteté.

A M. Feron-Vrau qui lui remettait une offrande dans une grande enveloppe blanche, le Saint-Père dit aimablement qu'il bénissait en lui « le digne père d'un bon fils ».

Un autre important industriel, lui offrant un album richement relié renfermant des vues de *l'Institut catholique d'arts et métiers de Lille*, dont il était un des fondateurs, le Saint Père répondit qu'il bénissait spécialement cette école.

Quand la présentation fut terminée, Pie X se retira un instant dans sa bibliothèque privée pour écrire de sa propre main au bas de quelques-unes de ses photographies des paroles de bénédiction. L'une d'elle était destinée à l'association des chefs d'industrie qui avait pris l'initiative de la démarche. De plus, pendant que tout le groupe regagnait la salle du trône où attendaient tous les autres pèlerins, le Saint-Père remit à M. Feron-Vrau un écrin renfermant trois médailles d'or, d'argent et de bronze, frappées à son effigie en mémoire de la première année de son Pontificat.

Ces médailles portaient au revers ses armes avec cette inscription : « *Filiorum pietati patris amor ;* — à la piété des fils, l'amour du père ».

III

« Avant de passer à l'examen du *Mémoire* remis par M. Feron-Vrau à Sa Sainteté Pie X, une remarque primordiale s'impose. Ce « Document », dans sa teneur intégrale, avait été envoyé à Rome dès le mois de septembre 1903. Il n'était donc pas inspiré par la publication du *Motu Proprio* du vénéré Pontife, destiné à faire l'apaisement et

la pacification sociale ; il le précédait. Le *Motu Proprio* ne fut donné en effet de Rome au monde chrétien que le 18 décembre 1903, première année du Pontificat de Pie X.

Ceci pour ne négliger aucune précision. La sociologie catholique ne pouvant patauger davantage dans le vague et l'à peu près, perpétuant ainsi des équivoques et d'irrémédiables dissensions, il est nécessaire d'être net et catégorique.

Egalement inutile de rappeler les diverses vicissitudes de ce groupement de chefs d'industrie unis d'idées et de sentiments à M. Feron-Vrau. Le *Syndicat professionnel des Patrons du Nord* avait été dissous par nos sympathiques gouvernants, sous le prétexte impardonnable qu'au lieu de s'en tenir aux seuls intérêts professionnels et économiques, il s'occupait aussi des intérêts moraux et religieux des ouvriers !

Ah ! si on s'était occupé de les embrigader pour d'autres besognes !... Nous rappelons ici des faits qui sont de l'histoire ; nous ne ferons donc aucune incursion dans les à-côtés de la question, et nous continuerons en disant qu'aucune loi n'interdisant les *conférences d'études sociales*, on avait continué ces *conférences* éminemment pratiques et que l'on y avait travaillé avec cette haute conscience, catholique avant tout, comme on pouvait l'attendre d'une personnalité telle que celle de M. Feron-Vrau père.

Le « Mémoire » envoyé à Rome en septembre 1903 comportait donc d'abord la déclaration des *principes* qui avaient guidé les amis de M. Feron-Vrau, leurs *idées premières* : « s'aider les uns les autres, non seulement à remplir tous ses devoirs, mais aussi à procurer par tous les moyens en son pouvoir le bien matériel, moral et religieux de ses ouvriers en dehors de toute préoccupation d'école.

Cela était dit nettement, indiquant comme preuve que, depuis 1893, tous les comptes-rendus étaient *imprimés* et que leur collection faisait suite à la série complète *autographiée* des réunions du début : 1877-1892. Il n'y avait donc point d'interruption et cet ensemble de preuves justifiait que jamais les amis de M. Feron-Vrau n'avaient eu la prétention de fonder une nouvelle école d'économie sociale, comme on le leur avait intentionnellement et si sottement reproché.

Leur seule ambition avait toujours été de suivre avec docilité les enseignements du Saint-Siège, en se consacrant aux *œuvres* jugées les plus utiles à leurs ouvriers.

Par une admirable intuition chrétienne, il se trouvait que *le choix de ces œuvres* avait devancé l'Encyclique *Rerum Novarum* et fut confirmé par elle : *œuvres économiques*, disait le document pontifical, telles que « sociétés de secours mutuels, caisses de secours en cas de mort, d'accident ou d'infirmités » — *œuvres de protection*, telles que patronages, — *œuvres d'association*, c'est-à-dire syndicats, ressuscitant sous une forme moderne les corporations d'autrefois.

L'Encyclique ajoutait que ces syndicats, soit « purement ouvriers, soit *mixtes* doivent avoir pour *but principal* le perfectionnement moral et religieux de leurs membres », et pour but secondaire « l'accroissement des biens du corps, de l'esprit et de la fortune ». Enfin elle exprimait le désir que les syndicats instituassent des conseils d'arbitrage, des bureaux de placement, des caisses de secours pour remédier au chômage, à la maladie, à la vieillesse et aux accidents du travail.

Les amis de M. Feron-Vrau père n'avaient donc pas attendu pour avoir « le sens social » les subtiles démonstra-

tions que l'on vient faire près de trente ans après leurs premières initiatives. Ils faisaient de la prose avant le docte M. Jourdain et il faut croire que la prose était bonne, puisque Rome approuvait de la façon que nous avons racontée.

D'ailleurs, les hommes d'œuvre de nos régions, de France et d'ailleurs dans tous les *Congrès catholiques* successifs, ont entendu l'exposé complet de ces travaux qui ont fait au loin l'honneur, et la gloire du diocèse de Cambrai. Point n'est besoin de récapitulation ni de citations ; nous ne nous adressons pas à des exotiques ni à des gens venus de terres lointaines, ou d'un autre hémisphère.

Disons toutefois que, dans le compte rendu *officiel* de la démarche à Rome, l'énumération de ces œuvres tient depuis le milieu de la page 8 jusqu'à la page 23 presqu'entière. On commence par la *Corporation chrétienne de Saint-Nicolas à Lille*, pour terminer par les œuvres de pure dévotion en passant par la fondation des grandes écoles industrielles régionales : *Ecole des Hautes Etudes industrielles — Institut d'arts et métiers à Lille — Ecole industrielle de Tourcoing — Institut technique de Roubaix.* Puis viennent les sociétés de prévoyance et d'épargne : épargne ordinaire, épargne dotale comme à Armentières, soc¹été commerciale l'*Union à Roubaix, Société immobilière à Tourcoing.* Quantité de sociétés de secours mutuels, coopération financière marquée aux caisses de retraite pour la vieillesse, etc., etc.

Les amis de M. Feron -Vrau avaient donc tout motif de se réjouir d'avoir été fidèles à l'esprit qui dicta l'Encyclique ; car ils avaient eu constamment pour but de resserrer siuvant les termes mêmes du document pontifical, l'*union des classes* jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié ». (Encyclique *Rerum Novarum.*)

IV

« La démarche filiale faite à Rome, près du Père commun des fidèles par M. Feron-Vrau père et ses amis, avait donc obtenu son plein effet moral de réconfort et de certitude.

La voie suivie était la bonne, il fallait s'y tenir, y persévérer.

Sa Sainteté, non seulement approuvait le *Mémoire* en toutes ses parties, sur tous les points, sans remarques, réticences, observations ni modifications. Bien plus, lorsqu'on relève les termes de la réponse on la voit déclarer « ...que » ce qui augmentait sa joie, c'était la pensée que les pèle- » rins représentaient des milliers de catholiques animés des » mêmes sentiments... » Le Pape évidemment avait en vue les membres des diverses sociétés fondées et particulièrement les membres des syndicats mixtes de Lille, de Roubaix, de Tourcoing, d'Armentières, de Fourmies, un total de 7544.

Il ajoutait qu'il reconnaissait dans les pèlerins » les hommes généreux qui se sont unis depuis vingt-cinq ans déjà dans une sainte ligue pour améliorer les conditions morales et matérielles des ouvriers ». Plus loin il les exhortait à « demeurer fidèles aux principes qui avaient servi de fondement à leur œuvre ».

Si donc quelque mésentente avait pu surgir sur certains points d'interprétation de détail, la question de principe était tranchée, était posée plus nettement encore et restait entière, suivant la tradition du début. La cause désormais, était définitivement jugée : *Roma locuta est, causa finita est*...

Tous ces témoignages ne pouvaient qu'affermir dans leur ligne de conduite M. Feron-Vrau et ses amis. Ils

reprirent le chemin de leur pays et de leur province pour s'appliquer à continuer de leur mieux, malgré vents et marées, le travail de relèvement social, de rapprochement des classes, que leur conscience de chrétiens obéissants, leur imposait.

. . . .

« Il n'entre nullement dans notre plan de suivre, années par années, depuis cette date mémorable du 8 février 1904, les travaux de ce *Centre premier de Conférences sociales.*

Ce que nous tenons surtout à faire ressortir, c'est l'approbation que nous venons de relater.

Cette approbation, en effet, n'est pas une réponse encourageante aux déclarations banales d'un bon vouloir qui tend à un mieux hypothétique. C'est l'approbation formelle de principes appliqués, de méthodes expérimentées et mises en œuvre.

Les actes subséquents du Pontife suprême, tant au sujet de la récapitulation des principes de son prédécesseur et des siens dans le *Motu Proprio*, qu'au sujet du modernisme doctrinal dans l'Encyclique *Pascendi* et du modernisme social dans la *Lettre au Sillon*, ont bien prouvé d'ailleurs qu'aucune « surprise » n'était possible avec un Pape de cette perspicacité d'esprit et de cette fermeté de conduite.

Notre plan ne comportait non plus aucune conclusion... *Cui bono ?*

Simplement, il nous suffisait de remettre en plein souvenir cet événement qui, dans la vie de n'importe quel *Institut sociologique chrétien*, de n'importe quelle *Académie démophile chrétienne*, de n'importe quel *Cercle chrétien de sciences morales* et *politiques* (ce dernier mot dans le sens le plus élevé), fixerait une date à jamais célèbre, et dont on commémorerait le souvenir en toute piété filiale, suivant la

devise touchante que porte en exergue la médaille remise par Pie X à M. Feron-Vrau père : *Filiorum pietati — patris amor.*

C'est aussi pour nous prémunir nous-mêmes, comme catholiques-romains, contre certains enlisements de la mémoire, de la raison raisonnante que nous avons exhumé, à notre propre usage, le récit imprimé de cette visite *ad limina.*

Il est permis à ceux qui ont connu et admiré la foi de M. Feron-Vrau père, de se demander s'il ne voulait point aussi, par cette démarche, faire définitivement et avant de paraître devant Dieu, son examen « d'homme social », d'homme dirigeant, « d'un chef de travail responsable », et obtenir sur ses scrupules, peut-être, la plus haute consultation qui fut au monde.

Cette consultation eut lieu.

Nous avons vu la réponse que voulut y faire Sa Sainteté Pie X. »...

Intercalons ici une remarque :

Dès 1904, les directions pontificales, en ces matières, étaient donc nettement formulées. Il n'y a pas lieu de s'étonner que, tout récemment encore, à propos d'un rapport de M. Louis Durand, elles aient été non moins vigoureusement affirmées comme dans l'Encyclique Allemande.

Ce qui étonne, c'est qu'on puisse trouver, tout récemment aussi, et en sens inverse, dans des journaux qui se disent catholiques, des charges à fond contre « les autorités sociales » et « les classes dirigeantes ». Et qui tenait pour cela la plume dans *La Libre Parole ?* Ce n'était ni plus ou moins que M. Bazire lui-même. Entre les *Motu proprio* de Pie X et le *Motu proprio* de M. Bazire, le choix est vite fait.

« Que des rotatives complaisantes et joyeuses se hâtent de porter aux quatre coins du pays ces fameuses leçons données de Paris « aux riches », aux « autorités sociales », aux « classes dirigeantes », c'est affaire aux responsables. Néanmoins, il est facile de le comprendre, la conséquence est que la parole du Vicaire de Jésus-Christ restera sans application. La parole du Pape paralysée dans ses applications ! Voilà ce qui fait l'angoisse de demain.

« Or, une parole du Pape qui, près des catholiques, près des « hommes d'œuvre », reste sans suite : qu'est-ce ? *quid ?* qu'est-ce ?...

Voilà de quoi est faite l'angoisse de demain. »

Ce long chapitre sur l'œuvre des « Patrons chrétiens de Mouvaux » doit être complété cependant encore par un mot sur l'intéressante et *unique tentative* qui y fut faite, de constituer en France le fameux *patrimoine corporatif ;* cette tentative se heurta à l'article 419 du Code pénal français (1).

L'Année Sociale internationale de Reims sait fort bien tout ce que cet article 419 contient de ressources armées pour un pouvoir malveillant et hostile à toute institution pacifiante (*Année soc. intern.*, 1910, p. 356).

Or, ce pouvoir perpétuellement malveillant, que nous subissons en France depuis trente ans, n'a cessé de faire obstacle, dans un intérêt de règne, à tout rapprochement possible des classes sociales.

---

(1) Nous comprenons naturellement dans cette tentative du Nord l'œuvre de M. Harmel qui, dans une étude sociologique, ne saurait à aucun point de vue être négligée.

De là son animosité antipatronale, et l'impossibilité créée aux « Patrons chrétiens » de Mouvaux de constituer publiquement, ostensiblement, *coram populo*, leur *patrimoine corporatif ;* ils durent le transformer en *société immobilière.*

Les chefs de la démocratie chrétienne de la région connaissent la réalité et les doctrinaires de Reims ne l'ignorent pas non plus, car le *fait* est indéniable ; il leur est en toute circonstance rappelé. Ils *professent même parfois dans la maison* d'où cette généreuse tentative prit son essor.

. . . .

Ainsi, on mène grand tapage, mais tapage stérile. Les passions flattées donnent leur résultat. L'esprit de révolte va croissant ; l'ordre social est menacé, alors que les meilleures œuvres, combattues avec acharnement, perdent leur crédit. Et au lieu d'en concevoir des regrets, il semble qu'on en triomphe, comme d'un succès.

S'il y eut une œuvre féconde tentée, à la fin du dernier siècle, ce fut assurément l'œuvre des Syndicats mixtes du Nord, cet acheminement vers la vraie Corporation chrétienne, telle que la recommandaient les Encycliques de Léon XIII.

Au Congrès des Catholiques du Nord, en 1888, les industriels, membres de l'Association Catholique des Patrons, proposaient, avec la résolution bien arrêtée de le réaliser, eux-mêmes de plus en plus, le vœu que voici : « Convaincus par leur propre expérience de l'immense avantage qu'il y aurait à établir dans le monde du travail la Corporation chrétienne, ils émettent le vœu que, sur tous les points de la France, les patrons groupent autour d'eux leurs ouvriers de bonne volonté ».

On a vu plus haut qu'ils avaient réuni, eux, plus de 7.000 ouvriers chrétiens. En 1891, plus de 1.200 étaient déjà adhérents. Le mouvement était lancé ; il se formait dans ces groupements un esprit de résistance au socialisme. Ceux qui se mirent à la traverse furent, parmi les catholiques, dans le clergé même, ceux qui voulurent que l'ouvrier se séparât du patron, pour agir seul, *fara da se.* On n'a que trop réussi à développer chez les ouvriers cet esprit d'indépendance, cette hostilité au patronat ! Si le syndicat mixte en a souffert, il serait difficile de montrer les syndicats ouvriers chrétiens qui ont pris sa place.

Dans la réunion plénière du 7 octobre 1910, à Mouvaux, au cours d'une séance consacrée à l'étude du contrat collectif, Mgr Fichaux, qui fut, répétons-le, la cheville ouvrière l'âme de toute cette œuvre, fut amené à prendre la parole. La discussion roulait sur l'attitude à tenir vis-à-vis des syndicats chrétiens indépendants. Après leur avoir témoigné une bienveillance non équivoque, il demanda au patron si dévoué, qui, à Tourcoing, est en relation avec eux, combien le syndicat indépendant, dont il est le conseiller, compte encore d'ouvriers, membres du syndicat mixte. Il lui fut répondu qu'ils étaient au moins pour une moitié.

« Le syndicat mixte compte donc encore, reprit le Prélat, des ouvriers et il en aurait compté un plus grand nombre *si les seuls socialistes lui avaient fait opposition, s'il avait été soutenu par d'autres qui auraient dû comprendre qu'il y avait là un organisme social de premier ordre.*

» Quand je songe que, en quelques années, les patrons du syndicat mixte de Tourcoing avaient réuni 200.000 francs qu'ils ont employés à bâtir des maisons ouvrières, bien saines, avec jardin, *et qu'ils auraient tout aussi volontiers*

affectés au patrimoine corporatif de leur corporation, si la législation plus intelligente l'avait permis ! Le syndicat mixte serait riche maintenant d'un demi- million ! Et cette richesse servirait les besoins de l'ouvrier tout autrement que tel ou tel accroissement de salaire ! »

(Les soulignements sont de nous.)

Le patrimoine corporatif à Mouvaux

Faisons plus qu'une simple allusion à cette tentative de grande réforme sociale que M. Pawlowski vient de révéler à nos contemporains comme ayant été essayée dans le Nord et précisons sur les inititives de Mouvaux.

Déjà en 1891, au Congrès des catholiques de Lille, Mgr Fichaux avait insisté sur la nécessité d'un *patrimoine corporatif*. C'était à propos de *la crise économique de la famille ouvrière.* Il lut à ce sujet un rapport, dont les termes valent d'être cités.

« Au lieu de traiter en général et d'une manière confuse des moyens d'existence de la famille ouvrière, il importe que l'on distingue entre les familles ouvrières, où les enfants travaillent et rapportent, et les familles où les enfants sont une charge sans rien rapporter. Les familles sans enfants ou avec trop peu d'enfants sont, par accident ou par une volonté criminelle, en dehors de l'ordre établi par la Providence.

» Les familles où les enfants travaillent peuvent se suffire à l'aise, si les enfants rapportent leur salaire aux parents, ce qui dépend de l'éducation donnée dans la famille et dans l'école. Les écoles sans religion, (soit dit en passant) préparent aux familles ouvrières, même au point de vue économique, de bien mauvais jours.

» Les familles, qui ont de nombreux enfants en bas-âge, sont dans le désert en route pour la terre promise. Il serait excessif de demander que le salaire, à lui seul, pourvût à toutes leurs nécessités. Il est besoin de la charité, de la charité organisée ou de fondations charitables.

» Les fondations charitables entre les mains de l'Eglise ou au sein des corporations étaient, dans les âges chrétiens, la réserve bienfaisante et l'assurance miséricordieuse contre l'extrême nécessité. Le paupérisme est né d'une spoliation sacrilège ; et l'auteur de la spoliation, c'est l'Etat révolutionnaire. Il n'est pas bon de déplacer cette responsabilité. Le grand coupable n'est pas le patron, c'est l'Etat moderne, l'Etat révolutionnaire.

» Dans un intérêt de règne, l'Etat a monopolisé l'assistance entre ses mains, et, au lieu et place des institutions multiples d'autrefois, il n'y a plus que le bureau de bienfaisance ! Il faut revenir aux instrtutions libres de la bienfaisance, aux fondations chrétiennes, en un mot, à une large et féconde liberté de la charité ».

Le rapport se termina par la présentation du vœu suivant, qui fut adopté :

« Le Congrès recommande à toute la bienveillance des chefs d'usine, comme particulièrement dignes d'intérêt, les familles ouvrières chargées d'enfants en bas-âge.

» Considérant que l'assistance devient trop souvent à leur égard une impérieuse nécessité, et qu'il est à désirer qu'elle s'exerce d'une manière plus honorable et plus sûre par le moyen de fondations charitables, *notamment de patrimoines corporatifs.*

» Le Congrès demande que la législation soit modifiée dans le sens d'une large liberté de la charité

» Que la presse indépendante ne cesse d'agir dans ce but sur l'opinion ;

» Et qu'en attendant, les patrons s'étudient de concert à créer, sous mode légal, des œuvres de *rapport*, par exemple des *sociétés immobilières*, dont le revenu puisse servir à leurs ouvriers nécessiteux. »

Oui ou non, les démocrates chrétiens, les professeurs de Reims ont-ils connu ces faits ?

Evidemment oui. Alors, quel intérêt ont-ils à le passer sous silence ?

Un mot encore à ce sujet.

Des fêtes jubilaires eurent lieu dans cette maison d'études de Mouvaux, le 19 octobre 1909.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu de ces fêtes où, entr'autres choses, Mgr Fichaux voulut, devant tous et devant les sommités religieuses qui présidaient, retracer minutieusement ce que fut cette œuvre, depuis ses origines.

C'est le cas de citer une appréciation de l'archevêque-coadjuteur de Cambrai. Après avoir entendu le rapport de Mgr Fichaux, : « Je ne puis oublier, disait-il dans son toast, votre cher et premier directeur, M. le chanoine Fichaux (la prélature de Mgr Fichaux est de 1911). Il a lancé l'Association dans la voie sociale catholique que vous fréquentez maintenant d'un pas si sûr. A lui votre reconnaissance ».

Et après avoir exprimé sa pensée, que les difficultés existeront toujours dans les questions sociales, il ajoutait : « Le principe, les catholiques le connaissent. Quand nous nous trouvons en face de chaque cas particulier, il faut demander à l'Eglise, devenue interprète, de nous dire comment nous devons agir. C'est ce que vous faites, Messieurs. »

Le Pape et l'archevêque-coadjuteur de Cambrai, d'accord avec lui, rendent témoignage à la bonne marche des

Patrons du Nord. L'*Action Populaire* de Reims et *La Croix du Nord*, de Lille, emploient-elles le même procédé ? Nous croyons avoir donné la réponse dans les chapitres qui précèdent. Et alors ?

. . . .

Ne quittons point Mouvaux sans signaler une chose assez intéressante, c'est la nomenclature des sujets traités par les Conférences d'*Etudes sociales de Notre-Dame du Hautmont*.

Un *sommaire* nous dit textuellement ceci :

« Les Conférences d'*Etudes sociales de Notre-Dame du Haut-Mont* se distinguent d'autres revues semblables par leur caractère éminemment pratique. C'est le compte-rendus de réunions où des industriels se demandent ce qu'ils peuvent faire pour le bien naturel et moral de leur profession. Le champs des études est d'ailleurs assez vaste. On en jugera par quelques-unes des questions traitées depuis un an :

» Comment fonder des syndicats ouvriers indépendants ?

» L'œuvre des loyers ouvriers.

» Le lock-out de Verviers.

» Une école catholique de commerce en Belgique.

» Les jaunes de Tourcoing.

» Le bilan des syndicats mixtes (séance présidée par Mgr Delamaire).

» Le contrat de travail.

» De l'hospitalisation des blessés du travail.

» Les habitations ouvrières.

» Encouragement à la natalité, etc.

» Des documents, des notes sur les principaux faits sociaux, les idées et les livres complètent ces études et font de ces conférences un répertoire également précieux pour

les hommes d'œuvres et les esprits curieux des questions sociales.

» Depuis l'année dernière (1908), une orientation nouvelle a été donnée à la Revue. On se plaint de ne pas trouver dans les cours de théologie les solutions des cas de conscience plus modernes. C'est une lacune qu'avec le concours de professeurs de théologie et de spécialistes, nous essayons de combler. La faveur avec laquelle cette innovation a été accueillie dans les réunions des Patrons du Nord montre que non seulement les prêtres, mais aussi les laïques s'intéressent à ces questions. Déjà nous avons traité :

» Le recrutement des ouvriers au point de vue de la conscience ?

» Le lock-out est-il légitime ?

» Nous nous proposons de toucher encore d'autres questions :

» Légitimité du travail de nuit.

» Légitimité du marché à terme.

» Quelles sont les obligations des syndiqués vis-à-vis de leurs syndicats ? »

Il apparaît donc bien que les patrons font autre chose que de se désintéresser de la question sociale et qu'ils ont un certain « sens de leur époque ».

Cette constatation n'est pas inopportune à une époque où, taper sur « les chefs », quels qu'ils soient, est considéré comme une œuvre de progrès !

D'autre part, les sociologues nous sauront gré de leur avoir découvert des faits réels, positifs et certains.

Nos contemporains réclament de la documentation ; il faut la leur fournir.

De puissants observateurs comme Le Play eussent été

très vivement intéressés par tout ce travail des « patrons du Nord ». Il est étonnant qu'on n'ait pas songé plus tôt à publier ces choses.

Peut-être comptait-on pour cela sur l'*Action populaire* de Reims.

De ce côté on a été trompé ; il importait de réparer cette omission dommageable à la paix civile.

CHAPITRE X

CONCLUSION

Le lecteur dira si nous avons eu tort de nous laisser entraîner à la suite de M. Pawlowski à étudier les diverses écoles sociologiques qui se trouvent en présence dans cette région si troublée du Nord de la France.

Il est permis, à l'observateur, de se figurer de quelle façon aurait pu comprendre sa mission le mandataire d'un grand institut démophilique chargé d'exposer aux trente-cinq millions de catholiques français les maux divers dont ils sont accablés en 1912.

Ce mandataire aurait commencé par établir l'immense et profonde différence qui existe entre les gens actuellement au pouvoir, et ces autorités gouvernementales décrites par Léon XIII dans son Encyclique *Humanum genus* et qui, seules, sont dignes par leur adhésion d'esprit *au minimum du droit naturel* de « régner » sur ce grand et noble pays qu'est la France.

Il aurait ensuite emprunté à des documents qui se trouvent partout, l'exposé clair et vivant des budgets français se traduisant par un débordement de dépenses publiques dont on ne trouve l'équivalent nulle part. (Celui de

M. Klotz, rapporteur du budget de 1911 et aujourd'hui ministre des finances, était un des plus lamentablement suggestifs ; il a fait le tour de la presse.)

Puis, dans ce qu'a écrit M. Régismanset, il aurait eu les éléments d'un tableau des spoliations dont fut victime l'Eglise de France. Muni de tous ces chiffres, et seulement alors, avec d'infinies précautions, s'entourant d'études faites par toutes les personnalités compétentes, il aurait abordé le *problème des affaires*, averti d'ailleurs par les documents pontificaux les plus solennels, qu' « aucun langage révolutionnaire ne devait être employé ». (Lettre au *Sillon*.)

Ce travail ne fut point fait.

On aurait pu l'espérer de l'immense ruche laborieuse qu'est l'*Action populaire de Reims*, mais de ce côté, il faut bien l'avouer, on a été profondément déçu et même attristé.

Nous ne dirons pas que *c'est le contraire* qui est sorti de ces presses consacrées à la propagande, mais l'expression ne serait peut-être pas trop forte.

Sous peine de nous répéter dans cet « Essai » déjà trop long, nous ne pouvons récapituler toutes nos remarques, tous les griefs des catholiques, chaque jour mêlés par situation, à la vie réelle et positive des affaires.

Il est cependant deux choses sur lesquelles nous devons insister avec la plus grande énergie, c'est : la prétérition des documents pontificaux les plus importants et celle des effort loyaux faits par le patronat catholique de France, et particulièrement du Nord, pour la constitution « du patrimoine corporatif ».

La voix des Papes avait demandé que l'on fit « quelque chose » pour ressouder, pour renouer entre les classes les liens brisés par la Révolution.

Cela a été essayé. Cela est connu, et cela n'est pas dit ! On voudra bien apprécier toute la gravité de cette attitude ; elle est tout un symptôme d'état d'esprit.

Devant ce « déni de justice », devant ce lamentable « lâchage » du Patronat catholique (qu'on nous pardonne cette expression), notre esprit se reporte en arrière et nous songeons à ces propriétaires, à ces *notables* de l'époque révolutionnaire qui, malgré leur bienfaisance, subirent le sort que l'on sait (1).

Cette pensée nous obsède, et nous craignons que la démocratie chrétienne ne veuille avant tout collaborer à créer un « état d'esprit ».

Alors aussi on inonda la France de ces « *catéchismes des droits de l'homme* », qui aidèrent si singulièrement à la diffusion des faux principes philosophiques et hâtèrent la catastrophe par la démentalisation générale.

Dans sa *Législation primitive* (Prélimin., p. 66), l'illustre Bonald explique que « rien n'est dangereux comme d'ignorer la vérité et de douter de son droit ».

Faire douter de la légitimité de son droit, remettre tout en question : telle est l'éternelle tactique des adversaires ; nous la voyons pratiquer sous nos yeux.

« ...Souvenons-nous, dit le grand philosophe, de ce qui » se passa à la fin du XVIIIe siècle, au moment où l'on fit la » déclaration solennelle des « Droits de l'homme et du » citoyen », déclaration qui, au fond, n'était qu'une série,

---

(1) L'affaire Réveillon, par exemple, est une des plus typiques : on sait comment « les sectes » trouvèrent moyen d'ameuter contre cet homme bienfaisant, cet *industriel bienfaisant*, ce *paternaliste* qui avait nourri ses ouvriers pendant l'hiver et la crise de 1788-1789, ces mêmes prolétaires intoxiqués de fièvre égalitaire au moment de la prise de la Bastille.

» non de maximes *générales*, mais ce qui est bien différent, » de maximes *indéterminées*, de propositions vagues où la » logique des passions trouva seule une sens clair et précis.

» Les gens simples prirent pour les *principes* de la science » ce qui n'était que le *principium* ou commencement d'un » livre ; préambule digne de cette capitulation entre les » opinions, de cette composition entre toutes les passions » et tous les intérêts qu'on décora du nom de *Constitution* » *de* 89 et dont les auteurs, en finissant, recommandèrent » le maintien aux pères, aux mères, aux instituteurs, aux » sujets enfin, parce qu'ils sentaient trop bien qu'ils avaient » ôté au pouvoir public tous les moyens de la maintenir.

» A peine ces oracles à double sens, comme ceux des » Sybilles et comme eux proférés au milieu des convulsions » et des frayeurs, eurent été entendus, que la France se » réveilla comme d'un long sommeil.

» Ce fut à cette lueur trompeuse que tous examinèrent » leur position dans la société et que chacun fut mécontent » de soi et des autres.

» L'homme en place fut honteux d'avoir usurpé l'auto- » rité et l'inférieur d'avoir prostitué son obéissance. La » richesse parut un tort, même au propriétaire, la pauvreté » une injustice, même à l'homme oisif ou dissipateur. Il » n'y eut pas jusqu'à la médiocrité qui ne méconnut son » bonheur, et les deux parties de la société *et de toute* » *société*, c'est-à-dire les forts et les faibles, ou plutôt les » ainés et les plus jeunes, qui avaient marché jusque-là » entre la religion et le gouvernement, sur la ligne commune » où les plaçaient des *services réciproques* (car les premiers » servaient le pays et étaient même faits pour *servir*), se » séparèrent avec éclat, firent *front* l'un à l'autre comme » deux armées en présence.

» Alors commença cette lutte insensée, impie, où le succès » ne pouvait être qu'une calamité et qui n'a pas fait un » seul homme heureux du malheur de tous les autres.

» La victoire ne fut pas longtemps indécise.

» Le pouvoir avait douté, il fut vaincu.

» Les vainqueurs, à leur tour, se divisèrent. Le nouvel » ordre avait ses *premiers* et ses *seconds*, comme cela exis- » tait dans l'ancien, *comme dans tout ordre quelconque ;* » car l'*ordre* entre les hommes n'est autre chose que l'art » de faire passer les uns avant les autres, afin que tous » puissent arriver à temps.

» Les plus diligents ou les plus heureux, comblés d'hon- » neur et de biens, ne manquaient pas de proclamer à haute » voix, pour la conservation de leurs avantages, ou même » d'écrire sur les murs l'article dernier des « Droits de » l'Homme » « la propriété est un droit inviolable et sacré ». » Mais les derniers venus à la distribution leur répondaient » par l'article premier : « Les hommes naissent et demeurent » libres et égaux en droits ». Si la *propriété était un droit*, » selon le dernier article, l'*égalité de droits*, consacrée dans » le premier, emportait l'*égalité de propriétés*. Ce n'est pas » qu'on ne put répondre avec des distinctions ; mais les » passions raisonnent à moins de frais et emploient d'autres » arguments. La Révolution eut ses promotions : elle eut » aussi ses disgrâces, et la tribune aux harangues fut sou- » vent le marchepied de l'échafaud. »

N'en est-il pas absolument de même aujourd'hui ?

La querelle de fond entre les Girondins et Robespierre, entre les théories d'Isnard et celles du chef de la Montagne subsistent toujours. Babeuf avait davantage raison qu'on ne voulut le lui dire, et c'est même pour avoir eu trop raison qu'il porta sa tête sur l'échafaud.

Oui, la Révolution subsiste dans les idées, mais elle a subi tant d'avatars divers, qu'il faut savoir en poursuivre l'esprit là même où on devrait douter qu'il se soit réfugié.

Suivant l'aboutissement constant des hérésies, l'erreur doctrinale portera toujours contre la propriété privée.

En 1789, la première attaque des sectes occultes anti-chrétiennes se porta contre la propriété foncière privée ; ce fut, suivant l'expression de Taine, une gigantesque affaire de dépossession.

Actuellement, c'est surtout contre l'industrie, contre le droit des chefs industriels que la secte porte ses efforts.

La terre, en effet, leur est acquise pour dans un temps plus ou moins éloigné par le partage forcé et l'hypothèque au profit des grands établissements de crédit qui, de ce chef, ont déjà la main mise sur une grande portion du territoire national. Il suffit de lire les comptes-rendus et bilans des Sociétés Foncières pour savoir où la France en est.

L'industrie résistait. Il y avait là parmi les chefs tout un état-major d'hommes d'initiative habitués à l'action et aux risques, nullement disposés à se laisser faire ; il importait d'en avoir raison.

La Révolution de 1830 fournit l'occasion cherchée.

L'éminent observateur Le Play, dans un de ses ouvrages, raconte que, dans l'hiver de 1829 à 1830, il avait visité en détail tous les ateliers parisiens et avait partout constaté la plus parfaite harmonie entre patrons et ouvriers.

Ce fut, dit-il, la Révolution de juillet qui fit cesser cette harmonie ; le patronat avait excité en partie les ouvriers à faire tomber le gouvernement établi ; il fut puni de son manque de sens social (1).

---

(1) Le Play. *Ouvriers Européens*, t. I, p. 40 In Claudio Jannet. «*Le socialisme d'Etat et la Réforme sociale.*»

Présentement, on escompte des grèves, des conflits permanents, suscités dans les usines pour décourager les chefs.

Tous ceux qui sont dans les affaires savent que des agences sont à l'affût des occasions favorables et que tout établissement qui peut prouver par ses inventaires avoir rapporté 5 % du capital engagé pendant les cinq dernières années de sa marche, est *toujours et à tout instant rachetable* par des consortiums financiers, soit anglais, soit allemands.

Les professeurs catholiques « emballés » et les ecclésiassiques inavertis qui poussent ainsi de toutes leurs forces à l'attaque contre le patronat français, ne se doutent pas des convoitises qu'ils secondent en aveugles.

Lorsque les anciens industriels français, secours et soutiens des œuvres catholiques, auront délaissé leur champ d'activité et abandonné la place aux protestants anglais ou allemands qui viendront diriger leurs usines avec une autre rudesse et une autre poigne, le clergé pourra faire son deuil de bien des choses.

Il pourra pleurer sur des ruines réelles, alors : *super flumina Babylonis*, car de grandes choses auront disparu qui ne seront pas recouvrables.

Voilà ce à quoi l'on songe à travers les lignes du *Guide de Reims*.

. . . .

Ce n'est point tout encore : le peuple lui-même est trompé.

Au moment où nous terminons l'impression de ces lignes, un bruit court dans la presse : l'intervention des fonds secrets gouvernementaux pendant nombre d'années pour

permettre à la Verrerie ouvrière d'Albi d'avoir eu pendant ce laps de temps l'*illusion de la vie.*

Si ces bruits ne sont pas démentis, que restera-t-il en dernière analyse de ces fameux essais du *Fara da se* ouvrier, in-hiérarchique, permettant à l'anarchie de se soutenir d'elle-même, et de donner ainsi l'illusion que la *vie* était possible dans le *renversement des valeurs traditionnelles ?*

On aurait, par ce moyen, sciemment escamoté une leçon de choses, et quelle leçon !

Et cependant, comme disait à ce sujet un écrivain de grand sens :

« Ces événements sont de précieux avertisseurs. Ils sont mis sur notre route, comme un poteau de Touring-Club : « Attention ! Tournant dangereux. » Et il faut relire quelques lignes de la lettre de démission de M. Spinetta, de ce directeur désigné par la Confédération générale du Travail, de ce directeur socialiste, qui écrit, à bout de force et d'expédients : « Le personnel de la Verrerie ouvrière est bien, collectivement, *inapte au patronat et au socialisme ;* les bas instincts, la haine, la jalousie de tous ceux qui le dépassent, ont détruit en lui tout esprit de discipline. » M. Spinetta déclare que les mots n'ont plus le même sens pour ses camarades et pour lui, et qu'il ne voit que deux solutions : le renvoi du personnel ou la dictature. Ce résumé de l'expérience socialiste dénote une clarté d'esprit remarquable et une franchise qui ne l'est pas moins. Voilà, en effet, l'aboutissement de toute l'éducation révolutionnaire : *l'inaptitude.* Ces hommes, trompés par les meneurs, conduits, un temps, par des discours, guidés bientôt par toutes les passions rouges, sont devenus, en réalité, des *inaptes.* Ils ne peuvent être ni patrons, ni

ouvriers, puisque l'un et l'autre état supposent une hiérarchie. On les appelle « conscients », et ils sont la preuve que la conscience, au contraire, peut être presque entièrement abolie. Les phraseurs du parti les exaltent, mais les praticiens socialistes, ceux qui ne vivent pas uniquement de réunions publiques et de la vente des granules quotidiens effervescents, proclament : « *Inaptes au patronat, inaptes au socialisme* ». Autant dire : bon à rien.

» Et cela est vrai. Songez maintenant que l'éducation dite nationale, partout où elle est antireligieuse, — je vous prie de remarquer que je ne dis pas dans toutes les écoles publiques, — tend nécessairement à produire ce type d'homme, que l'expérience reconnaît inapte. En détruisant, dans l'esprit des enfants, l'unique morale d'obligation et de sanction, on les livre à la bête qui est en eux et aux autres bêtes qui sont autour, au cabaret qui est la bête de l'abrutissement, au député qui est la bête de la politique, au délégué qui est la bête des sociétés secrètes, à la C. G. T. qui est la bête de la Terreur. Aujourd'hui la France continue de payer un assez bon nombre de maîtres d'écoles, qui lui rendront des anarchistes pour une part et pour l'autre part des inaptes. Je vois bien que certaines insolences sont déférées aux tribunaux, qui prononcent une petite amende. Mals, l'amende payée, la fabrique continuera de fonctionner, et si l'instituteur antireligieux a la prudence de ne pas se montrer insolent, il fournira méthodiquement, régulièrement, sous les yeux de ses chefs satisfaits, son contingent annuel d'ennemis intérieurs. Voilà trente ans que nous entretenons ces capitaines de recrutement. De temps en temps, on fusille, comme à Draveil, quelques-uns des conscrits ; mais les fournisseurs d'anarchistes ne sont point inquiétés. Et je demeure stupéfait

d'une espèce d'insuffisance chronique, que montrent, les uns après les autres, les ministres des partis régnants ; en toute chose, ils ont toujours l'air d'ignorer les causes. »

Cela est signé : Junius (1).

Ces sévères paroles de l'écrivain ne sont-elles applicables qu'aux seuls adhérents du parti maçonnique actuellement régnant en France ?

Cet *air d'ignorer les causes* est-il spécial aux seuls sectaires ?

N'y a-t-il pas nombre de nos contemeporains que l'on pourrait ranger dans cette catégorie d'*ignorants ?*...

Reims, dans son *Année sociale internationale* (p. 232), a pris soin de nous exposer au long les visées *réelles* des syndicalistes. M. Gompers, président de l'organisation économique centrale du prolétariat des Etats-Unis, de la Fédération Américaine du Travail, venu à Paris, pour assister à la *conférence intersyndicale* internationale qui se réunissait le 30 août 1909, exposait dans une réunion et des interviews la méthode du syndicalisme américain. Veuillez peser les mots : c'est l'*irresponsabilité* que l'on veut.

« On vous a dit que le mouvement syndicaliste américain était un mouvement de réaction et de conservation ; cela n'est pas vrai dans le sens que vous donnez à ces mots. Notre but est de supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme. Par quels moyens ? Nous avons eu aussi nos communistes, nos fouriéristes, nos radicaux, nos socialistes, les chevaliers du travail, tous levant le bras pour protéger le travailleur contre le capitalisme. Ils ont été impuissants.

(1) *Echo de Paris*, 26 octobre 1912.

» Les fautes commises, les erreurs et les folies du passé ont déterminé notre mouvement ouvrier actuel. Ce mouvement n'est pas celui d'hommes satisfaits et la meilleure preuve est que nous sommes organisés pour supprimer les abus du capitalisme.

» Notre méthode a eu des résultats. Les travailleurs ont conquis sur l'Etat une journée officielle de fête, la fête du travail.

» Les trois quarts des ouvriers ne travaillent que huit heures. La journée de huit heures est générale dans le bâtiment ; durant les mois de juin, juillet et août, le commerce, l'industrie, les affaires cessent tout travail de l'après-midi du samedi au lundi matin. Ce sont ces résultats, que nous cherchons, car ce que nous cherchons c'est une vie meilleure, « plus jolie », afin que le travailleur jouisse de l'existence, connaisse les douceurs de l'« aisance » et les « opportunités » de la vie, afin qu'il puisse, par l'éducation, s'élever et « s'épanouir ».

» Nous combattons pour obtenir toujours davantage, pour faire demain meilleur qu'aujourd'hui et pour arriver, d'étape en étape, à la pleine jouissance des produits du travail.

» Les luttes, les grèves que nous avons soutenues, nous ont appris à être pratiques. Nous ne disputons pas sur la République, l'anarchie, le socialisme, la démocratie. Ce n'est pas l'affaire de notre syndicalisme qui, indépendant des opinions, accueille tous les travailleurs.

» Nous ne demandons rien à l'Etat ; nous ne demandons pas que le gouvernement fasse quelque chose pour nous, nous voulons tout faire par nous-mêmes et user du droit de combattre pour nos droits, par nos propres forces. »

. . . .

Où voit-on dans tout cela s'épanouir le renoncement fraternel à la place du moi égoïste?

Quant aux *responsabilités*, il n'en est plus question.

Et voilà tout! Voilà l'idéal du monde *modernisé!*

On a vu dans les chapitre précédents les résultats effectifs de tout ceci: suicide de nations.

Le lecteur est maintenant fixé, et nous lui laissons le soin de juger de lui-même.

Puissent les investigations de cette enquête l'aider à se former une opinion définitive sur les résultats du *Renversement des valeurs traditionnelles.* Il pèsera les responsabilités dans la diffusion de semblables idées de l'école sociologique Rémoise, dont nous avons analysé l'œuvre, et dira sans doute avec nous que ces choses sont très sérieuses et infiniment graves dans la série de leurs incalculables conséquences.

ANNEXES

A. — L'esprit révolutionnaire est-il en recul ?

B. — « La mort de l'État ». — Étude sur les idées de M. Duguit.

C. — Comment disparaissent parfois les centres industriels.

D. — Déclaration composée par le R. P. Marquigny, de la Cie de Jésus, et votée dans une Assemblée d'Industriels chrétiens de la région du Nord.

E. — Les Doctrines sociologiques actuelles de la Franc-Maçonnerie Française.

Annexe A

L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE EST-IL EN RECUL ?

« Comme la royauté, la classe ouvrière a trouvé des légistes ! » Dans son ouvrage sur le *Fédéralisme économique*, M. Paul Boncour a esquissé en traits saisissants, dit-on, ce que l'on peut appeler : une *théorie juridique des syndicats ouvriers*.

« La liberté d'association est la moins *individualiste* de » toutes les libertés, soulignent les auteurs, et la Révolu- » tion française l'avait bien vu qui avait sanctionné la » liberté de travail par l'interdiction de groupements ouvriers. » (Jean Cruet, *op. cit.*, p. 151.)

« La liberté du travail complétée par la liberté d'asso- » ciation, dit M. Paul Boncour, exclut la liberté du travail, » telle que *l'avait établie la Révolution française.* » (In *idem*, p. 152.)

M. Rambaud, l'éminent économiste lyonnais, croit voir dans cette opposition de termes un logogriphe, et une note à laquelle nous faisons allusion plus bas exprime cet étonnement (1).

(1) Rambaud. *Hist. des doctr. Econom.*, note, page 487, sur l'idée d'individualisme dans Paul Boncour : la vraie liberté du travail

La chose, nous ne savons pourquoi, nous apparaît à nous-même beaucoup plus simple et plus explicable ; facilement explicable.

L'idée du « redressement de compte », de « la séculaire misère imméritée à réparer » existe depuis longtemps ; on pourrait dire depuis toujours, depuis la constitution de l'Eglise. Cette idée est étroitement unie, comme conjuguée, mariée avec celle de la nécessité « d'intervertir ces valeurs sociales » que l'Eglise a fait passer dans la tradition. On rentrerait alors dans « l'humanisme » naturaliste a-confessionnel, a-religieux.

Cela hanta les cerveaux de tous les fauteurs de nouveautés.

Constamment, ces réformateurs ont agrémenté leurs modifications théologiques de bouleversements sociaux et révolutionnaires. L'idée du *solidarisme obligatoire*, avant la lettre, avant le mot, remonte donc assez haut dans l'histoire.

Au début de l'ère philosophique-révolutionnaire, de la moderne hérésie démocratique, on en trouve un fort bel exemplaire dans le *Code de la Nature* de Morelly, édité en 1775 (notons la date) où il est dit, notamment, après l'exposé bien net des principes communistes : « qu'il faut » conserver autour de la cité un terrain suffisant pour nourrir » les familles qui l'habitent ; réunir mille personnes au » moins, afin que, chacun travaillant selon ses forces et ses

---

impliquant l'absorption de l'individu au sens de son groupe professionnel. C'est cependant l'idée même de Rousseau, disant au point de vue politique : aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. Se donnant à tous, il ne se donne à personne ; s'il refuse d'obéir à la *volonté générale*, on le *forcera à être libre*.

» facultés, *consommant selon son goût et ses besoins* (!),
» il s'établisse, sur un nombre suffisant d'individus, une
» moyenne de consommation qui ne dépasse pas les *res-*
» *sources communes*, et une résultante de travail qui les
» rende toujours abondantes ;

» N'ACCORDER AUCUN PRIVILÈGE AU TALENT QUE CELUI
» DE DIRIGER LES TRAVAUX DANS L'INTÉRÊT COMMUN, ET
» *ne pas tenir compte dans la répartition, de la capacité,*
» *mais seulement des besoins qui préexistent à toute capa-*
» *cité et lui survivent ;* » etc., etc. (1)

Comme on le voit, le communisme de 1775 n'a rien à envier à celui de Babeuf, ni à celui de 1848, ni à celui de 1871, ni à celui d'aujourd'hui. C'est la même conception, la même formule.

Constatez si cela ne se rapproche pas, à la fois du programme de Robespierre, de celui de la C.G.T., tel que nous le voyons expliqué dans toutes les *Maisons du peuple*, affiliées au groupe central parisien, et poindre également dans les conceptions de Marc Sangnier et des *corporatistes obligatoires ?*

Si les *constituants* de 1789, les » législateurs » de 1792, les « conventionnels » de 1793 ont énergiquement et toujours inlassablement réclamé, imposé la *liberté individuelle*, la *liberté du travail*, c'est parce que ils considéraient comme honteux, avilissant, antinaturel (au sens du Contrat social), contraire aux droits imprescriptibles de l'homme d'entrer dans un servitude « hérile », la servitude d'un maître : (*hérus*) quel qu'il fût !

Cet abandon *volontaire* d'une partie de la liberté au

---

(1) In NICOLAS. *Du Protestantisme et toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme*, par Aug. NICOLAS. Paris, Vaton, 1852, p. 223.

profit de la *sécurité d'avenir* dans le *compagnon*, aspirant à la bienfaisante servitude de la *corporation hiérarchisée* (compagnon, apprenti, maître), l'esprit révolutionnaire, révolté, orgueilleux, ne pouvait le tolérer. Par son ordre, *le travail fut obligatoirement libre.* Mais l'idée de la créance que les déshérités de toute fortune de réserve, de toute avance, les manouvriers, en un mot, avaient sur le fonds commun, sur la « grande donation indivise » du groupe Lorin, ne fut jamais et pas un seul instant, abandonnée. A cette époque, la domesticité même était odieuse. On devait appeler ses serviteurs des *officieux.*

Les pauvres artisans, les pauvres ouvriers, les pauvres manouvriers, les pauvres tout court en un mot, c'est-à-dire les *égéniques*, furent toujours dans la pensée des gens, imbus de l'Encyclopédie (à quelque degré d'intoxication philosophique qu'ils fussent parvenus d'ailleurs), ces malheureux dans leur pensée furent toujours armés, et *armés par la nature elle-même*, affirmaient-ils, contre les riches, contre les exploiteurs, contre les « hériles », les *maîtres.*

En vertu de leur droit *naturel à la vie*, de leur *droit naturel à l'existence* et à la *subsistance*, on les armait toujours du pouvoir de résister aux tyrans, aux tyrans du capital, de la propriété, de la richesse, par le droit de s'associer de fait *entr'eux* dans ce but, de se grouper *entr'eux* pour l'attaque.

Souvenez-vous des fameux pamphlets de Condorcet. Souvenez-vous aussi de ce que disait Sieyès (bien avant Babeuf).

Voici au sujet de la Loi Le Chapelier la citation de M. Fagniez, dont nous parlons au texte :

« ...La loi du 17 juin 1791 fut d'ailleurs, il faut le

» dire à la décharge des constituants, *une œuvre de cir-*
» *constance encore plus que de doctrine.* Il faut tenir compte
» à ces législateurs si respectables dans leurs illusions (?)
» de la gravité, de l'urgence menaçante des problèmes
» économiques que la dissolution de l'ancienne organisa-
» tion du travail posait devant eux. Quand les ouvriers
» charpentiers de Paris, groupés dans une *Union frater-*
» *nelle des ouvriers de la charpente* qui n'était vraisembla-
» blement qu'un compagnonage, cherchaient à obtenir
» des patrons une participation proportionnelle aux béné-
» fices, et sur leur refus, adoptaient un tarif minimum de
» salaires qu'ils voulaient faire sanctionner par la munici-
» palité parisienne, quand les ouvriers papetiers, dont le
» chômage aurait suspendu la fabrication des assignats,
» frappaient leurs patrons et leurs camarades d'amendes
» et d'interdits, ces initiatives d'une classe fraîchement
» émancipée de la tutelle patronale et gouvernementale
» prenaient au dépourvu l'incompétence d'une assemblée
» où les intérêts du travail national n'étaient pas repré-
» sentés et, dans les circonstances où elle en était saisie, il
» était moins pressant pour elle de les régler que de fortifier
» l'autorité défaillante, de contenir l'anarchie spontanée,
» *de disperser les rassemblements, de repousser, légitimes*
» *ou non, les revendications tumultuaires...* » (Les souli-
gnements sont de nous.) Rassemblements ! tumultes

M. G. Gautherot (*L'Assemblée constituante*, p. 228. 229 et suiv.) n'a pas une opinion différente et son ouvrage est remarquable parce qu'il fait très bien dater l'*aurore du collectivisme* de cette époque même. L'idée philosophique, révolutionnaire *solidariste* de la créance ouvrière y est nettement exprimée page 233. Il suffirait à l'éminent auteur d'avoir étudié de près les dissertations juridiques qui ont

suivi l'apparition du livre de M. Léon Bourgeois, pour bien saisir le passage, l'avatar d'idée du solidarisme, évoluant des postulats étatistes au postulat syndicaliste.

Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à ce que nous avons dit au texte. et de lui souligner encore les commentaires du logicien Jaurès, ils sont infiniment suggestifs (page 81).

Il est très certain que ce fut une question d'ordre dans la rue qui fit promulguer ce que l'on a justement appelé *la loi martiale de Le Chapelier.....*

Gambetta, invectivant ses anciens électeurs, dut aussi éprouver quelques velléités de coaction.

Mais lorsqu'il fallut *à tout prix* sauver la République, afin qu'elle put parachever son *grand œuvre*, que tous nous voyons au clair aujourd'hui, ce fut autre chose. Il ne fut pas du tout question, je vous assure,de faire par la loi des syndicats reculer l'esprit révolutionnaire, mais bien au contraire de *s'en servir contre* les conservateurs.

De l'apaisement social, de l'ordre, de la hiérarchie, jamais !

Et ceci n'est pas une idée personnelle. Que l'on écoute Georges Sorel qui, dans ses *Réflexions sur la violence*, a mis en très belle, ou si l'on veut, en très vilainie lumière, cet aspect de la politique du Waldeck-Rousseau si cher au P. Maumus (1).

---

(1) « On a très souvent félicité Waldeck-Rousseau d'avoir fait voter en 1884 une loi sur les syndicats. Pour se rendre compte de ce qu'on attendait de cette loi, il faut se représenter quelle était la situation de la France à cette époque : de grands embarras financiers avaient conduit le gouvernement à signer avec les compagnies de chemin de fer des conventions que les radicaux avaient dénoncées comme étant des actes de brigandage ; la politique coloniale donnait lieu aux plus vives attaques et était foncièrement impopulaire... Le mécontente-

Il s'agissait d' « utiliser les syndicats contre les adversaires politiques », d'en faire une organisation « politico-criminelle capable de mater les conservateurs ».

---

ment qui devait se traduire quelques années plus tard sous la forme du boulangisme était déjà très marqué ; et les élections de 1885 faillirent donner la majorité aux conservateurs. Waldeck-Rousseau, sans être un très profond voyant, était assez perspicace pour comprendre le danger qui pouvait menacer la République opportuniste et assez cynique pour chercher les moyens de défense dans une organisation politico-criminelle capable de mater les conservateurs. » (P. 184.)

« Waldeck-Rousseau... espérait organiser parmi les ouvriers une hiérarchie placée sous la direction de la police. Dans une circulaire du 25 août 1884... (il) recommandait (aux préfets), en termes diplomatiques, de prendre la direction du mouvement syndical... (en agissant) avec beaucoup de prudence « pour ne pas exciter des méfiances. » (P. 185.)

« Des associations ouvrières dirigées par des démocrates, usant de ruses, de menaces, et parfois aussi quelque peu de violence, pouvaient rendre les plus grands services au gouvernement dans la lutte contre les conservateurs alors si menaçants... Lorsque des circonstances imprévues ramenèrent Waldeck-Rousseau au pouvoir, il s'empressa de reprendre son ancienne politique et chercha à utiliser les syndicats contre ses adversaires. » (P. 186-188.)

« On ne pouvait plus essayer, en 1899, de conduire les associations ouvrières sous la direction des préfets comme l'avait prévu la circulaire de 1884 ; mais il y avait d'autres moyens à employer et, en appelant Millerand au ministère, Waldeck-Rousseau crut avoir fait un coup de maître... Millerand... ne pouvait-il pas devenir le courtier qui ferait manœuvrer discrètement les syndicats en agissant sur leurs chefs ? On mit en œuvre tous les moyens de séduction pour assagir les ouvriers et les amener à avoir confiance dans les agents supérieurs du gouvernement de la défense républicaine... » (P. 188.)

« La révélation de ces manœuvres nous montre que le ministre comptait sur les syndicats pour faire peur aux conservateurs... Les syndicats devaient jouer un rôle analogue à celui que nous avons vu jouer aux loges : celles-ci servant à faire l'espionnage des fonctionnaires, ceux-là étant destinés à menacer les intérêts des patrons peu favorables à l'administration... » (P. 190-191.)

Il faut absolument comprendre toute la valeur de cette manœuvre, qui était surtout destinée à permettre aux républicains de tenir tête

Qui a fait attention à l'idée des syndicats mixtes de M. de Mun ? M. de Mun affirmait qu'il avait alors *six mille* pétitionnaires en ce sens avec lui.

Que sont donc devenus aujourd'hui ces *six mille* pétitionnaires ? Ont-ils tous évolué avec M. de Mun lui-même ?

. . . .

En 1899, Waldeck-Rousseau et Millerand, pressés par les circonstances, durent agir avec une certaine hâte.

Il fut impossible de songer à incorporer les troupes syndicales dans l'armée républicaine ; on dut les tenir comme corps francs que l'on entraîna dans la lutte, dite « de défense républicaine », mais qu'en réalité était de « conquête juive ».

. . . .

Voilà pour le recul de l'idée Révolutionnaire ; qu'on veuille bien méditer les faits contemporains.

à l'action nationaliste contre laquelle, seuls, ils étaient impuissants.

En 1908, la défense républicaine s'est trouvée dans l'obligation de reprendre la manœuvre de Waldeck-Rousseau. Les conditions dans lesquelles l'entreprise a été tentée étaient évidemment moins favorables, mais il est bon de savoir que les agents de 1899 sont les dirigeants en 1908. « M. » Briand, ministre de la justice en 1908, était sous Waldeck-Rousseau l'intermédiaire entre Millerand et le *Journal du Peuple*, de Sébastien Faure, qui dirigeait l'action des anarchistes de gouvernement.

ANNEXE B

" LA MORT DE L'ÉTAT "

ÉTUDE SUR LES IDÉES DE M. DUGUIT

(Extrait de *La Démocratie sociale devant les idées présentes*. ANTONELLI. — Paris, Rivière, 1911.)

Nous l'avons dit au texte :

Dans la « Démocratie sociale » de MM. Antonelli, Briand, fondée après la « loi de Séparation » pour tout mettre en belle œuvre laïque, une place d'honneur fut aussitôt donnée à M. Duguit, absolument comme au *Guide Social* de Reims.

L'auteur le présenta comme le plus terrible abatteur des notions d'autorité, qui ait encore paru dans une chaire de l'enseignement public ; le titre de son étude est infiniment suggestif. Cela est intitulé tout simplement : *La mort de l'Etat.* Voici ce que dit M. Antonelli :

« Il est désormais évident, pour tout esprit averti, que le mouvement profond, qui agite aujourd'hui la France, comme les autres pays civilisés, doit aboutir à une transformation de l'Etat dans nos sociétés modernes.

» L'Etat de demain ne sera pas celui dont le principe

nous a été transmis par les juristes du XVIe et du XVIIe siècles Bodin, Hobbes, Puffendorf, et dont nous avons précisément conservé la tradition jusqu'ici ; mais que sera-t-il ?

» Parmi les ouvrages qui tentent de dégager des doctrines et des faits actuels une réponse à cette angoissante question, aucun ne présente un intérêt plus grand que celui qu'a publié M. Duguit (en 1910), sous le titre *le Droit social, le Droit individuel et la transformation de l'Etat.* L'auteur, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, est un des maîtres les plus distingués et les plus libres que possède aujourd'hui l'Ecole française de droit public, et l'œuvre elle-même est le résumé et comme l'aboutissant de longues études théoriques, présentées déjà à nous en des livres d'une haute valeur scientifique, comme *l'Etat, le droit objectif et la loi positive* ou *Le Manuel de droit public,* qui ont acquis à leur auteur une autorité qui a dépassé depuis longtemps les limites de l'Ecole ».

» Resserrée dans le cadre étroit de la Conférence — l'œuvre est la reproduction de trois leçons faites au Collège libre des Sciences sociales. — La théorie nous apparaît avec tout son caractère d'originalité.

» Tout d'abord, l'auteur enregistre la mort de l'Etat-autorité : « L'Etat est mort, dit-il, ou plutôt est en train de mourir, la forme romaine, régalienne, jacobine, napoléonienne, collectiviste, qui, sous ces divers aspects, n'est qu'une seule et même forme de l'Etat. »

» Comment M. Duguit va-t-il justifier cette affirmation en apparence paradoxale ? Par une analyse rigoureuse des idées scientifiques sur lesquelles repose actuellement la notion d'Etat et des faits sociaux eux-mêmes.

» Le concept d'Etat a reposé jusqu'ici sur l'idée d'autorité : « Ce qui constitue, disait-on, en droit une nation, c'est

l'existence dans cette société d'hommes d'une autorité supérieure aux volontés individuelles ». Aujourd'hui, cette conception régalienne de l'Etat est très généralement condamnée. On constate sans doute que, dans toutes les sociétés, humaines des volontés s'imposent à d'autres volontés, qu'il y a des gouvernants et des gouvernés, mais c'est là un simple *fait* qui ne saurait constituer un *droit*.

» De plus en plus, la puissance publique tend à être considérée comme un simple fait, tant dans la loi que dans l'acte administratif. Elle est un fait dans la loi qui n'est l'expression ni d'une volonté générale qui n'existe pas, ni de la volonté de l'Etat qui n'existe pas davantage, « mais de la volonté de trois cent cinquante députés et de deux cents sénateurs qui forment la majorité habituelle de la Chambre et au Sénat. Voilà le fait. En dehors de là, il n'y a que fiction et formules vaines ; nous n'en voulons plus ». La puissance publique est encore un simple fait dans l'acte administratif. Pendant longtemps on a considéré que l'Etat agissant ne pouvait se tromper : autorité qui ne reconnaît point de puissance supérieure ou concurrente quant aux rapports qu'elle régit, l'Etat était toujours considéré comme irresponsable. M. Duguit, par une subtile analyse de la jurisprudence du Conseil d'Etat, montre que cette idée tend peu à peu à disparaître pour être remplacée par une autre qu'il formule ainsi :

« L'acte administratif est un acte émané d'une volonté particulière, et il ne peut produire d'effet que dans la mesure où il est conforme à la règle du droit. »

» Mais si l'Etat-autorité se meurt, par quoi sera-t-il remplacé ? M. Duguit nous dit que la nouvelle conception de l'Etat reposera sur deux éléments : la conception d'une règle sociale s'imposant à tous ou droit *objectif* et la décen-

tralisation ou *fédéralisme syndicaliste.* Ici encore, l'auteur va justifier son affirmation en s'appuyant uniquement sur l'évolution actuelle des idées et des faits. M. Duguit constate après M. Durkheim, l'existence d'une interdépendance locale. Celle-ci implique des conditions qui doivent se réaliser plus parfaitement qui d'autres, une règle : ce sera ce que M. Duguit appelle la *règle de droit* ou *droit objectif.* Notons que la société ne présuppose pas cette règle, comme le voudraient les doctrinaires Guizot ou Royer Collard. Qu'elle l'implique seulement : par suite la règle de droit *ne repose sur aucun principe métaphysique ou moral, mais se dégage objectivement des faits sociaux. C'est cette règle de droit qui s'impose, tant aux gouvernants qu'aux gouvernés, tant à la puissance publique qu'aux individus.* (Le soulignement est de nous.)

» Ainsi, dans cette conception nouvelle, qui nous est présentée comme celle qui se dégage du mouvement scientifique actuel, l'Etat n'est plus cet être omnipotent qui ne souffre à côté de lui aucune vie indépendante, il ne s'explique et ne se justifie que dans la mesure où il agit conformément à la règle sociale. Mais toute la théorie serait vaine si rien ne venait, en fait, déterminer la règle du droit, en s'opposant à l'arbitraire des gouvernants. Ce sera là la tâche du second élément que l'auteur attribue à l'Etat de demain : au fédéralisme syndicaliste. Celui-ci se trouve en puissance, en germe, dans les faits sociaux actuels. Il suffit à l'auteur, pour les montrer, d'évoquer le mouvement syndicaliste actuel qu'il considère comme une forme particulière du syndicalisme intégral, qui sera la base de l'Etat de demain.

» Au syndicalisme de la classe ouvrière il oppose le *syndicalisme de toutes les classes sociales.* La création en France,

en Angleterre, en Allemagne, en Italie, de groupements comme ceux des *associations pour la défense des classes moyennes*, de la Ligue des *locataires* de Milan, ou de la *Ligue des consommateurs français*, vient donner une grande force à ces prévisions.

» On peut même imaginer le syndicalisme sous un aspect plus large encore. Il est des intérêts qui, pour n'être point de classe, économiquement parlant, n'en sont pas moins essentiels. Ceux-ci, économiques, moraux, artistiques, pourront, en s'unissant, former des forces sociales pleinement distinctes des individus, chacun de ceux-ci pouvant faire partie, en même temps, de plusieurs groupements. C'est du jeu de ces forces opposées, intervenant pour limiter le pouvoir des gouvernants, que se dégagera en fait la notion du domaine d'activité de l'Etat, la notion de la règle du droit.

» Ayant ainsi retrouvé, en puissance tout au moins, dans les faits actuels sociaux, les éléments de l'évolution, l'auteur peut conclure sur cette vision qui lui est très agréable, semble-t-il, de l'Etat de demain : « Au sommet, des gouvernants représentant la majorité effective des individus composant le groupement social ; à eux point de droit, de puissance publique, mais le devoir d'employer la grande force à la réalisation du droit au sens le plus large. Leur action se réduisant, pour l'accomplissement des activités techniques à leur rôle de surveillance et de contrôle. Dans la société, des groupements syndicalistes fortement intégrés, fédérés par professions et ayant une représentation politique assurant une forte limitation au pouvoir des gouvernants ».

Telle est la théorie.

» En réalité, pour être complet, il faut relever la tenta-

tive que fait M. Duguit pour préciser directement, en dehors du fédéralisme syndicaliste, et par une simple analyse intellectuelle *la règle du droit.* Il écrit : « *Une loi ne s'impose que lorsqu'elle est conforme aux conditions de vie actuelles, momentanées et changeantes d'une société donnée, déterminées par l'observation et l'analyse rationnelle de son évolution et de sa structure* » (ce soulignement est de nous), et lorsqu'il s'agit de préciser ce qui doit être considéré comme l'observation et l'analyse rationnelle qui, en fait, s'imposeront à la loi, l'auteur rentre dans le vague et l'imprécision : « Il n'en est pas moins vrai, dit-il, que certaines règles de droit ont, à un moment donné, pénétré si *profondément* et si *généralement* la conscience des hommes que toute loi qui n'aura d'autre but que d'assurer l'application d'une semblable norme rencontrera *certainement* une adhérence unanime ».

M. Antonelli considère cette dernière phrase presque comme une échappatoire, une fissure inutile et regrettable du système (p. 106).

» Ne peut-on soutenir, ajoute-t-il, que les conditions de vie idéales d'une société, qui font seules le *droit objectif* pour parler la langue de M. Duguit, ne peuvent à aucun moment être déterminées rationnellement : ce sont les faits qui, seuls, dégagent, par tâtonnements, ces conditions, de telle sorte que toute société implique fatalement dans son évolution une part d'arbitraire, ou en d'autres termes : d'autorité.

» Si l'on tient ainsi compte de la place à faire, dans toute évolution sociale, à l'arbitraire, il paraît impossible de préciser aujourd'hui quel sera le cadre rigide dans lequel pourra se mouvoir l'avenir, l'activité des gouvernants, c'est-à-dire l'Etat.

» On peut seulement prévoir dans quel sens se fera l'évolution, et pour cette prévision, les analyses subtiles comme celles de M. Duguit, de l'état actuel des idées et des faits, sont d'un grand secours.

» Mais l'œuvre du savant professeur s'impose encore par la méthode purement réaliste qui a présidé à son élaboration, par ce dessein audacieusement affiché, de dédaigner toutes les formules, toutes les fictions, tous les dogmes métaphysiques, moraux, scientifiques, que, jusqu'ici, on a voulu imposer aux faits. Par là encore, conclut M. Antonelli, elle se rattache au mouvement d'idées d'où est sortie la *Démocratie sociale.* »

Et voilà le maître proposé aux vicaires chargés d'œuvres, aux curés de campagne, aux présidents des cercles d'études, et aux jeunes zélateurs des patronages, « futurs syndiqués », par l'*Action populaire de Reims.*

On voit où nous en sommes arrivés.

Annexe C

Comment disparaissent parfois des centres industriels

LA CRISE DU TULLE A CAUDRY (Nord)

(*Croix du Nord,* 2 septembre 1912.)

« Dans la *Revue de l'Action Populaire,* M. l'abbé Canonne expose l'état lamentable de l'industrie du tulle à Caudry et dans le Cambrésis et se demande quel avenir lui est réservé. Nous voulons retenir de ses observations un aperçu aussi fidèle que possible.

Caudry, Calais, sont en France les deux grands centres du tulle. La crise, puisqu'elle a des causes générales, ne sévit pas moins à Calais qu'à Caudry ; mais dans la première ville, au moins, les ouvriers trouvent d'autres débouchés à leur activité, alors qu'à Caudry il ne reste pas d'autre industrie et d'autre commerce que l'industrie et le commerce du tulle.

Il y a un peu plus d'un demi-siècle, Caudry n'était encore qu'un village de trois mille habitants, un village coquet, enfoui sous la verdure, au flanc d'un coteau. La population était surtout composée de travailleurs des champs ; on y trouvait aussi quelques tisseurs à la main.

En 1855, on construit une nouvelle ligne de chemin de fer de Somain à Busigny qui passe tout près de Caudry. On crée une station. C'est la fortune du village.

L'industrie du tulle, dès 1825, avait commencé à Inchy-Beaumont, où, au prix de mille ruses, on avait importé des métiers anglais.

Elle s'y était rapidement développée, malgré la prohibition des cotons exotiques et bien que les filatiures lilloises qui profitaient de cette mesure ne pussent suffire aux besoins des tullistes : la contrebande de coton belge se faisait alors sur une grande échelle.

Le chemin de fer n'existant pas, les tullistes se rendaient à pied à Saint-Quentin où ils trouvaient à écouler aisément leurs marchandises. Ils gagnaient, à cette époque, huit à dix francs par jour.

En 1860, le traité de commerce entre la France et l'Angleterre permet l'entrée en France des métiers à tulle ; le chemin de fer donne l'accès du marché de Paris. Mais, malheureusement pour Inchy et Beaumont, le tracé de la ligne Somain-Busigny ne les favorise pas et les tullistes vont s'installer à Caudry, dont la prospérité s'étend dans des proportions inespérées. Grâce aux progrès apportés au matériel et à l'extension des voies de communication, les villages voisins, Beauvois, Béthencourt, Quiévy, Saint-Hilaire en éprouvent à leur tour les bienfaits.

Caudry, qui comptait 4.500 habitants en 1870, en a maintenant près de 14.000. Son territoire s'est couvert de quartiers, de rues, de cités, de magasins et des familles entières sont venues l'habiter de tous les points du Cambrésis. Le pittoresque s'en est allé pour faire place à l'utilitaire.

Les causes de la crise

Aujourd'hui, voici que Caudry est menacé de la ruine. Déjà, en 1908, lorsque sévissait la crise de l'industrie textile dans la région du Cambrésis voisine de Caudry, à Avesnes-lez-Aubert, Saint-Aubert, Bertry, Rieux, Quiévy, Saint-Waast, Carnières, Clary, on prévoyait la crise du tulle.

Avant la fin de l'année, les commandes étaient devenues plus rares. Les magasins étaient remplis, les capitaux immobilisés. Il fallut limiter la production et bientôt laisser chômer la population ouvrière.

Quelles sont donc les causes de cette crise qui n'a fait que s'accentuer depuis quatre ans ?

Les caprices des saisons et de la mode et la surproduction.

Le tulle est une industrie de luxe. Il égaie les fenêtres des appartements ; il donne aux habitations un agréable aspect. Il fait partie de la toilette féminine : robes, chapeaux, écharpes, voilettes, lui empruntent son élégance. Les étés pluvieux et frais de ces dernières années ne contribuaient pas à en désirer l'emploi. Lorsque sont venues les chaleurs excessives de 1911, il était trop tard, la mode était décrétée, imposée.

Les dames se soumettent volontiers — les tisseurs roubaisiens ne le savent que trop — aux caprices parfois étranges de la mode, ou plutôt des grands couturiers juifs de la capitale.

Si ces maîtres l'ont décidé, telle coupe de vêtement, tel ornement, tel tissu, telle dentelle seront impitoyablement écartés. Peu leur importe qui des catégories importantes d'ouvriers soient acculées au chômage, à la misère, que les conditions « économiques » qui leur sont faites ruinent des industries entières.

De leur côté, les tullistes ont exagérément développé leurs affaires. Sans s'inquiéter de la consommation, qui a des limites, ils ont jeté sur le marché les stocks considérables de tissus que leur outillage perfectionné leur permettait d'accumuler.

« En 1908, dit M. Canonne, ils ont livré trois fois plus de tissu qu'en 1900 et cet excès imprudent coïncida précisément avec les changements de la mode. On s'aperçut alors avec anxiété que l'offre était dix fois supérieure à la demande... Tandis que le marché était de plus en plus mauvais, on continuait à travailler fiévreusement et d'immenses quantités de tissus s'entassaient dans les magasins. Aujourd'hui, l'engorgement est complet ; et à supposer que, par un retour imprévu de commandes, les stocks s'épuisent, il suffirait de deux mois pour renouveler le premier encombrement, ce qui donne une idée de la puissance des machines actuelles...

» On croira peut-être que, pour remédier à la surproduction, il suffirait de créer de nouveaux débouchés. Sans doute ; mais il faut bien remarquer que, jusqu'à ces dernières années, l'Angleterre et la France étaient, pour le tulle, les seuls fournisseurs du marché mondial. Actuellement, les choses sont bien changées. D'anciens clients qui faisaient de riches commandes se sont lancés dans cette industrie. Les Etats-Unis se suffisent presque à eux-mêmes ; d'ici peu, ils exporteront dans l'Amérique entière. L'Allemagne est devenue une rivale redoutable ; ses produits inondent déjà le monde entier et elle est merveilleusement outillée pour les luttes de l'avenir... »

Les conséquences de la crise

Le temps n'est donc plus où les patrons s'enrichissaient, où les ouvriers gagnaient huit, dix et douze francs par jour.

Quelques-uns de ceux-ci ont fait des économies, mais combien qui ont vécu au jour le jour, qui ne se sont pas préoccupés d'être propriétaires de leur foyer, qui ont dépensé sans compter !

Le bien-être qu'en général recherchait la population, a entraîné une hausse exorbitante des denrées à Caudry.

Les charges s'accumulent et la misère s'annonçant, il s'est produit, vers 1900, une poussée socialiste, qui n'a pas encore achevé ses ravages parmi le peuple.

Cette ville de Caudry, qui vit tout entière de tulle, ne pouvant offrir ni le tissage, ni la métallurgie, ni autre une entreprise quelconque aux nombreux ouvriers qui l'habitent, est littéralement menacée de ruine. Les métiers ne pourront plus être revendus qu'à moitié prix de leur valeur, les commerçants verront venir la faillite et les familles du Cambrésis venues à Caudry dans l'espoir d'y trouver l'aisance, abandonneront une localité à laquelle ne les rattache aucun souvenir ancestral.

La mode reviendrait-elle, qu'il faudrait, pour sauvegarder l'industrie du tulle, en réglementer la production par une entente internationale entre les fabricants.

Peut-on penser que cette entente soit possible quand il faut faire état des exigences socialistes et quand on considère ensuite que la concurrence est de plus en plus vive entre les nations et que l'Allemagne notamment dispose de bras nombreux, payés modérément, et peut très facilement offrir des prix inférieurs aux nôtres ?

L'avenir de l'industrie tulliste semble bien compromis, conclut M. l'abbé Canonne : il faudrait, pour la relever, un concours de circonstances difficile à réaliser. » Ch. L.

. . . .

Voilà comment disparaissent parfois des centres industriels.

Annexe D

Déclaration composée par le R. P. Marquigny, de la Cie de Jésus, et votée dans une Assemblée d'Industriels chrétiens de la région du Nord.

(Lille, 7 mai 1879.)

(Publiée par la *Semaine religieuse* de Cambrai, N° du 17 mai 1879. Tome 14 de la collect., p. 310.)

L'importante déclaration que nous donnons ici était précédée d'un exposé succinct, que nous reproduisons intégralement :

« Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le document qui suit, il marque les causes principales de la crise économique dont le pays commence à souffrir et il indique les principaux remèdes qu'il convient d'y apporter. Tant que ces remèdes ne seront point assez généralement employés, la crise s'accentuera de plus en plus, quelques efforts que l'on fasse pour la conjurer, et notre industrie, qui paraissait si prospère il y a quelques années, donnera bientôt au monde et aux siècles à venir, une nouvelle preuve de la vérité de ces paroles, fondées d'ailleurs sur l'enseignement de nos Livres saints, que « la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée de Dieu, n'a pu donner à ses œuvres qu'une existence fausse et passagère. » (J. de Maistre.)

Déclaration des industriels chrétiens

« Les souffrances qui agitent à cette heure le monde de l'industrie paraissent au plus grand nombre tenir seulement à des causes économiques. Mais une observation attentive conduit à reconnaître que telle n'est pas la raison dernière de la crise présente. C'est pour avoir oublié les règles morales et les sages tempéraments de l'ordre chrétien, que l'industrie s'est fait à elle-même et a fait à la société des blessures auxquelles il est urgent de porter remède. Pénétré de cette conviction et redoutant les mécomptes qui suivraient toute solution incomplète, un groupe nombreux de patrons chrétiens, appartenant à diverses industries, a pris la résolution, après en avoir délibéré dans une réunion privée, de rendre publique la déclaration suivante :

» 1. Nous croyons et affirmons que, partout où l'homme exerce son activité en ce monde, il est tenu d'agir sous l'empire de la loi de Dieu ; que, par suite, il ne peut s'affranchir, un seul instant, des devoirs qui lient sa conscience, suivant la condition où la Providence l'a placé et proportionnellement aux ressources qui lui ont été données pour le bien.

» 2. Nous pensons que, dans la situation actuelle de l'industrie, il y a, sur beaucoup de points, violation flagrante des préceptes divins, et que cette violation aggrave, dans une mesure très considérable, une crise qu'on aurait tort d'attribuer uniquement à des causes d'ordre matériel.

» 3. Nous regardons comme une obligation essentielle de faire avant tout respecter les droits de Dieu par la suppression aussi complète que possible du travail aux jours

de fêtes religieuses et par la sanctification du repos dominical ; de favoriser, autant qu'il est en nous, le développement de l'esprit chrétien chez les patrons et chez les ouvriers, pour ranimer au fond des cœurs les sentiments sans lesquels il ne peut exister ni paix domestique ni paix sociale.

» 4. Le chef d'industrie est obligé de ne produire que dans des conditions compatibles avec la loi morale et de ne placer ses produits que par des moyens légitimes devant la conscience chrétienne ; aussi devrait-il s'abstenir de toute concurrence où il ne pourrait s'engager sans blesser la justice.

» 5. L'ouvrier n'est pas, il faut le rappeler, une force qu'on utilise ou qu'on rejette, en ne tenant compte que des besoins immédiats de la production ; il est notre frère en Jésus-Christ, confié par Dieu au patron qui demeure obligé de le placer dans des conditions propres à lui faciliter le salut éternel.

» 6. La pratique habituelle d'un patronage intelligent et dévoué attache l'ouvrier à son maître, et remédie aux inconvénients graves qui résultent de l'instabilité des engagements. Nous désirons que les lois puissent concourir à cette réforme sans léser la liberté individuelle.

» 7. Il nous paraît urgent de reconstituer la famille ouvrière, en préservant les travailleurs de l'inconduite et de l'intempérance, en laissant autant que possible l'enfant à l'école, la femme au foyer, tous les membres de la famille à la vie en commun.

» 8. Avec l'éducation morale que réclament les intérêts de son âme, l'apprenti devrait, dans plusieurs industries, recevoir une instruction professionnelle plus sérieuse. Il est regrettable que l'apprentissage, si bien assuré autre-

fois dans tous les métiers, se trouve aujourd'hui généralement en décadence.

» 9. Comme les congrégations religieuses rendent à la famille ouvrière et aux enfants du peuple d'incomparables services, tant moraux que matériels, nous demandons expressément que la liberté leur soit garantie et qu'une injuste persécution n'apporte pas de nouvelles entraves à notre mission de chefs d'atelier.

» 10. En outre de l'action que tout maître, à ce seul titre, doit exercer sur ses ouvirers, le chef d'industrie a de plus le devoir de défendre contre les dangers de l'agglomération ceux qui vivent sous son autorité. Il aura donc soin que son œuvre de patronage social réponde aux besoins réels de son personnel ouvrier ; et, dans ce but, il concertera avec les autres patrons les efforts de son dévouement.

» 11. Nous croyons qu'en toutes ces choses l'Etat a des obligations analogues à celles de l'individu, c'est-à-dire que, chargé de donner appui et protection à chacun et de suppléer à ce que ne peut réaliser l'action individuelle, il doit agir dans le même sens que l'individu. Par conséquent, il est tenu d'aider à l'application des principes qui viennent d'être énoncés, de mettre la législation en accord complet avec la morale et la religion, soit par la mise en vigueur des lois anciennes, comme celle qui assure le respect du dimanche, celle qui régit le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, soit par de nouvelles lois ou institutions capables de réfréner certains vices, tels que la débauche et l'ivrognerie.

» 12. Sans prendre une direction qui ne leur appartient pas, les gouvernements peuvent, doivent régler dans une sage mesure les conditions du travail, et, d'une manière

indirecte mais efficace, la production elle-même, en limitant, grâce à des arrangements internationaux, les heures de travail, en prévenant le développement exagéré des institutions de crédit, en soumettant l'industrie, dans un intérêt de salubrité et de moralité, aux restrictions reconnues indispensables.

» 13. Les pouvoirs publics auraient à réformer en France certains points de la législation, en ce qui concerne les successions, les partages et les impôts. Les lois de succession et de partage portent une atteinte profonde à la stabilité de la famille industrielle, en amenant forcément, à des intervalles rapprochés, la vente du foyer de l'ouvrier et la liquidation de l'usine du patron. Les impôts, notamment les droits de mutation, devraient être ramenés à des limites équitables ; car il est évident qu'ils pèsent trop lourdement sur les frais généraux de toutes les branches de la production, et que, par suite, ils mettent les producteurs nationaux dans une situation très inférieure à celle des concurrents étrangers.

» 14. L'Etat doit protéger les nationaux, lorsque la concurrence de l'étranger a pour résultat de ruiner ou d'amoindrir une branche essentielle du travail national, lorsqu'elle conduit fatalement à de graves inconvénients d'ordre moral, comme le travail des jeunes enfants, le travail de nuit des femmes, une trop longue journée de travail. Il est en effet démontré par une expérience funeste que la liberté absolue des échanges internationaux mène inévitablement à la prépondérance du plus fort, à l'écrasement du plus faible, qu'elle tend à la destruction des frontières et à un véritable cosmopolitisme, contraire aux desseins du Créateur.

En résumé, pour ce qui concerne l'industrie comme pour l'ordre social, nous appelons et nous espérons une

restauration franchement chrétienne. C'est à ce but que se rapporte chacun des articles de cette déclaration, dont on découvrira aisément, si l'on veut bien l'examiner sans parti pris, la portée essentiellement pratique. Rétablir dans le monde industriel l'harmonie de la vérité et du bien, ce serait assurer la stabilité de l'ordre, gage d'une prospérité solide et durable.

» C'est pourquoi nous émettons le vœu :

» 1° Que les patrons ne négligent aucun moyen de faire prévaloir les réformes qui dépendent de l'initiative privée ;

» 2° Qu'ils ne cessent d'adresser des réclamations aux pouvoirs publics pour obtenir leur haute intervention dans les choses où elle est légitime et nécessaire.

Nous ne soulignons par aucun commentaire ce document capital qui fixe une date et dont tout lecteur impartial appréciera l'importance.

Il réduit à néant la fatuité des démocrates chrétiens des régions du Nord qui se vantent près du peuple d'avoir été les premiers et même les seuls à *réclamer* ce qui était vraiment *réclamable* au nom des principes supérieurs formulés ci-dessus.

Les dits démocrates abusent vraiment en excitant les masses populaires contre ce même patronat que nous voyons à l'œuvre dès 1879 !

Tout observateur de bonne foi jugera que les bornes ont été dépassées, et qu'il n'était nullement nécessaire de « *refondre totalement la société* », ni de « *renverser les valeurs traditionnelles* » pour arriver au *bien public*, civil d'abord, et social ensuite... au contraire.

Si autre chose avait été fait, il est probable que nous ne serions pas où nous sommes.

Annexe E

Les Doctrines sociologiques actuelles de la Franc-Maçonnerie Française

(Extrait d'une brochure du F.·. Jean d'Ypres. — Essai sur l'Individualisme, conférence faite à la R.·. L.·. « La Lumière du Nord », Or.·. de Lille, 25 mai 1908. Préface du Professeur Charles Debierre. — Paris, Giard et Brière, 16, rue Soufflot, 1909.)

En 1908, dit au début de son travail le conférencier, le Grand-Orient de France adressait à toutes les loges de son obédience un questionnaire relatif aux rapports entre le capital et le travail avec mission de l'étudier et d'y répondre.

Ce questionnaire interrogeait sur une série de dix-huit points. Il serait très intéressant de les citer ici *in extenso*, mais la place fait défaut.

L'orateur résume ses conclusions en dix postulats, que nous reproduisons. Faisons observer que, dans une note, il est marqué que les numéros indiqués correspondent à ceux du questionnaire dont les termes sont rappelés dans chacune des réponses.

Ces conclusions commencent à la page 67 de la brochure.

. . . .

1. Il est de toute évidence que l'homme civilisé ne peut s'abstraire du milieu où il se trouve et vivre dans une indépendance absolue à l'égard de ses semblables, s'il prétend à continuer de vivre en Société.

2. Cependant, il ne doit point dans tous ses actes, ni même dans aucun, se soumettre aveuglément aux convenances de la majorité. Car, que signifie *majorité ?* Plus grand nombre, c'est-à-dire plus grande force et non plus grande intelligence ou plus grande justice. Or, l'idéal individualiste est *la Justice et non la Force*. Donc, la minorité, fût-elle réduite à une seule unité, devra être respectée, prise en considération, entrer en ligne de compte.

C'est ainsi notamment que la femme devra être éduquée, puis consultée, parce que la Justice exige pour elle l'individualité.

3. Les individus ne doivent se soumettre volontairement aux convenances de la majorité — c'est-à-dire aux mœurs et aux lois, actuelles et futures — que pour autant que ces convenances ou ces exigences majoritaires aient un caractère, immédiat ou non :

de sécurité publique
d'utilité publique
de justice
ou de beauté.

4. Les restrictions partielles à la liberté individuelle pourront être, dans nombre de cas, déterminées autrement que par la loi, notamment dans le contrat syndical ou coopératif. Mais, en tout cas, ces restrictions ne pouvant être contraires à la loi se ramènent toujours à une loi positive.

5. La loi positive, indispensable dans l'état actuel de la civilisation, ne peut être, en toute justice, l'expression

de la volonté arbitraire de la majorité, la minorité devant être non seulement respectée mais écoutée. La loi positive doit donc être l'interprétation par les représentants de la nation *tout entière* des principes de droits *conventionnels* déduits de l'étude scientifique et rationnelle des besoins de l'humanité. Les représentants de la nation devront être élus par le suffrage universel corrigé par une méthode de proportionnalisation mathématiquement juste.

6 et 7. De l'étude scientifique des rapports des hommes entre eux, il résulte qu'il n'y a point de droits naturels. Il n'y a que des forces naturelles. Tout droit implique une puissance. Il ne s'agit point de savoir si l'homme a droit à la vie, mais s'il a la puissance de vivre ; la vie est une victoire de tous les instants remportée sur le milieu indifférent et les individus souvent hostiles. La sécurité est le bénéfice que l'individu retire de la coopération et non un droit.

Le droit à la vie et le droit à la sécurité — de même que le droit à la justice sont *des droits acquis*. Il en est de même du droit de propriété.

L'origine de la propriété est : le vol (s'il s'agit de la propriété primitive) ; le fait est dès longtemps établi. En résulte-t-il qu'il faut détruire la propriété individuelle ? Non. Parce qu'il s'agit avant tout de ne pas amortir le libre élan du génie individuel, source de tout progrès. Il ne faut pas viser la destruction de la propriété individuelle (en admettant que ce soit chose possible, ce qui n'est nullement démontré !) il faut transformer la notion de propriété. Jusqu'ici le propriétaire a le droit d'user et d'abuser — *jus utendi et abutendi* — de ce qui lui appartient. Si la propriété — dit Proudhon — cessait d'être le droit d'abuser, elle cesserait d'être propriété. C'est certain.

Mais le droit de propriété prend racine aux âges barbares, le droit actuel qui vit toujours sur ce vieux fonds, se complaît à ignorer, avec une déplorable obstination, les données de la psychologie. Or, le psychologue sait qu'il faut bien plus compter avec les instincts égoïstes de l'homme qu'avec sa raison. Et c'est pourquoi, en tenant compte de cette constatation, l'individualiste combat le droit d'abuser, résidu détestable d'une civilisation primitive. Un exemple vécu en 1908 :

A Roubaix, un groupe d'usiniers, princes de l'étoupe et chevaliers du jute, acquiert une manufacture occupant un personnel considérable ; pour empêcher la concurrence éventuelle, le groupe décide de détruire sa propriété ; résultats : monopole de fait ; hausse des prix des produits ; bénéfices scandaleux ; perte de travail pour des centaines d'ouvriers dont les métiers détruits étaient les moyens d'existence. Est-ce justice ? Non. Donc le droit d'abuser doit disparaître comme étant une coutume barbare indigne de notre degré de civilisation (1).

---

(1) Nous avons désiré faire une enquête spéciale à ce sujet et nous avons appris que les pratiques de destruction de matériel, opérées parfois lors du rachat d'usine par un groupe d'industriels, ne correspond en aucune façon au sentiment exprimé ici par l'auteur. Cette destruction est faite pour empêcher la vente *en solde* de ces métiers à des revendeurs qui, les plaçant ensuite à l'étranger pour la moitié ou le tiers de leur valeur, permettent ainsi à des pays voisins et concurrents de produire à meilleur compte et de venir ensuite, malgré les droits de douane, offrir sur le marché français, des produits inférieurs comme prix de revient.

C'est comme si le Gouvernement détruisait des *armes* déclassées au lieu de les vendre aux nègres du Soudan et autres adversaires, qui ne manquent pas de les *utiliser* contre les vendeurs imprudents le cas échéant.

C'est avec des *légendes* semblables que l'on a créé, en 1789, toutes

Quant à la « participation de chacun aux œuvres de prévoyance et de solidarité que l'initiative privée est impuissante à réaliser » elle doit être obligatoire parce qu'il est de l'intérêt de chacun de s'assurer contre l'adversité. Mais ce n'est pas aux vivants qu'il faut faire payer cette dette sociale : c'est aux morts qui laissent fortune.

En effet, comment se constitue une fortune ? Par héritage matériel et intellectuel, par travail personnel, par le concours d'un grand nombre d'individus, producteurs et consommateurs.

La fortune — grande ou petite — est le produit d'une activité collective devenu propriété individuelle. Le concentrateur disparu, la collectivité, sans laquelle la fortune ne se serait point faite s'arroge le droit de prélever un impôt successoral, mais il est de médiocre rapport, insuffisant, il est inefficace. Toutes les œuvres de prévoyance et de solidarité devraient être alimentées par l'impôt successoral.

Cet impôt offre d'ailleurs d'immenses avantages, non seulement comme instrument d'utilité publique et de sécurité, mais aussi comme moyen de justice, comme balance.

M. Ernest Solvay, le grand industriel, savant et philanthrope belge, a magistralement exposé les avantages

---

ces *histoires de brigands*, qui affolèrent les masses populaires de ces temps-là et provoquèrent les massacres que l'on sait.

Nulle n'ignore la sévérité avec laquelle les observateurs *du dehors*, tels que Mallet du Pan et autres, jugèrent les agissements de la secte maçonnique à cette époque.

Il ne faudrait cependant pas recommencer perpétuellement les mêmes histoires.

Les enquêtes faites *sur place* offrent des avantages que le lecteur appréciera.

de l'impôt successoral réitéré comme moyen *pratique* de transformation sociale. Ces vues du plus haut intérêt ont été publiées en un opuscule concis, solidement charpenté, intitulé : *Principes d'orientation sociale.*

M. Solvay y expose en peu de lignes les inappréciables avantages de l'impôt successoral réitéré, comme moyen de réduction de l'hérédité capitaliste. Je ne résiste pas à la tentation de vous donner intégralement le chapitre VI des *Principes*, aux conclusions duquel je ne puis qu'adhérer.

« Si l'on observe — dit M. Solvay — ce qui se passe actuellement, on s'aperçoit bien vite que, malheureusement, *il n'y a pas que les capacités productives qui aient le pouvoir de s'occuper de la production ;* il y a aussi des incapacités réelles, *parce que ces incapacités sont capitalistes et que le capital a pouvoir d'action dans la société.* Ce pouvoir d'action capitaliste domine même souvent celui des vraies capacités productives et, en outre, il se transmet d'incapables à incapables pendant une série de générations.

» Il en résulte que l'hérédité capitaliste, si elle n'a cessé d'être utilement légitime pour notre époque, apparaît comme un mal économique, en ce qu'elle confère souvent un pouvoir d'action productrice à ceux qui n'ont pas la capacité voulue pour l'exercer.

» *La direction rationnelle du progrès social doit être telle que ce mal puisse être réduit progressivement et que l'on arrive graduellement à l'extinction du capital héréditairement transmis.*

» C'est la perception d'un impôt par l'Etat qui apparaît comme le procédé le plus naturel pour réaliser ce but. Une fortune qui ne se reconstituerait pas et qui passerait d'une génération à l'autre, fût-ce en ligne directe, devrait être frappée à *chaque transmission et progressivement.*

» Pareil impôt, qu'on pourrait appeler exactement un *impôt successoral réitéré*, serait équitable et rationnel.

» Nul ne contestera, en effet, que ce n'est pas la fortune laborieusement acquise et dont légitimement on jouit, qui doive être frappée par l'impôt, mais seulement *la fortune transmise* : la première représente un bien respectable et noblement obtenu ; la seconde, ou contraire, c'est un bien délaissé par son édificateur et par conséquent *éminemment taxable ;* c'est lui qui doit viser l'impôt.

» Que l'homme qui a beaucoup créé et puissamment perfectionné l'outillage social, tire avantage du fruit de son travail, de son intelligence, de son activité, sans devoir en sacrifier, de son vivant, une part au profit de la collectivité ! Mais lui disparaissant, c'est le créateur même de la valeur produite qui disparaît, et les enfants ou les parents qui n'y ont aucunement contribué, ne sont pas davantage fondés à en revendiquer une part.

» Evidemment, à l'heure actuelle, cette affirmation heurte le point de vue sentimental de tous ceux qui possèdent ; aussi la réforme complète n'est-elle pas d'application immédiate. Il n'en reste pas moins certain qu'elle marque une orientation de progrès et de justice.

» Dès maintenant, d'ailleurs, le principe de la non perpétuité de l'hérédité est inscrit dans les lois de différents pays, sous la forme d'un impôt sur les successions, ce qui fait qu'une fortune, indéfiniment transmise et ne se reconstituant pas, finit par s'éteindre. Et il existe une tendance manifeste à accroître cet impôt, notamment en Angleterre.

» De plus, partout aussi, l'impôt successoral est établi à un taux d'autant plus élevé en ligne collatérale que l'héritier s'éloigne davantage du défunt par diminution de consanguinité.

» Or, n'est-il pas évident que ce qui est reconnu juste et vrai, en prenant pour base la diminution de consanguinité pour la transmission d'une fortune en ligne *collatérale* doit également l'être en ligne *directe ?*

» Plus de fois une même fortune est transmise, plus, en effet, la consanguinité en ligne directe avec l'édificateur de la fortune est diminuée ; il y a donc lieu, par application du même principe, de suivre cette fortune dans ses transmissions successives et de fixer, à chaque transmission, le taux de son imposition au moins proportionnellement au degré d'éloignement, de l'héritier direct avec l'édificateur de la fortune.

» On arriverait, grâce à ce véritable *impôt à longue échéance sur le désœuvrement*, à ce double résultat : d'un côté le capital serait finalement possédé par ceux qui sont capables de le gagner, en concourant par leur travail à l'accroissement et à l'amélioration de la production ; de l'autre, l'homme privilégié lui-même serait obligé de « se capacitarier », sous peine de déchéance. »

8. La propriété individuelle est non seulement le complément nécessaire de la liberté, elle est aussi le stimulant perpétuel du travail, la condition essentielle du progrès, la sanction morale la plus efficace. La suppression de la propriété individuelle serait l'annihilation de tout individualisme social.

Mais voyons ce qu'il faut entendre par propriété individuelle.

J'appelle propriété individuelle tout ce que l'homme peut acquérir pour le prix de son travail. A du prix toute chose qui a exigé du travail humain ; que ce soit un poème, une symphonie, ou une étendue de terre fertilisée. Lorsqu'un produit quelconque — un clou, par exemple —

exige pour sa fabrication un travail collectif, il faut que chacun des co-producteurs participe dans le bénéfice de la vente au prorata de l'importance *qualitative* et *quantitative* du travail qu'il a effectué.

9. Le prolétariat, c'est-à-dire l'ensemble de tous ceux qui ne peuvent accéder à la propriété individuelle à cause que la faible importance des salaires au regard du coût de la vie, ne permet point l'accession à la propriété individuelle, *le prolétariat doit disparaître parce que sa situation est inadéquate à notre degré de civilisation.* Le prolétaire est l'esclave des temps actuels.

La suppression du prolétariat est de l'intérêt de tous parce que le travailleur intéressé aux bénéfices de l'entrepreneur accomplit sa tâche avec un zèle plus constant que l'ouvrier salarié, et parce qu'il lui naîtra un souci de *produire le maximum avec un minimum d'efforts.* C'est donc par la coopération volontaire, par la participation aux profits et pertes, et par suite, par l'accession possible de chacun à la propriété individuelle et collective que le prolétariat peut disparaître actuellement sans troubler l'ordre social, sans déchaîner les horreurs de la guerre civile, les abus de force commis dans toute révolution.

L'agitation révolutionnaire dans laquelle nous vivons prouve à l'évidence qu'*une transformation sociale est nécessaire et urgente.*

10. Reste à savoir *par quels moyens pratiques cette transformation sociale pourra s'effectuer.*

Je les ramène sous trois chefs : I. Sécurité publique, II. Utilité publique, III. Justice.

I. — *Mesures de sécurité publique.*

1. Maintien et perfectionnement des armées pour assurer l'autonomie de la nation et, par conséquent, de l'individu.

2. Lutte contre les fléaux de l'humanité :

a) *Contre la tuberculose* : par l'expropriation sans indemnité et la destruction immédiate des logements insalubres ; par le traitement rationnel et gratuit des malades indigents ; par l'assainissement des lieux publics ; par la réduction des heures de travail.

b) *Contre l'alcoolisme* : par l'interdiction de fabriquer l'alcool-boisson et en favorisant le retour aux boissons naturelles : bière, vin, cidre, etc., etc.

c) *Contre la syphilis* : par une réglementation rigoureuse de la prostitution tant masculine que féminine.

d) *Contre les intoxications professionnelles* : par une limitation de la durée du travail dans les industries insalubres, selon les indications des hygiénistes.

3. *Organisation de l'assurance nationale contre le chômage forcé* (que ce chômage provienne d'une crise industrielle ou d'un accident ; d'une maladie ou par vieillesse). Cette organisation est de l'intérêt de chacun, car nul ne peut prévoir jusqu'où une suite de circonstances adverses peut le mener.

4. *Protection de la santé publique* contre la scélératesse de certains commerçants et industriels qui, dans un but de lucre, fraudent les denrées ailmentaires au point de rendre leur ingestion mortelle. Un contrôle sérieux doit être exercé et les cas de fraude punis avec la dernière sévérité.

II. — *Mesures d'utilité publique.*

1. Nationalisation du sous-sol (mines et minières) et exploitation coopérative, sous la direction de l'Etat, des richesses naturelles.

2. Création d'un réseau national de voies de transports par chemins de fer sans expropriation ni rachat de réseaux existants.

3. Municipalisation ou exploitation en régies intéressées du sol des villes ; des forêts ; de tous les services d'utilité municipale : éclairage ; force motrice ; eaux potables et industrielles ; eaux résiduaires ; transports urbains.

4. Organisation municipale, départementale et nationale du marché du travail.

5. Abolition des tarifs douaniers prohibitifs et orientation vers le libre échangisme.

6. Impôt progressif sur le revenu.

III. — *Mesures de justice.*

1° *Instruction* obligatoire pour les deux sexes, jusqu'à l'âge de seize ans.

2° *Instruction professionnelle* post-scolaire, de seize à vingt ans, facilitée par la réduction des heures de travail producteur.

3° *Réduction de l'hérédité capitaliste* par l'impôt successoral réitéré.

4° *Participation* de tous les co-producteurs d'un produit quelconque aux bénéfices et aux pertes, par contrat collectif, au prorata de l'importance qualitative et quantitative des services rendus.

5° *Transformation du droit.* — Simplification des procédures et accélération ; suppression des privilèges des officiers ministériels ; du pouvoir discrétionnaire des magistrats instructeurs (*habeas corpus*) ; institution du juge unique responsable.

6° *Emancipation de la femme ;* élargissement du divorce par consentement unilatéral.

7° *Guerre aux parasites* sociaux (spéculateurs, accapareurs, trafiquants de sortilèges, d'indulgences et de clair de lune, banquiers, prêtres, moines, nonnes, et le reste...).

8.*Guerre à la guerre* par une propagande énergique en faveur de l'arbitrage international obligatoire et la limitation des armements.

15 (1). Cette transformation sociale est possible à tout instant mais sera graduelle et progressive. On y arrivera par l'action légale, c'est-à-dire par la conquête des Pouvoirs publics, combinée avec l'action des Syndicats qui sera pacifique *ou violente* d'après le bon vouloir ou l'hostilité des législateurs. On y arrivera aussi par l'organistaion privée de coopératives de production, de consommation et de crédit. Mais ce dernier moyen serait insuffisant si l'on prétendait l'employer seul pour détruire l'iniquité économique de nos temps.

L'individualiste ne saurait réprouver l'action directe syndicale poussant à la grève générale et à la révolution *si la liberté individuelle restait compromise* par le maintien au pouvoir du capitalisme despotique, les moyens pacifiques ayant été épuisés.

En admettant cette transformation accomplie, chacun

(1) Les questions 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 se rapportent uniquement à la solution socialiste ou anarchiste. (Note de l'auteur).

sera-t-il heureux? Non. Il y aura toujours des douleurs que le bien-être seul ne vaincra pas. Mais la justice étant plus grande, l'esclavage aboli, le bien-être ne sera plus une promesse édénique ; chacun pourra y prétendre par un labeur honnête et humain ; le bonheur de chacun sera possible. »

. . . .

Arrêtons ici cette suggestive citation.

Elle complète utilement et précise les travaux du P. Deschamps, de Claudio Jannet d'Henri Hello, en un mot de tous ceux qui ont écrit sur le but des sectes maçonniques : *Renversement des valeurs traditionnelles sociales.*

Nous sommes très loin, comme on le voit, de l'idée partout insinuée de la décroissance de l'influence maçonnique. C'est elle, au contraire, qui est à la tête du mouvement de bouleversement social que l'on prépare.

TABLE

des principaux noms propres et des œuvres sociales cités dans le livre.

PAGES

TABLE

CHAPITRE III

SOI-DISANT RECUL DE L'IDÉE RÉVOLUTIONNAIRE EXPOSÉ PAR REIMS

CHAPITRE IV

LA THÈSE SOLIDARISTE — CREDO SOCIAL DE REIMS

CHAPITRE V

LIBÉRALISME INTÉGRAL DES POSTULATS DE REIMS
CORPORATION OBLIGATOIRE

CHAPITRE VI

LE SOLIDARISME SUBVERSIF
CONSTATATIONS RÉALISTES DU SYSTÈME EN FRANCE

CHAPITRE VII

LE SYNDICALISME A L'ŒUVRE EN ANGLETERRE ET EN AUSTRALIE
CRISE ANGLO-SAXONNE — SUICIDE DE NATIONS

CHAPITRE VIII

L'IMPASSE DE REIMS

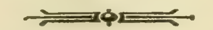
IMPOSSIBILITÉ DE CONCLURE PRATIQUEMENT

CHAPITRE IX

CE QUE FUT L'ŒUVRE DES "PATRONS CATHOLIQUES DU NORD"

IGNORÉE DE LA DÉMOCRATIE

CHAPITRE X





PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

(19)

HD Defoyere, Gaston
6684 Le renversement des valeurs
D44 traditionnelles

